



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE



SDACR

Schéma
Départemental
d'Analyse et de
Couverture des
Risques



2025
2029



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité





**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

Arrêté DDSIS n° 2025-016

portant actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du
service départemental d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-7 et R1424-38 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 731-2 ;

Vu le décret du président de la République du 23 juillet 2025 nommant M. Yves SÉGUY préfet de Meurthe-et-Moselle à compter du 25 août 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 juillet 2020 portant actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Service Départemental d'incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique du 08 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 septembre 2025 ;

Vu la présentation au collège des chefs de service de l'Etat le 15 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 17 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental du 24 septembre 2025 ;

Vu l'avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'incendie et de Secours du 26 septembre 2025 ;

Considérant que la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques doit être mise en œuvre tous les cinq ans ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

1, rue du préfet Claude Erignac
CO 60031
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.26.26



ARRETE

Article 1 : Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle révisant le SDACR en date du 09 juillet 2020, est arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 09 juillet 2020 portant révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté et son annexe constituée par le SDACR seront publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Ils seront consultables sur demande, à la Préfecture et au siège du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par une requête adressée au greffe de la juridiction – 5 place de la Carrière – 54000 Nancy, ou via l'application "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Nancy, le 14 OCT. 2025

Le Préfet



Yves SEGUY



SOMMAIRE

ARRETE PREFECTORAL	3
SOMMAIRE	5
PREAMBULE	8
PARTIE 1 : DESCRIPTION ET PERSPECTIVES DU DEPARTEMENT	9
A. LES DONNEES GEOGRAPHIQUES	12
1. Le relief	12
2. L'hydrographie	12
3. Le couvert végétal	12
4. La géologie	14
B. LE CLIMAT	15
C. LES DONNES DEMOGRAPHIQUES	17
1. La population actuelle	17
2. L'organisation de la population sur le territoire	17
3. Les évolutions et perspectives d'évolution de la population	21
D. LES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT	24
1. Les infrastructures routières	24
2. Les infrastructures ferroviaires	25
3. Les infrastructures fluviales	27
4. Les voies aériennes	28
5. Les transports en commun et transports urbains	29
6. Les transports de produits énergétiques et chimiques par canalisation	29
E. LES DONNES SOCIO-ECONOMIQUES	30
PARTIE 2 : PRESENTATION DU SDIS 54	33
A. LES MISSIONS ET L'ORGANISATION STRUCTURELLE	34
1. Les Services d'Incendie et de Secours	34
2. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours	35
B. LA CHAINE OPERATIONNELLE DE L'ALERTE ET DU COMMANDEMENT	38
1. L'organisation opérationnelle de l'alerte	38
2. La chaîne de commandement, art. R1424-20 et 43	39
3. Les moyens techniques et les matériels	41
C. COUVERTURE OPERATIONNELLE : BILAN	42



PARTIE 3 : BILAN DES OBJECTIFS PRECEDENTS ET STATISTIQUES OPERATIONNELLES	45
A. LE BILAN DU SDACR 2020	46
1. Les axes majeurs de la couverture des risques	46
2. Les principes généraux de la réponse opérationnelle	48
3. La réponse technique	49
B. LES STATISTIQUES OPERATIONNELLES	54
1. Analyse globale	54
2. Analyse quantitative temporelle des interventions	55
3. Analyse de l'activité opérationnelle par catégorie	58
4. Analyse qualitative et quantitative de l'activité opérationnelle par commune et par centre	61
5. Activité spécifique du CTA-CODIS	70
6. Principaux indicateurs liés aux personnels opérationnels des CIS	72
7. Indicateur OP D12-1 : durée moyenne des interventions	81
8. Indicateur OP D12-2 : sollicitation moyenne des SP en intervention	85
9. Indicateur OP D21-4 : taux de substitution quantitative par centre	86
10. Indicateur OP D12-2 : suivi des temps de rassemblement	88
PARTIE 4 : ANALYSE DES RISQUES	93
A. LES RISQUES COURANTS	95
1. Les risques liés aux constructions	95
2. Les risques systémiques	99
B. LES RISQUES SOCIETAUX	101
1. Les risques liés aux personnes	102
C. LES RISQUES NATURELS	114
1. Le risque inondation	114
2. Les évènements climatiques	118
3. Les mouvements de terrain	122
4. Le risque sismique	127
5. Le risque feux de forêts et d'espaces naturels	129
D. LES RISQUES COMPLEXES	132
1. Le risque terroriste	132
2. Les installations présentant un risque technologique	134
3. Les zones d'activité	141
4. Le développement des installations de transformation d'énergies renouvelables	142



PARTIE 5 : COUVERTURE DES RISQUES	144
A. LES AXES MAJEURS DE LA COUVERTURE DES RISQUES	146
1. Prévention	146
2. Prévision	146
3. Planification	148
4. Retour d'expérience	151
B. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA REPONSE OPERATIONNELLE	151
1. Schéma général de graduation de la réponse opérationnelle	151
2. Optimisation et valorisation du potentiel humain	152
3. Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques	155
C. LA REPONSE TECHNIQUE	189
1. Une gestion du temps à optimiser	189
2. La réponse du risque courant	192
3. La réponse du risque complexe	216
4. Les autres spécialités	226
5. Les moyens d'appui	229
D. LA FORMATION	239
E. TABLEAU DE SUIVI DES OBJECTIFS	240
LEXIQUE	245



PRÉAMBULE



Les compétences et les missions des Services d'Incendie et de Secours (SIS) sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans sa partie législative, en son article L1424-2.

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
 - a) Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
 - b) Présentent des signes de détresse vitale ;
 - c) Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

L'environnement législatif et réglementaire applicable aux SIS s'est par ailleurs densifié. Des recommandations afférentes à la gestion des SIS ont été par ailleurs exprimées par différentes instances de contrôle gouvernemental (commissions parlementaires, Cour des comptes, ...) dont il convient de tenir compte. Les contraintes financières pesant sur les collectivités locales et leurs établissements publics invitent parallèlement à une rationalisation des coûts et à une nécessaire mutualisation des moyens humains et matériels.

Le SDACR interagit avec d'autres documents de planification, tels que le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM). Enfin, on assiste à l'émergence de nouveaux risques (feux de forêt, d'espace agricole et d'espace naturel par exemple), de nouvelles menaces et de nouvelles vulnérabilités (maintien des effectifs du volontariat par exemple).

Le SDACR, codifié aux articles L1424-7 et L1424-12 du CGCT, ainsi qu'à l'article L732-2 du Code de la Sécurité Intérieure, a pour finalité de dresser l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face le SDIS doit faire face et déterminer les objectifs de couverture de ces risques avec une réponse standardisée pour les risques courants et une réponse spécifique pour chaque risque complexe (appelé par le passé risque particulier).

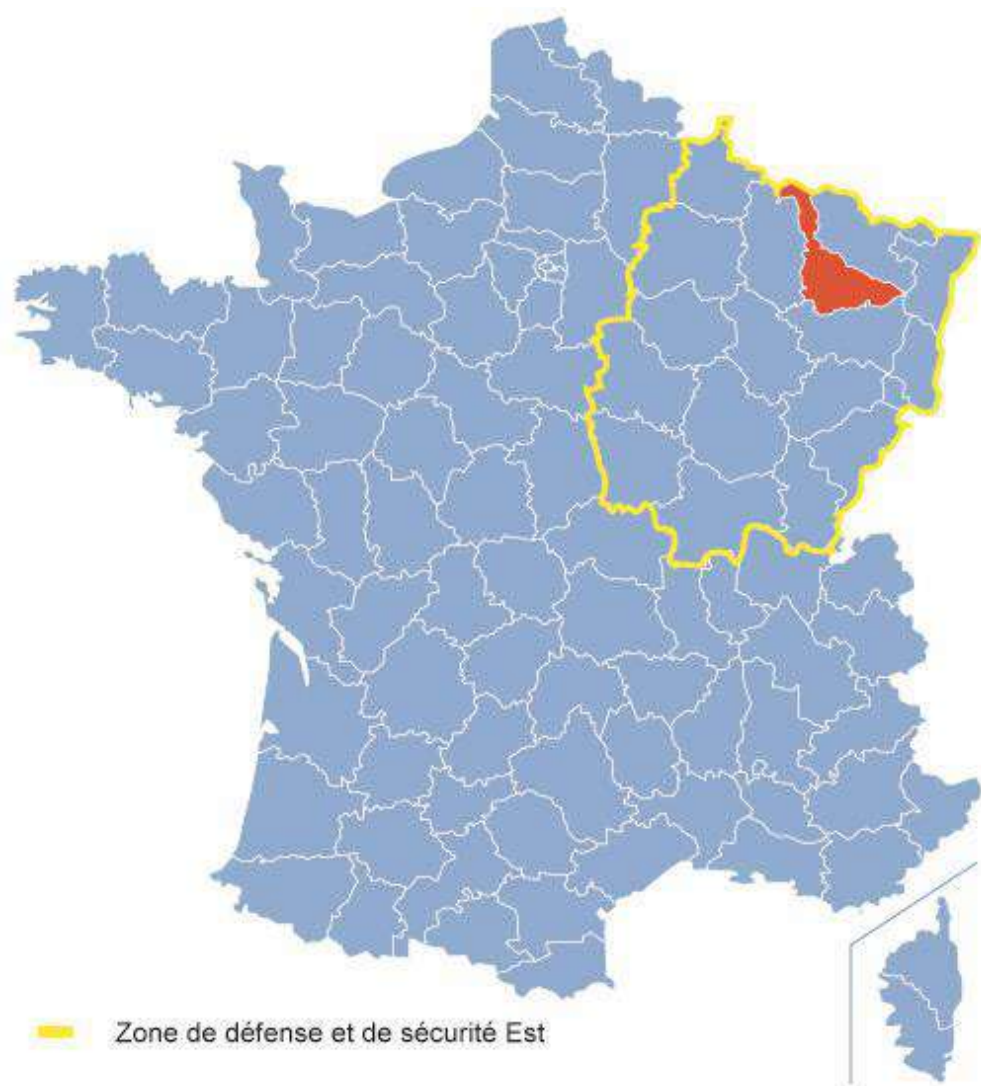
Il motive l'organisation territoriale du SDIS, légitime le Règlement Opérationnel (RO) et conduit à la réalisation des plans d'équipement en matériel et casernement, de recrutement, de formation et d'implantation ou d'évolution des unités opérationnelles.

Le présent SADCR doit couvrir la période de 2025 à 2029.



PARTIE 1 : DESCRIPTION ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU DEPARTEMENT

PARTIE 1 : DESCRIPTION ET PERSPECTIVES DU DEPARTEMENT	9
A. LES DONNEES GEOGRAPHIQUES	12
1. Le relief	12
2. L'hydrographie	12
3. Le couvert végétal.....	12
4. La géologie	14
B. LE CLIMAT	15
C. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	17
1. La population actuelle	17
2. L'organisation de la population sur le territoire	17
2.1 Les communes.....	17
2.2 Les territoires	19
2.3 Les aires d'attraction des villes	20
3. Les évolutions et perspectives d'évolution de la population.....	21
D. LES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT	24
1. Les infrastructures routières	24
2. Les infrastructures ferroviaires	26
3. Les infrastructures fluviales	27
4. Les voies aériennes.....	28
5. Les transports en commun et transports urbains	29
6. Les transports de produits énergétiques et chimiques par canalisation.....	29
E. LES DONNES SOCIO-ECONOMIQUES.....	30

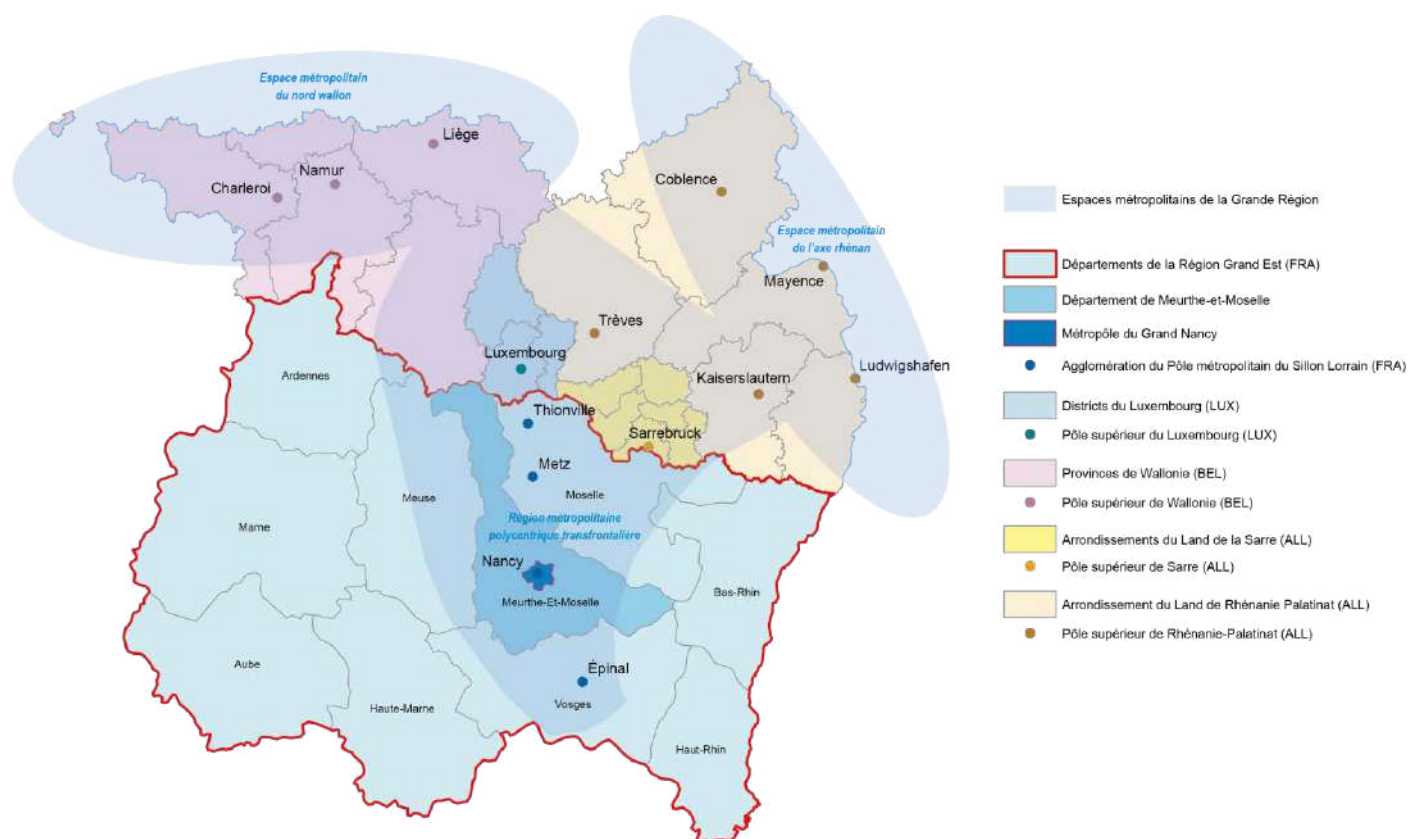


Le département de Meurthe-et-Moselle fut créé le 7 septembre 1871 à partir des territoires des départements de la Meurthe et de la Moselle que le traité de Francfort avait laissés à la France.

Remodelé par les guerres franco-allemandes, le département est découpé de manière singulière : ses dimensions sont de 130 km du Nord au Sud, et comprises entre 7 et 103 km d'Est en Ouest.

Intégré dans la région administrative Grand Est, le département de Meurthe-et-Moselle fait partie de la zone de défense et de sécurité Est. Nancy, ville préfecture, est située à 283 km de Paris.

Il est limitrophe des départements de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin et des Vosges. Sur sa partie Nord, il est limitrophe avec le Luxembourg et la Belgique.



Source : Département 54, (Atlas départemental 2016)

Département de Meurthe-et-Moselle	
Région administrative	Grand Est
Zone de défense et de sécurité	Est
Préfecture	Nancy
Sous-préfectures	Briey Lunéville Toul
Population municipale : • INSEE 2021 • Densité	732 486 hab. 140 hab/km ²
Superficie	5 246 km ²
Arrondissements	4
Cantons	23
Intercommunalités	20
Communes	591



A. LES DONNEES GEOGRAPHIQUES

1. Le relief

Le relief de la Meurthe-et-Moselle est caractérisé par une succession de côtes et de plateaux n'aboutissant jamais à de grandes plaines ou des hautes montagnes.

Le point le plus bas se situe à Pagny-sur-Moselle (170 mètres d'altitude).

Le point le plus haut se situe au roc du Taurupt à proximité de Bionville (728 mètres).

Dans la partie Ouest du département, les côtes sont très prononcées et dans la partie Est, elles sont fortement érodées.

2. L'hydrographie

La Moselle traverse le département sur plus de 110 km ; elle prend sa source au col de Bussang dans les Vosges (725 mètres), suit une direction Sud-Est / Nord-Est jusqu'à Toul où elle s'oriente brusquement vers l'Est. Son débit moyen est de 150 m³/s et peut atteindre jusqu'à 2 000 m³/s en cas de crue (11 avril 1983).

La Meurthe, deuxième cours d'eau principal, traverse le département sur 78 km ; c'est un affluent de la Moselle par sa rive droite ; son débit moyen est de 40 m³/s et peut atteindre à son maximum 800 m³/s en cas de crue (4 octobre 2006).

Deux autres affluents de la Moselle : la Seille et le Madon, baignent également le territoire meurthe-et-mosellan.

Le département compte aussi la présence de 2 barrages :

- Le barrage de la vallée du Rupt de Mad : situé en aval du Lac de la Madine à l'Est de Pont-à-Mousson, il est une ressource en eau pour l'agglomération messine.
- Le barrage de la vallée de la Meurthe : situé à l'ouest de Baccarat, le Lac de Vieux Pré de Pierre-Percée contribue à réguler l'alimentation en eau de la centrale nucléaire de Cattenom en Moselle. Cet ouvrage est soumis à un Plan Particulier d'Intervention.

3. Le couvert végétal

Le territoire départemental est en majorité occupé par des surfaces agricoles, elles occupent 55,9 % de l'espace territorial. 28% de cette surface est cultivée, le reste étant occupé en grande majorité par des prairies.

Environ 36.8 % du département est couvert par des forêts, ce qui est proche de la moyenne nationale. Le taux de boisement est relativement stable depuis 1980. Pour autant, certains pans de forêts ont été rasés ou victimes de la tempête de 1999, mais des plans successifs de replante des arbres ont permis à la forêt de reprendre sa place.

Enfin 6,4 % de la superficie du département est artificialisée, soit davantage qu'au niveau régional. Les espaces attribués aux zones urbanisées progressent, bien que la population soit stable. Le nombre de nouveaux logements construits est toutefois en baisse, avec une proportion de logements collectifs supérieure à celle des logements individuels. Les zones industrielles et commerciales continuent de s'étendre, malgré un recul des emplois.

Département de Meurthe-et-Moselle : occupation détaillée des sols

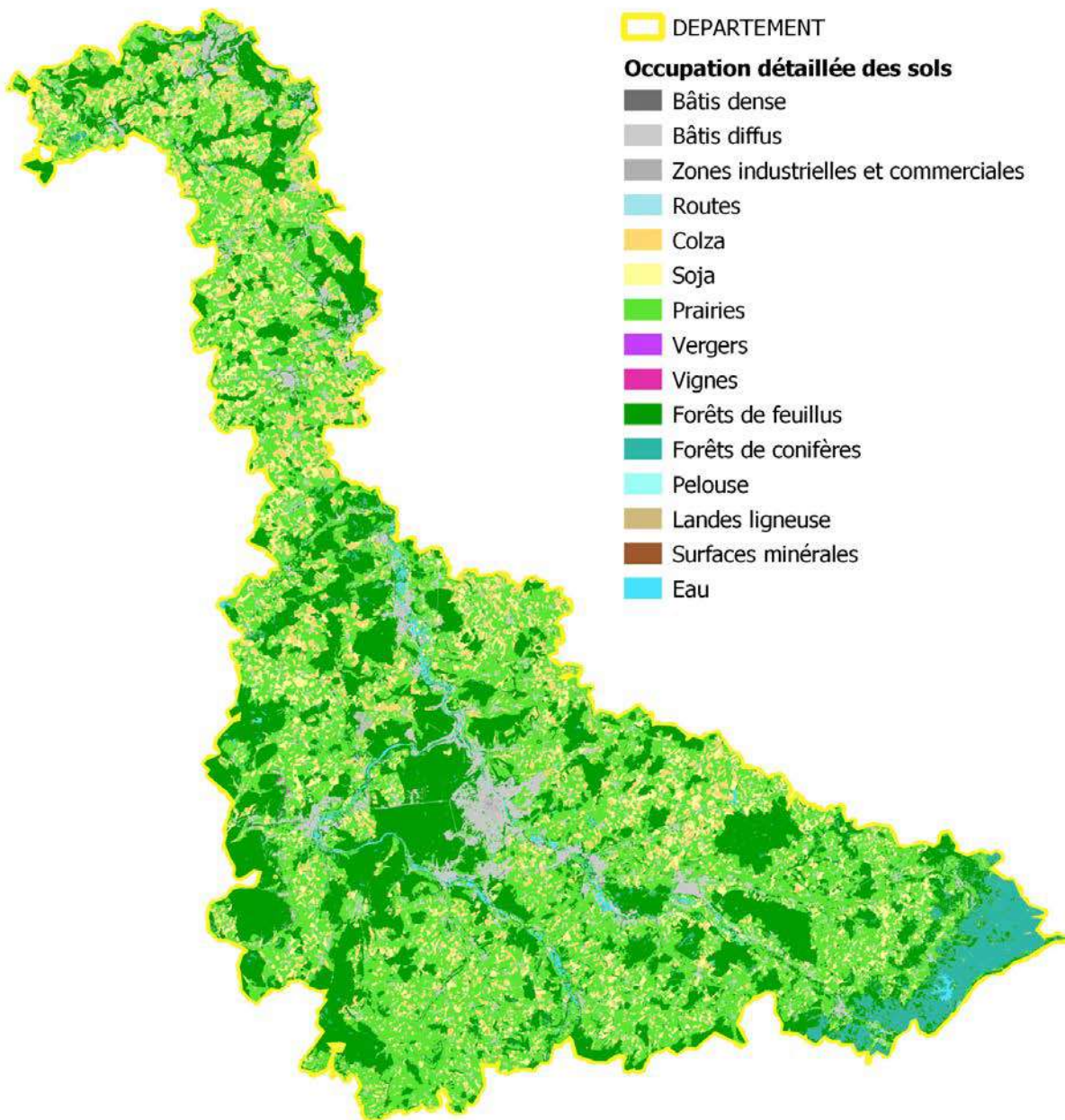
catégorie	Détail	Surface en ha	Surface catégorie (ha)	
Artificiel	Surface minérales	18	34012	soit 6,4%
Artificiel	Surface route	1176		
Artificiel	Pelouses	45		
Artificiel	Bâti dense	176		
Artificiel	Bâti diffus	32120		
Artificiel	Zone industrielle et commerciale	477		
Agricole	Culture hiver	45428	295464	soit 55,9%
Agricole	Culture été	38176		
Agricole	Prairie	211575		
Agricole	Vigne	285		
Eau	Eau	4442	4442	soit 0,8%
Milieux naturels	Forêt conifère	17780	194189	soit 36,8%
Milieux naturels	Forêt feuillus	176042		
Milieux naturels	Lande ligneuse	367		

Légende

DEPARTEMENT

Occupation détaillée des sols

- Bâtis dense
- Bâtis diffus
- Zones industrielles et commerciales
- Routes
- Colza
- Soja
- Prairies
- Vergers
- Vignes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouse
- Landes ligneuse
- Surfaces minérales
- Eau



4. La géologie

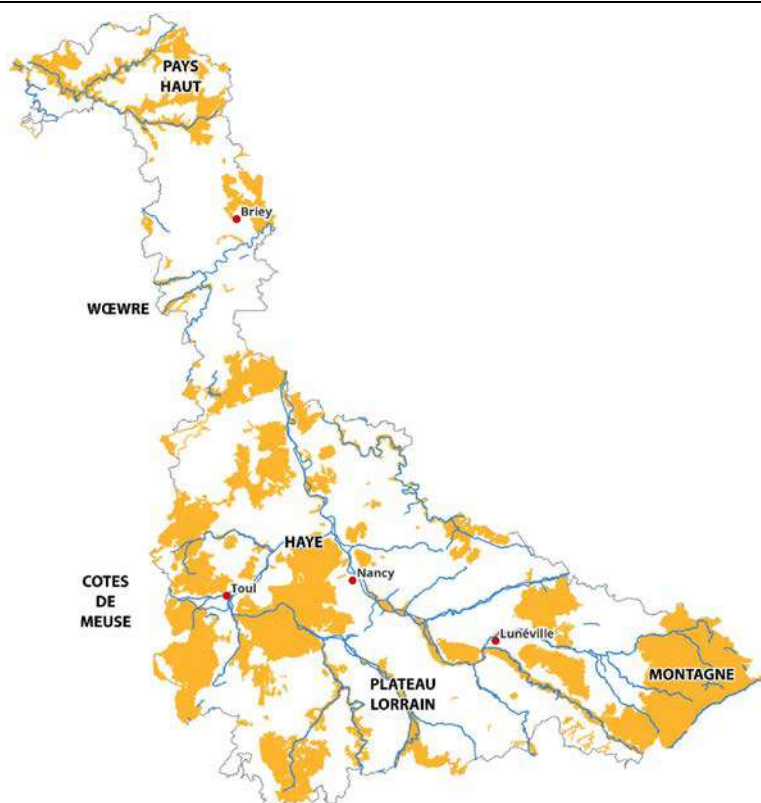
Les différents faciès géologiques du département sont constitués de couches appartenant à l'ère secondaire ; Ils forment deux grands groupes : les terrains du trias à l'Est et les terrains du jurassique à l'Ouest.

- Le trias à l'Est est composé de trois niveaux :
 - o le niveau des grès affleurant en limite des Vosges,
 - o le niveau du calcaire coquillier ou Muschelkalk affleurant au Nord de Baccarat et sur le canton de Blâmont,
 - o le niveau des marnes irisées ou Keuper affleurant au Nord et au Sud de Lunéville.
- Les terrains Jurassiques à l'Ouest forment trois niveaux et occupent la majeure partie du département :
 - o le lias (ou jurassique inférieur) affleurant sur l'arrondissement de Nancy,
 - o le Jurassique moyen, composé de calcaire balthonien au Nord dans le Pays-Haut,
 - o le Jurassique supérieur au Nord et à l'Ouest de Chambley, et au Sud dans la région de Toul.

Un relief varié et des sols, de composition très différente recouvrant un sous-sol très diversifié, ont permis de déterminer six régions naturelles :

- o la montagne vosgienne,
- o le plateau lorrain,
- o le Pays-Haut,
- o la Haye,
- o la Woëvre,
- o les côtes de Meuse.

Département de Meurthe-et-Moselle : régions naturelles



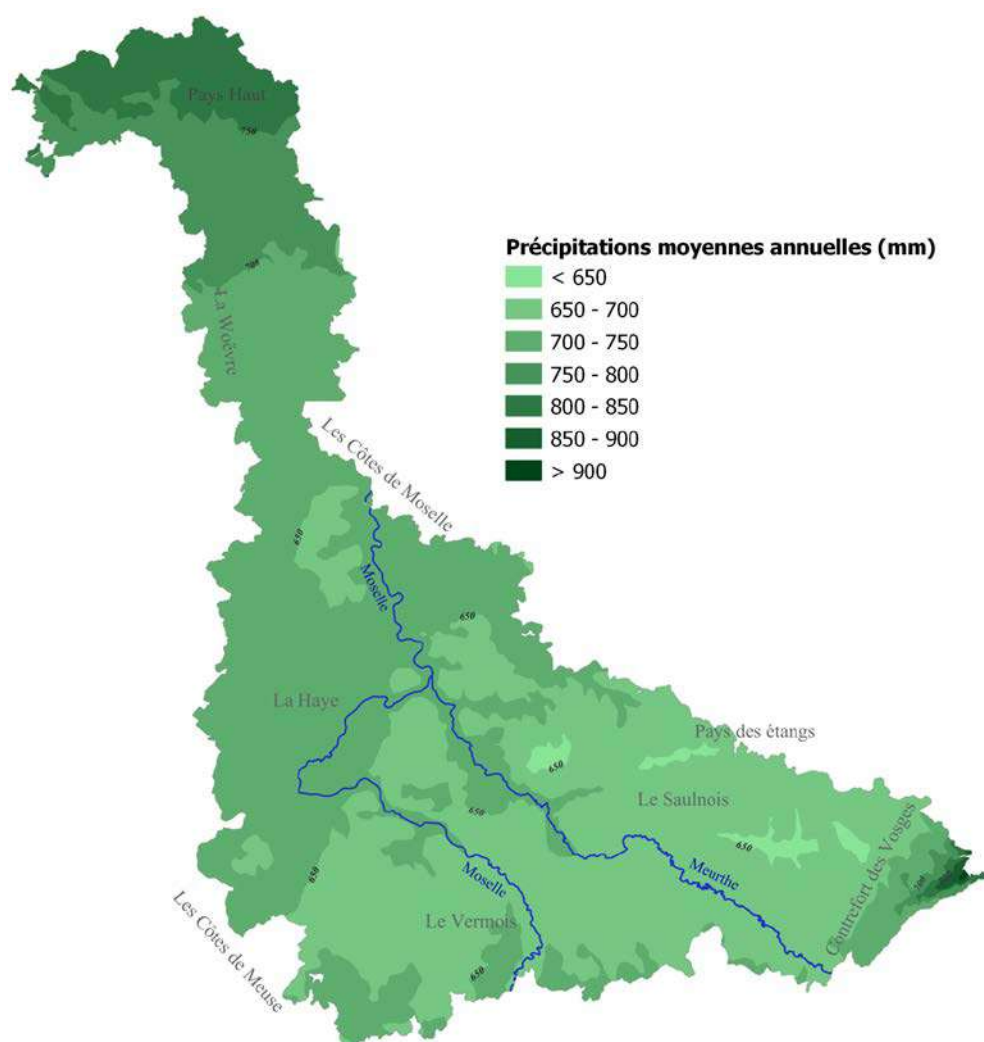
B. LE CLIMAT

La Meurthe-et-Moselle se trouve à la limite d'un climat océanique plus ou moins dégradé et d'un climat semi-continental. A ce titre, le département subit les influences océanique et continentale. Cela implique des températures moyennes relativement basses et un ensoleillement faible.

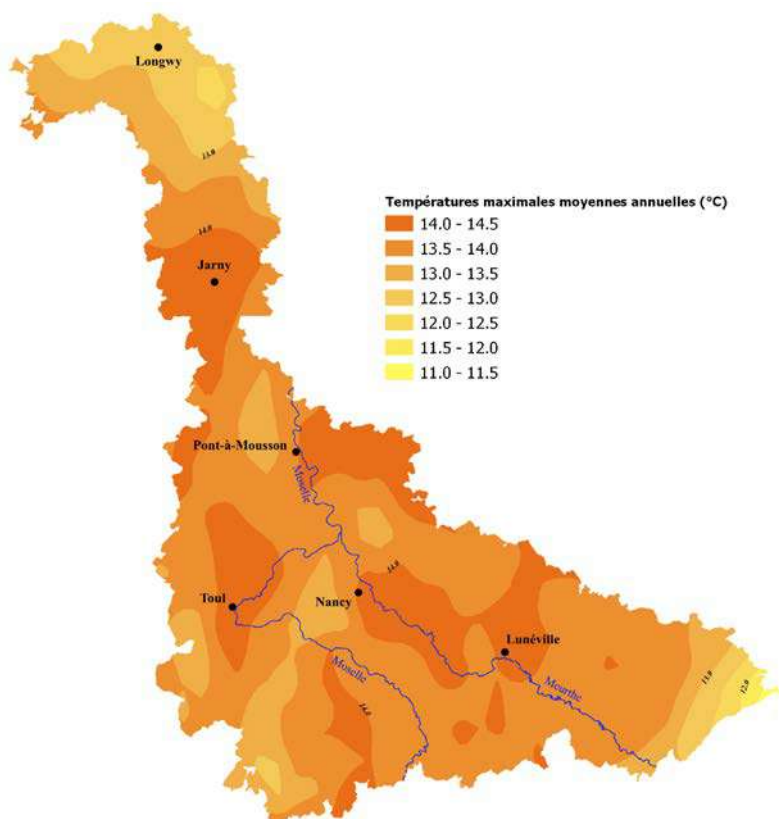
Les chaleurs d'été sont assez fréquentes et lourdes, alors que les hivers sont plutôt rudes. Les saisons intermédiaires (printemps et automne), relativement brèves, rendent la transition hivernale-estivale parfois brutale, ce qui donne lieu à des orages et des vents violents. Les vents sont généralement faibles avec une dominance Sud-Ouest annonçant souvent le passage de perturbations océaniques pluvieuses ou neigeuses selon les saisons.

Cependant, la Meurthe-et-Moselle n'est pas à l'abri de phénomènes climatiques plus inhabituels, tels que la dépression historique et exceptionnelle qui a balayé la partie Nord de l'Europe le 26 décembre 1999, avec des rafales de vent qui ont soufflé jusqu'à 144 km/h à Nancy ; Ce phénomène météorologique majeur a entraîné de multiples interventions. De plus, les écarts thermiques entre l'hiver et l'été peuvent être très marqués : de - 26.8 °C en février 1960 à + 39.3 °C au mois d'août 2003.

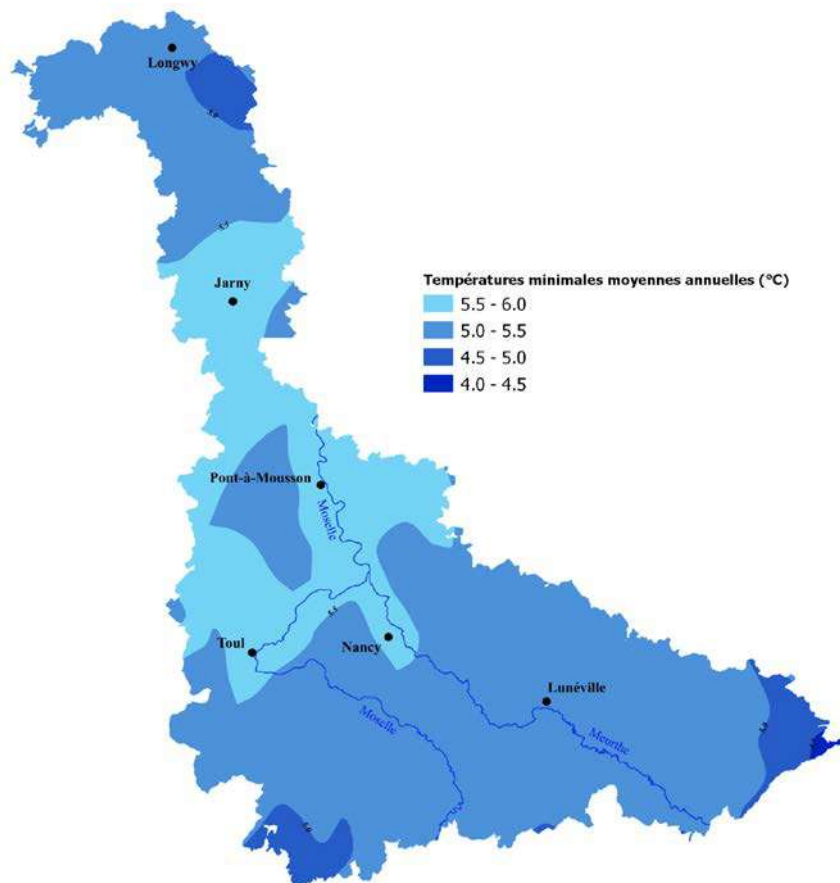
Pluviométrie moyenne annuelle (en mm)



18/06/2024 Données Worldclim - Bureau départemental SIG - SDIS54

Températures maximales moyennes annuelles (en °C)

18/06/2024 Données Worldclim - Bureau départemental SIG - SDIS54

Températures minimales moyennes annuelles (en °C)

18/06/2024 Données Worldclim - Bureau départemental SIG - SDIS54

C. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

1. La population actuelle

Le département de la Meurthe-et-Moselle comptait 732 486 habitants au dernier recensement de l'INSEE datant de 2021, soit une croissance démographique de près de 0,26 % depuis le précédent recensement de 2015. Il est le 4ème département de la région Grand Est en termes de population avec 13 % de la population du Grand Est et concentre le tiers des administrés Lorrains. Au niveau national, la Meurthe-et-Moselle se place au 33ème rang des 96 départements de métropole.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	705 554	722 693	716 964	711 943	713 779	732 207	734 403	732 486
Densité moyenne (hab/km²)	134,5	137,8	136,7	135,7	136,1	139,6	140	139,6

Source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 à 2021 exploitations principales.

2. L'organisation de la population sur le territoire

2.1 Les communes

Le département est divisé en 4 arrondissements, 23 cantons et 591 communes au 1er janvier 2021 :

Nombre d'habitants par commune	Nombre de communes	Nombre d'habitants	% d'habitants / population totale
< 500	386	80 335	11
500 à 2 000	132	123 737	17
2 000 à 5 000	41	128 211	17
5 000 à 20 000	30	276030	37
20 000 à 50 000	1	29829	4
> 50 000	1	105 573	14

Source : Insee, recensement de la population 2021.

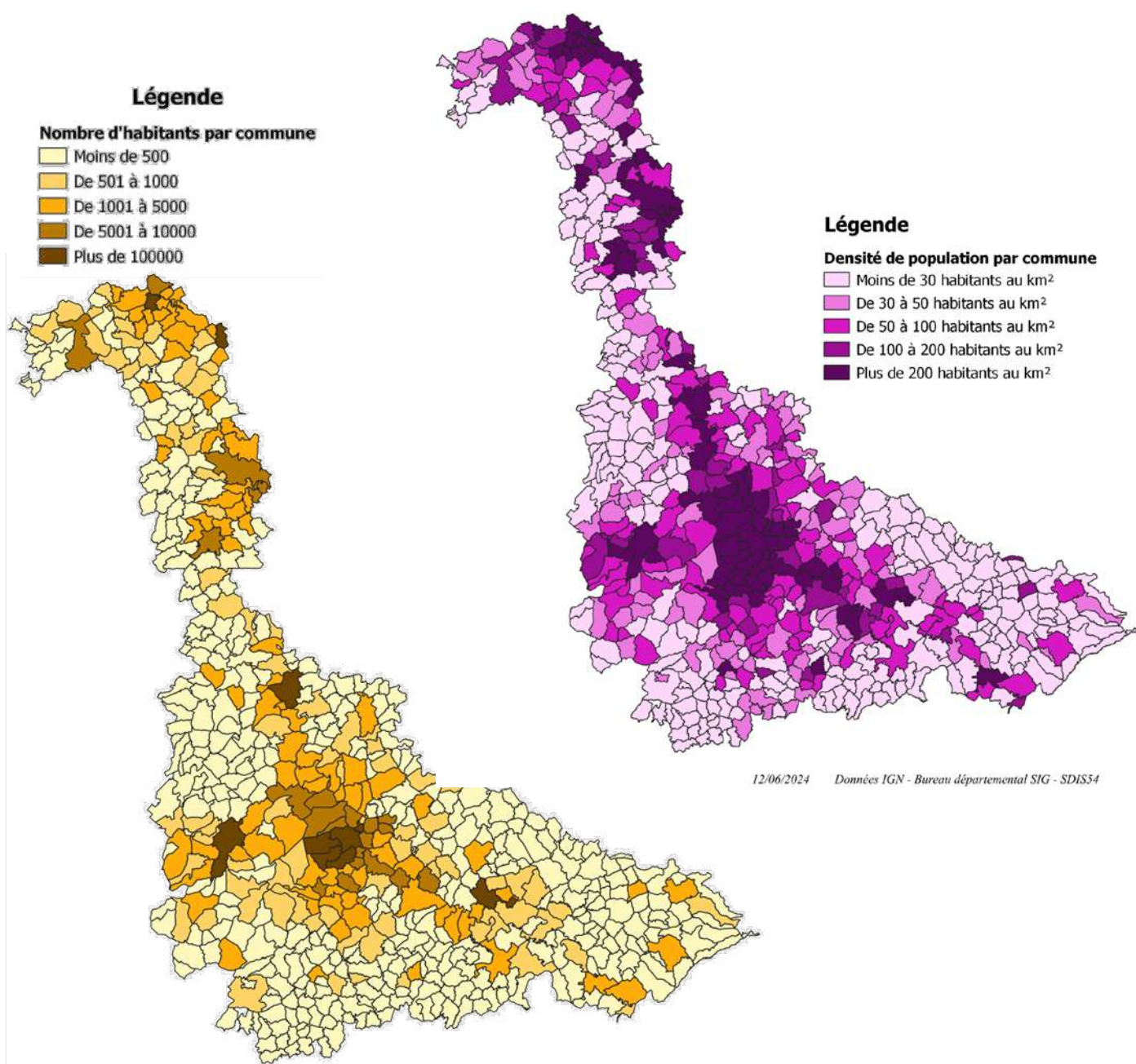
Les communes de plus de 10 000 habitants sont :

Nancy	104 403 habitants	Villers-lès-Nancy	14 305 habitants
Vandœuvre-lès-Nancy	29 723 habitants	Villerupt	10 098 habitants
Lunéville	17 858 habitants	Saint-Max	10 046 habitants
Toul	15 857 habitants	Maxéville	10 037 habitants
Longwy	15 117 habitants		
Laxou	14 445 habitants		
Pont-à-Mousson	14 357 habitants		

L'agglomération de Nancy regroupe à elle seule 6 communes de cette catégorie (Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Laxou, Maxéville et Saint-Max) soit 185 718 habitants.

Ces 10 communes de plus de 10 000 habitants concentrent 35 % de la population, celles de plus de 2 000 habitants environ 38 %. Quant aux communes de moins de 2 000 habitants, elles représentent 27 % de la population. Ainsi, malgré son taux d'urbanisation élevé, la Meurthe-et-Moselle reste tout de même rurale pour presque 1/3 de ses habitants.

Les densités de population sont les plus importantes autour des principales agglomérations :
Nancy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul, Briey, Longwy



12/06/2024 Données IGN - Bureau départemental SIG - SDIS54

2.2 Les territoires

L'action du Conseil Départemental s'appuie sur l'organisation en 6 territoires des services départementaux. Ils mettent en place des actions adaptées aux bassins de vie, afin de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels sont confrontés partenaires et habitants. Les contours de ces territoires épousent autant que possible ceux des intercommunalités et des pays.

Territoire de Longwy :

Composé de **50** communes et de **3** Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le territoire de Longwy représente **90 928** habitants ;

Territoire de Briey :

Il rassemble **65** communes réparties dans **2** EPCI et regroupe environ **73 775** habitants ;

Territoire du Grand Nancy :

Composé de **20** communes, la métropole du grand Nancy constitue **l'unique EPCI** de ce territoire totalisant **256 928** habitants ;

Territoire Val de Lorraine :

Il rassemble **126** communes issues de **4** EPCI et compte **109 949** habitants ;



Source : Conseil départemental - Atlas 2023

Territoire Terres de Lorraine :

Il rassemble **152** communes issues de **4** EPCI et compte **98 281** habitants ;

Territoire du Lunévillois :

Il rassemble **178** communes issues de **6** EPCI et compte près de **104 069** habitants. Situé au Sud-Est du département, il se caractérise par le développement de la filière du bois et du développement durable.

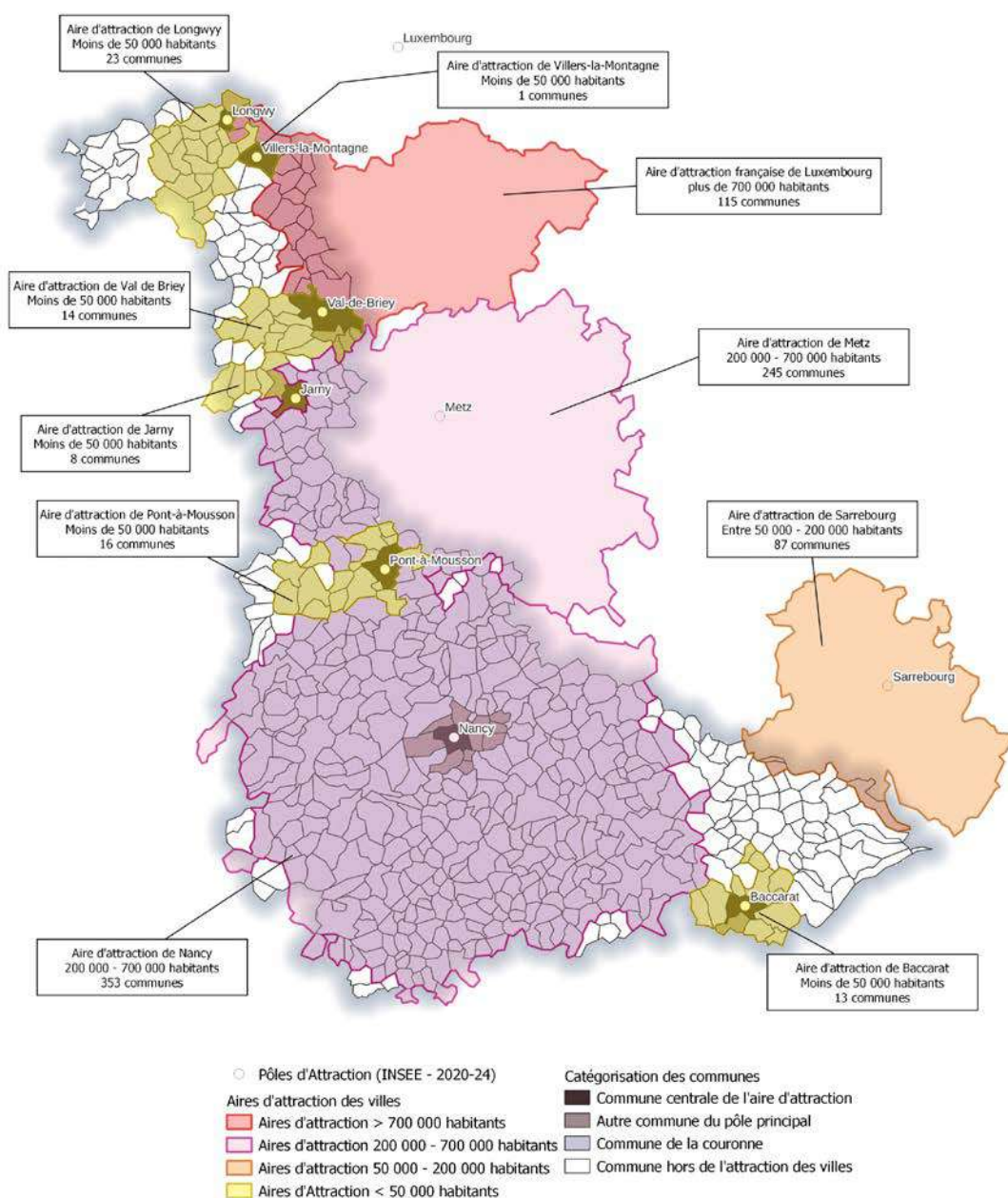
En parallèle de ce découpage, le département dispose de deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), le SCoT Nord et le SCoT Sud. Ces schémas sont des documents de planification d'échelle intercommunale destinés à assurer la cohérence des diverses politiques (politiques de développement économique et urbain, de l'habitat, des déplacements, des implantations commerciales, de l'environnement, ...), et à servir de cadre de référence pour l'élaboration des différents documents de planification sectoriels (programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain) ou documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme plan d'occupation des sols, cartes communales, opérations foncières et d'aménagement).

2.3 Les aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail (données datant de 2016). Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

Les aires d'attraction des villes en Meurthe-et-Moselle



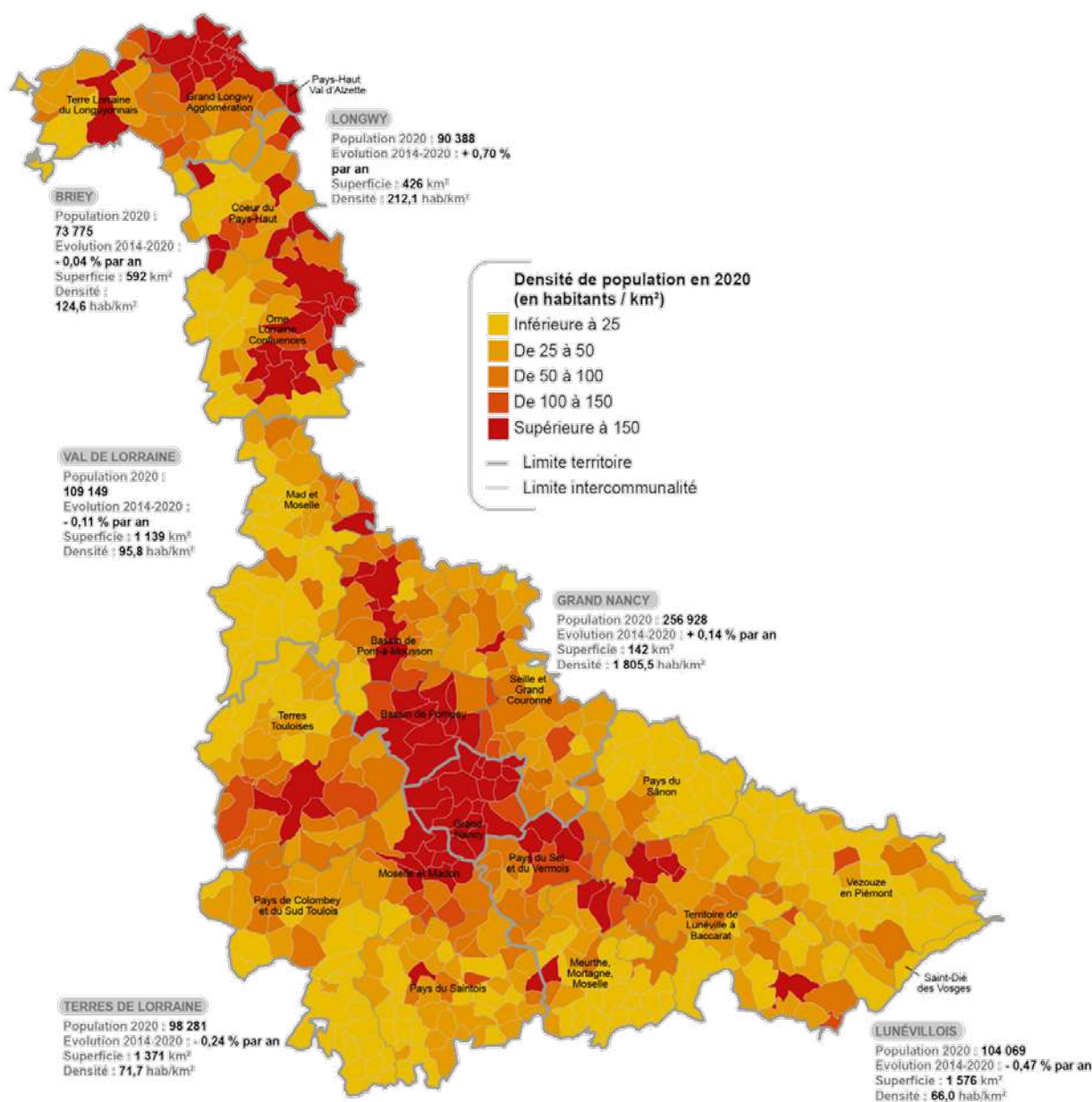
19 06 24 Données INSEE 2024 - Bureau Départemental SIG - SDIS 54

10 aires d'attraction recouvrent une grande partie du département. L'aire d'attraction de Nancy, comprise entre 200 000 et 700 000 habitants est la principale. 3 aires d'attraction ayant un pôle extérieur au département influencent une partie du territoire : celle de Metz, celle de Luxembourg et celle de Sarrebourg. Enfin le département compte 6 aires d'attraction de moins de 50 000 habitants dont les pôles d'attraction sont propres au département.

3. Les évolutions et perspectives d'évolution de la population

Avec 732 486 habitants en 2021, la Meurthe-et-Moselle est le 4^{ème} département le plus peuplé de la région Grand Est dont elle représente 13 % de la population.

Densité de population

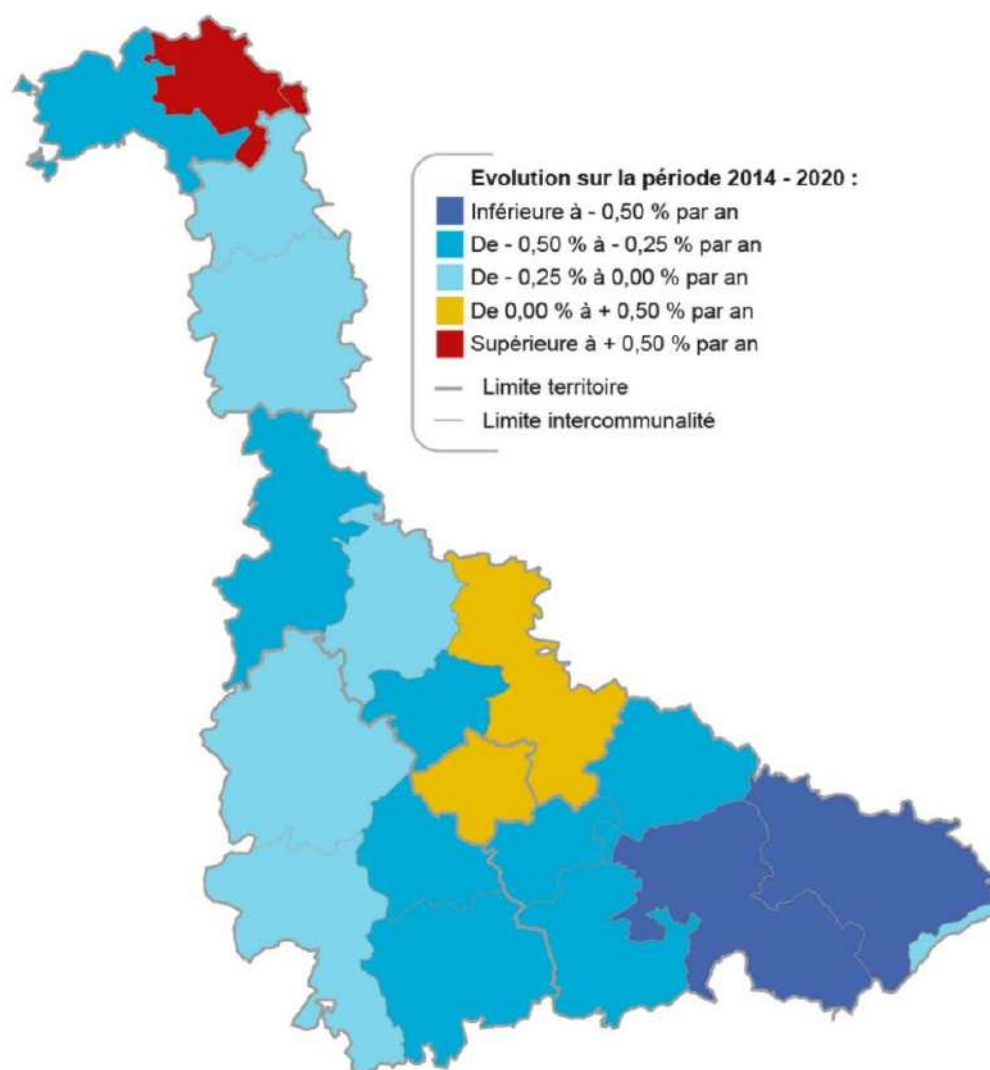


Source : Conseil départemental - Atlas 2023

Evolution démographique

	Population municipale			Évolution annuelle 2014-2020
	2009	2014	2020	
Meurthe-et-Moselle	731 019	732 153	732 590	+ 0,01 %
Grand Est	5 531 118	5 554 645	5 562 651	+ 0,02 %
France métropolitaine	62 465 709	64 027 958	65 269 154	+ 0,32 %

Entre 2014 et 2020, la population meurthe-et-mosellane n'a augmenté que de 447 habitants (+0.01 %). Cette évolution est très faible, comme en région Grand Est (+ 0,02 % par an). Ces taux sont inférieurs au taux d'évolution annuel métropolitain (+ 0,32 %).



Source : Conseil départemental - Atlas 2023

Depuis les années 2000, la population est en stagnation sur le département. Les projections de l'INSEE à l'horizon 2070 (Horodenciuc et al., INSEE 2023) comportent deux tendances majeures, illustrées par les deux graphiques ci-après :

- La première tendance concerne la baisse de la population : l'INSEE évoque une baisse de plus de 14% avec 105 000 habitants en moins selon son scénario central. Cette baisse serait liée d'une part à un déficit de naissances et d'autre part à un solde migratoire déficitaire.

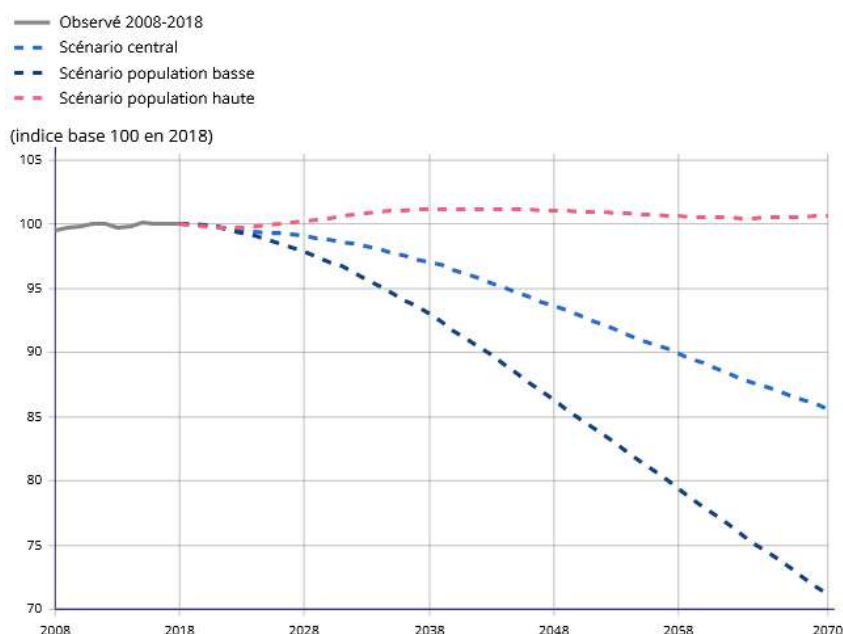


Figure 1 : Evolution de la population meurthe-et-mosellane selon les différents scénarios de l'INSEE, Etude d'Horodenciuc et al. 2023, données Insee recensement Omphale 2022

- La deuxième tendance constatée concerne le vieillissement de la population avec un âge moyen qui pourrait augmenter de 5 ans (46.1 ans en 2070 contre 40.7 ans en 2018). La proportion de personnes âgées de 75 ans et plus devrait doubler d'ici 2070.

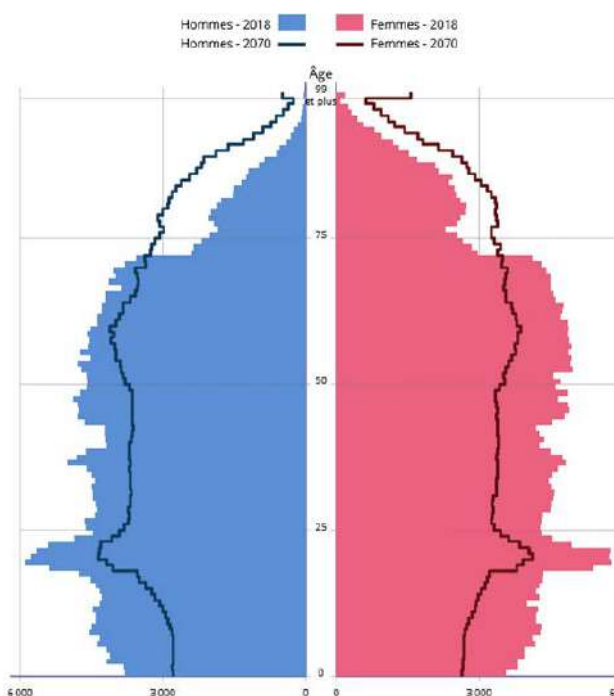


Figure 1 : Population par sexe et âge en 2018 et à l'horizon 2070, Etude d'Horodenciuc et al. , INSEE 2023



D. LES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT

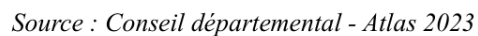
1. Les infrastructures routières

Le réseau routier (autoroutes, routes nationales et départementales) est très présent sur le département. On compte environ 230 km d'autoroutes ou voies à caractère autoroutier (routes nationales à 2x2 voies), 265 km de réseau primaire et près de 3 300 km de réseau routier départemental secondaire.

Plusieurs grands axes internationaux traversent le département :

- la RN 4 reliant Paris à Strasbourg,
- la RN 52 prolongeant l'A 30 d'Audun-le-Roman jusqu'aux frontières Belge et Luxembourgeoise,
- l'A31 Lorraine-Bourgogne avec un trafic proche de la saturation lors des périodes estivales, principale infrastructure routière de la Lorraine, concentrent les trafics les plus importants du département,
- l'A4 Paris-Strasbourg qui passe par le Nord du département entre Olley et Moineville-Beaumont,
- l'A330, la N 57 et N 59 reliant Nancy et le département des Vosges avec 33 000 véhicules par jour,
- l'A33 prolongeant l'A 31 en contournant Nancy en direction de Lunéville.

Actuellement, l'autoroute A 31 est fortement saturée. Des réflexions sont menées pour fluidifier le trafic routier par l'élargissement de l'A 31 à 3 voies ou la mise en œuvre d'un contournement : le barreau Toul-Dieulouard.



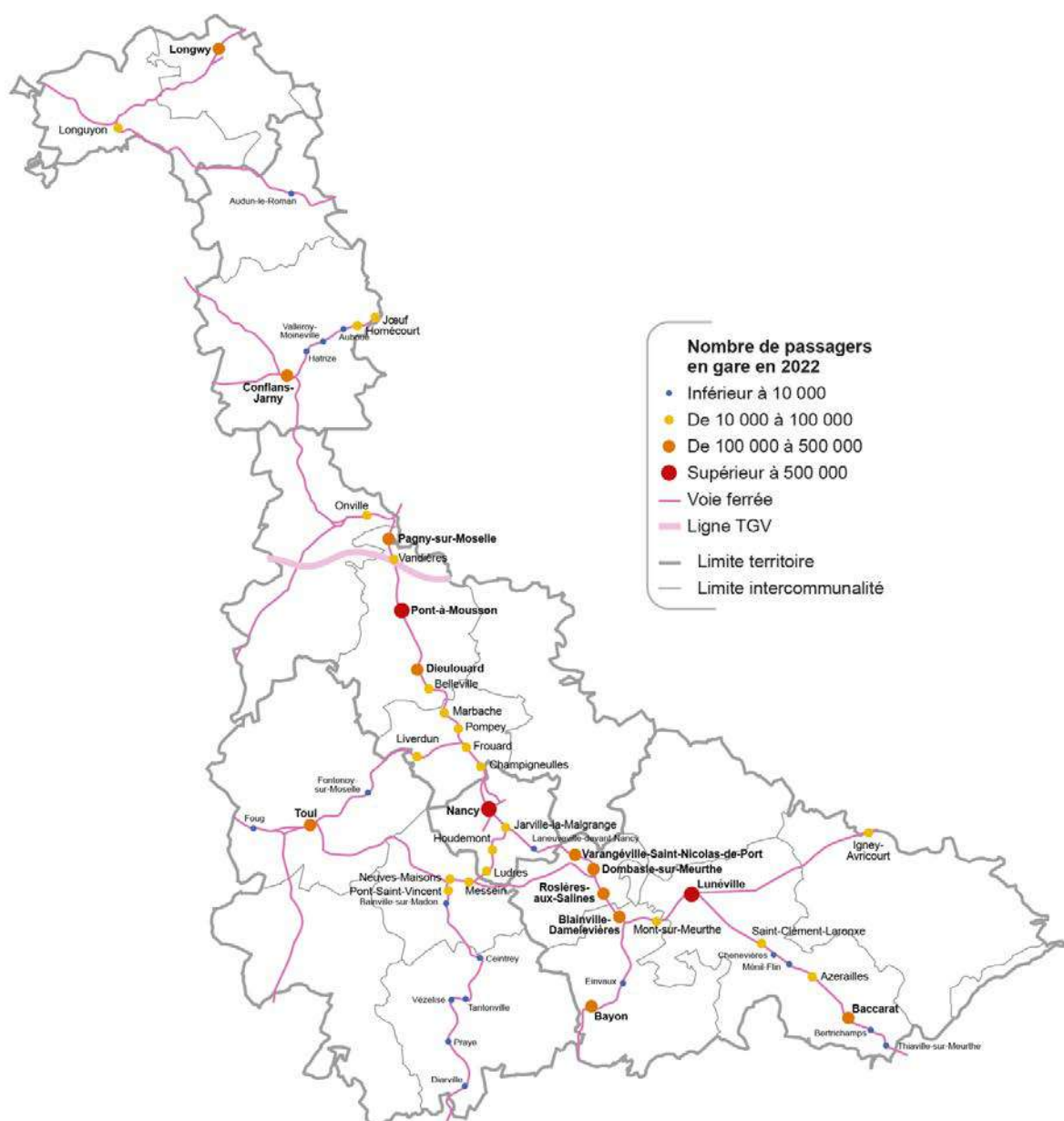
2. Les infrastructures ferroviaires

La Meurthe-et-Moselle dispose d'un maillage ferroviaire dense avec plus de 500 km de lignes exploitées. L'arrivée du TGV en 2007 positionne Nancy à 1h30 de Paris. En 2024, 10 allers-retours entre les deux villes sont effectués quotidiennement.

Les 56 gares du département comptabilisent au total 15 752 000 passagers en 2023, ce qui représente une augmentation de 20 % en 10 ans. Elles permettent de relier directement les villes de Paris, Lyon, Bruxelles, Francfort et Bâle. La gare de Nancy est de loin la plus fréquentée du département avec plus de 9 millions de passagers par an.

La Meurthe-et-Moselle compte une ligne grande vitesse, 22 lignes d'intérêt général ainsi que 4 lignes d'intérêt local.

Enfin, le département compte plusieurs plateformes de triage du fret : Longuyon, Conflans-en-Jarnisy, Jarny, Toul, Champigneulle et Blainville-sur-l'Eau.



Source : Conseil départemental - Atlas 2023

Le réseau ferré régional, revitalisé depuis 2002 par le réseau TER Lorraine, favorise les déplacements entre les principales villes de Lorraine et de Meurthe-et-Moselle. Il permet, depuis Nancy, de rejoindre Metz et le Luxembourg en passant par Pont-à-Mousson et, également, de rejoindre le département des Vosges (Epinal et Saint-Dié).

- **Transports transfrontaliers**

Un protocole d'accord entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers a été signé en 2018 afin de réduire la congestion journalière sur les routes.

- **Sillon Lorrain**

Le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain est né de la collaboration entre les quatre intercommunalités du Grand Est depuis plus de 15 ans : Thionville, Metz, Nancy, Epinal. En 2016, le cadencement généralisé permettant le renforcement de certaines lignes ferroviaires a été introduit, notamment l'axe ferroviaire lourd reliant Thionville au Luxembourg, en passant par Nancy et Metz. Cependant, la desserte de transport peut parfois être faible pour certaines lignes interurbaines telles que celles desservant Longwy.

- **Réseau Express Métropolitain Européen**

Suite à l'annonce par le chef de l'Etat en 2022 de la volonté de développer l'équivalent du RER parisien dans dix villes françaises, dans le but de réduire les émissions de CO₂, le Sillon Lorrain vise la création d'un Réseau Express Métropolitain Européen (REME) sur l'axe Nancy-Metz-Thionville-Luxembourg d'ici 2030. Cela permettrait d'alléger le trafic important qui sature actuellement le TER Nancy-Metz-Luxembourg (environ 12 000 voyageurs par jour).

Depuis son lancement, l'offre a été augmentée de 650 trains par semaine et la fréquentation a augmenté de 20 %.

- **Ligne à Grande Vitesse Est européenne (LGV-EE)**

Depuis 2007, la mise en circulation de la ligne LGV entre Vaires-sur-Marne (77) et Baudrecourt (57), associée à la mise en service de la gare de Lorraine située entre Nancy et Metz à Louvigny, permet de relier la Meurthe-et-Moselle à Paris en 1h51 et à Strasbourg en 1h10. En période normale, elle est parcourue par une centaine de trains par jour, soit environ 1 TGV toutes les 5 minutes

Le 03 juillet 2016, la deuxième phase du projet, avec la prolongation de la LGV-EE jusqu'à Vendenheim dans l'agglomération strasbourgeoise, a permis de relier la gare Lorraine TGV à Strasbourg en 40 min.

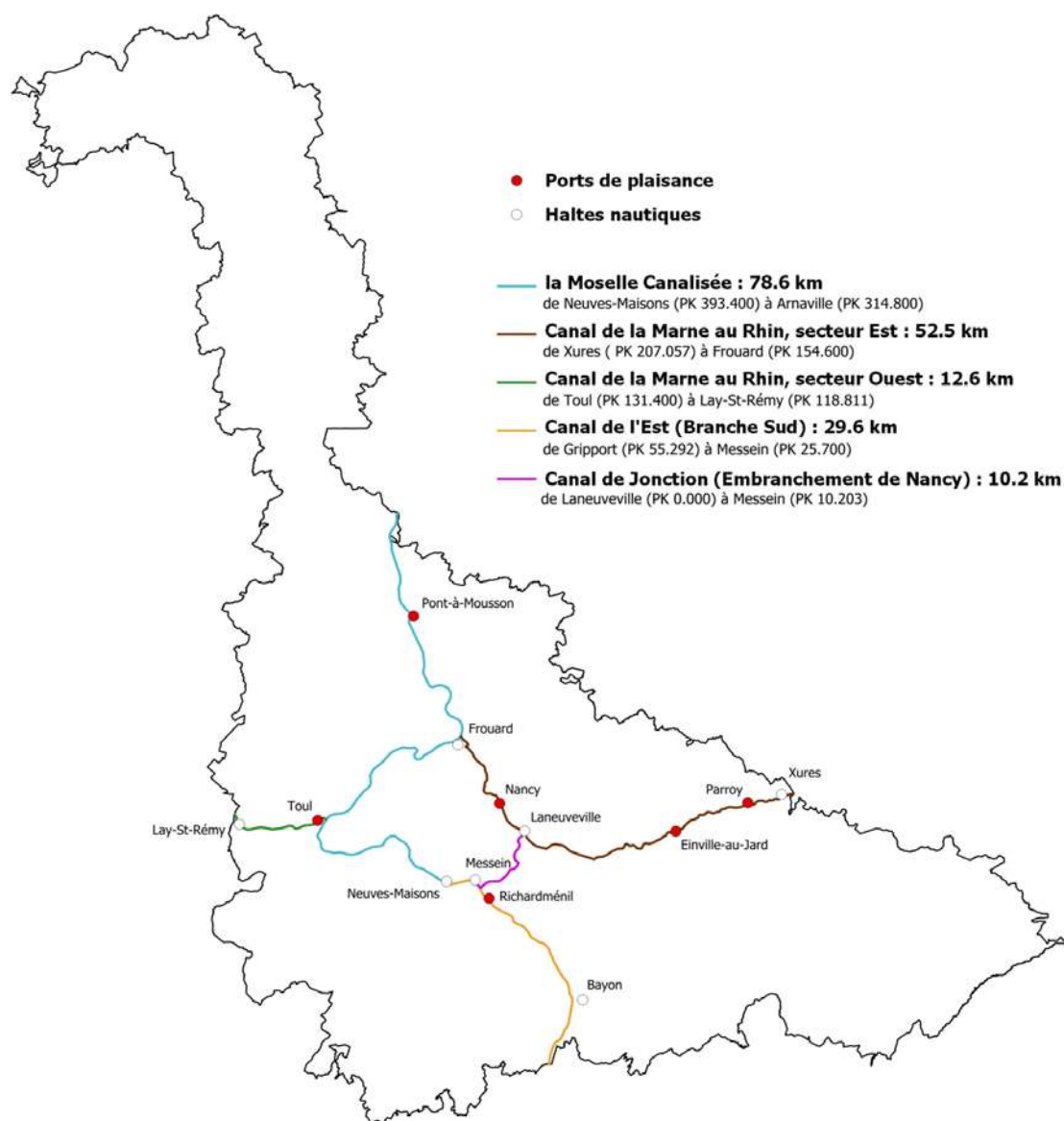
La région Grand Est souhaite favoriser les mobilités alternatives. Entre 10 et 20 petites lignes vont être rouvertes dans le cadre du Pacte pour les Ruralités, notamment la ligne Nancy-Contrexéville, qui est prévue pour 2027. Un aller-retour quotidien entre Nancy et Lyon est en service depuis le 15 décembre 2024.

3. Les infrastructures fluviales

Près de 183 km de canaux complètent le réseau hydraulique naturel meurthe-et-mosellan :

- le canal de l'Est, relie par sa branche nord Givet (près de la frontière Belge) à Troussey (près de Toul) et, par sa branche sud, Toul, Epinal, puis la Saône ;
- le canal de la Marne-au-Rhin près de 65 km, il relie Lay-Saint-Rémy à Xures en passant par Toul, Nancy, Dombasle, et Sarrebourg ;
- la Moselle canalisée sur 106 km de Coblenze (en Allemagne) à Nancy Frouard parcourt le département sur 79 km et donne ainsi à la Lorraine un débouché maritime par la vallée du Rhin.

Le port de plaisance Nancy Saint-Georges situé au cœur de la ville de Nancy est le principal port touristique du département. Il dispose d'une quarantaine d'emplacements équipés en eau et électricité. Parallèlement, un bateau spectacle et un bateau discothèque sont enrés à demeure au port.



21/06/2024 Données VNF/ DT Nord-Est/ AEME Exploitation-Réglementation - Bureau départemental SIG - SDIS54

4. Les voies aériennes

La circulation aérienne provient essentiellement de l'aéroport Nancy-Essey, des aéroports extra-départementaux et de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine.

Cette circulation utilise notamment les axes d'envol des aéroports de Louvigny et de Luxembourg et des diverses infrastructures aéronautiques existantes en Lorraine :

- 14 aérodromes sont ouverts à la circulation aérienne publique, dont 4 en Meurthe-et-Moselle,
- 6 aérodromes agréés à usage restreint, dont 4 situés en Meurthe-et-Moselle (Azélot, Malzéville, Pont-Saint-Vincent, Villerupt),
- 2 hélistations agréées à usage restreint pour le CHU de Nancy sur l'hôpital central et l'hôpital de Brabois,
- 2 plates-formes aéronautiques dont une au pôle européen de développement de Longwy,
- 10 aérodromes à usage privé, dont 3 en Meurthe-et-Moselle (Herbéviller, Mont-sur-Meurthe, Villerupt),

- 51 plates-formes ULM dont 5 en Meurthe-et-Moselle,
- Base Aérienne 133.

5. Les transports en commun et transports urbains

D'importants travaux, achevés pour début 2025, ont permis pour la transformation de la ligne 1 du tramway nancéen en un trolleybus rénové. La mise en service a eu lieu le 5 avril 2025. Ce trolley 100% électrique n'est plus guidé, mais conduit. Il n'est alimenté que sur certaines portions de son parcours par des caténaires, et fonctionne sur batterie le reste du temps.



Le réseau STAN a développé une ligne 2 qui circule du Nord au Sud de l'agglomération et relie Laxou Champ-le-Boeuf à Laneuveville-devant-Nancy.

Elle passe par le Point Central et la gare de Nancy. La ligne 2 est constituée de véhicules roulant au gaz naturel d'une capacité actuelle de 120 voyageurs.

Des travaux sont envisagés pour la ligne 2 mais aucun projet n'est arrêté en 2024.

Des navettes électriques « Blue-Bus » d'une capacité de 22 places desservent également certains secteurs hyper-centres, notamment le secteur piétonnisé de la vieille ville de Nancy.

Ce dispositif de trolleybus vient compléter le réseau STAN, pour donner les éléments chiffrés suivants :

- sur la ligne tram sont transportés chaque jour 18 000 voyageurs et 6 614 445 pour l'année 2022,

sur les lignes de bus sont transportés 45 000 voyageurs par jour et 16 433 265 pour l'année 2022. Ces chiffres de fréquentation ont été fortement impactés par les travaux (-60% sur le tram par rapport à 2018 par exemple), et il est donc raisonnable de penser que les affluences seront nettement plus importantes à partir de 2026.

Le réseau de transport en commun de la métropole de Nancy devrait continuer à évoluer. En effet, plusieurs nouvelles lignes trolleybus sont à l'étude pour une mise en place à l'horizon 2027. La construction de l'« urban loop » - ligne de capsules autonomes sur mono-rail allant de Maxéville au quartier Rives-de-Meurthe en passant par les anciens sites industriels Alstom et la future cité judiciaire devrait débuter en 2027 et durer un an.

L'« urban loop » transportera environ 1800 passagers par jour.

Les principales villes du département sont aussi couvertes par un réseau de bus de ville, souvent chargé durant les horaires de pointes et en période scolaire.



6. Les transports de produits énergétiques et chimiques par canalisation

Le département de Meurthe-et-Moselle compte un nombre notable de pipelines transportant des produits énergétiques ou des produits chimiques sur le territoire. Le maillage départemental permet d'approvisionner les centres de stockage départementaux, les centres de dispatching, les entreprises ou particuliers. Il permet également une réciprocité d'approvisionnement avec les départements voisins.

La majorité des conduites renferment des hydrocarbures ou du gaz de ville (méthane), quelques tronçons transportent de l'oxygène sous pression. On notera qu'une canalisation d'éthylène, provenant de la plateforme pétrochimique de CARLING (57), traverse le lunévillois.

Le transport prépondérant en matière énergétique sur le département est l'acheminement d'électricité par le biais des lignes électriques. Le département est traversé et alimenté en électricité par des lignes de 400 kV, 225 kV, 150 kV et 63 kV. Plusieurs transformateurs haute tension distribuent le courant dans les différentes communes par le biais de lignes de 20 kV et de lignes basses tensions.

E. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

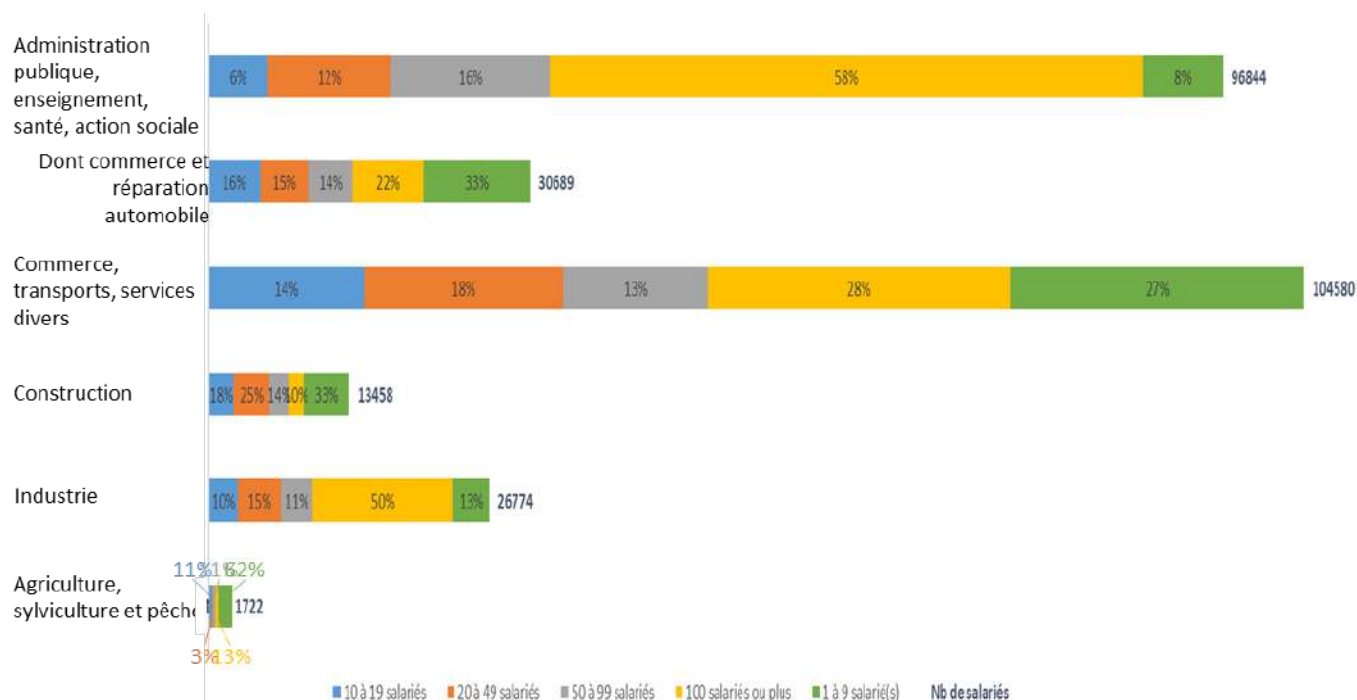
Le tissu économique privé de la Meurthe-et-Moselle est composé d'environ 46 000 entreprises dont près de 96 % sont de petites tailles (moins de 20 employés). Il est dominé par le secteur tertiaire. Les grandes entreprises de 50 employés et plus, représentent 1,4 % des entreprises mais concentrent près de 53 % de la masse salariale départementale. Ces aspects sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'établissements économiquement actifs en 2021

Secteur	Nombre	% de l'ensemble
Ensemble	45 953	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	3 052	6,6
Construction	5 113	11,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	12 556	27,3
Information et communication	1 332	2,9
Activités financières et d'assurance	2 218	4,8
Activités immobilières	2 188	4,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	6 908	15
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7 980	17,4
Autres activités de services	4 606	10

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024

Postes salariés par secteur d'activité au 01 janvier 2023



Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2023.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	2010	dont actifs ayant un emploi	2015	dont actifs ayant un emploi	2021	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	339 037	298 243	336 715	289 182	335 010	294 858
Dont						
Agriculteurs exploitants	2 833	2 825	2 380	2 346	2 357	2 335
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	14 851	13 788	15 896	14 502	16 574	15 607
Cadres et professions intellectuelles supérieures	44 579	43 249	45 617	44 043	48 740	46 840
Professions intermédiaires	83 958	77 885	85 768	78 633	88 402	81 864
Employés	105 026	91 265	103 464	87 777	99 483	86 227
Ouvriers	83 436	69 230	77 779	61 881	73 782	61 985

Source : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Emplois selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	2010		2015		2021			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	269 972	100	260 602	100	260 283	100	49,8	89,6
Agriculture	4 413	1,6	4 046	1,6	4 083	1,6	24,5	41,9
Industrie	35 401	13,1	31 161	12	28 062	10,8	23,5	93,8
Construction	17 664	6,5	15 812	6,1	15 095	5,8	11,6	76,7
Commerce, transports, services divers	110 075	40,8	105 832	40,6	110 240	42,4	46	87,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	102 419	37,9	103 751	39,8	102 804	39,5	67,7	94,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

A travers les données statistiques fournies par l'INSEE, on constate que les effectifs salariés du département sont concentrés dans les secteurs d'activités tertiaires (commerce et service) avec plus de 80 % de l'emploi total. Le secteur industriel représente environ 11 % des actifs. Quant aux domaines de la construction et de l'agriculture, ils génèrent respectivement 5,5 % et 0,7 % des emplois salariés.

Chômage des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	40 934	48 125	40 242
Taux de chômage en %	12,1	14,3	12
Taux de chômage des 15 à 24 ans	25,3	30,1	23,7
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,4	12,5	10,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,1	10,3	10,1

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

Le taux de chômage meurthe-et-mosellan (12 % sur l'année 2021) est supérieur à la moyenne nationale, qui est de 10,4 % pour les 15-64 ans.



PARTIE 2 : PRESENTATION DU SDIS 54

PARTIE 2 : PRESENTATION DU SDIS 54	33
A. LES MISSIONS ET L'ORGANISATION STRUCTURELLE.....	34
1. Les Services d'Incendie et de Secours.....	34
2. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	35
2.1 L'Etat-Major	36
2.2 Les groupements territoriaux.....	36
2.3 Les centres d'incendie et de secours.....	38
B. LA CHAÎNE OPERATIONNELLE DE L'ALERTE ET DU COMMANDEMENT	38
1. L'organisation opérationnelle de l'alerte	38
1.1 Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), art. R1424-44.....	38
1.2 Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), art. R1424-45.....	39
2. La chaîne de commandement, art. R1424-20 et 43.....	39
3. Les moyens techniques et les matériels.....	41
3.1 Les matériels.....	41
3.2 Les infrastructures bâtementaires.....	42
C. COUVERTURE OPERATIONNELLE : BILAN	42

A. LES MISSIONS ET L'ORGANISATION STRUCTURELLE

1. Les Services d'Incendie et de Secours

Les Services d'Incendie et de Secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Il s'agit d'un établissement public administratif placé sous l'autorité du président du conseil d'administration pour sa gestion administrative et financière, le préfet du département en assurant quant à lui la direction opérationnelle. Pour emploi, il est placé sous l'autorité des maires ou du préfet agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police.

Dans le cadre de leurs compétences partagées, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement,
- les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles : sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ; présentent des signes de détresse vitale ; présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence d'agir.



S'il est procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ces missions, il peut être demandé aux bénéficiaires une participation aux frais, dans des conditions déterminées par délibération de l'organe délibérant (CASDIS pour le SDIS, conseil municipal pour les corps communaux). Exemples : pollutions, réquisitions, interventions sur autoroute, destructions d'hyménoptères, services de sécurité, ...

Les SDIS comprennent un corps départemental de sapeurs-pompiers. Il a pour mission la défense des communes qui est assurée par l'intermédiaire des centres d'incendie et de secours classés en centres de secours principaux, en centres de secours, et éventuellement en centres de premières intervention intégrés.

Les SDIS sont classés en 3 catégories A, B, C, la 1ère regroupant les SDIS les plus importants et la 3ème regroupant les SDIS les moins importants (classement défini à l'article R1424-1-1 du code général des collectivités territoriales).



Les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) sont classés par arrêté du préfet selon les catégories suivantes, conformément à l'article R1424-39 du code général des collectivités territoriales :

- a) assurant simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie, deux départs en intervention pour une mission de secours et de soins d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention ;
- b) assurant simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie ou un départ en intervention pour une mission de secours et de soins d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention ;
- c) assurant au moins un départ en intervention.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, conformément à l'article R1244-33 du code général des collectivités territoriales, peuvent disposer de service local d'incendie et de secours. Ces centres de première intervention non intégrés au corps départemental relèvent du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ils sont placés sous l'autorité d'un chef de corps.

2. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle est classé en catégorie B.

Le SDIS 54 est organisé en services et centres rattachés à des groupements, qui exercent des missions opérationnelles, administratives ou techniques. On distingue des groupements fonctionnels (qui regroupent chacun plusieurs services) et des groupements territoriaux (qui regroupent chacun plusieurs centres d'incendie et de secours). Il est composé d'un Etat-major regroupant les 7 groupements fonctionnels et 4 groupements territoriaux.

Les groupements fonctionnels se composent :

- des groupements qui ont en charge les missions opérationnelles du SDIS définies par la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, à savoir : « groupement de planification et de coordination opérationnelles », « groupement de la prévention des risques d'incendie », et « service de Santé et de secours médical ».
- des groupements qui sont supports de tous les groupements et services de l'établissement : « groupement de soutien administratif et financier », « groupement de soutien des ressources humaines », « groupement de soutien technique et logistique » et le « pôle des systèmes d'information et des transmissions ».

Les centres d'incendie et de secours classés par arrêté préfectoral en centres d'incendie et de secours sont rassemblés dans 4 groupements territoriaux.

Les groupements territoriaux, placés sous l'autorité d'un chef de groupement, constituent des entités de gestion, de suivi et de coordination administrative et opérationnelle déconcentrées de la direction du SDIS de Meurthe-et-Moselle. Ils exercent les missions suivantes conformément au règlement opérationnel :

- suivi et inspection administratifs des personnels,
- management et coordination des unités constituant le groupement,
- coordination des actions de formation des personnels des centres d'incendie et de secours en liaison avec le groupement fonctionnel en charge de la formation,
- organisation des exercices inter-centres et évaluation en liaison avec le groupement fonctionnel en charge des Opérations,
- suivi des équipements bâtimementaires, matériels et vestimentaires mis à disposition des centres d'incendie et de secours en liaison avec les services gestionnaires de la direction.

Effectifs du SDIS au 31/12/2024

	Etat-Major	Groupelement Lunévillois	Groupelement Nancy	Groupelement Pays-Haut	Groupelement Pont-à-Mousson/Toul	TOTAL
SPP	81	40	255	73	63	512
SPV	10	502	507	495	367	1881
PATS	91	1	3	2	2	99
ESC		3	4		1	8
TOTAL	182	546	769	570	433	2500

2.1 L'Etat-Major

Actuellement, les groupements fonctionnels de l'Etat-Major sont répartis sur 2 sites géographiques :

- le site « Etat-Major » de Kléber à Essey-lès-Nancy qui regroupe la direction générale, le CTA/CODIS (GPCO), l'administration générale (GSRH et GSAF), la prévention (GPRI) et le Service Santé Sécurité et Secours Médical (SSSM),
- le site de Ludres situé rue Pasteur qui regroupe le centre technique et logistique (GSTL) et la pharmacie à usage intérieur.

2.2 Les groupements territoriaux

Le groupement territorial constitue une entité de gestion, de suivi, de coordination administrative et opérationnelle déconcentrée du SDIS 54. Il est dirigé par un officier supérieur, placé sous l'autorité du directeur du SDIS, qui prend l'appellation de chef de groupement territorial.

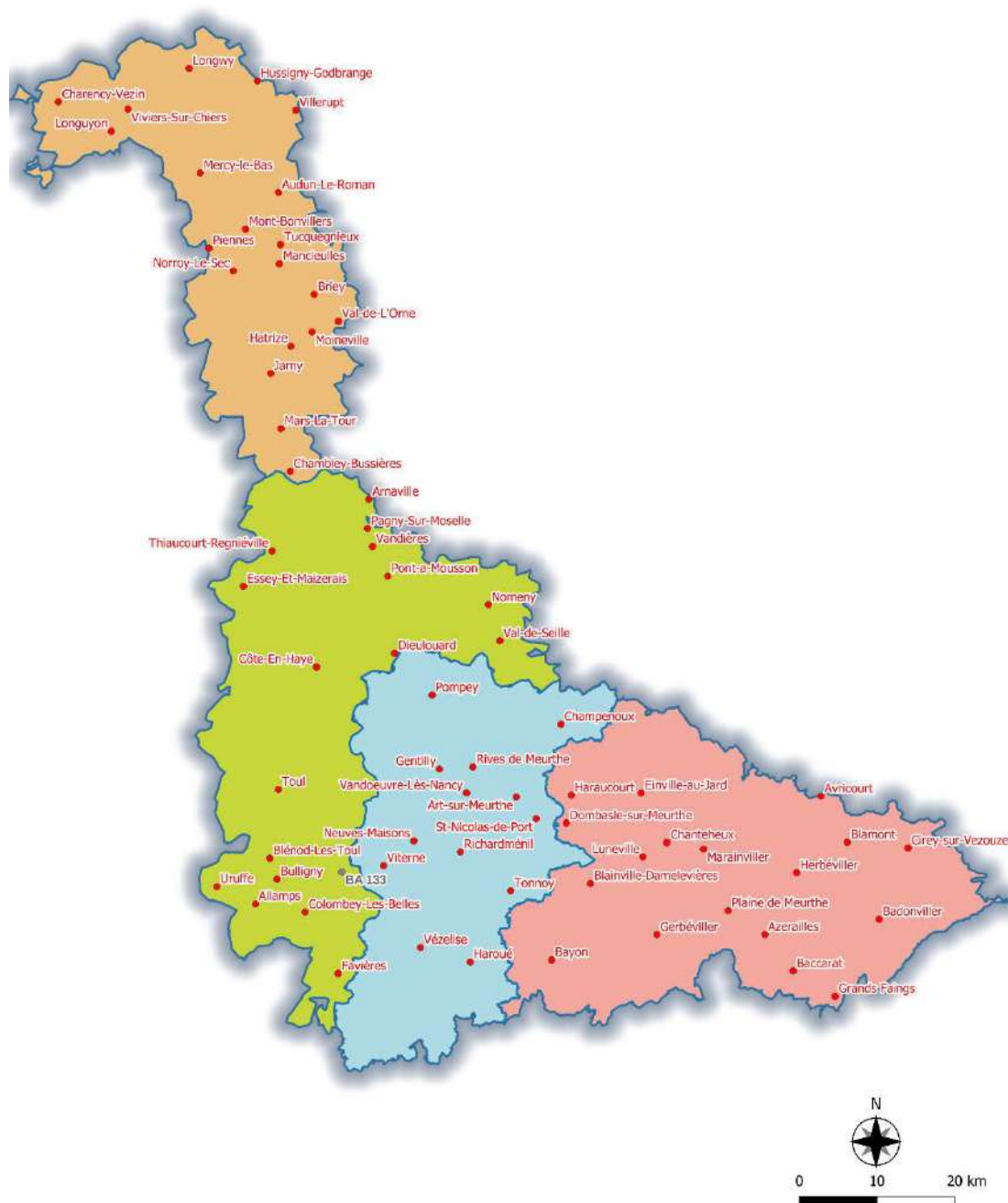
Le chef de groupement territorial participe au comité de direction et contribue à ce titre à l'élaboration de la politique départementale de l'établissement.

Le département de la Meurthe-et-Moselle est découpé en 4 groupements territoriaux :

- Groupelement **Pays-Haut** : situé au nord du département dans l'arrondissement de Briey.
- Groupelement **Pont-à-Mousson/Toul** : situé au nord de la métropole du Grand Nancy, ce groupement se situe dans l'arrondissement de Toul et de Nancy.
- Groupelement **Nancy** : centré sur la métropole du Grand Nancy et l'arrondissement de Nancy.
- Groupelement **Lunévillois** : situé à l'ouest du département sur l'arrondissement de Lunéville.



Organisation territoriale Actuelle du SDIS 54





2.3 Les centres d'incendie et de secours

Le Corps Départemental compte 68 CIS qui se décomposent de la manière suivante :

- 4 CIS de catégorie A (anciennement nommés Centres de Secours Principaux CSP) participant à 59,92 % des interventions du département en 2024,
- 32 CIS de catégorie B (anciennement nommés Centres de Secours CS) participant à 53,32 % des interventions du département en 2024,
- 32 CIS de catégorie C (anciennement nommés Centres de Première Intervention CPI) participant à 9,46 % des interventions du département en 2024.

A noter également l'existence de la Base Aérienne 133 qui contribue à la couverture opérationnelle à proximité immédiate (activité comparable à un CIS de catégorie C).

B. LA CHAÎNE OPERATIONNELLE DE L'ALERTE ET DU COMMANDEMENT

1. L'organisation opérationnelle de l'alerte

1.1 Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), art. R1424-44

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle dispose d'un Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) implanté dans les locaux de l'Etat-Major à Essey-Lès-Nancy.

Le CTA unique de Meurthe-et-Moselle est chargé de la réception, du traitement et de la réorientation éventuelle des demandes de secours provenant des numéros d'urgence 112 et 18.

Son organisation est définie par une instruction opérationnelle ayant pour thème le CTA, telle que prévue par le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

Il est interconnecté avec les centres de réception et de régulation des appels (CRRA) des unités participant au service d'aide médicale urgente, mais aussi avec les centres de réception des appels destinés aux forces de l'ordre.

- Interopérabilité avec le « centre 15 »

Le CTA et le CRRA 15 (centre de réception et de régulation des appels) se tiennent mutuellement informés dans les délais les plus brefs des appels qui leur parviennent et réorientent vers le centre d'appels d'urgence compétent tout appel n'entrant pas directement dans leur domaine de compétence.

- Interopérabilité avec les « centres 17 » (police, gendarmerie)

Le CTA et le CIC (centre d'information et de coordination de la police nationale) ou le CORG (centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie nationale) se tiennent mutuellement informés dans les délais les plus brefs des appels qui leur parviennent et réorientent vers le centre compétent tout appel n'entrant pas directement dans leur domaine de compétence.



- Interopérabilité avec d'autres CTA limitrophes

Le CTA transfère aux autres CTA limitrophes les demandes de secours localisées dans leurs territoires.

- Interopérabilité avec d'autres centres publics

Le CTA peut communiquer avec les centres publics qui reçoivent et traitent les numéros d'appels d'urgence 115 (SAMU social), 119 (enfance maltraitée), 114 (CNR centre national relais des appels d'urgence pour les personnes déficientes auditives).

Le CTA est également apte à recevoir les appels d'urgence provenant de centres d'établissements ou d'entreprises (plateformes télé médico-sociales et sanitaires, e-call, autoroutes, télésurveillance, ascensoristes...) qui réceptionnent des demandes de secours de leurs usagers ou abonnés.

1.2 Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), art. R1424-45

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle dispose également, contigu au CTA, d'un CODIS.

Il est plus particulièrement chargé du suivi et de la coordination opérationnelle dans le cadre de la gestion de crise, découlant d'un ou de plusieurs événements, localisés ou étendus à un territoire important, survenant de façon ponctuel ou en masse.

Le CODIS est veillé par le chef de salle du CTA. Sa montée en puissance, en cas de crise, est réalisée par des officiers CODIS.

Le CODIS est l'interlocuteur privilégié du COS, du Centre opérationnel Départemental (COD) de la préfecture, du COZ, des autorités départementales et communales.

Pour répondre aux missions évoquées précédemment, le CTA et le CODIS disposent :

- d'un système informatique de réception des appels et d'aide à la décision,
- d'un réseau de communication téléphonique et radioélectrique numérisé,
- d'un système de géolocalisation des moyens de secours en temps réel.

2. La chaîne de commandement, art. R1424-20 et 43

Le COS relève, sous l'autorité du Préfet ou du Maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, du DDSIS. En l'absence de ce dernier, le COS relève d'un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, officier, sous-officier ou gradé. Les modalités de fonctionnement de la chaîne de commandement sont précisées dans le Règlement Opérationnel.

Pour assurer l'efficacité de la chaîne de commandement, des astreintes sont réalisées par les différents officiers formés du département afin de garantir le bon déroulement des interventions. La répartition est la suivante :

- le DDSIS (Chef de Corps) ou son adjoint assurant la permanence du corps départemental,
- 1 à 2 officiers, **chefs de site (CdS)**, en astreinte, qui couvrent l'ensemble du département afin d'assurer la coordination, le commandement opérationnel et permettre d'armer un poste de commandement (PCS, PCO, COD ...),
- 1 officier de la **chefferie santé** d'astreinte, assurant le conseil technique à tous niveaux du commandement opérationnel,

- 4 à 5 officiers, **chefs de colonne (CdC)**, en astreinte, répartis sur le territoire départemental et pour le fonctionnement du CODIS,
- 10 à 12 officiers, **chefs de groupe (CdG)**, mobilisables, en garde (chef de salle) ou astreinte, répartis sur chaque secteur ou pour le fonctionnement du CODIS,
- 1 à 3 officiers santé, en astreinte, qui couvrent l'ensemble du département.



Figure 1 : Organisation opérationnelle du SDIS 54 : Groupements et secteurs chefs de groupe



3. Les moyens techniques et les matériels

3.1 Les matériels

Au 1er août 2024, le parc matériel roulant du SDIS 54 est constitué des principaux engins suivants :

- 61 VSAV (âge moyen de 6,2 ans)
- 37 FPTSR, FPTGP (âge moyen de 10,7 ans)
- 9 CCR (âge moyen de 5,4 ans)
- 26 CCFM (âge moyen de 15,3 ans)
- 18 Echelles Aériennes (âge moyen de 15,5 ans)
- 1 Bras élévateur aérien de 42 m (âgé de 1 an)
- 24 FIL (âge moyen de 14,5 ans)
- 8 VPS (âge moyen de 7,5 ans)
- 4 VPI
- 38 CTU-CID
- 59 véhicules légers de reconnaissance et de transport

Ce parc résulte d'un important programme d'investissement ayant permis un renouvellement des engins de base et un complément d'armement découlant du SDACR précédant.

La gestion du parc est assurée par le GSTL avec :

- une maintenance de 1^{er} niveau au sein des CIS,
- un atelier mécanique à Ludres et 1 antenne à Briey.

Type d'engin	Age moyen à atteindre*	Nombre d'engins en 2015	Age moyen 2015	Nombre d'engins en 2018	Age moyen 2018	Nombre d'engins en 2024	Age moyen 2024
Moyens SAP	3.5	58	5.55	60	5.87	61	6,2
Engins pompe	7.5	46	14.33	44	14.77	46	9,2
Moyens aériens	7.5	22	13.80	22	13.82	19	14,7
Moyens Fdf	7.5	32	13.53	32	17.22	27	15,9

* L'âge moyen à atteindre correspond à la moitié de la durée d'amortissement.

Le parc des véhicules légers (VL, VLTT, ...) était constitué de 141 engins en 2015 et de 149 engins en 2019. Il est de 136 au 1^{er} août 2024.

La mise en place des pools de véhicules en 2019 a permis de limiter l'augmentation du nombre de véhicules en baissant légèrement ce nombre.

Les deux derniers plans d'équipement ont orienté leurs efforts sur le rajeunissement du parc d'engins pompe et moyens FDF. On constate aujourd'hui un vieillissement du parc des moyens aériens qui génère une maintenance plus couteuse et des indisponibilités plus fréquentes de véhicules.

3.2 Les infrastructures bâtementaires

Les activités du SDIS s'exercent sur 72 sites différents :

- 68 sites pour les CIS,
- Le site de Kleber, regroupant la direction, l'état-major, le CTA-CODIS
- le site du groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul, géographiquement indépendant du site de la caserne de Pont-à-Mousson. Les trois autres groupements territoriaux sont situés sur le même site qu'un CIS (Nancy-Rives de Meurthe, Lunéville, Briey),
- le GSTL sur le site de Ludres.
- L'atelier de Briey.

Ces implantations représentent environs 79 333 m² de bâtiments.

Le GSTL assure la gestion et l'entretien du parc immobilier. Outre les travaux d'entretien courant et de réparation, il effectue également des opérations de constructions neuves et/ou extensions/réhabilitations, définies suivants le plan d'investissement.

Dans ce cadre, des investissements conséquents ont été opérés avec les constructions ou restructurations lourdes pour les CIS suivants :

- **Bâtiments neufs** : Nancy-Rives de Meurthe, Nomeny, Favieres, Art-sur-Meurthe, Chambley-Buissières, Mercy-le-Bas,
- **Bâtiments restructurés** : Blainville-Damelevières, Champenoux, Nancy-Vandoeuvre, Nancy-Gentilly,
- **Bâtiments abandonnés** : Nancy-Tomblaine, Nancy-Joffre, Pierrepont, Lenoncourt, Bertrichamps, Saint-Clément, Rosières-aux-Salines.

Ces investissements nécessaires se poursuivront sur les années à venir.

C. COUVERTURE OPERATIONNELLE : BILAN

Pour les SDACR précédents, les paramètres de l'analyse de la couverture opérationnelle ont été définis comme suit :

- **Délai moyen d'intervention sur zone (ancien délai de couverture), pour 90% des cas** = temps compté entre la validation d'une demande de secours et l'arrivée sur les lieux de l'intervention du premier véhicule. Ce temps est fourni par les rapports d'intervention rédigés après chaque opération, les horaires pris en compte étant produits par le CTA (horodatage par une horloge tierce du service). Le temps retenu est celui du premier engin sur les lieux.
- **Chaque commune a été classée selon des critères de population ou de densité, pour les répartir dans 3 catégories** : RURAL, Semi URBAIN, URBAIN. Le détail est repris dans le tableau ci-après. Les fonds de couleurs seront repris dans les analyses cartographiques. Cette référence d'urbanisation est communément retenue par les SDIS.

CRITERES DE CLASSEMENT	
URBAIN	Communes supérieures à 20 000 habitants ou avec une densité de population > 600 habitants/km ²
Semi URBAIN	Communes supérieures à 700 habitants ou avec une densité de population > 100 habitants/km ²
RURAL	Communes inférieures à 700 habitants ou avec une densité de population < 100 habitants/km ²

Les critères de validation du délai moyen d'intervention sur zone, pour 90% des cas, sont les mêmes que pour le SDACR précédent, à savoir :

	Conforme	Non conforme
URBAIN	$T \leq 11$ min	$T > 11$ min
Semi URBAIN	$T \leq 16$ min	$T > 16$ min
RURAL	$T \leq 21$ min	$T > 21$ min

Classement des communes de Meurthe-et-Moselle

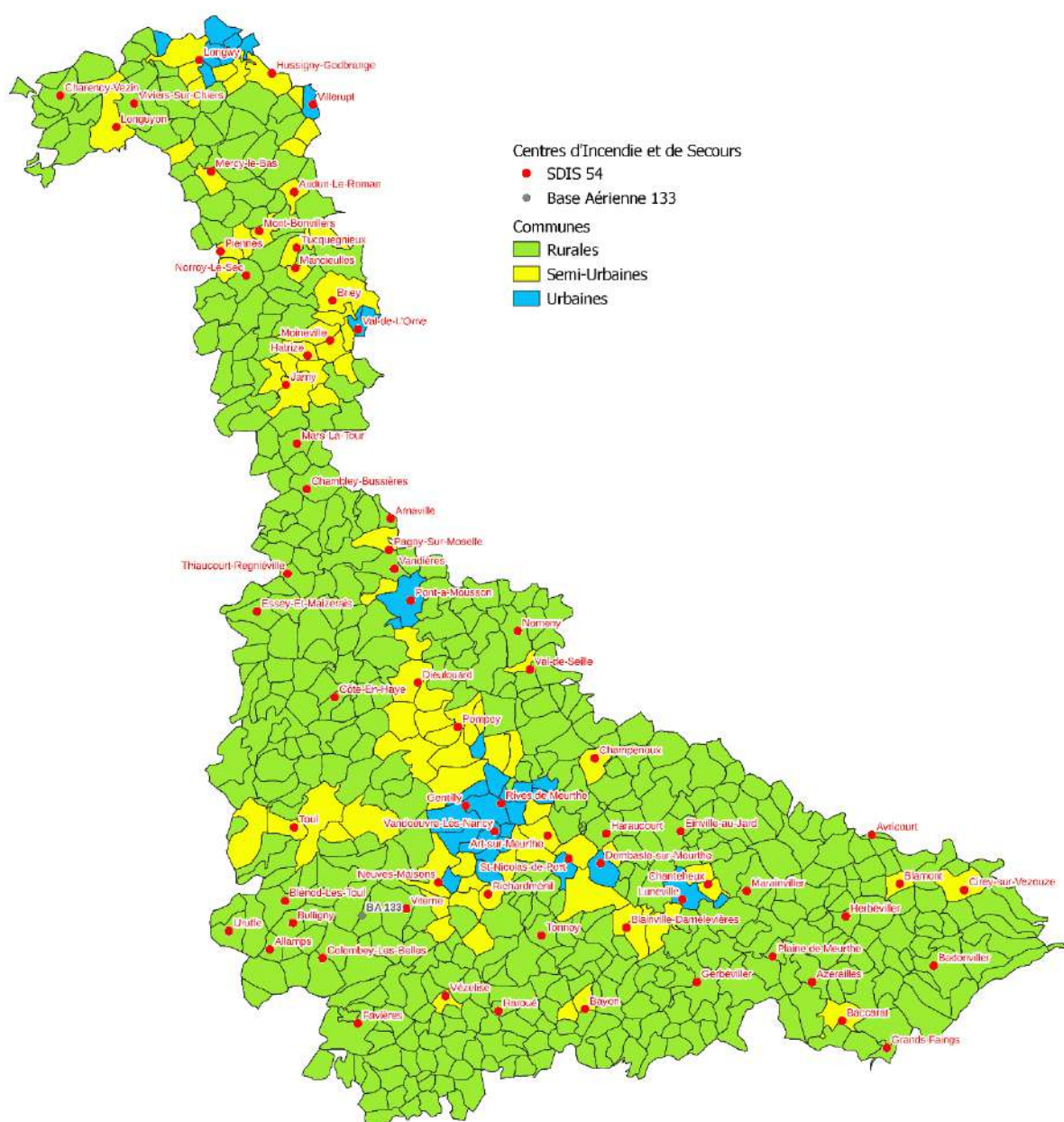


Figure 2 : Classement des communes selon les données INSEE 2019

Le délai moyen d'intervention sur zone mesuré en 2024 dans 90% des cas est de 11 min 32 s (**moyenne nationale de 14 min 48 s**).

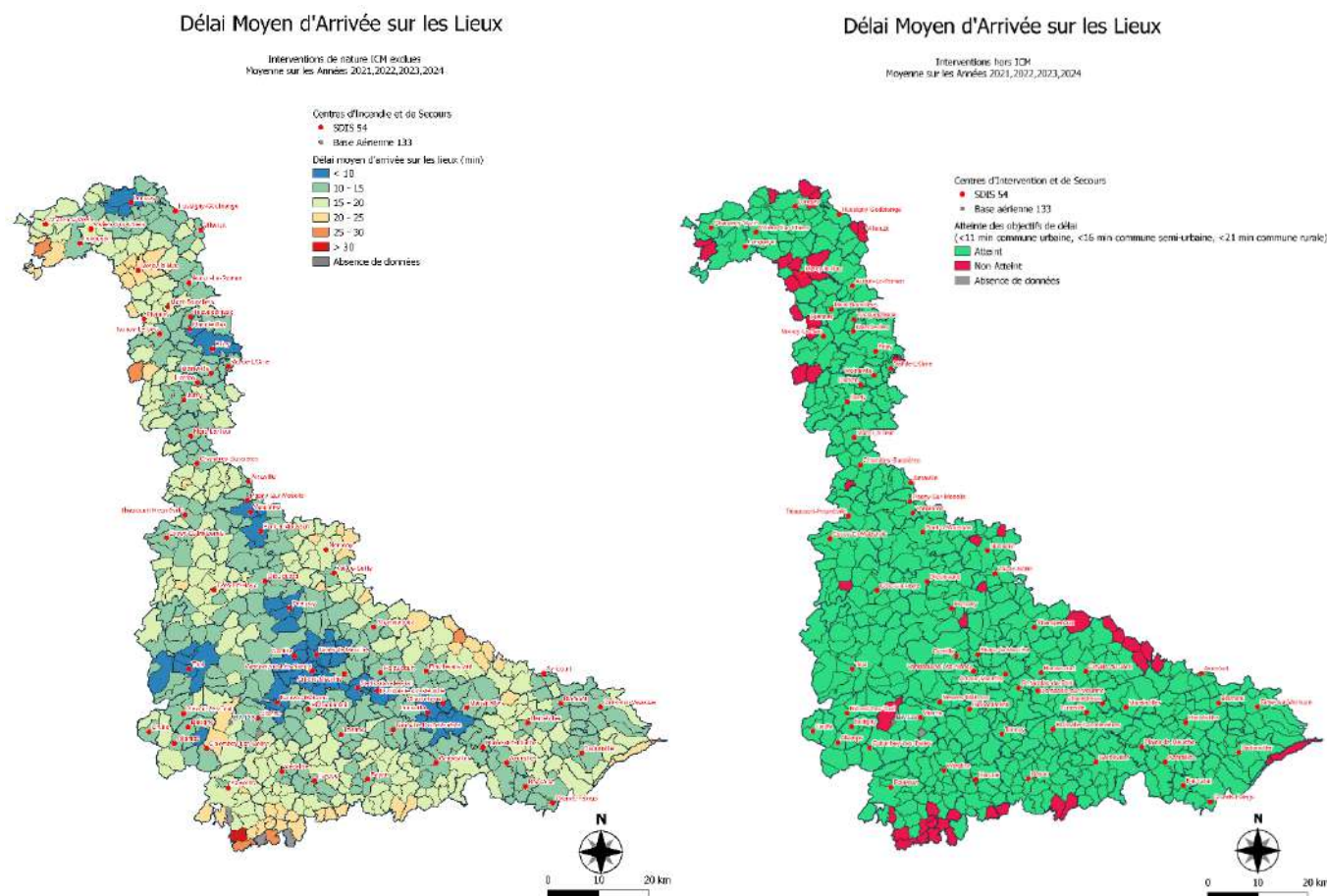


Figure 3 : Evolution des délais d'intervention par commune et conformité avec les objectifs du SDACR

Au regard des 2 cartes et en les comparant, plusieurs constats immédiats émergent :

- les délais moyens d'intervention sur zone mesurés récemment répondent aux objectifs fixés dans le SDACR précédent,
- le développement des partenariats avec les SDIS voisins (Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle) permet de couvrir, dans des délais conformes, les communes limitrophes du département.



PARTIE 3 : BILAN DES OBJECTIFS PRECEDENTS ET STATISTIQUES OPERATIONNELLES

PARTIE 3 : BILAN DES OBJECTIFS PRECEDENTS ET STATISTIQUES OPERATIONNELLES 45

A. LE BILAN DU SDACR 2020.....46

1. Les axes majeurs de la couverture des risques46
2. Les principes généraux de la réponse opérationnelle48
3. La réponse technique49

B. LES STATISTIQUES OPERATIONNELLES54

1. Analyse globale.....54
2. Analyse quantitative temporelle des interventions55
3. Analyse de l'activité opérationnelle par catégorie58
4. Analyse qualitative et quantitative de l'activité opérationnelle par commune et par centre61
 - 4.1 Activité opérationnelle cartographiée par commune61
 - 4.2 Activité opérationnelle par Centres d'Incendie et de Secours (CIS)63
5. Activité spécifique du CTA-CODIS70
6. Principaux indicateurs liés aux personnels opérationnels des CIS72
 - 6.1 Indicateur OP D11-1 : potentiel opérationnel départemental72
 - 6.2 Indicateur OP D11-2 : taux de départ avec un effectif inférieur à l'effectif réglementaire75
 - 6.3 Indicateur OP D11-3 : taux d'encadrement en chef d'agrès.....78
7. Indicateur OP D12-1 : durée moyenne des interventions81
8. Indicateur OP D12-2 : sollicitation moyenne des SP en intervention85
9. Indicateur OP D21-4 : taux de substitution quantitative par centre86
10. Indicateur OP D12-2 : suivi des temps de rassemblement88



A. LE BILAN DU SDACR 2020

1. Les axes majeurs de la couverture des risques

OBJECTIFS SDACR 2020		SERVICES PORTEURS	ACTIONS MENEES	ETAT
Prévention				
SDACR_2020_001	Développer au SDIS 54 une compétence de Recherches des Circonstances et Causes d'Incendie (RCCI)	GPRI	Création de la mission RCCI en décembre 2021.	Traité
Prévision				
SDACR_2020_002	Conforter le rôle de la prévision auprès des autorités de police, dans les domaines qui sont les siens (DECI, accessibilité des engins de secours, dispositifs prévisionnels de secours, analyse des risques et planification de la réponse de sécurité civile, etc.)	GPRI	Développement de l'information opérationnelle et de la communication auprès des maires	Traité
SDACR_2020_003	Finaliser la mise en œuvre du règlement départemental DECI et son déploiement dans toutes les communes de Meurthe-et-Moselle	GPRI	RDDECI déployé dans toutes les communes	Traité
SDACR_2020_004	Développer les liens entre la prévention bâtiminaire et la prévision à des fins opérationnelles	GPRI	Intégration de séquences spécifiques PPO au programme des FMPPA	Traité
SDACR_2020_005	Recentrer les études d'urbanisme sur les dossiers nécessitant une expertise sapeur-pompier	GPRI	Création d'un logigramme limitant les dossiers à traiter. Edition de cartes de risque dynamiques par le SIG	Traité
Planification				
Gestion de crise				
SDACR_2020_006	Réaliser au niveau du SDIS 54 un Plan de Continuité d'Activité permettant de prendre en compte les principales crises extérieures pouvant impacter le fonctionnement général (Pandémie, réseaux de télécommunication, transports d'énergie)	Direction générale	Rédaction en cours de plusieurs éléments du PCA global	En cours
SDACR_2020_007	Assister les services en charge de la gestion du patrimoine pour l'élaboration d'une stratégie départementale de préservation des bâtiments et œuvres en cas de sinistre	GPCO	Assistance des gestionnaires de patrimoine dans l'élaboration des Plans de Sauvegarde des Biens Culturels	En cours
SDACR_2020_008	Participer à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS)	GPRI	Mission prise en charge par la préfecture. Appui du SIDPC et participation à des réunions d'information des élus locaux	Traité
Planification locale spécifique aux Sapeurs-Pompiers				
SDACR_2020_009	Actualiser, développer et dynamiser la politique de gestion des plans d'Etablissements Répertoire (ETARE) en révisant la grille de répertoriage	GPCO	Guide départemental ETARE comprenant une nouvelle grille de répertoriage paru en 2019	Traité
SDACR_2020_010	Intégrer tous les bâtiments classés dans le SIG en intégrant les renseignements complémentaires existants (Plans de sauvegarde des œuvres, liste et priorité de préservation des œuvres, ...)	GPCO	Mise à jour des ETARE en cours. 70% des bâtiments classés répertoriés	En cours



Objectifs SDACR 2020	Services porteurs	Actions menées	Etat
Planification des exercices			
SDACR_2020_011 Programmer un exercice annuel intercentres par bassin de CIS	Groupelements territoriaux	Exercices réalisés	Traité
Retours d'expérience			
SDACR_2020_012 Améliorer la prise en compte de la remontée d'information des centres notamment en termes de RETEX opérationnels (cas des inondations 2016)	GPCO	Mise en œuvre d'un outil COS/RETEX sur Artemis, permettant aux CA une remontée des difficultés opérationnelles et leur traitement par le GPCO. Développement du partage d'expérience par le partage de plus en plus fréquent de PEX	Traité
SDACR_2020_013 Favoriser les démarches d' amélioration continue du SSSM (évaluation des pratiques, RETEX aptitude et SSO)	SSSM	Mise à jour des PISU	En cours
SDACR_2020_014 Réaliser des RETEX à vertu pédagogique et diffuser largement des fiches RETEX simplifiées	GPCO	Parution en septembre 2019 du guide départemental RETEX. Diffusion systématique des RETEX à tous les personnels via l'intrasdis.	Traité
SDACR_2020_015 Intégrer dans les comptes rendus opérationnels le chiffrage du coût du sauvé pour chaque intervention	PSIT	Intégration : via la classification de gravité des Sapeurs-Pompiers pour le SUAP ; via le remplissage d'un formulaire en ligne (dans le cadre d'une expérimentation nationale) pour l'incendie	En cours
SDACR_2020_016 Envisager la réalisation d' enquêtes de satisfaction auprès de la population et des sinistrés		Abandon de la mesure au regard du faible bénéfice estimé face à l'investissement demandé	Traité



2. Les principes généraux de la réponse opérationnelle

Objectifs SDACR 2020		Services porteurs	Actions menées	Etat
Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques				
Analyse du bassin de Longuyon, Charency-Vezin, Pierrepont et Viviers-sur-Chiers				
SDACR_2020_017	Dans le cadre de sa nécessaire reconstruction (état actuel des locaux) envisager la reconstruction du futur CIS Pierrepont sur la commune de Mercy-le-Bas	GTPH	Inauguration du CIS en mai 2024	Traité
Analyse du bassin de de Longwy, Villerupt et Hussigny-Godbrange				
SDACR_2020_018	Poursuivre la construction d'un CIS interdépartemental sur Villerupt, commun avec Audun-le-Tiche (57)	GTPH	Abandon du projet. Construction du CIS Villerupt	Traité
SDACR_2020_019	Elargir le territoire de recrutement du futur CIS Villerupt sur Villers-la-Montagne (la création d'un CIS sur ce secteur n'est pas nécessaire)	GTPH		Traité
Analyse du bassin de Pont-à-Mousson, Val de Seille et Dieulouard				
SDACR_2020_020	Créer deux CIS distincts sur NOMENY et JEANDELAINCOURT dont les emplacements respectifs seront à étudier	GTPT	Inauguration du CIS Nomeny le 22/02/2024	En cours
SDACR_2020_021	Intégrer le Centre Communal d'Eply dans le projet de création d'un CIS dans la partie Nord du secteur de Jendelaincourt	GTPT	Fermeture du CPI non intégré d'Eply en 2022. Proposition aux SPV d'Eply d'intégrer le CIS Nomeny.	Traité
Analyse du bassin de Nancy-Joffre, Nancy-Tomblaine et Champenoux				
SDACR_2020_022	Reconfigurer les secteurs nancéiens pour répartir la « charge opérationnelle » à poids égal sur les trois futurs CIS, lors de l'arrivée du CIS NANCY « Rives de Meurthe »	GTNY	Ouverture du CIS Nancy Rives de Meurthe le 25/06/2024, ayant entraîné la reconfiguration des secteurs des CIS concernés	Traité
Analyse du bassin de Nancy-Vandoeuvre, Saint-Nicolas-de-Port, Lenoncourt et Tonnoy				
SDACR_2020_023	Finaliser la dissociation en deux CIS distincts à SAINT-NICOLAS-DE-PORT et à DOMBASLE-SUR-MEURTHE	GTNY	Dissociation finalisée	Traité
SDACR_2020_024	Revoir la position du CIS Lenoncourt et déplacer ce CIS en tenant compte de l'éloignement de l'ancien CIS Nancy-Tomblaine dans le cadre du projet NANCY « Rives de Meurthe »	GTNY-GTLU	Suppression du CIS Lenoncourt et ouverture du CIS Art-sur-Meurthe en 2024	Traité
Analyse du bassin d'Haroué, Neuves-Maisons, Vézelize, Richardménil et Viterne				
SDACR_2020_025	Poursuivre le renforcement des CIS existants dont le taux de substitution est à ce jour trop important	GTNY	Actions de renforcement menées mais à poursuivre	En cours
Analyse du bassin de Lunéville, Dombasle-sur-Meurthe, Chanteheux, Chenevières, Einville-au-Jard, Marainviller et Saint-Clément				
SDACR_2020_026	Inciter à la fusion entre le CPI Chanteheux avec le Centre de Lunéville	GTLU	Fusion non pertinente au vu de l'amélioration de la disponibilité des agents et de la dynamique positive du CIS Chanteheux	Traité
SDACR_2020_027	Regrouper les matériels et personnels des CPI Saint-Clément et Chenevières sur un seul CIS. A priori celui de Chenevières semble le plus adapté	GTLU	Ouverture en 2021 du CIS Plaine-de-Meurthe, regroupant les deux CIS	Traité
SDACR_2020_028	Améliorer la couverture opérationnelle VSAV entre Lunéville et Baccarat (Saint-Clément - Chenevières) en dotant le futur CIS d'un VSAV	GTLU	Affectation d'un VSAV au CIS Plaine-de-Meurthe	Traité
Analyse du bassin de Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Avricourt et Herbéviller				
SDACR_2020_029	Inciter, avec le SDIS 57, à fusionner le CIS Avricourt 54 avec le CIS Avricourt 57	GTLU		Non traité
Analyse du bassin Baccarat, Badonviller, Azerailles, Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe				
SDACR_2020_030	Inciter à la fusion les CIS de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe pour dynamiser la réponse et baisser le taux de substitution sur ce secteur	GTLU	Création du CIS Grand-Faings en 2021, regroupant les deux CIS	Traité



3. La réponse technique

Objectifs SDACR 2020	Services porteurs	Actions menées	Etat																																										
Une gestion du temps à optimiser																																													
SDACR_2020_031 Respecter les délais de réponse à une demande de secours suivants (ce délai intégrant désormais le temps de traitement de l'appel) : <table><tr><td>Zones urbaines</td><td>11 minutes</td></tr><tr><td>Zones semi-urbaines</td><td>16 minutes</td></tr><tr><td>Zones rurales</td><td>21 minutes</td></tr></table> Délais moyen pour 90% des interventions, qui ne comprennent pas les interventions non urgentes : Opérations Diverses et Interventions à caractères multiples. Dans le cadre des missions ne présentant pas de caractère d'urgence ou ne relevant pas directement de ses missions, le SDIS pourra être amené à s'exonérer de son objectif de délai moyen d'intervention sur zone	Zones urbaines	11 minutes	Zones semi-urbaines	16 minutes	Zones rurales	21 minutes	GPCO	<table><tr><td></td><td>Délais</td></tr><tr><td>Zones urbaines</td><td>08 :25</td></tr><tr><td>Zones semi-urbaines</td><td>11:05</td></tr><tr><td>Zones rurales</td><td>13 :11</td></tr></table>		Délais	Zones urbaines	08 :25	Zones semi-urbaines	11:05	Zones rurales	13 :11	Respecté																												
Zones urbaines	11 minutes																																												
Zones semi-urbaines	16 minutes																																												
Zones rurales	21 minutes																																												
	Délais																																												
Zones urbaines	08 :25																																												
Zones semi-urbaines	11:05																																												
Zones rurales	13 :11																																												
Délai de traitement de l'alerte																																													
SDACR_2020_032 Passer le délai moyen de traitement de l'alerte T < à 1mn15s pour les missions urgentes (le temps fixé lors du précédent SDACR était inférieur à 1mn30s)	GPCO	Délai de traitement moyen de l'alerte entre 2021 et 2024 : 1min38s.	Non respecté																																										
SDACR_2020_033 Développer des outils de supervision pour le chef de salle CTA permettant de favoriser des prises de décisions rapides	PSIT	Amélioration de la supervision technique et mise en place d'un mur d'écran dans la salle CTA permettant une supervision opérationnelle	Traité																																										
SDACR_2020_034 Sensibiliser les administrés aux réelles missions du SDIS afin d'éviter les sollicitations intempestives	GPCO-BDCCC		Reconduit au SDACR 2025																																										
SDACR_2020_035 Etudier en partenariat avec le SAMU, la mise en place d'une plateforme commune unique 15/18/112	Direction Générale		Reconduit au SDACR 2025																																										
Délai de rassemblement																																													
SDACR_2020_036 Respecter un temps de rassemblement (R) cohérent avec la couverture opérationnelle : Ce temps prend en compte le temps d'habillage <table><tr><td></td><td></td><td>Jour</td><td>Nuit</td></tr><tr><td rowspan="2">Garde casernée</td><td>VSAV</td><td>02:00</td><td>02:30</td></tr><tr><td>FPT/EPA</td><td>02:30</td><td>03:30</td></tr><tr><td rowspan="3">Astreinte</td><td>VSAV</td><td>07:00</td><td>08:00</td></tr><tr><td>FPT/EPA</td><td>08:00</td><td>09:00</td></tr><tr><td>Autres</td><td>08:00</td><td>09:00</td></tr></table>			Jour	Nuit	Garde casernée	VSAV	02:00	02:30	FPT/EPA	02:30	03:30	Astreinte	VSAV	07:00	08:00	FPT/EPA	08:00	09:00	Autres	08:00	09:00		<table><tr><td></td><td></td><td>Jour</td><td>Nuit</td></tr><tr><td rowspan="2">Garde casernée</td><td>VSAV</td><td>01:50</td><td>02:33</td></tr><tr><td>FPT/EPA</td><td>03:26</td><td>04:02</td></tr><tr><td rowspan="3">Astreinte</td><td>VSAV</td><td>06:11</td><td>08:17</td></tr><tr><td>FPT/EPA</td><td>08:29</td><td>09:33</td></tr><tr><td>Autres</td><td>07:23</td><td>08:44</td></tr></table>			Jour	Nuit	Garde casernée	VSAV	01:50	02:33	FPT/EPA	03:26	04:02	Astreinte	VSAV	06:11	08:17	FPT/EPA	08:29	09:33	Autres	07:23	08:44	En cours
		Jour	Nuit																																										
Garde casernée	VSAV	02:00	02:30																																										
	FPT/EPA	02:30	03:30																																										
Astreinte	VSAV	07:00	08:00																																										
	FPT/EPA	08:00	09:00																																										
	Autres	08:00	09:00																																										
		Jour	Nuit																																										
Garde casernée	VSAV	01:50	02:33																																										
	FPT/EPA	03:26	04:02																																										
Astreinte	VSAV	06:11	08:17																																										
	FPT/EPA	08:29	09:33																																										
	Autres	07:23	08:44																																										
SDACR_2020_037 Recruter et affecter les personnels sapeurs-pompiers volontaires, SSSM compris, dans les zones permettant de respecter les délais de rassemblement définis	GSRH		Traité																																										



Objectifs SDACR 2020	Services porteurs	Actions menées	Etat
Délai de transit			
SDACR_2020_038 Limiter les délais d'immobilisation de nos moyens sapeurs-pompiers pour favoriser un retour sur le secteur d'intervention, en particulier pour celles en lien avec des services partenaires (SAS hôpitaux, IPM avec forces de l'ordre, ...)	GPCO	Mise en place de réunions régulières avec le SAMU, de convention interservices et d'une procédure opérationnelle spécialisée spécifiant les secteurs d'hospitalisation	Traité
SDACR_2020_039 Favoriser, en lien avec le SAMU, l'ARS et les autres partenaires, le transport de victimes vers des centre d'accueil d'urgence de proximité (exemple : maison médicale) pour les cas ne nécessitant pas un acheminement vers un centre hospitalier	GPCO-SSSM	Mise à jour de la convention SUAP-AMU	En cours
La réponse au risque courant			
Une réponse opérationnelle SUAP perfectible			
SDACR_2020_040 Modifier les règles d'engagement pour que le SDIS 54 reste maître de la sollicitation de ses moyens propres et subisse moins les carences d'autres services dont la santé. Recentrer sur les missions statutaires et restreindre le SUAP sur ce qui ne l'est pas (carences, IPM, relevages, téléassurances...)	GPCO	Mise en place d'un coordinateur ambulancier au CRRA 15 ayant permis une baisse des carences. Etablissement d'une convention pour le traitement des IPM avec les forces de l'ordre. Mise en place d'une convention téléassistance.	Traité
SDACR_2020_041 SDACR_2020_041 : Mener une réflexion sur la couverture opérationnelle des communes limitrophes au département en élargissant nos conventions interdépartementales. Définir si besoin des CIS extérieurs couvrant en deuxième appel des communes du 54	GPCO	Signature de protocoles/conventions avec les SDIS voisins, la Belgique et le Luxembourg	Traité
SDACR_2020_042 Etudier le parc VSAV et les dotations dans les CIS afin d'optimiser la sollicitation opérationnelle	GPCO - GSTL		Non Traité
SDACR_2020_043 Participer à la co-construction d'un plan d'actions pour former tous les collégiens aux Gestes qui sauvent (Préfecture, CD 54, UDSP)	GSRH	Lancement par le SDIS du dispositif avec 3000 élèves formés entre 2021 et 2023. Reprise en main du dispositif par l'éducation nationale	Traité
SDACR_2020_044 Aider à la mise en place des plusieurs gardes ambulanciers privés en journée financées par l'ARS en complément du dispositif actuel (nocturne uniquement)	GPCO	Intégration des gardes ambulanciers privés dans la convention TSU	Traité
SDACR_2020_045 Mettre en place les missions carencées avec une notion de délai de couverture au départ (T20, T40 et T60 minutes)	GPCO	Intégration des délais de couverture aux missions carencées dans la convention TSU	Traité
SDACR_2020_046 Etudier la mise en place sur le secteur métropolitain d'une ambulance armée par une association agréée de sécurité civile	GPCO-GTNY	Réflexion en cours. Mise en place d'une ambulance AASC en cas d'événement particulier sur la Métropole.	En cours



Objectifs SDACR 2020	Services porteurs	Actions menées	Etat
SDACR_2020_047 Participer avec les autres acteurs, à un recentrage des missions d'assistance vers les acteurs ad hoc	GPCO	Recentrage des missions par la redéfinition des missions en accord avec les ambulanciers privés	Traité
SDACR_2020_048 Optimiser l'utilisation de la ressource infirmier sur des fonctions opérationnelles VLI et infirmier de proximité	GPCO-SSSM	Rédaction d'une note opérationnelle précisant et harmonisant la réponse opérationnelle paramédicale	Traité
SDACR_2020_049 Développer et améliorer les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU)	SSSM	Développement des PISU et mise à jour des PISU existants	Traité
SDACR_2020_050 Orienter le recrutement des infirmiers sur les territoires démunis	GSRH-SSSM	Augmentation des seuils de recrutement ISP par bassin à l'étude	Reconduit au SDACR 2025
SDACR_2020_051 Etudier l'élargissement du secteur de la VLI Badonviller sur le secteur opérationnel de Baccarat et dans une réflexion interdépartementale avec les Vosges	GPCO-SSSM	Abandon car non retenu par le SDIS 88	Traité
SDACR_2020_052 Intégrer les compétences de nos agents psychologues dans le cadre de nos missions opérationnelles	GPCO-SSSM	Formation des psychologues permettant leur déclenchement en intervention réalisée	Traité
SDACR_2020_053 Développer la réponse opérationnelle du SSO (spécialités, interventions importantes ou techniques)	GPCO-SSSM	Développement de PISU et lots spécifiques à chaque spécialité en cours	En cours
SDACR_2020_054 Structurer l'engagement opérationnel des vétérinaires en coordination avec l'équipe animalière	GPCO-SSSM	Engagement des vétérinaires structuré	Traité
Une réponse opérationnelle Secours Routier conforme			
SDACR_2020_055 Doter l'ensemble des centres d'une capacité de balisage et de protection incendie permettant une couverture départementale en moins de 20 minutes pour assurer le niveau 1 en secours routier	GSTL	Dotation des FPT-CCR réalisée. Finalisation de la dotation pour les FIL,VPS et VPI	En cours
SDACR_2020_056 Disposer en moins de 30 min d'une couverture opérationnelle de niveau 2 en secours routier	GSTL	Armement de 32 FPTSR de matériel SR de niveau 2, assurant une couverture conforme à l'objectif	Traité
SDACR_2020_057 Disposer en moins de 1h00 d'une couverture opérationnelle de niveau 3 en secours routier grâce à deux berces SD/manœuvre de force/désincarcération lourde	GSTL	Affectation des deux berces USD - contenant le matériel manœuvre de force et désincarcération lourde- aux CIS Nancy Vandoeuvre et Val de l'Orne	Traité
Une réponse opérationnelle Incendie à adapter			
SDACR_2020_058 Couvrir 95 % de la population par un FPT ou équivalents en moins de 20 minutes	GPCO-SIG	Couverture de 96,8% de la population par un FPT en moins de 20 minutes	Traité
SDACR_2020_059 Revoir l'utilité d'affectation des engins au regard du nombre de départ lorsque celui-ci est inférieur à 30 sorties par an	GPCO-GSTL		Non Traité
SDACR_2020_060 Favoriser la pluridisciplinarité des moyens incendie en combinant des moyens CCFM et FPT par des CCR en lien avec la réflexion sur le SR et la couverture du risque feux de forêt	GPCO-GSTL	Affectation de 9 CCR, permettant tous une réponse de proximité au risque secours routier	Traité
SDACR_2020_061 Renforcer la sollicitation des agents sur les centres dotés d'un moyen incendie notamment en journée	GPCO		Non traité
SDACR_2020_062 Diminuer la réserve opérationnelle en optimisant sa gestion	GPCO	Suppression des engins de la réserve opérationnelle, remplacés par les moyens doublés dans les CIS Pont-à-Mousson, Lunéville et Toul	Traité



Objectifs SDACR 2020		Services porteurs	Actions menées	Etat							
SDACR_2020_063	Disposer d'un moyen aérien sur l'ensemble du département à moins de 30 min	GPCO-GSTL	Couverture conforme à l'objectif	Traité							
SDACR_2020_064	Maintenir la couverture opérationnelle spécifique de Nancy avec un moyen ad hoc (exemple : Bras Elévateur Articulé Chenillé) au regard des contraintes d'accessibilités de certaines façades)	GTNY	Affectation du Bras Elévateur Articulé Chenillé au CIS Nancy Gentilly	Traité							
SDACR_2020_065	Optimiser le parc MEA en mutualisant les réserves avec ceux en dotations dans les CIS à très faible taux de sollicitation (Longuyon et Cirey-sur-Vezouze)	GPCO-GSTL	Rédaction d'une procédure opérationnelle encadrant la gestion de la réserve opérationnelle mutualisée	Traité							
SDACR_2020_066	Se doter d'un Bras Elévateur Articulé (BEA) pour faire face sur les feux de bâtiment à forte hauteur, patrimoine historique notamment	GSTL	Affectation du Bras Elévateur Articulé au CIS Nancy Gentilly	Traité							
SDACR_2020_067	Disposer d'un GIFF à T + 30 min et d'un 2ème GIFF à 1h00 sur les deux secteurs identifiés (Sud-Ouest et Sud Est), les renforts pouvant être mutualisés en extra-départemental	GPCO-GSTL	Dimensionnement du parc matériel conforme. Formation des effectifs en cours	Reconduit au SDACR 2025							
SDACR_2020_068	Supprimer les CCFS et remplacer ces engins par des porteurs d'eau en lien avec les Dévidoirs Automobiles	GPCO-GSTL	Remplacements effectués	Traité							
SDACR_2020_069	Privilégier l'affectation de CCR en remplacement des CCF et FPT dans les CIS identifiés	GPCO-GSTL	Affectation de 9 CCR	Traité							
Une réponse opérationnelle aux interventions diverses à homogénéiser											
SDACR_2020_070	Affecter dans tous les CIS du département, par le biais d'une politique de lot, du matériel dédié aux opérations diverses sur les principales missions (tronçonneuse, épuisement, hyménoptères et bâchage)	GSTL	Dotation des CIS réalisée et dotation des bassins planifiée en 2025	En cours							
SDACR_2020_071	Affecter par bassin opérationnel un lot de matériels animaliers destinés aux opérations courantes (capture d'animaux) et d'éclairage	GSTL	Dotation des bassins de lots animaliers de niveau 2 réalisée. Dotation des CIS de lots de premier niveau planifiée en 2025	En cours							
SDACR_2020_072	Poursuivre les démarches visant à réduire la sollicitation opérationnelle sur les missions DIV non statutaires	GSTL	Mise en place de procédures pour les destructions d'hyménoptères non statutaires et pour les ascenseurs	Traité							
Les moyens d'appui											
Les moyens d'établissement de grande longueur											
SDACR_2020_073	Remplacer progressivement les FPTDA par des FPT ou des CCR en fonction des secteurs identifiés	GPCO-GSTL	Transformation en FPTGP ou remplacement par des CCR	Traité							
SDACR_2020_074	Disposer en 30 min de moyens permettant l'alimentation d'un groupe LIF pour assurer la mise en œuvre de 2 LCM 2000 à 6 % durant 20 minutes	GPCO-GSTL	Transition vers la mousse 3% en cours, à l'issue de laquelle les moyens existants seront cohérents avec l'objectif	En cours							
SDACR_2020_075	Ne pas renouveler les remorques mousse à échéance des durées de vie	GSTL	Sortie de l'actif des remorques mousses	Traité							
SDACR_2020_076	Maintenir la réponse capacitaire pour les feux de liquides inflammables en prenant en compte les priorités d'affectation.		GSTL	Suppression de l'Unité Feux Spéciaux de Briey. Renouvellement de celles de Longwy, Pont-à-Mousson, Lunéville et Nancy Rives de Meurthe permettant le maintien de la réponse aux feux de liquides inflammables	Traité						
	<table><tr><th>Centres</th><th>Justifications</th></tr><tr><td>PONT-A-MOUSSON (Priorité 1)</td><td>Dépôts pétroliers</td></tr><tr><td>NANCY-TOMBLAINE (Priorité 2)</td><td>Zones industrielles et entreprises à risque</td></tr><tr><td>LONGWY (Priorité 3)</td><td>Zones industrielles et entreprises à risque</td></tr><tr><td>LUNEVILLE (Priorité 4)</td><td>Positionnement géographique</td></tr></table>	Centres				Justifications	PONT-A-MOUSSON (Priorité 1)	Dépôts pétroliers	NANCY-TOMBLAINE (Priorité 2)	Zones industrielles et entreprises à risque	LONGWY (Priorité 3)
Centres	Justifications										
PONT-A-MOUSSON (Priorité 1)	Dépôts pétroliers										
NANCY-TOMBLAINE (Priorité 2)	Zones industrielles et entreprises à risque										
LONGWY (Priorité 3)	Zones industrielles et entreprises à risque										
LUNEVILLE (Priorité 4)	Positionnement géographique										



Objectifs SDACR 2020		Services porteurs	Actions menées	Etat
Les moyens d'approvisionnement en air respirable et éclairage				
SDACR_2020_077	Avoir une réflexion sur la réponse opérationnelle en air respirable et intégrer les conclusions au plan d'équipement	GSTL		Reconduit au SDACR 2025
SDACR_2020_078	Ne pas renouveler les remorques 40 kVA à échéance des durées de vie	GSTL		Traité
Formation				
SDACR_2020_079	Mesurer les besoins spécifiques à chaque bassin de centres pour optimiser la capacité de formation dédiée notamment pour l'EAP, le secourisme et les JSP	Groupements territoriaux - GSRH	Atteinte des effectifs cibles définis à l'issue de l'évaluation des besoins	Traité
SDACR_2020_080	Adapter les formations d'avancement aux besoins réels identifiés dans les CIS	Groupements territoriaux - GSRH	Intégration au plan de pluriannuel de formation	Traité
SDACR_2020_081	Revoir la formation en secours routier issue du nouveau déploiement des matériels et compétences attendues	GSRH	Adaptation des formations SR1 et 2 aux nouveaux matériels et nouvelles compétences. Réalisation des formations au SR3	Traité
SDACR_2020_082	Revoir l'organisation de la filière COD pour tenir compte des évolutions réglementaires (dérogation SP jusqu'à 5,5 tonnes en particulier) et de l'évolution des matériels (Moyens Elévateurs Aériens...)	GSRH	Désignation d'un référent COD et prise en compte des évolutions réglementaires	Traité
SDACR_2020_083	Poursuivre la formation des personnels sur la menace terroriste	GSRH	Formation des personnels concernés et ajout aux formations d'intégration des professionnels. Création de FMA associées	Traité
SDACR_2020_084	Renforcer les FMFA en incendie pour améliorer le niveau de compétence général par une utilisation régulière des nouveaux outils du Centre de Formation Départemental (MAF en particulier)	GSTL	Création de journées de centre lors desquelles les outils du centre de formation sont mis à disposition	Traité

BILAN DES OBJECTIFS		
Traités	En cours	Non réalisés
59	16	9

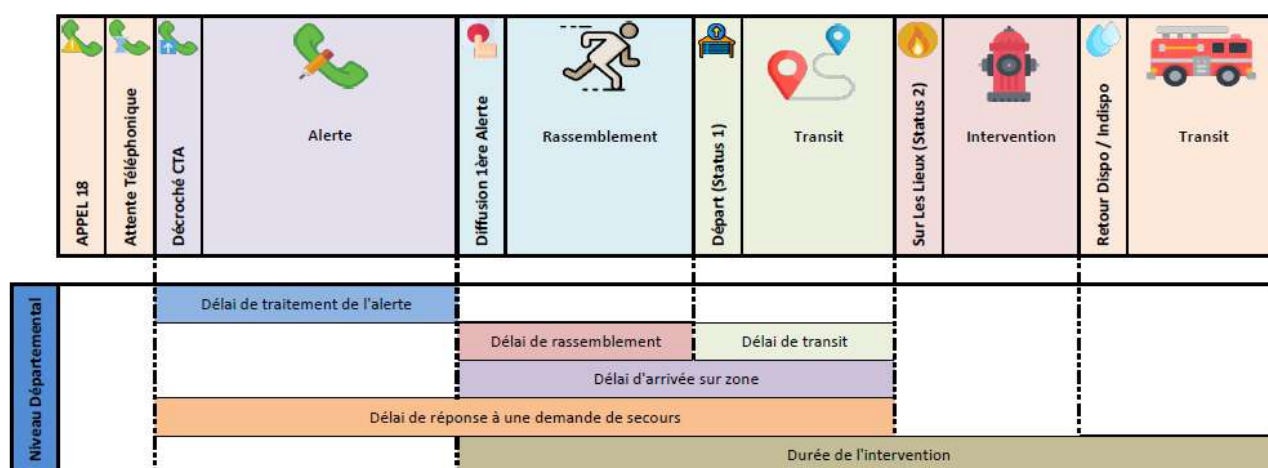
B. LES STATISTIQUES OPERATIONNELLES

Référence	Toutes les données représentées ici sont issues des CRSS (compte-rendu de sorties de secours). Ces données sont utilisées afin d'avoir une requête la plus complète possible et de posséder des valeurs consolidées après contrôle.
------------------	---

Un tableau de bord dynamique a été construit suite à la parution du SDACR 2013-2018, et des indicateurs ont été mis en place pour permettre de suivre l'évolution des données opérationnelles du SDIS 54 et de toutes ses unités. Les statistiques opérationnelles offrent un aperçu du fonctionnement des opérations et une base de travail permettant d'alimenter la démarche d'amélioration continue du SDIS.

L'évolution des principales données opérationnelles est présentée dans la suite de ce document.

Le délai de gestion d'une opération comprend plusieurs phases, reprises par le schéma ci-dessous, du décroché téléphonique par un opérateur CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) jusqu'à la rédaction du CRSS. Ces différentes phases sont analysées sur la base des indicateurs nationaux.



1. Analyse globale

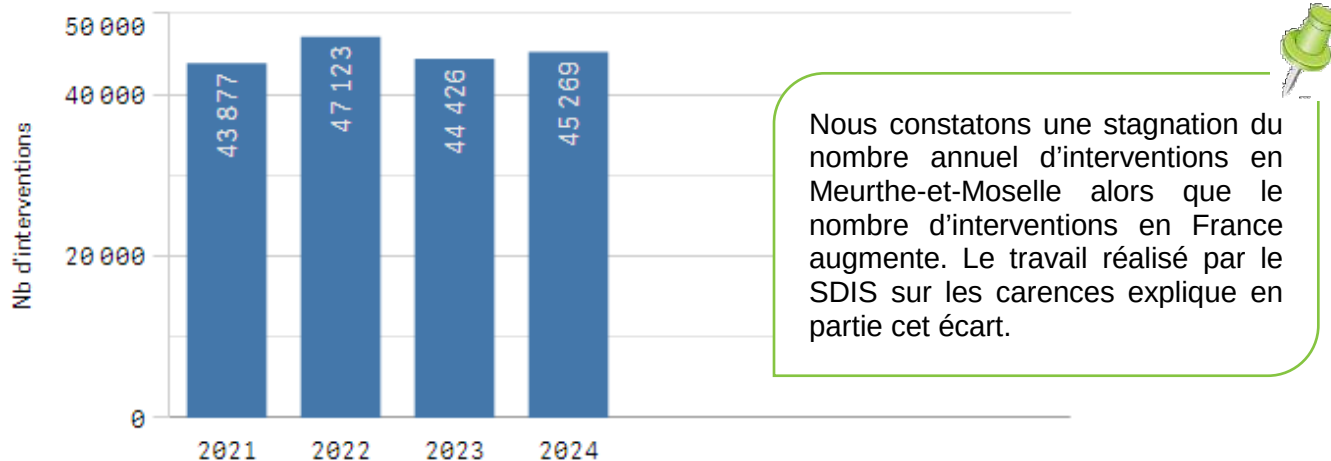
L'analyse de l'activité opérationnelle du SDIS de Meurthe-et-Moselle a été réalisée à partir des statistiques extraites du logiciel opérationnel et des CRSS renseignés par les chefs d'agrès et commandants des opérations de secours. Les domaines étudiés sont :

- Le Secours d'Urgence et d'Assistance aux Personnes (SUAP) ;
- Les Incendies (INC) ;
- Les Accidents sur Voie Publique (AVP) ;
- Les interventions DIVERSES (DIV), (protection des animaux, des biens et de l'environnement ; prévention d'accidents, fuites d'eau, nids d'hyménoptères, ascenseurs bloqués, ...) ;
- Les Interventions à Caractère Multiple (ICM).

La tranche retenue pour l'extraction des données est la période 2021-2024. Les années 2019 et 2020 n'ont pas été prises en compte car elles ont été fortement impactées par l'épidémie de Covid et n'ont donc pas été représentatives de l'activité opérationnelle du SDIS. Les années précédentes ont été étudiées dans les versions précédentes du SDACR.

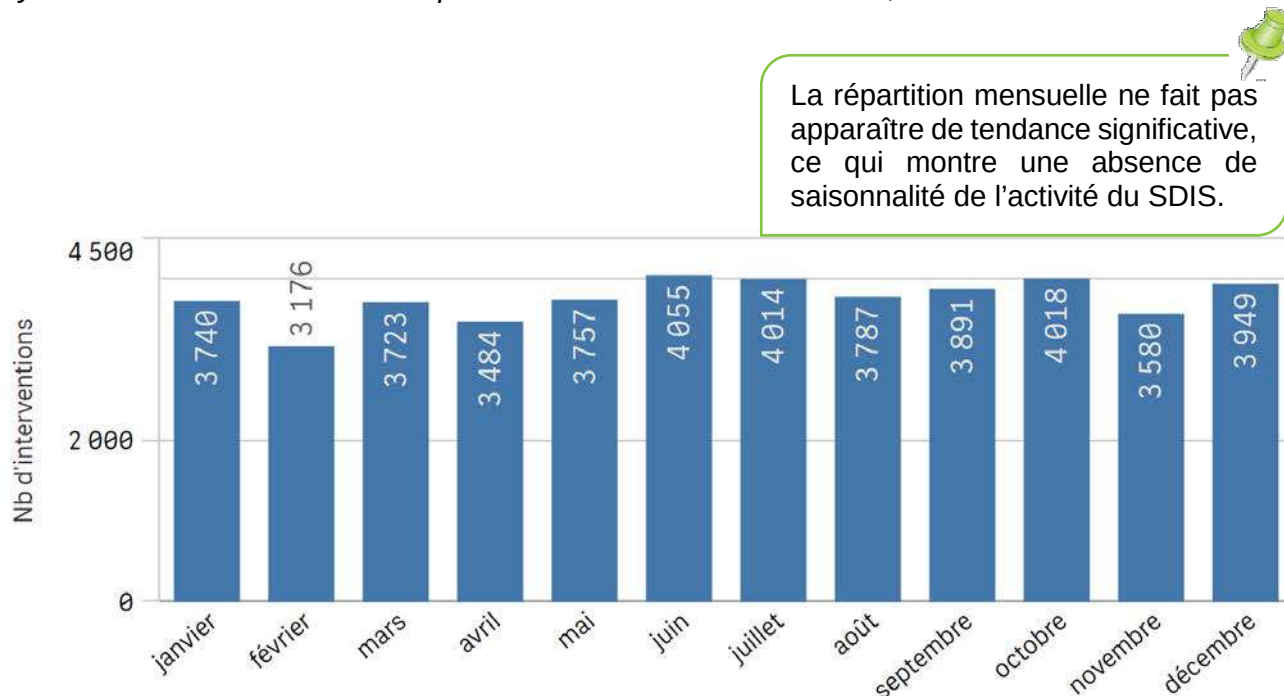
2. Analyse quantitative temporelle des interventions

Nombre annuel d'interventions (*Interventions à caractères multiple exclues*)



Répartition mensuelle des interventions

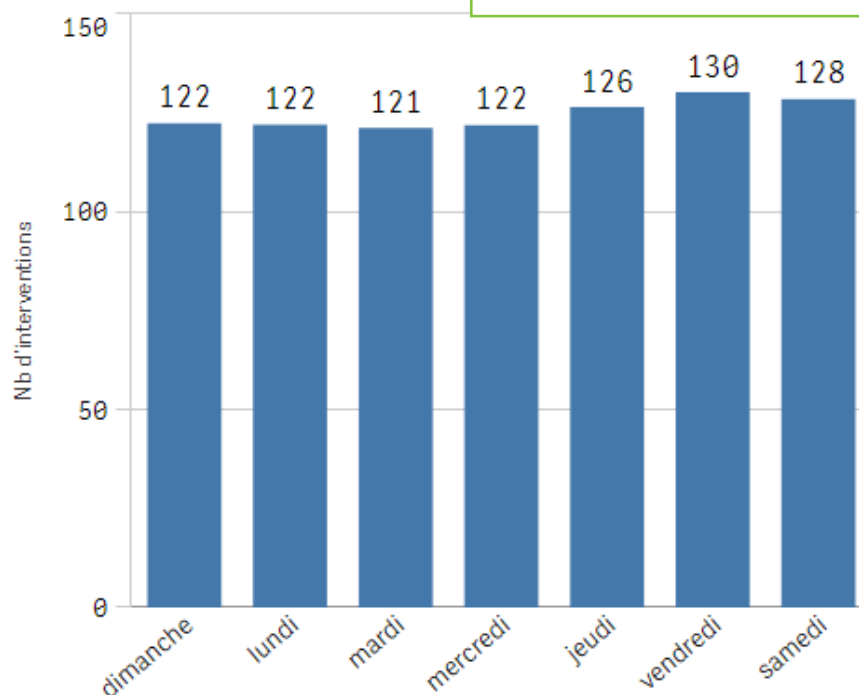
(Moyenne du nombre d'intervention par mois entre 2021 et 2024 inclus, toutes interventions confondues)



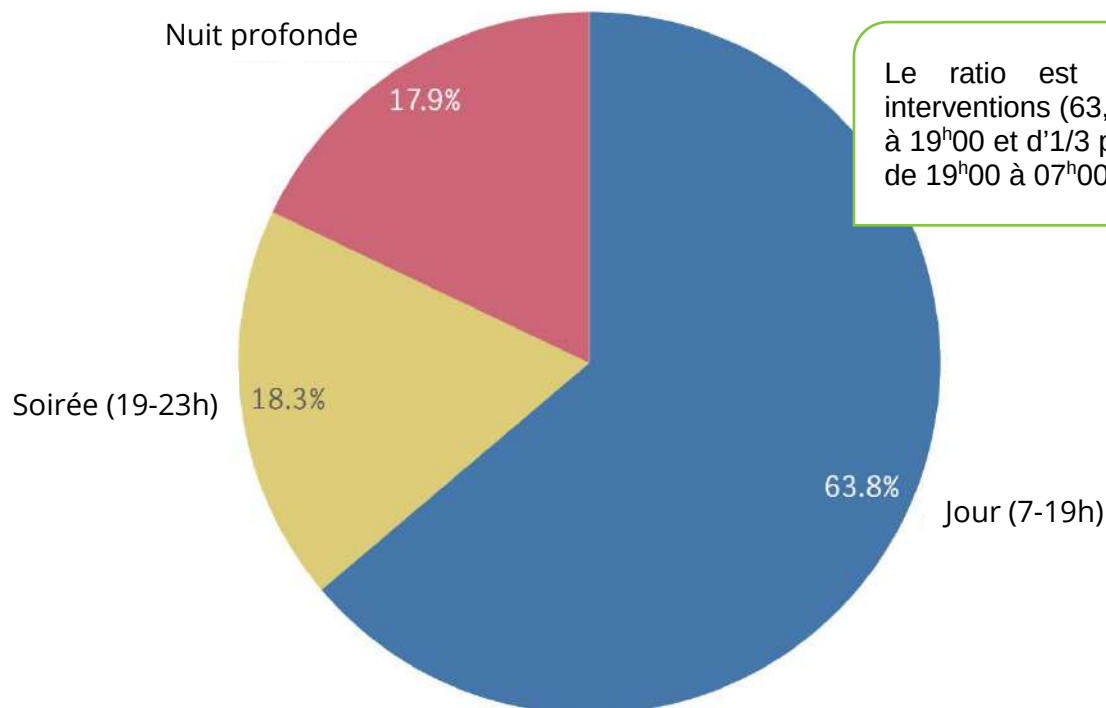
Répartition des interventions par jour

(Moyenne du nombre d'interventions pour chaque jour de la semaine entre 2021 et 2024 inclus, ICM exclues)

Le nombre d'interventions quotidien est réparti équitablement sur les jours de la semaine, avec une augmentation de l'activité les nuits de vendredi et samedi. La moyenne est de 123,6 interventions par jour.

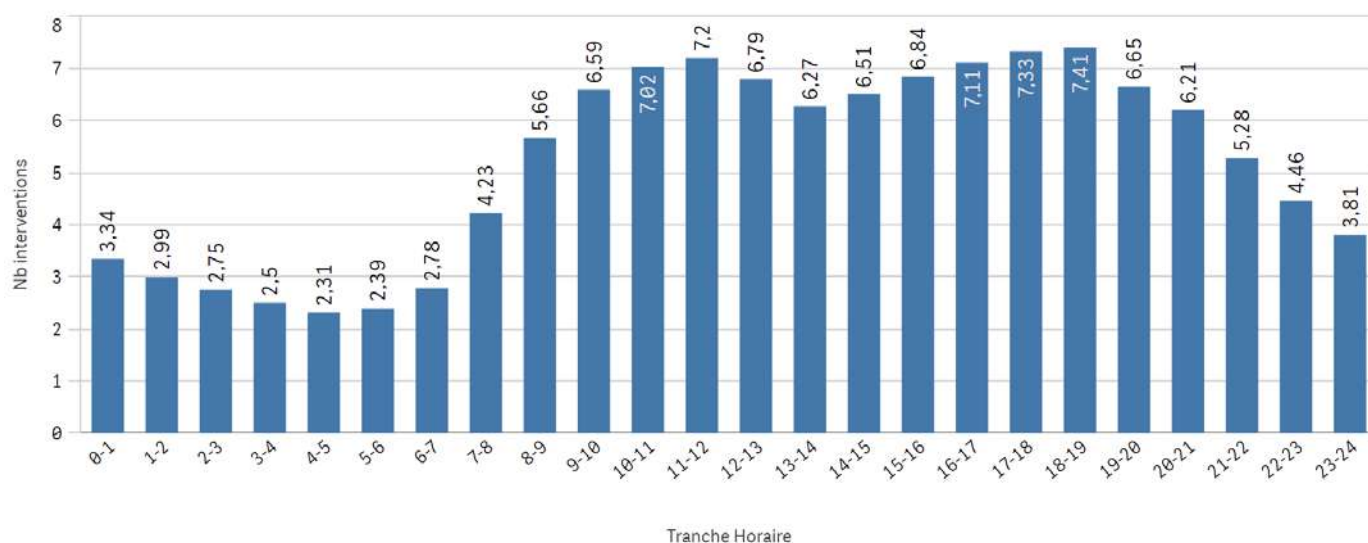


Répartition journalière nocturne/diurne des interventions (Répartition des interventions ayant eu lieu entre 2021 et 2024 incluses sur les plages horaires de journée, soirée et nuit)



Le ratio est de 2/3 des interventions (63,8 %) de 07h00 à 19h00 et d'1/3 pour la tranche de 19h00 à 07h00 (36,2 %).

Répartition par tranche horaire des interventions (Moyenne quotidienne du nombre d'interventions pour chaque tranche horaire, entre 2021 et 2024 inclus, ICM exclues)



L'activité opérationnelle départementale quotidienne augmente progressivement à partir de 7h (moins de 3 interventions par heure) pour atteindre un premier « pic » à 11h (7 inter/h). Cette activité horaire baisse ensuite légèrement pour remonter à un second « pic » vers 18h (7,4 inter/h). Une décroissance progressive est observée jusqu'à 00h00 avec un minimum de 4 inter/h. Entre 1h et 7h, l'activité reste inférieure à 4 interventions par heure en moyenne.

3. Analyse de l'activité opérationnelle par catégorie

Nous constatons une stabilisation du nombre d'interventions, qui masque en réalité une augmentation de l'activité SUAP compensée par la diminution des interventions non statutaires, en carence du SAMU.

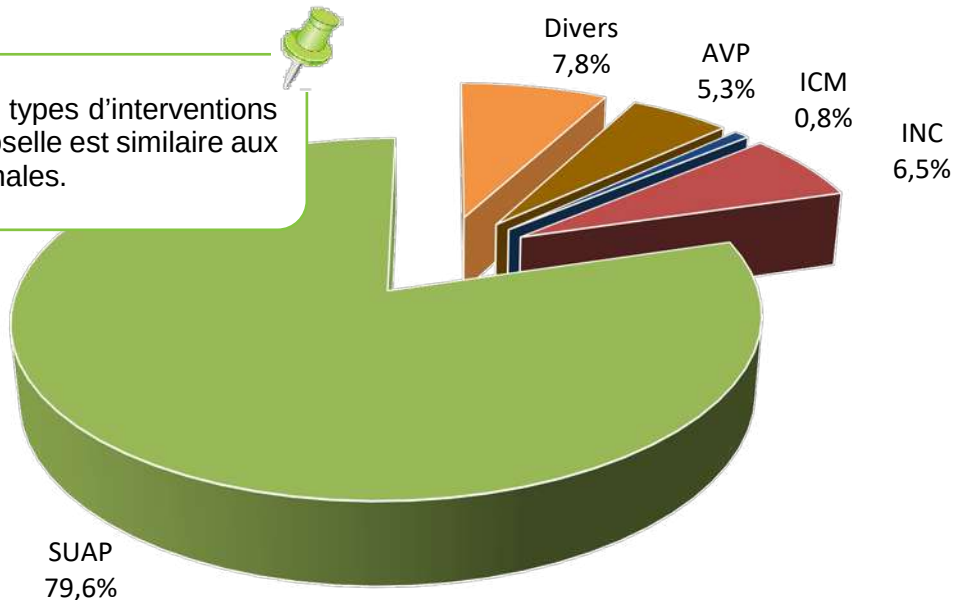
Nombre d'interventions par an et par catégorie de motif de départ

	AVP	ICM	INC	Divers	SUAP	Total (hors ICM et Autres)	Evolution annuelle	Totaux	Evolution annuelle
2021	2316	734	2717	3164	35680	43109	1,5%	43877	1,1%
2022	2357	246	3316	3412	38038	46407	7,7%	47123	7,4%
2023	2397	66	3119	3475	35435	43657	-5,9%	44426	-5,7%
2024	2569	419	2633	4135	35932	44438	1,8%	45269	1,9%

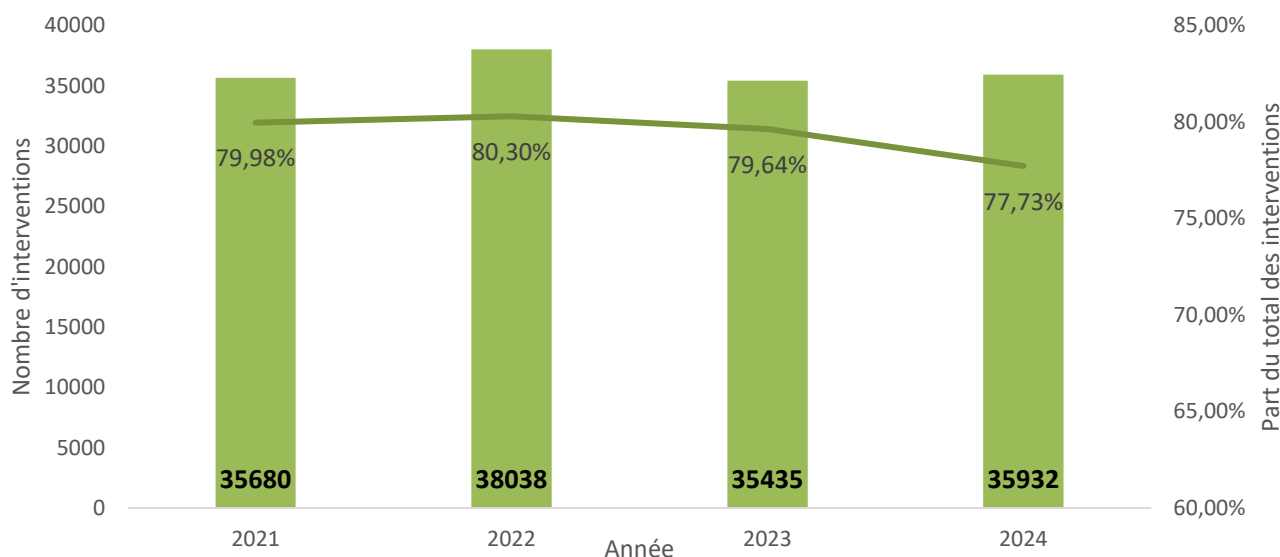
*Le motif Divers regroupe les catégories interventions diverses, risques technologiques et naturels et Autre

Répartition du nombre d'interventions par motif de départ (entre 2021 et 2024 inclus)

La répartition des types d'interventions en Meurthe-et-Moselle est similaire aux statistiques nationales.



Evolution du nombre d'interventions pour secours d'urgence et d'assistance aux personnes

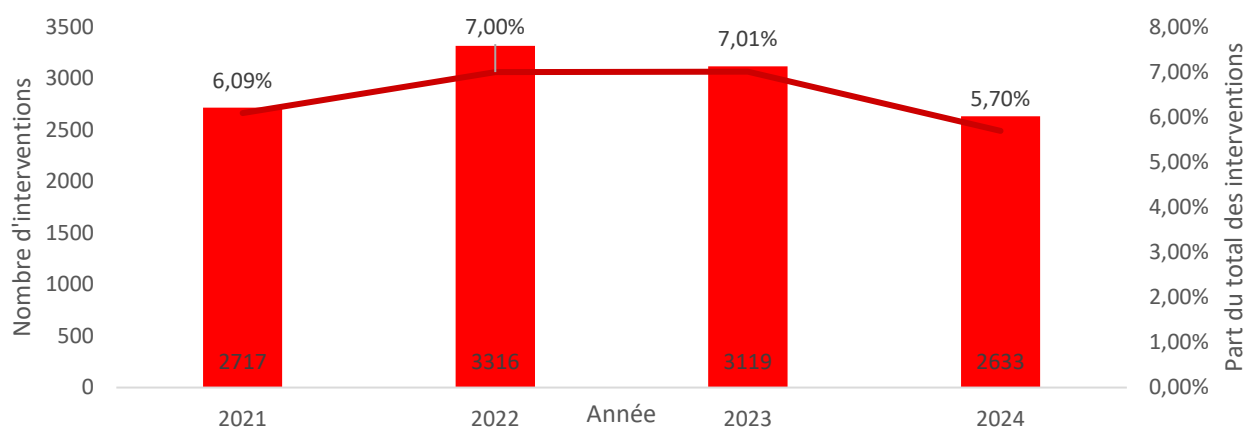


Le secours d'urgence et d'assistance aux personnes connaît une forte variabilité qui s'explique par l'épidémie du covid-19 ainsi que le travail de fond réalisé sur les carences des ambulanciers privés*.

La détresse sociale, le vieillissement de la population et les difficultés de permanence des soins font partie des nombreux facteurs expliquant la croissance de fond de l'activité de secours aux personnes.

**Le travail réalisé sur les carences ambulancières fait l'objet d'une analyse spécifique présentée dans la partie 5 de ce document.*

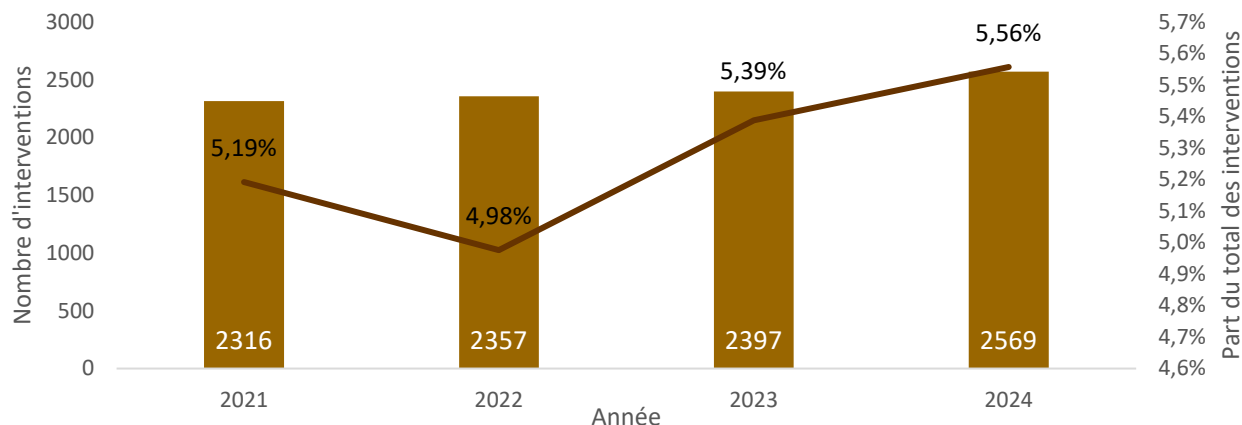
Evolution du nombre d'interventions pour incendie



Les interventions pour incendie diminuent après 3 ans de croissance faible. Cette baisse est principalement expliquée par la fluctuation des feux voie publique d'une année à l'autre.

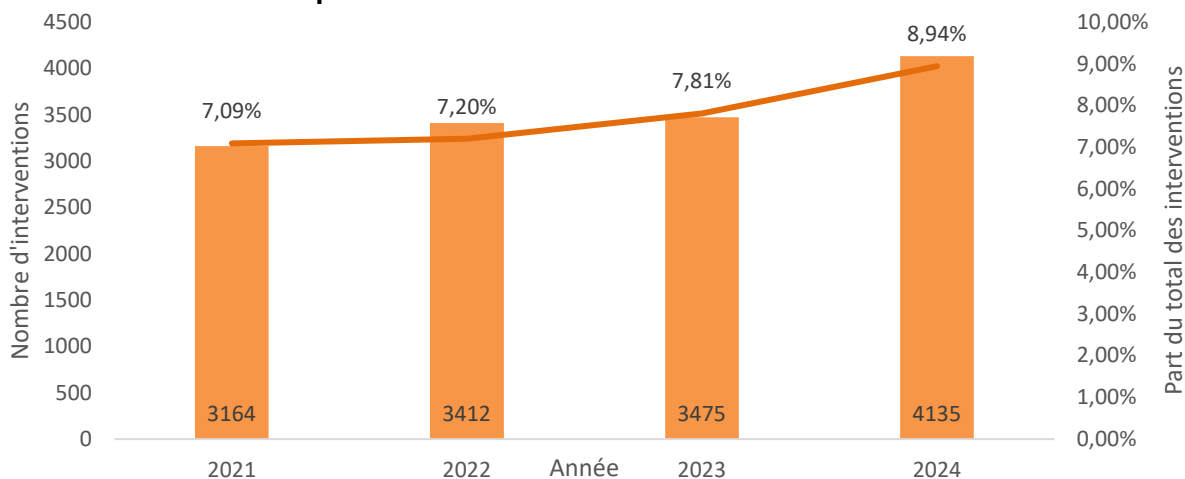
Une baisse du nombre de feux d'espaces naturels est également constatable entre 2023 et 2024 après un printemps pluvieux et un été clément, mais cette diminution s'inscrit à contre-courant de la tendance de fond d'augmentation de ces natures d'intervention due au réchauffement climatique.

Evolution du nombre d'interventions pour accidents sur voie publique



Le nombre d'accidents sur la voie publique reste relativement stable.

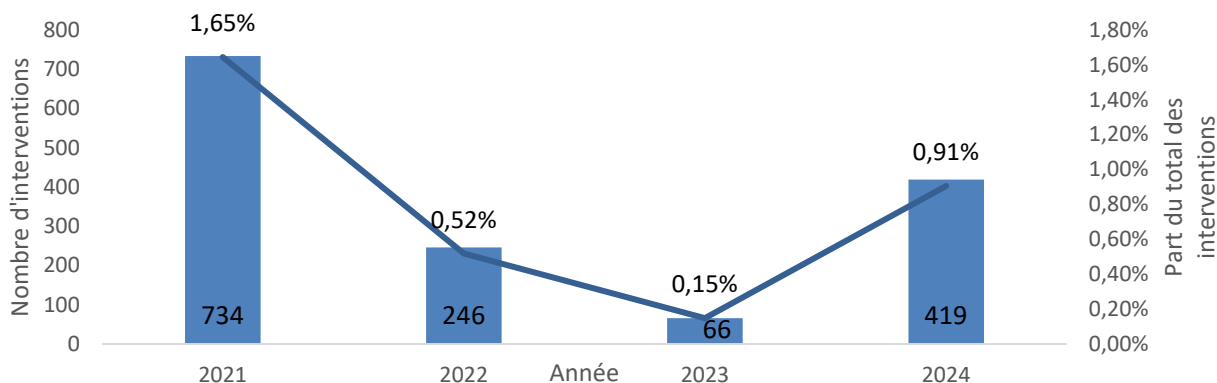
Evolution du nombre d'opérations diverses



Les opérations diverses connaissent une croissance stable, principalement nourrie par l'augmentation des interventions pour inondation et fuite d'eau dans construction.

Cette augmentation est causée par l'augmentation du nombre et de l'intensité des intempéries, qui a aussi entraîné des pics d'interventions à caractère multiple en 2021 et 2024.

Evolution du nombre d'interventions à caractère multiple

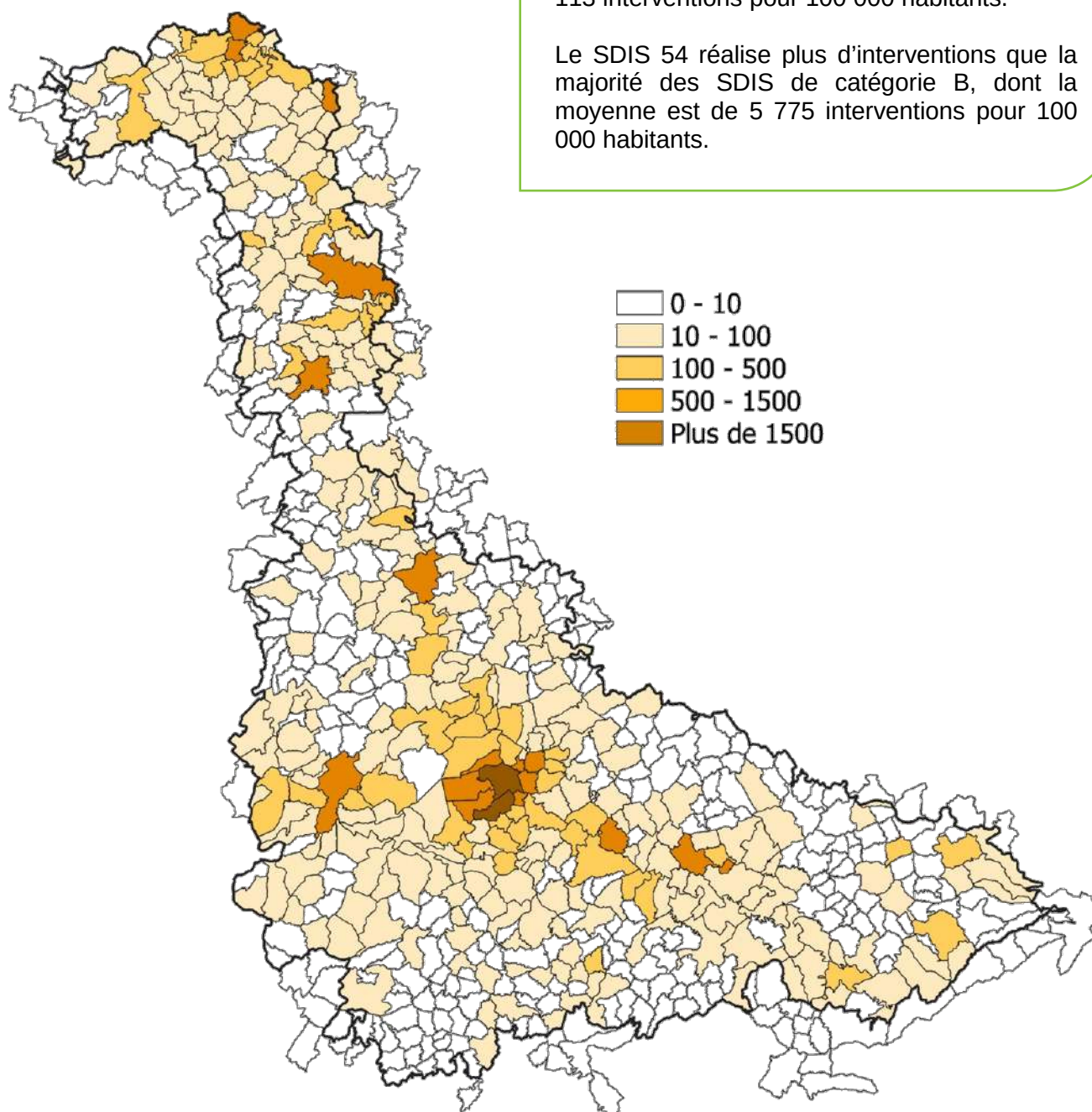


4. Analyse qualitative et quantitative de l'activité opérationnelle par commune et par centre

4.1 Activité opérationnelle cartographiée par commune

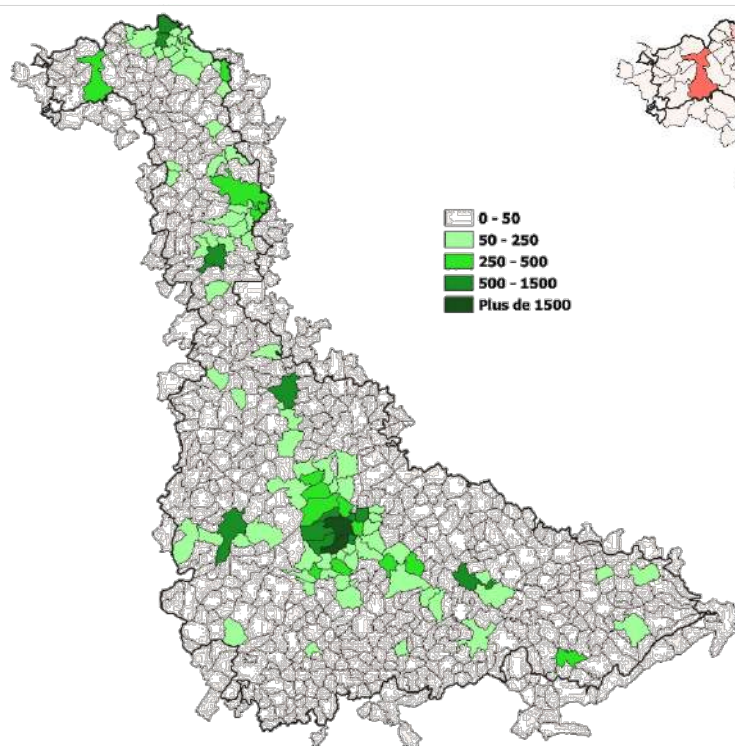
En 2021, année du dernier recensement, il y a eu 43 877 interventions hors ICM, soit 6065 interventions pour 100 000 habitants, ce qui est proche de la moyenne nationale, qui est de 6 113 interventions pour 100 000 habitants.

Le SDIS 54 réalise plus d'interventions que la majorité des SDIS de catégorie B, dont la moyenne est de 5 775 interventions pour 100 000 habitants.



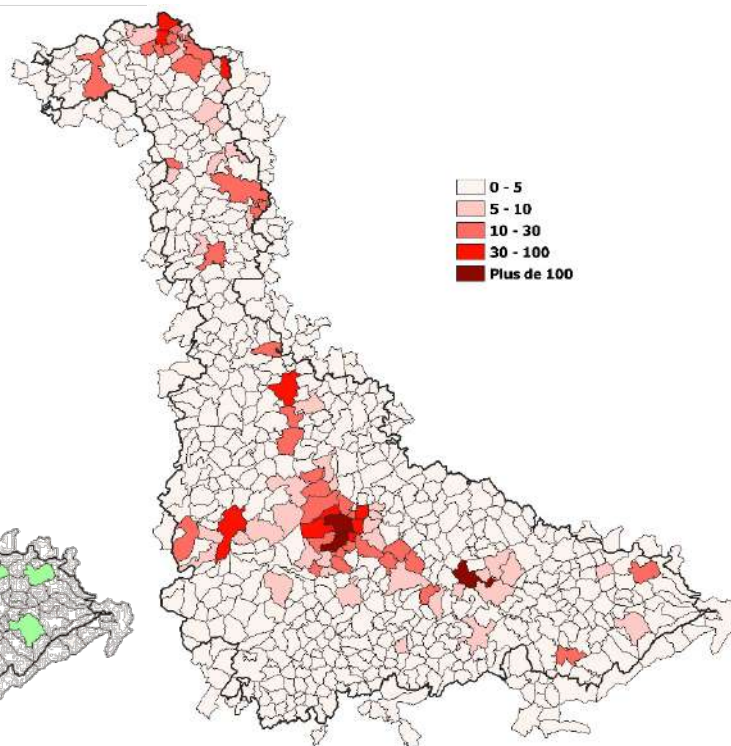
Moyenne annuelle du nombre d'interventions par commune

Données : OXIO SIG SDIS 54



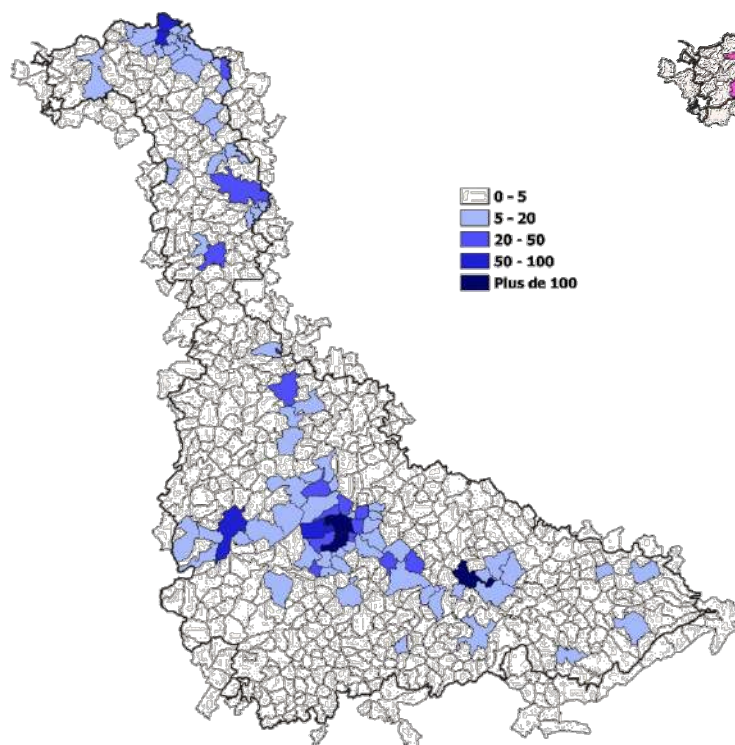
Moyenne annuelle du nombre d'interventions secours d'urgence aux personnes par commune

Données : OXIO SIG SDIS 54



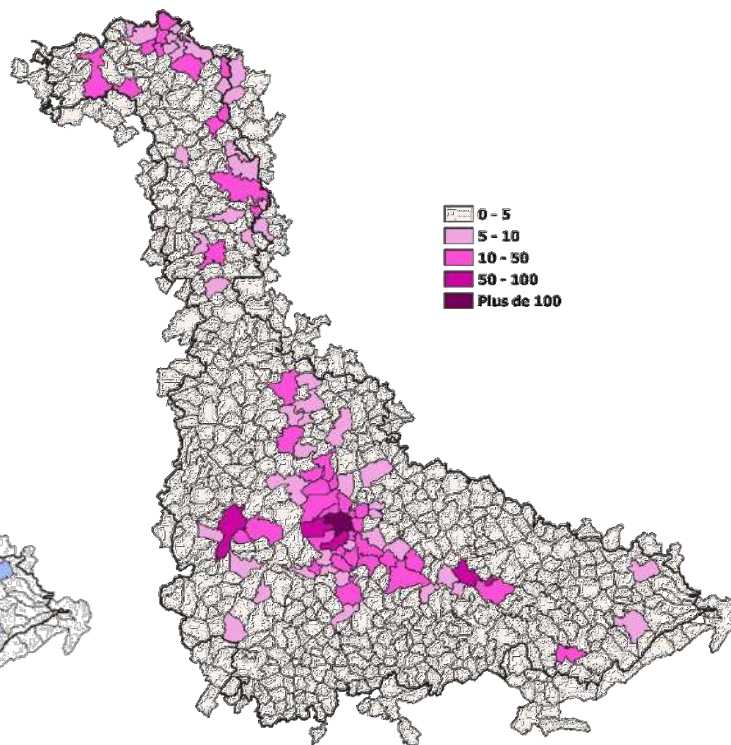
Moyenne annuelle du nombre d'interventions incendies par commune

Données : OXIO SIG SDIS 54



Moyenne annuelle du nombre d'interventions opérations diverses par commune

Données : OXIO SIG SDIS 54



Moyenne annuelle du nombre d'interventions pour accidents sur voie publique par commune

Données : OXIO SIG SDIS 54

4.2 Activité opérationnelle par Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Evolution du nombre d'interventions par an

Pour les centres réalisant en moyenne plus de 3000 interventions par an

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance d'évolution
LONGWY	4221	4463	3765	3947	4099	↘
NANCY GENTILLY	3978	4260	4096	4515	4212	↗
NANCY JOFFRE	6105	6925	6506	2998	6512	→
NANCY RIVES DE MEURTHE	-	-	-	4331	4331	→
NANCY TOMBLAINE	4520	4817	4413	2233	4583	→
NANCY VANDOEUVRE	5050	5306	5463	6610	5607	↗
moyenne					4891	→

* Pour les CIS Nancy Joffre et Nancy Tomblaine, regroupés courant 2024, les moyennes et tendances sont calculées sur la période 2021-2023

L'évolution du nombre d'interventions réalisées chaque année par le CIS Longwy est à la baisse, mais cette baisse n'est due quasiment qu'à la diminution des carences ambulancières dans le Pays-Haut. En effet, le CIS Longwy a réalisé 302 carences en 2024 contre 727 en 2021.

L'évolution de l'activité des centres de Nancy est fortement impactée par la création du CIS Nancy Rives de Meurthe et du redécoupage en 3 secteurs de la métropole qui en a résulté. Les CIS Nancy Vandoeuvre et Nancy Gentilly ont vu leurs secteurs s'agrandir et ont donc connu une importante hausse de leur sollicitation opérationnelle à partir de juillet 2024. Cette hausse de l'activité opérationnelle s'est ajoutée à la croissance organique de celle de l'ancien secteur du CIS Nancy Vandoeuvre.

Le CIS NRM réalise moins d'interventions que les CIS Tomblaine et Joffre réunis malgré que la somme des tendances sur ces deux secteurs ait été positive sur la période, ce qui s'explique par les portions de secteur réattribués aux deux autres centres métropolitains.

L'activité globale sur la métropole de Nancy connaît une hausse modérée, d'environ 1,2 % par an, malgré une baisse des carences ambulancières qui représente une diminution d'environ 500 interventions par an. La moyenne annuelle est de 19 512 interventions, soit 43 % des interventions du département.

Evolution du nombre d'interventions par an

Pour les centres réalisant en moyenne entre 2000 et 3000 interventions par an

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance d'évolution
LUNEVILLE	2474	2723	2682	2638	2629	→
POMPEY	2068	2168	2018	2080	2084	→
PONT A MOUSSON	2221	2272	2074	2096	2166	↘
TOUL	2408	2568	2450	2475	2475	→
moyenne					2338	→

L'activité opérationnelle des centres réalisant plus de 2000 interventions n'évolue pas significativement. Seul le CIS Pont-à-Mousson connaît une décroissance significative de son activité.

Evolution du nombre d'interventions par an

Pour les centres réalisant en moyenne entre 1000 et 2000 interventions par an

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance d'évolution
BRIEY	1327	1448	1258	1431	1366	→
JARNY	1237	1385	1238	1273	1283	→
NEUVES MAISONS	1395	1492	1497	1559	1486	↗
SAINT NICOLAS DE PORT	1091	1211	1233	1223	1190	↗
VAL DE L'ORNE	1366	1463	1428	1463	1430	↗
moyenne					1351	→

Parmi les 5 CIS concernés, l'activité des CIS Jarny et Briey est trop fluctuante pour que les tendances observées sur la période ne soient significatives. Les 3 autres CIS connaissent à l'inverse une tendance à la hausse de leur activité.

Evolution du nombre d'interventions par an

Pour les centres réalisant en moyenne entre 200 et 1000 interventions par an

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance d'évolution
AUDUN LE ROMAN	598	595	499	552	561	↘
BACCARAT	482	495	555	610	536	↗
BADONVILLER	614	641	583	574	603	↘
BAYON	313	399	324	368	351	→
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	446	463	521	480	478	↗
BLAMONT	292	314	318	306	308	→
CIREY SUR VEZOUZE	251	292	295	328	292	↗
COLOMBEY LES BELLES	375	415	339	387	379	→
DIEULOUARD	307	340	381	412	360	↗
DOMBASLE	860	1022	915	931	932	→
HAROUE	336	403	402	377	380	→
HUSSIGNY GODBRANGE	369	434	373	365	385	→
LONGUYON	785	707	569	564	656	↘
PAGNY SUR MOSELLE	378	339	266	293	319	↘
PIENNES	494	481	359	272	402	↘
PLAINE DE MEURTHE	325	530	366	309	383	→
THIAUCOURT REGNIEVILLE	220	248	214	247	232	→
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	375	381	317	356	357	→
VEZELISE	327	346	257	290	305	↘
VILLERUPT	886	836	842	789	838	↘
moyenne					453	→

Parmi tous les CIS du tableau ci-dessus, 3 centres subissent une baisse très significative de leur activité : les CIS Longuyon, Pagny-sur-Moselle et Piennes. Dans une moindre mesure les CIS de d'Audun-le-Roman, Badonviller, Vézélise et Villerupt connaissent également une baisse significative de leur activité.

Les CIS Cirey-sur-Vezouze, Baccarat et Dieulouard connaissent une forte croissance de leur activité, tandis que le CIS Blainville-Damelevières connaît une croissance plus modérée. L'évolution de l'activité des autres CIS n'est pas significative.

**Evolution du nombre d'interventions par an***Pour les centres réalisant en moyenne moins de 200 interventions par an*

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance d'évolution
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	161	174	70	70	119	↘
ARNAVILLE	36	57	52	56	50	↗
ART SUR MEURTHE	-	-	66	96	81	↗
AVRICOURT	67	45	51	70	58	→
AZERAILLES	112	113	140	104	117	→
BLÉNOD LES TOUL	120	140	115	139	129	→
BULLIGNY	43	51	83	49	57	→
CHAMBLEY BUSSIÈRES	70	80	82	65	74	→
CHAMPENOUX	99	126	119	127	118	↗
CHANTEHEUX	56	54	86	171	92	↗
CHARENCEY VEZIN	98	77	67	65	77	↘
COTES EN HAYE	54	56	68	84	66	↗
EINVILLE AU JARD	100	137	136	97	118	→
ESSEY ET MAIZERAIS	85	97	95	111	97	↗
FAVIERES	55	65	55	57	58	→
GERBEVILLER	222	176	171	197	192	→
GRANDS FAINGS	73	92	53	60	70	↘
HARAU COURT	104	100	101	112	104	↗
HATRIZE	86	119	148	147	125	↗
HERBEVILLER	100	75	98	106	95	→
MANCIEULLES	106	85	133	220	136	↗
MARAINVILLER	42	40	35	29	37	↘
MARS LA TOUR	98	105	96	144	111	↗
MOINEVILLE VALLEROY	89	115	107	156	117	↗
MONT BONVILLERS	70	73	45	83	68	→
NORROY LE SEC	99	88	103	125	104	↗
PIERREPONT	41	62	37	10	38	↘
RICHARDMENIL	156	145	220	184	176	↗
TONNOY	151	148	117	83	125	↘
URUFFE	24	11	20	14	17	→
VAL DE SEILLE	197	193	179	185	189	↘
VANDIERES	158	181	166	167	168	→
VITERNE	153	117	60	90	105	↘
VIVIERS SUR CHIERS	47	48	43	59	49	↗
moyenne					98	→

Les CIS de proximité connaissent des évolutions de leur activité très disparates. Par exemple, l'activité des CIS Chanteheux, Cotes en Haye, Mancieulles, Hatriz ou encore Moineville-Valleroy s'est accrue entre 2021 et 2024.

A l'inverse certains CIS, comme Viterne, Pierrepont ou Allamps Vannes-le-Chatel ont réalisé de moins en moins d'interventions entre 2021 et 2024.

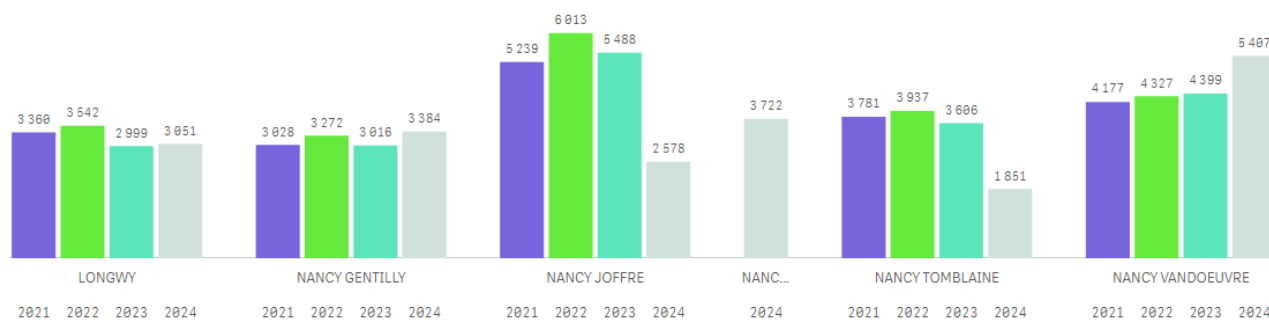


Le SUAP tient une place prépondérante et toujours plus importante dans l'activité du SDIS, tandis qu'au contraire une baisse régulière de la sollicitation pour incendie est constatée.

En complément de ces indicateurs bruts, l'activité principale (représentée par les sorties VSAV et FPT) est suivie centre par centre. Vous trouverez ci-dessous les graphes les représentant.

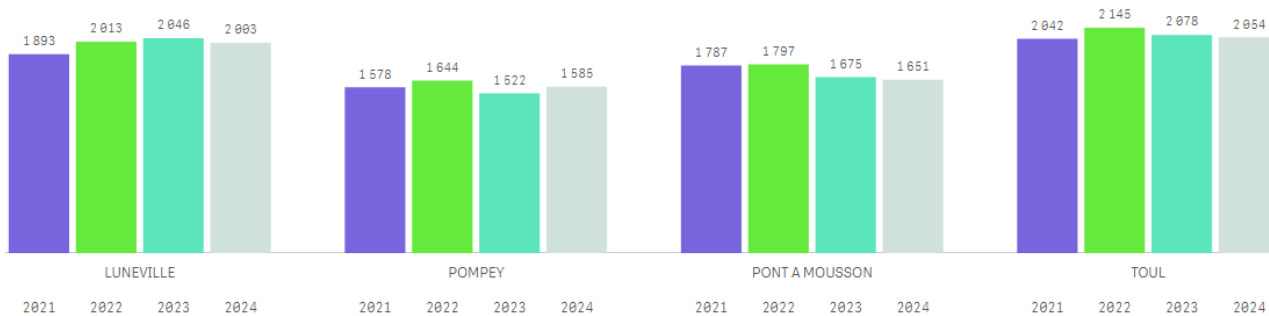
Nombre de sorties VSAV de 2021 à 2024

Pour les CIS réalisant en moyenne plus de 3000 interventions



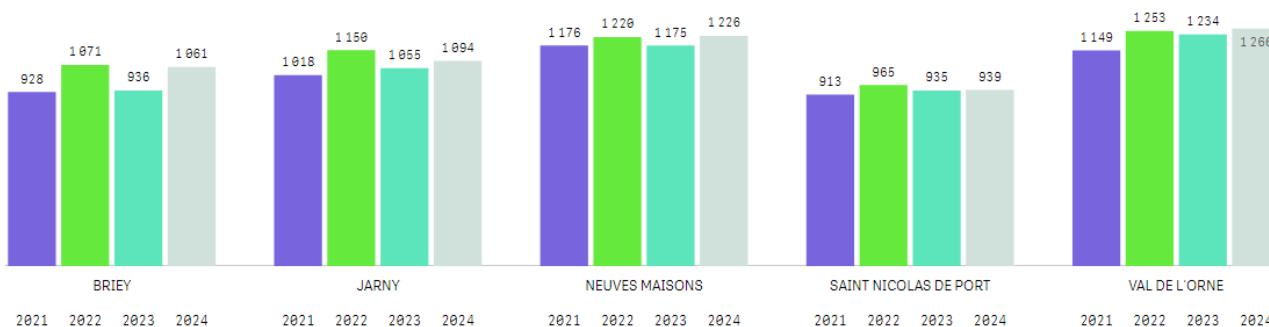
Nombre de sorties VSAV de 2021 à 2024

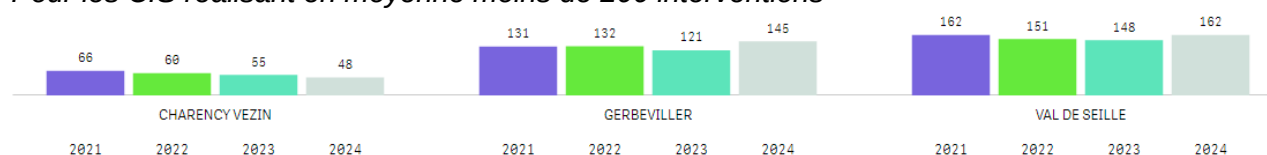
Pour les CIS réalisant en moyenne entre 2000 et 3000 interventions



Nombre de sorties VSAV de 2021 à 2024

Pour les CIS réalisant en moyenne entre 1000 et 2000 interventions



**Nombre de sorties VSAV de 2021 à 2024***Pour les CIS réalisant en moyenne entre 200 et 1000 interventions***Nombre de sorties VSAV de 2021 à 2024***Pour les CIS réalisant en moyenne moins de 200 interventions*

Il n'y a pas de règle générale de variation des sorties annuelles des VSAV. L'activité maximale observée est en moyenne de 5 400 sorties VSAV pour le CIS Nancy-Joffre.

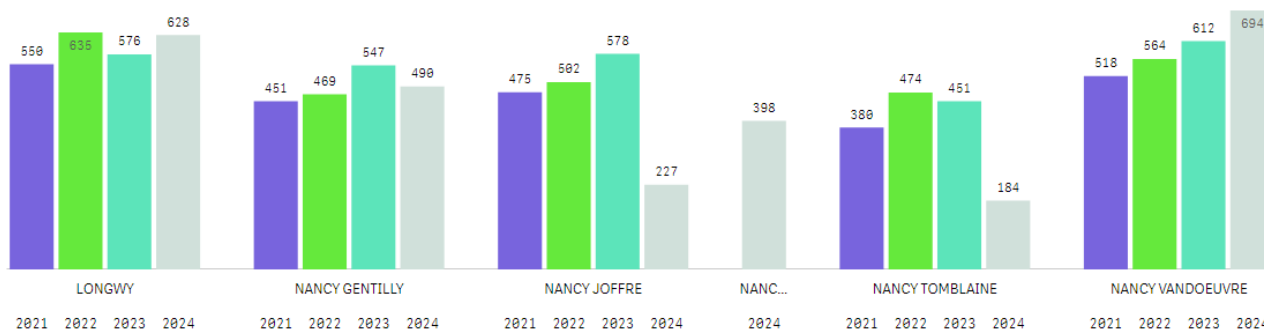
Le minimum est d'environ 50 sorties au CIS Charency-Vezin.

Pour les sorties FPT ou équivalent, les courbes ont tendance à montrer un fléchissement de la moyenne d'activité pour cet engin jusqu'à la fin de l'année 2021, puis une reprise plus légère jusqu'en 2023, et enfin une redescente en dessous du niveau de 2022 en 2024.

Le COVID explique probablement une partie de cette dynamique, qui est globalement corrélée à celle de l'activité économique du département sur cette période.

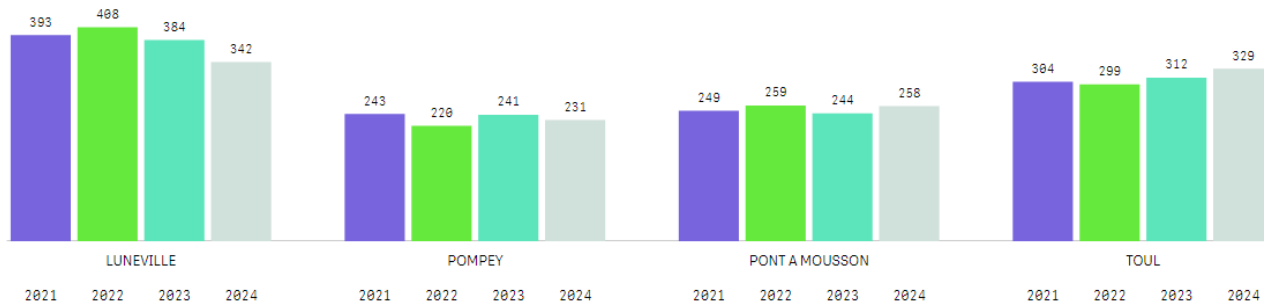
Nombre de sorties FPT de 2021 à 2024

Pour les CIS réalisant en moyenne plus de 3000 interventions



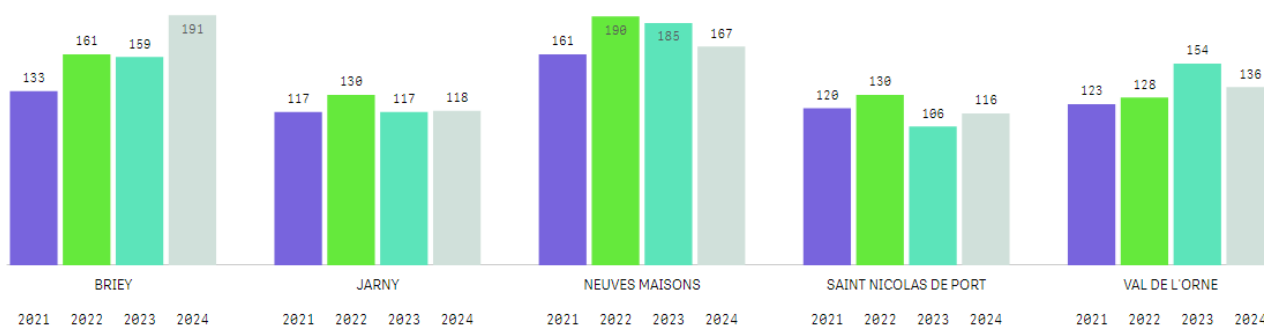
Nombre de sorties FPT de 2021 à 2024

Pour les CIS réalisant en moyenne entre 2000 et 3000 interventions



Nombre de sorties FPT de 2021 à 2024

Pour les CIS réalisant en moyenne entre 1000 et 2000 interventions



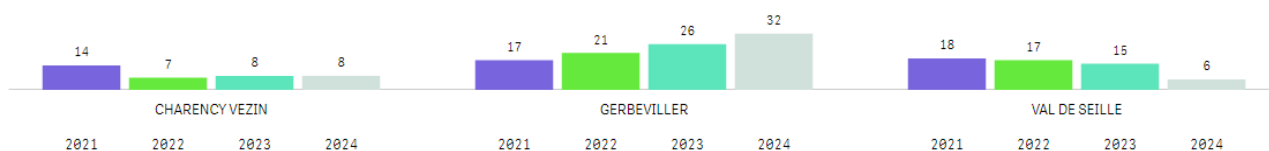
Nombre de sorties FPT de 2021 à 2024

Pour les CIS réalisant en moyenne entre 200 et 1000 interventions



Nombre de sorties FPT de 2021 à 2024

Pour les CIS réalisant en moyenne moins de 200 interventions



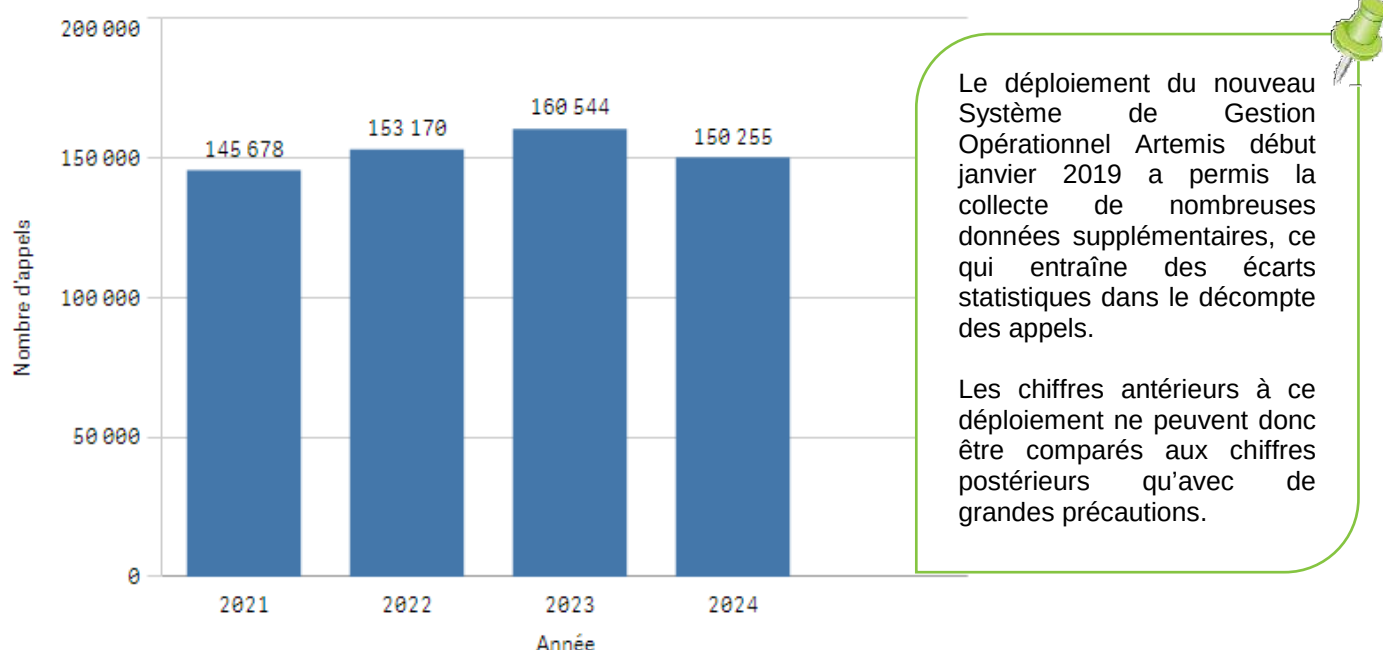
Les sorties FPT s'échelonnent de moins d'une sortie par mois (Charency-Vezin ou Val de Seille) à presque deux sorties par jour (Longwy ou Nancy-Vandoeuvre).

5. Activité spécifique du CTA-CODIS

Le CTA du département de Meurthe-et-Moselle est le point d'entrée générant l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers. Il est chargé en outre d'identifier le plus exactement possible la nature de la demande arrivant sur les lignes 18 et 112 pour engager la réponse la plus adaptée dans un délai raisonnable.

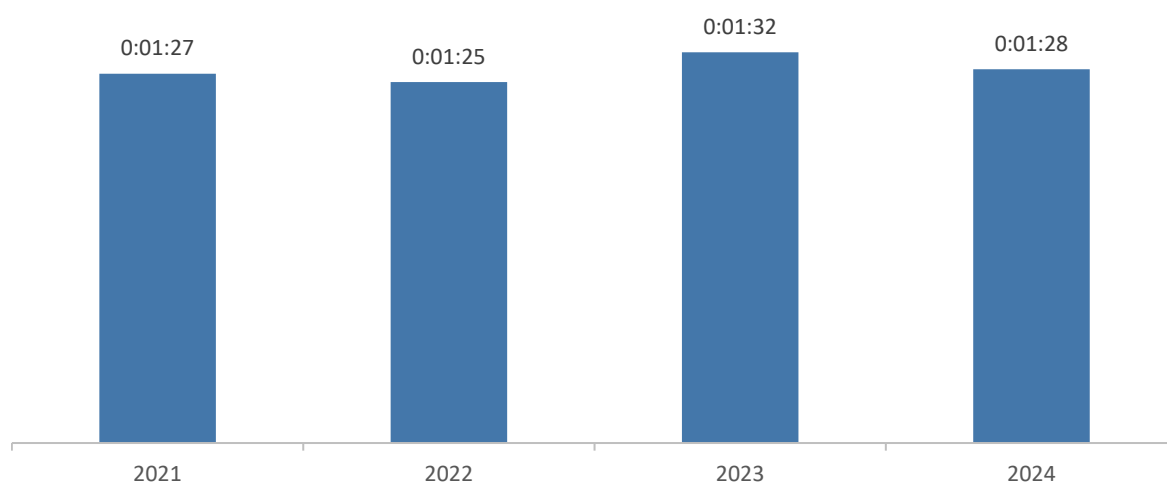
- **44.3 %** des appels donnent lieu à une intervention par nos services.
- **95 %** des appels sont traités en moins de 3min30 (hors DIV et ICM).

Nombre d'appel reçus entre 2021 et 2024



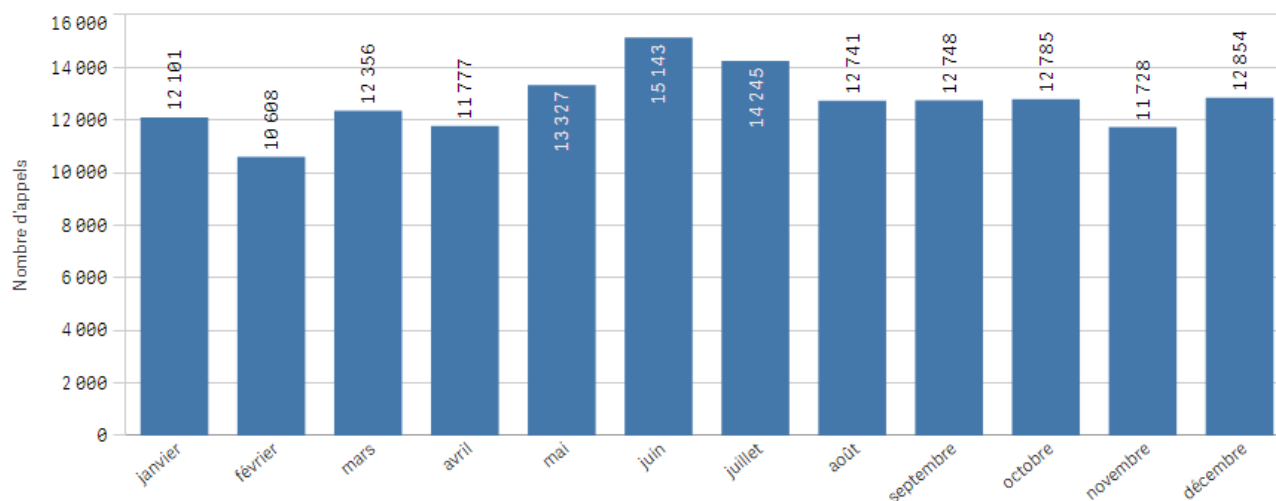
Délai moyen de traitement des appels

**Délai calculé sur 95% des appels donnant lieu à une intervention (hors DIV et ICM). Seul le premier appel est pris en compte.*



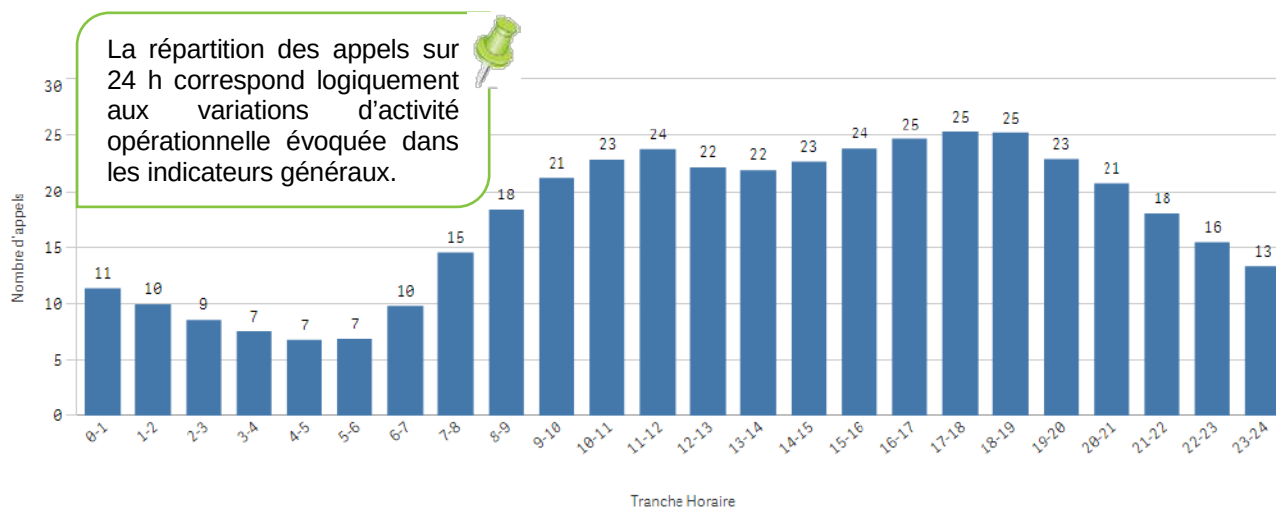
Répartition mensuelle des appels

Nombre d'appel par mois en moyenne entre 2021 et 2024 inclus



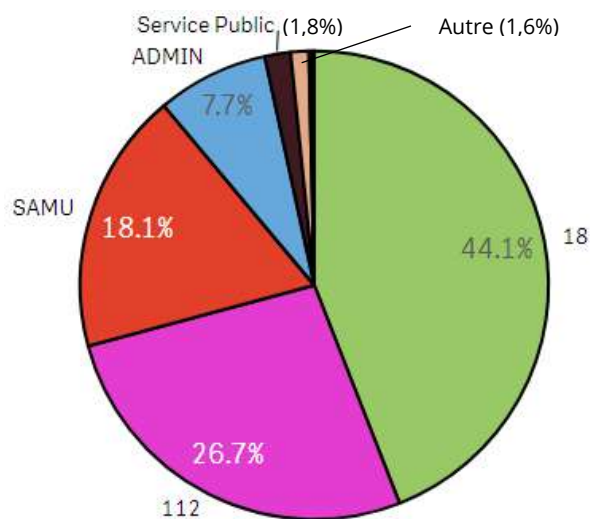
Répartition horaire des appels

Nombre d'appel moyen par tranche horaire entre 2021 et 2024



Répartition des appels selon leur origine

Sur le total des appels reçus entre 2021 et 2024



6. Principaux indicateurs liés aux personnels opérationnels des CIS

Les SDACR précédents ont mis en évidence la nécessité et l'intérêt de fiabiliser et de suivre de façon plus dynamique des éléments statistiques liés aux CIS, afin de permettre aux chefs de CIS et aux groupements (territoriaux et/ou fonctionnels) de trouver des solutions plus ou moins rapides de correction. Afin de mesurer les ressources humaines nécessaires ou utilisées, plusieurs indicateurs ont été définis.

La codification utilisée est celle du SDACR 2013 :

- Indicateur OP D11-1 : le potentiel opérationnel départemental
- Indicateur OP D11-2 : le taux de départ avec un effectif inférieur à l'effectif règlementaire (VSAV et FPT)
- Indicateur OP D11-3 : le taux d'encadrement en chef d'agrès
- Indicateur OP D12-1 : la durée moyenne des interventions
- Indicateur OP D12-2 : la sollicitation moyenne des SP en intervention
- indicateur OP D21-4 : le taux de substitution quantitative par centre
- Indicateur OP F12-2 : le suivi des temps de rassemblement

Pour de nombreux indicateurs, une tendance d'évolution est affichée. La tendance est basée sur le coefficient de régression linéaire de l'indicateur sur 4 ans, calculé par la méthode des moindres carrés. Si la valeur absolue de ce coefficient auquel on soustrait la marge d'erreur à 95% est positive alors la tendance d'évolution est significative. La tendance affichée est donc positive si le coefficient est positif et significatif, négative si le coefficient est négatif et significatif, et enfin neutre si la tendance n'est pas significative, peu importe le signe.

6.1 Indicateur OP D11-1 : potentiel opérationnel départemental

Cet indicateur permet de suivre la disponibilité des effectifs sur le département. Ainsi, il est possible de suivre notre potentiel total disponible (par statut) sur le département, en moyenne, par :

- mois,
- jours de la semaine,
- et par heure sur chaque journée.

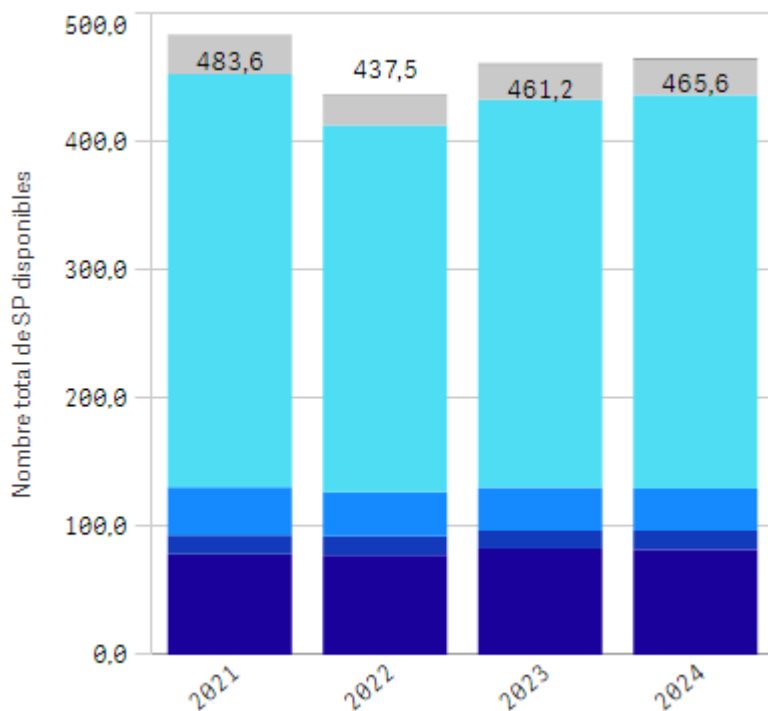
Pour analyser cet indicateur, il faut le comparer aux objectifs du SDACR 2020 qui ont été repris dans le règlement opérationnel puis qui ont évolué par le biais de notes de services. Pour mémoire, l'objectif départemental a été fixé par la dernière note de service ainsi :

	Période	POJ Total
Total département	Jour	445
	Soir	422
	Nuit	407

En complément de ce potentiel, il avait été défini de disposer d'une capacité complémentaire de personnels disponibles, soit :

- 100 agents supplémentaires (SPP et/ ou SPV) disponibles en 2 heures.

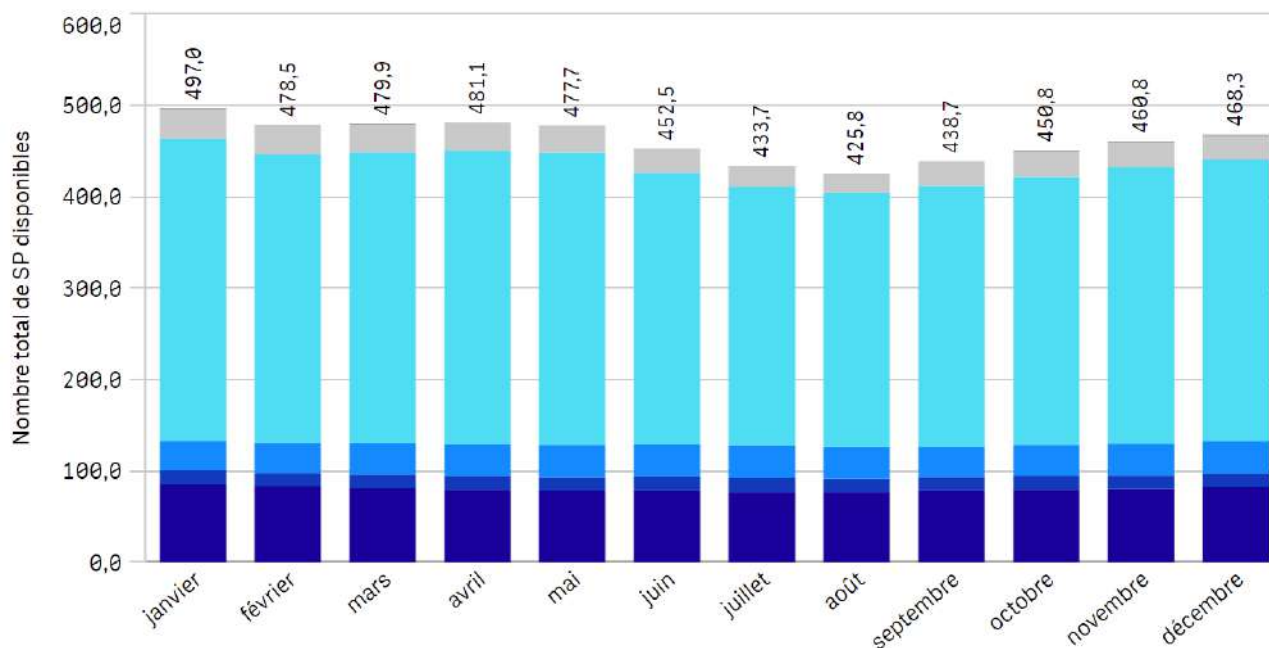
Evolution de la disponibilité SP par an



SP autres statuts	Autres statuts (ESC...°
SP niveau 5	SPV en astreinte à + de 8 min d'un CIS
SPV AST	SPV en astreinte à - de 8 min d'un CIS
SPV GAR	SPV affecté en garde casernée en départ immédiat
SPP AST	Officiers SPP d'astreinte
SPP GAR	SPP affecté en garde casernée en départ immédiat

Répartition de la disponibilité par mois En moyenne entre 2021 et 2024 inclus

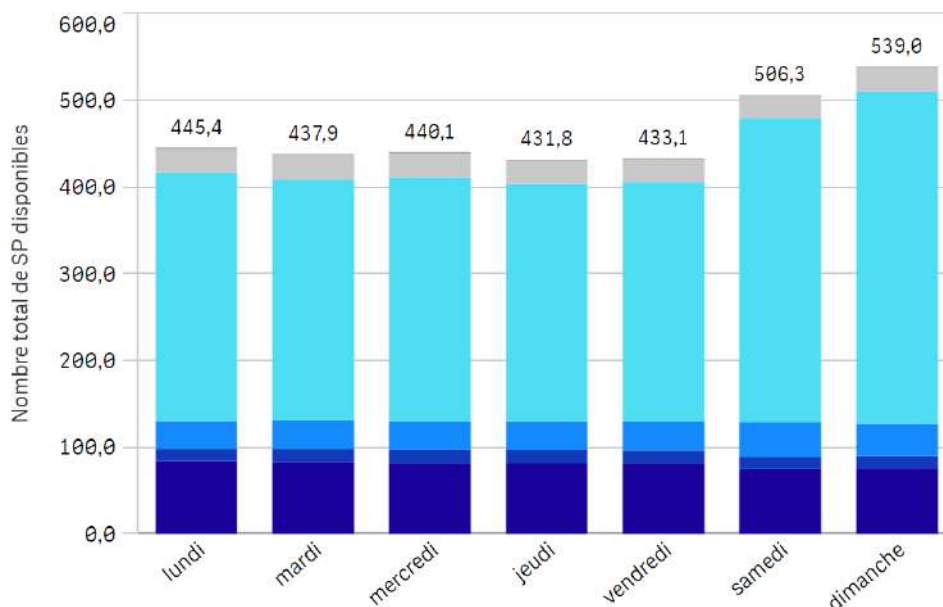
La disponibilité est relativement stable mais semble impactée par la période des vacances estivales.



Répartition de la disponibilité par jour

En moyenne entre 2021 et 2024 inclus

La disponibilité est beaucoup plus importante les week-ends, car la plupart des SPV travaillent sur des horaires traditionnels.

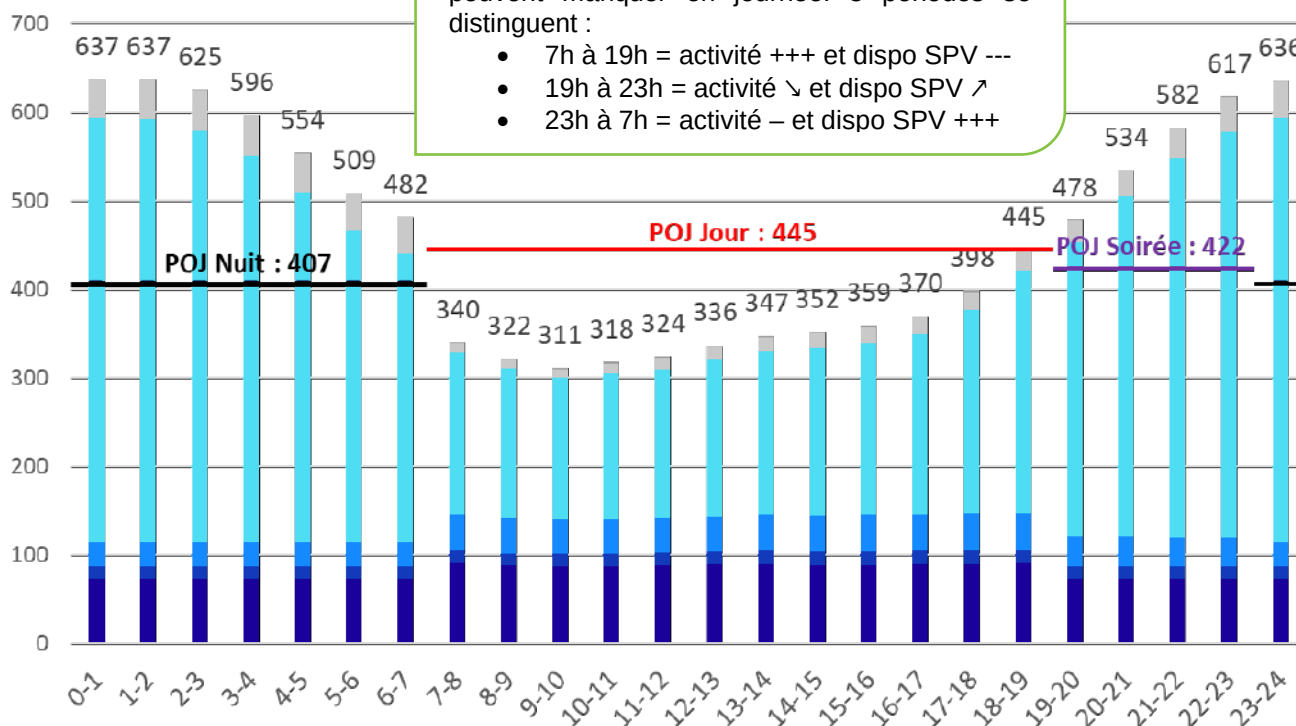


Répartition de la disponibilité par tranche horaire

En moyenne entre 2021 et 2024 inclus

On observe que le potentiel départemental est largement atteint la nuit mais jusque 130 SP peuvent manquer en journée. 3 périodes se distinguent :

- 7h à 19h = activité +++ et dispo SPV ---
- 19h à 23h = activité \ et dispo SPV ↗
- 23h à 7h = activité – et dispo SPV +++



6.2 Indicateur OP D11-2 : taux de départ avec un effectif inférieur à l'effectif réglementaire

Les tableaux ci-après représentent le pourcentage de départs effectués avec un effectif **non réglementaire et/ou effectif minimum pour prompt secours (RO)**.

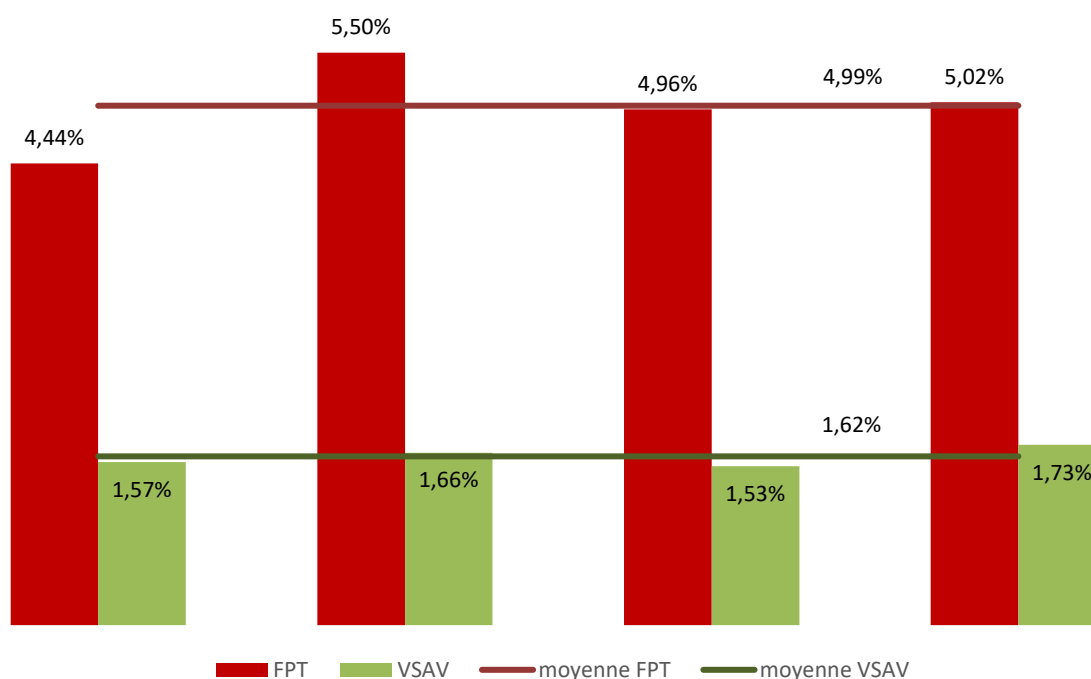
Les chiffres utilisés sont repris des CRSS. Les agents sont automatiquement importés dans les CRSS depuis le logiciel d'alerte. Nous notons que sur certains centres, il est possible que le véhicule soit engagé avec un effectif réglementaire, mais qu'il soit corrigé à la baisse au moment du CRSS.

Pour mémoire, il faut préciser ici que nous prenons en compte toutes les sorties de secours avec les effectifs suivants :

- Strictement moins de 3 agents pour les sorties VSAV,
- Strictement moins de 6 ou de 4 agents (selon les missions) pour les sorties FPT ou équivalent.

Effectif réglementaire non atteint de 2021 à 2024

Proportion des sorties d'engins réalisés par le SDIS 54 pour lesquelles le VSAV ou le FPT a été engagé en sous-effectif



Les VSAV sortent moins en sous-effectif que les FPT, car les niveaux de compétences et effectifs requis sont plus élevés pour les FPT.

L'évolution de la proportion des sorties en sous-effectif n'est significative ni pour les VSAV ni pour les FPT et peut donc être considérée comme stable sur le département, même si les situations varient fortement d'un CIS à l'autre.

Enfin, cet indicateur doit être mis en parallèle avec les taux de substitution par centre, car la sortie en sous-effectif et la substitution sont les deux conséquences possibles d'un sous-effectif.

**Effectif réglementaire non atteint pour les VSAV de 2021 à 2024***Proportion des sorties d'engins pour lesquelles le VSAV a été engagé en sous-effectif*

Trois seuils ont été définis pour les sous effectifs VSAV et FPT (tableau p.78 et 79) :

0 à 2 %**2 à 4 %****supérieur à 4 %**

La principale observation est que de nombreux CIS à composante exclusive SPV sont en difficulté.

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance
Département	1,57%	1,66%	1,53%	1,73%	1,62%	→
AUDUN LE ROMAN	0,00%	0,35%	0,83%	2,29%	0,83%	↗
BACCARAT	9,89%	4,86%	4,39%	2,12%	5,04%	↘
BADONVILLER	8,89%	10,64%	12,02%	12,25%	11,02%	↗
BAYON	10,95%	9,45%	11,36%	4,91%	9,12%	↘
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	0,31%	0,94%	1,36%	0,97%	0,91%	↗
BLAMONT	12,37%	10,58%	16,49%	22,51%	15,52%	↗
BRIEY	1,84%	1,98%	1,09%	0,76%	1,42%	↘
CHARENCY VEZIN	16,07%	16,07%	22,22%	32,56%	21,00%	↗
CIREY SUR VEZOUZE	6,52%	7,55%	7,44%	6,54%	7,00%	→
COLOMBEY LES BELLES	5,51%	6,43%	6,52%	5,49%	5,99%	→
DIEULOUARD	25,00%	23,48%	18,95%	18,95%	21,35%	↘
DOMBASLE	0,36%	0,94%	0,31%	0,34%	0,50%	→
GERBEVILLER	10,34%	12,90%	8,49%	6,06%	9,41%	↘
HAROUE	14,29%	12,50%	4,56%	7,44%	9,49%	↘
HUSSIGNY GODBRANGE	18,85%	19,38%	19,90%	19,37%	19,35%	↗
JARNY	3,37%	1,79%	2,54%	4,30%	2,99%	→
LONGUYON	3,84%	2,55%	3,72%	6,84%	4,18%	↗
LONGWY	0,13%	0,21%	0,39%	0,57%	0,31%	↗
LUNEVILLE	0,00%	0,16%	0,16%	0,11%	0,11%	→
NANCY GENTILLY	0,00%	0,10%	0,14%	0,12%	0,09%	↗
NANCY JOFFRE	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%	0,01%	↗
NANCY RIVES DE MEURTHE				0,00%	0,00%	→
NANCY TOMBLAINE	0,08%	0,08%	0,06%	0,06%	0,07%	↘
NANCY VANDOEUVRE	0,10%	0,07%	0,00%	0,04%	0,05%	↘
NEUVES MAISONS	0,73%	1,06%	0,90%	0,52%	0,80%	→
PAGNY SUR MOSELLE	18,60%	25,23%	23,63%	17,49%	21,10%	→
PIENNES	3,78%	6,87%	11,07%	24,07%	10,05%	↗
PLAINE DE MEURTHE	0,00%	0,00%	1,16%	2,07%	0,83%	↗
POMPEY	0,41%	0,26%	0,07%	0,42%	0,29%	→
PONT A MOUSSON	0,30%	0,36%	0,20%	0,26%	0,28%	→
SAINT NICOLAS DE PORT	1,30%	1,89%	1,64%	2,45%	1,82%	↗
THIAUCOURT REGNIEVILLE	13,07%	8,74%	8,11%	12,64%	10,64%	→
TOUL	0,16%	0,25%	0,36%	0,21%	0,25%	→
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	1,87%	3,91%	3,32%	6,33%	3,80%	↗
VAL DE L'ORNE	0,86%	1,89%	1,05%	1,76%	1,40%	→
VAL DE SEILLE	15,33%	24,24%	21,64%	12,41%	18,18%	→
VEZELISE	19,15%	24,18%	14,60%	13,81%	18,17%	↘
VILLERUPT	2,87%	4,32%	4,06%	6,92%	4,48%	↗

**Effectif réglementaire non atteint pour les FPT de 2021 à 2024***Proportion des sorties d'engins pour lesquelles le FPT a été engagé en sous-effectif*

Certains CIS, comme Charency-Verzin, Pagny-sur-Moselle ou Val de Seille connaissent d'importantes difficultés et la proportion de sorties effectuées en sous-effectif peut y dépasser 40%.

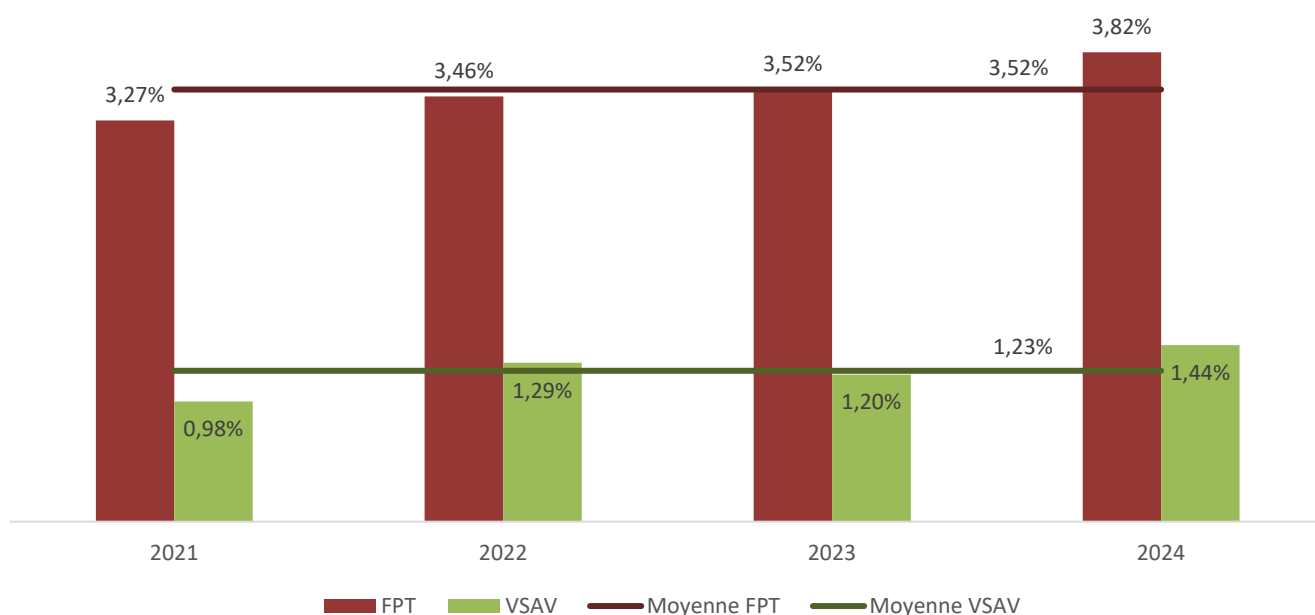
Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance
Département	4,44%	5,50%	4,96%	5,02%	4,99%	→
AUDUN LE ROMAN	3,92%	4,84%	10,00%	10,64%	7,00%	↗
BACCARAT	8,57%	12,20%	6,25%	11,76%	10,06%	→
BADONVILLER	35,29%	33,33%	29,17%	27,27%	30,95%	↘
BAYON	20,93%	26,19%	9,52%	11,76%	18,57%	↘
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	0,00%	8,82%	7,69%	3,33%	5,15%	→
BLAMONT	18,52%	10,34%	24,00%	29,63%	20,37%	↗
BRIEY	13,89%	17,89%	11,96%	7,06%	12,79%	↘
CHARENCY VEZIN	36,36%	28,57%	60,00%	83,33%	48,28%	↗
CHENEVIÈRES	16,67%				16,67%	→
CIREY SUR VEZOUZE	0,00%		27,78%	23,08%	25,00%	→
COLOMBEY LES BELLES	40,91%	25,93%	34,62%	18,18%	29,90%	↘
DIEULOUARD	19,05%	38,10%	50,00%	36,36%	35,71%	↗
DOMBASLE	0,00%	12,28%	5,45%	8,96%	3,96%	→
GERBEVILLER		50,00%	25,00%	26,92%	27,27%	↘
HAROUE		0,00%	24,39%	29,03%	25,33%	↗
HUSSIGNY GODBRANGE	33,33%	11,11%	28,57%	35,00%	25,77%	→
JARNY	9,72%	11,11%	5,48%	10,98%	9,46%	→
LONGUYON	17,50%	12,90%	7,84%	3,85%	10,81%	↘
LONGWY	0,51%	1,80%	0,52%	1,62%	1,17%	→
LUNEVILLE	0,00%	0,00%	0,42%	0,46%	0,20%	↗
NANCY GENTILLY	1,97%	1,83%	2,32%	1,17%	1,83%	→
NANCY JOFFRE	1,32%	1,89%	1,37%	0,56%	1,39%	→
NANCY RIVES DE MEURTHE				0,00%	0,00%	→
NANCY TOMBLAINE	0,74%	2,54%	1,54%	0,86%	1,59%	→
NANCY VANDOEUVRE	0,28%	1,06%	0,24%	1,02%	0,68%	→
NEUVES MAISONS	3,00%	7,03%	7,14%	5,61%	5,86%	→
PAGNY SUR MOSELLE	36,84%	26,09%	63,64%	60,00%	41,27%	↗
PIENNES	15,00%	16,67%	27,59%	21,43%	19,20%	↗
PLAINE DE MEURTHE	4,35%	2,78%	13,33%	6,67%	6,73%	→
POMPEY	0,00%	5,36%	3,10%	1,48%	2,36%	→
PONT A MOUSSON	1,95%	6,88%	0,66%	3,16%	3,21%	→
SAINT NICOLAS DE PORT	17,95%	10,98%	6,94%	12,86%	12,25%	→
THIAUCOURT REGNIEVILLE	25,00%	25,00%	14,29%	9,09%	18,87%	↘
TOUL	1,75%	1,56%	0,55%	1,04%	1,22%	↘
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	5,88%	20,00%	15,00%	22,86%	17,39%	↗
VAL DE L'ORNE	7,78%	10,59%	7,53%	11,83%	9,42%	→
VAL DE SEILLE	46,15%	45,45%	25,00%		38,89%	
VEZELISE	29,41%	18,18%	30,00%	26,67%	26,42%	→
VILLERUPT	3,41%	11,67%	10,59%	11,48%	8,84%	↗

6.3 Indicateur OP D11-3 : taux d'encadrement en chef d'agrès

Dans cette partie, la notion de carence qualitative est étudiée. Il s'agit de mesurer la proportion des sorties d'engins pour lesquels aucun agent ne disposait du niveau de formation suffisant pour commander les personnels de l'engin. Il convient de préciser qu'un chef d'agrès qualifié est systématiquement engagé en renfort depuis un autre centre le cas échéant.

Taux de carence d'encadrement de 2021 à 2024

Proportion des interventions réalisés par le SDIS 54 pour lesquelles le VSAV ou le FPT a été engagé sans chef d'agrès, ce dernier venant d'un autre CIS en complément



Les VSAV sortent moins en sous-effectif que les FPT, ce qui est logique car un chef d'agrès FPT est aussi chef d'agrès VSAV par construction du parcours de formation.

L'évolution de la proportion des sorties sans chef d'agrès au départ est en hausse significative, de près d'un demi-point pour les VSAV comme pour les FPT, ce qui s'explique probablement par le recul du niveau moyen de qualification des SPV

Les dispositifs de complément de chef d'agrès FPT provenant d'un autre CIS n'ont été mis en place qu'en 2019 avec le nouveau logiciel de gestion opérationnelle. Une carence était auparavant compensée en général par le déclenchement manuel d'un chef de groupe pour gérer l'intervention.

**Taux de carence d'encadrement des VSAV 2021 à 2024**

Le taux moyen de carence d'encadrement des VSAV a augmenté sur le département
(Cf. tableau ci-dessus).

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance
Département	0,98%	1,29%	1,20%	1,44%	1,23%	↗
AUDUN LE ROMAN	0,00%	0,00%	0,00%	0,38%	0,09%	↗
BACCARAT	7,63%	13,24%	7,32%	7,63%	8,84%	→
BADONVILLER	1,78%	0,43%	0,00%	0,00%	0,51%	↘
BAYON	2,49%	1,18%	3,64%	9,38%	4,12%	↗
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	0,63%	0,94%	3,52%	2,27%	1,90%	↗
BLAMONT	1,61%	1,06%	1,60%	0,52%	1,19%	↘
BRIEY	0,25%	0,84%	0,72%	0,43%	0,57%	→
CHARENCY VEZIN	3,57%	10,71%	28,89%	27,91%	16,50%	↗
CIREY SUR VEZOUZE	10,87%	7,08%	6,05%	13,08%	9,41%	→
COLOMBEY LES BELLES	2,12%	1,79%	5,22%	7,33%	4,12%	↗
DIEULOUARD	3,69%	2,83%	2,46%	6,21%	3,88%	→
DOMBASLE	0,31%	1,88%	1,10%	0,68%	1,10%	→
GERBEVILLER	14,66%	23,39%	9,43%	8,33%	14,02%	↘
HAROUE	4,23%	2,92%	7,88%	9,30%	6,10%	↗
HUSSIGNY GODBRANGE	2,87%	4,15%	2,91%	1,05%	2,90%	↘
JARNY	0,42%	0,85%	1,22%	1,37%	0,97%	↗
LONGUYON	11,99%	14,39%	15,96%	16,84%	14,71%	↗
LONGWY	0,13%	0,18%	0,21%	0,32%	0,21%	↗
LUNEVILLE	0,06%	0,22%	0,16%	0,16%	0,15%	→
NANCY GENTILLY	0,00%	0,10%	0,14%	0,12%	0,09%	↗
NANCY JOFFRE	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%	0,01%	↗
NANCY RIVES DE MEURTHE				0,00%	0,00%	→
NANCY TOMBLAINE	0,08%	0,08%	0,06%	0,06%	0,07%	↘
NANCY VANDOEUVRE	0,10%	0,07%	0,00%	0,04%	0,05%	↘
NEUVES MAISONS	0,36%	0,53%	0,09%	0,61%	0,40%	→
PAGNY SUR MOSELLE	1,40%	5,41%	6,59%	14,75%	6,31%	↗
PIENNES	9,59%	4,95%	9,29%	17,13%	9,47%	↗
PLAINE DE MEURTHE	0,97%	0,54%	0,00%	1,38%	0,66%	→
POMPEY	0,83%	0,98%	0,50%	0,49%	0,70%	↘
PONT A MOUSSON	0,36%	0,12%	0,20%	0,07%	0,19%	↘
SAINT NICOLAS DE PORT	2,95%	7,57%	2,11%	2,45%	3,82%	→
THIAUCOURT REGNIEVILLE	6,54%	2,19%	10,14%	7,47%	6,38%	→
TOUL	0,32%	0,20%	0,62%	0,21%	0,34%	→
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	0,00%	0,36%	0,83%	0,00%	0,29%	→
VAL DE L'ORNE	1,81%	0,90%	1,24%	0,74%	1,17%	↘
VAL DE SEILLE	16,00%	25,00%	10,45%	10,34%	15,33%	↘
VEZELISE	7,98%	4,95%	7,30%	4,42%	6,10%	↘
VILLERUPT	2,87%	11,92%	11,99%	17,12%	10,74%	↗

**Taux de carence d'encadrement des FPT 2021 à 2024**

Le taux moyen de carence d'encadrement des FPT a augmenté sur le département
(Cf. tableau ci-dessus).

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Tendance
département	3,27%	3,46%	3,52%	3,82%	3,52%	↗
AUDUN LE ROMAN	15,69%	1,61%	2,50%	2,13%	5,50%	↘
BACCARAT	8,57%	48,78%	25,00%	33,33%	30,19%	→
BADONVILLER	5,88%	4,76%	0,00%	18,18%	7,14%	→
BAYON	4,65%	28,57%	9,52%	20,59%	16,43%	→
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	0,00%	2,94%	12,82%	20,00%	8,82%	↗
BLAMONT	7,41%	3,45%	8,00%	11,11%	7,41%	↗
BRIEY	1,39%	0,00%	3,26%	1,18%	1,45%	→
CHARENCEY VEZIN	54,55%	42,86%	80,00%	66,67%	58,62%	↗
CHENEVIERES	8,33%				8,33%	→
CIREY SUR VEZOUZE	0,00%	0%	16,67%	15,38%	15,63%	→
COLOMBEY LES BELLES	22,73%	18,52%	15,38%	4,55%	15,46%	↘
DIEULOUARD	4,76%	23,81%	10,00%	27,27%	16,67%	↗
DOMBASLE	31,52%	10,53%	16,36%	4,48%	30,20%	↘
GERBEVILLER		0,00%	37,50%	46,15%	40,91%	↗
HAROUE		0,00%	12,20%	19,35%	14,67%	↗
HUSSIGNY GODBRANGE	20,00%	7,41%	8,57%	0,00%	8,25%	↘
JARNY	4,17%	3,33%	2,74%	2,44%	3,15%	↘
LONGUYON	27,50%	25,81%	19,61%	23,08%	23,65%	↘
LONGWY	0,25%	1,00%	0,52%	1,16%	0,76%	↗
LUNEVILLE	1,13%	2,09%	0,85%	1,38%	1,39%	→
NANCY GENTILLY	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	→
NANCY JOFFRE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	→
NANCY RIVES DE MEURTHE				0,00%	0,00%	→
NANCY TOMBLAINE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	→
NANCY VANDOEUVRE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	→
NEUVES MAISONS	1,00%	0,78%	7,14%	3,74%	3,25%	↗
PAGNY SUR MOSELLE	10,53%	17,39%	27,27%	20,00%	17,46%	↗
PIENNES	27,50%	4,76%	31,03%	50,00%	23,20%	↗
PLAINE DE MEURTHE	0,00%	2,78%	0,00%	0,00%	0,96%	→
POMPEY	0,75%	1,79%	2,33%	0,74%	1,38%	→
PONT A MOUSSON	1,30%	0,00%	0,66%	0,00%	0,48%	↘
SAINT NICOLAS DE PORT	8,97%	23,17%	19,44%	20,00%	17,88%	↗
THIAUCOURT REGNIEVILLE	6,25%	0,00%	0,00%	9,09%	3,77%	→
TOUL	0,58%	0,52%	1,10%	0,52%	0,68%	→
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	0,00%	0,00%	5,00%	2,86%	2,17%	↗
VAL DE L'ORNE	15,56%	12,94%	5,38%	8,60%	10,53%	↘
VAL DE SEILLE	46,15%	45,45%	62,50%		52,78%	
VEZELISE	5,88%	18,18%	0,00%	0,00%	5,66%	→
VILLERUPT	11,36%	6,67%	8,24%	9,84%	9,18%	→



7. Indicateur OP D12-1 : durée moyenne des interventions

La durée moyenne d'intervention influe sur la définition du besoin d'effectifs car elle influe directement sur la simultanéité d'engagement et de mobilisation des personnels. Cette influence est d'autant plus importante que le nombre de sorties d'engins est important. Toutes interventions confondues, il n'est donné qu'à titre indicatif. Pour les sorties SUAP (VSAV), le contrôle régulier de cet indicateur est primordial car il est influencé en grande partie par les choix de destination des transports des victimes. Les variations à la hausse significatives doivent être analysées et si possible corrigées.

Durée moyenne des sorties de secours en heure

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
Département	1:11:07	1:11:44	1:11:11	1:10:48	1:10:44	↘
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	1:08:40	1:07:21	1:08:57	1:04:55	1:14:40	→
ARNAVILLE	1:11:18	1:03:41	1:21:04	1:11:56	1:05:14	→
ART SUR MEURTHE	1:06:10	-	-	1:12:02	1:02:07	↘
AUDUN LE ROMAN	1:32:20	1:33:53	1:30:28	1:32:59	1:32:07	→
AVRICOURT	1:16:00	1:18:14	1:25:55	1:12:35	1:09:53	↘
AZERAILLES	1:17:54	1:30:31	1:15:43	1:13:15	1:12:26	↘
BACCARAT	1:42:10	1:52:54	1:39:26	1:44:08	1:33:46	↘
BADONVILLER	1:39:41	1:44:24	1:38:46	1:36:08	1:39:13	↘
BAYON	1:45:03	1:51:26	1:46:29	1:37:24	1:44:47	↘
BERTRICHAMPS	1:38:35	1:38:35	-	-	-	
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	1:19:50	1:17:34	1:24:29	1:18:44	1:18:52	→
BLAMONT	1:42:13	1:43:48	1:48:03	1:34:04	1:42:48	→
BLENOD LES TOUL	1:08:20	1:01:02	1:00:42	1:10:47	1:20:26	↗
BRIEY	1:15:33	1:16:58	1:13:49	1:19:18	1:12:35	→
BULLIGNY	1:05:27	1:02:00	1:09:13	1:01:21	1:11:36	→
CHAMBLEY BUSSIERES	1:12:29	1:23:01	1:09:18	1:08:54	1:09:49	↘
CHAMPENOUX	1:04:05	1:05:19	1:02:48	1:08:39	0:59:59	→
CHANTEHEUX	0:50:56	0:40:22	0:59:40	0:47:29	0:53:17	→
CHARENCY VEZIN	2:05:30	2:03:01	2:07:24	2:10:00	2:02:19	→
CHENEVIERES	1:24:59	1:24:59	-	-	-	
CIREY SUR VEZOUZE	1:53:34	1:55:51	1:57:57	1:48:01	1:52:44	→
COLOMBEY LES BELLES	1:37:19	1:36:29	1:37:21	1:44:50	1:31:40	→
COTES EN HAYE	1:12:12	1:18:14	1:15:22	1:16:30	1:02:45	↘
DIEULOUARD	1:29:05	1:38:28	1:30:22	1:24:45	1:25:09	↘
EINVILLE AU JARD	1:01:38	1:10:54	1:01:15	0:54:41	1:02:08	↘
ESSEY ET MAIZERAIS	1:17:34	1:29:06	1:22:28	1:11:07	1:10:10	↘
FAVIERES	1:24:17	1:11:34	1:22:50	1:39:34	1:23:10	→
GERBEVILLER	1:32:54	1:33:11	1:35:04	1:33:08	1:30:41	↘
GRANDS FAINGS	1:24:38	1:28:49	1:20:41	1:27:07	1:23:38	→
HARAU COURT	1:17:42	1:32:13	1:17:38	1:13:20	1:08:20	↘
HARQUE	1:45:59	1:42:05	1:50:52	1:49:42	1:40:17	→
HATRIZE	1:12:30	1:30:34	1:06:36	1:07:32	1:10:43	↘
HERBEVILLER	1:06:02	1:10:52	1:02:04	1:10:10	1:00:25	→
HUSSIGNY GODBRANGE	1:26:46	1:24:09	1:28:19	1:23:31	1:30:58	→



JARNY	1:24:26	1:25:16	1:20:59	1:27:38	1:24:17	→
LENONCOURT	1:00:57	0:58:05	1:04:48	0:53:01	-	
LONGUYON	1:25:09	1:16:56	1:25:02	1:32:33	1:29:48	↗
LONGWY	1:05:06	1:05:14	1:05:19	1:05:07	1:04:44	↘
LUNEVILLE	1:05:28	1:03:06	1:06:23	1:05:38	1:06:32	↗
MANCIEULLES	1:12:25	1:17:30	1:04:57	1:13:36	1:12:08	→
MARAINVILLER	1:07:30	0:56:46	1:06:22	1:20:32	1:08:47	↗
MARS LA TOUR	1:09:58	1:16:46	1:15:09	1:08:15	1:02:43	↘
MERCY LE BAS	1:16:37	-	-	-	1:16:37	→
MOINEVILLE VALLEROY	1:04:28	1:24:25	1:08:38	0:59:44	0:53:00	↘
MONT BONVILLERS	1:28:59	1:34:21	1:32:31	1:36:08	1:17:17	↘
NANCY GENTILLY	1:03:22	1:02:51	1:03:14	1:02:37	1:04:39	↗
NANCY JOFFRE	0:49:02	0:49:50	0:48:16	0:48:06	0:51:11	→
NANCY RIVES DE MEURTHE	0:54:44	-	-	-	0:54:44	→
NANCY TOMBLAINE	1:00:16	1:00:10	0:59:54	1:00:27	1:00:57	↗
NANCY VANDOEUVRE	0:58:44	0:59:42	1:00:51	0:58:17	0:56:42	↘
NEUVES MAISONS	1:18:53	1:19:52	1:19:28	1:20:00	1:16:27	↘
NORROY LE SEC	1:19:32	1:19:51	1:19:46	1:32:18	1:08:34	→
PAGNY SUR MOSELLE	1:30:21	1:25:03	1:30:48	1:36:23	1:31:23	↗
PIENNES	1:44:52	1:42:28	1:45:16	1:50:29	1:41:04	→
PIERREPONT	1:11:52	0:59:40	1:12:57	1:21:20	1:22:39	↗
PLAINE DE MEURTHE	1:14:11	1:10:20	1:11:15	1:19:44	1:16:45	↗
POMPEY	1:27:15	1:25:35	1:27:09	1:27:49	1:28:32	↗
PONT A MOUSSON	1:12:47	1:13:44	1:14:43	1:11:06	1:11:20	↘
RICHARDMENIL	1:03:37	1:05:15	1:04:22	1:04:48	1:00:14	↘
SAINT CLEMENT	0:59:00	0:59:00	-	-	-	
SAINT NICOLAS DE PORT	1:20:44	1:23:56	1:21:53	1:18:47	1:18:46	↘
THIAUCOURT REGNIEVILLE	1:54:40	1:54:43	1:55:35	1:52:18	1:55:40	→
THIAVILLE SUR MEURTHE	0:50:23	0:50:23	-	-	-	
TONNOY	1:13:17	1:18:59	1:13:19	1:10:10	1:06:27	↘
TOUL	1:07:32	1:08:46	1:08:09	1:06:44	1:06:24	↘
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	1:30:55	1:34:46	1:27:58	1:32:06	1:28:57	→
URUFFE	1:32:15	1:05:01	1:43:40	1:32:56	2:09:00	↗
VAL DE L'ORNE	1:16:25	1:19:18	1:13:26	1:18:31	1:14:38	→
VAL DE SEILLE	1:44:28	1:46:50	1:42:23	1:46:55	1:41:44	→
VANDIERES	1:14:44	1:21:57	1:08:06	1:12:32	1:17:16	→
VEZELISE	1:47:20	1:44:22	1:41:29	1:58:52	1:46:56	→
VILLERUPT	1:29:26	1:32:15	1:31:06	1:26:14	1:27:52	↘
VITERNE	1:10:53	1:11:10	1:09:03	1:09:51	1:13:31	→
VIVIERS SUR CHIERS	1:08:59	1:24:55	1:02:31	0:59:03	1:08:42	↘



La durée moyenne des sorties de secours est en baisse dans le département et cette évolution se retrouve à quelques exceptions près dans les centres.

L'évolution est significative car le nombre d'interventions sur lequel elle est calculée est important.



Durée moyenne des sorties VSAV (SUAP) en heure

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
Département	1:11:03	1:12:21	1:11:09	1:10:49	1:09:52	↘
AUDUN LE ROMAN	1:40:25	1:43:28	1:39:57	1:40:10	1:38:05	↘
BACCARAT	1:44:47	1:54:59	1:45:14	1:42:39	1:38:26	↘
BADONVILLER	1:48:54	1:54:31	1:53:10	1:44:01	1:45:05	↘
BAYON	1:49:15	1:54:31	1:51:38	1:42:50	1:47:56	↘
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	1:19:51	1:15:09	1:24:52	1:21:29	1:17:34	→
BLAMONT	1:45:28	1:42:06	1:49:01	1:42:54	1:47:53	→
BRIEY	1:11:11	1:15:55	1:09:20	1:12:18	1:07:58	↘
CHARENCY VEZIN	2:11:04	2:14:21	2:12:04	2:11:56	2:04:18	↘
CIREY SUR VEZOUZE	1:59:40	2:06:03	2:02:42	1:52:37	1:58:27	→
COLOMBEY LES BELLES	1:38:07	1:42:33	1:38:09	1:40:16	1:32:23	↘
DIEULOUARD	1:32:20	1:38:11	1:35:17	1:28:50	1:28:41	↘
DOMBASLE	1:30:11	1:32:04	1:31:11	1:29:34	1:27:50	↘
GERBEVILLER	1:34:47	1:37:13	1:28:16	1:41:57	1:32:30	→
HAROUE	1:53:51	1:53:29	1:54:31	1:58:38	1:47:58	→
HUSSIGNY GODBRANGE	1:31:27	1:33:23	1:33:30	1:26:45	1:31:03	→
JARNY	1:28:11	1:29:29	1:25:56	1:30:12	1:27:23	→
LONGUYON	1:40:03	1:36:39	1:41:43	1:43:41	1:38:24	→
LONGWY	1:06:45	1:06:35	1:07:16	1:06:22	1:06:44	→
LUNEVILLE	1:01:58	1:00:12	1:02:20	1:03:07	1:02:06	↗
NANCY GENTILLY	1:04:12	1:05:03	1:03:55	1:04:07	1:03:47	↘
NANCY JOFFRE	0:48:02	0:49:36	0:46:59	0:47:21	0:48:44	→
NANCY RIVES DE MEURTHE	0:51:35	-	-	-	0:51:35	→
NANCY TOMBLAINE	0:58:24	0:59:49	0:58:00	0:57:29	0:58:08	→
NANCY VANDOEUVRE	0:58:23	1:00:16	1:00:28	0:58:33	0:55:08	→
NEUVES MAISONS	1:22:16	1:24:30	1:23:30	1:24:14	1:17:02	↘
PAGNY SUR MOSELLE	1:33:10	1:26:17	1:36:47	1:38:01	1:33:38	→
PIENNES	1:46:12	1:50:24	1:45:19	1:46:15	1:40:53	↘
PLAINE DE MEURTHE	1:22:58	1:26:56	1:25:08	1:21:12	1:19:12	↘
POMPEY	1:36:00	1:34:33	1:36:40	1:36:53	1:35:53	→
PONT A MOUSSON	1:11:10	1:11:06	1:12:31	1:10:49	1:10:08	↘
SAINT NICOLAS DE PORT	1:27:45	1:27:57	1:30:08	1:26:40	1:26:09	↘
THIAUCOURT REGNIEVILLE	2:00:19	2:06:15	1:55:40	1:56:09	2:03:24	→
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	1:33:22	1:34:33	1:32:55	1:33:11	1:32:45	↘
VAL DE L'ORNE	1:19:15	1:21:49	1:17:24	1:20:08	1:17:51	→
VAL DE SEILLE	1:46:08	1:48:15	1:42:30	1:47:26	1:46:12	→
VEZELISE	1:52:13	1:51:09	1:50:45	1:55:09	1:52:33	→
VILLERUPT	1:37:16	1:37:59	1:37:37	1:36:09	1:37:12	↘

La durée moyenne des sorties de secours en VSAV est en baisse dans le département et cette évolution est retrouvée dans la plupart des centres, sauf à Lunéville. Dans ce cas, cette hausse est potentiellement due au fait que le CIS Lunéville sort de plus en plus en substitution des CIS volontaires voisins en journée, ce qui augmente les délais de transit.



Durée moyenne des sorties FPT en heure

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
Département	1:10:27	1:11:41	1:10:23	1:09:09	1:10:41	→
AUDUN LE ROMAN	1:30:44	1:34:31	1:25:56	1:33:05	1:30:27	→
BACCARAT	1:42:50	2:12:35	1:29:57	1:47:19	1:26:26	↘
BADONVILLER	1:35:09	1:30:09	2:01:43	1:16:59	1:33:57	→
BAYON	1:53:59	2:11:45	1:47:30	1:29:35	2:04:03	→
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	1:13:16	1:14:15	1:11:50	1:08:34	1:18:00	→
BLAMONT	1:58:21	2:51:40	1:59:59	1:19:51	1:44:55	↘
BRIEY	1:15:09	1:11:08	1:08:26	1:30:35	1:11:02	→
CHARENCY VEZIN	2:18:49	1:47:55	2:38:00	2:22:51	2:52:06	↗
CHENEVIERES	2:04:54	2:04:54	-	-	-	-
CIREY SUR VEZOUZE	1:45:34	1:32:46	1:55:15	1:54:29	1:34:56	→
COLOMBEY LES BELLES	1:28:36	1:26:35	1:21:27	1:40:00	1:26:52	→
DIEULOUARD	1:35:15	1:54:13	1:25:11	1:30:38	1:35:05	→
DOMBASLE	1:18:24	1:23:10	1:19:54	1:09:45	1:20:49	→
GERBEVILLER	1:43:03	1:44:22	1:39:55	1:43:24	1:44:08	→
HAROUE	1:37:08	1:29:35	1:30:17	1:44:18	1:40:27	↗
HUSSIGNY GODBRANGE	1:20:28	0:59:32	1:24:07	1:28:45	1:24:31	↗
JARNY	1:21:12	1:26:53	1:16:23	1:20:46	1:21:19	→
LONGUYON	1:22:51	1:22:38	1:19:32	1:20:35	1:29:41	↗
LONGWY	0:57:36	0:58:58	0:55:56	0:58:18	0:57:28	→
LUNEVILLE	1:05:33	1:04:22	1:05:05	1:04:53	1:08:12	↗
NANCY GENTILLY	0:56:17	0:53:29	0:57:36	0:54:30	0:59:33	↗
NANCY JOFFRE	0:55:22	0:51:25	0:58:27	0:53:25	1:01:41	-
NANCY RIVES DE MEURTHE	1:00:37	-	-	-	1:00:37	→
NANCY TOMBLAINE	1:00:32	0:55:22	0:58:09	1:05:38	1:05:10	↗
NANCY VANDOEUVRE	0:56:09	0:57:23	0:58:02	0:53:38	0:55:52	↘
PAGNY SUR MOSELLE	1:38:08	1:35:38	1:33:46	2:12:24	1:16:41	→
PIENNES	2:14:27	1:56:30	2:06:24	2:54:05	2:06:27	→
PLAINE DE MEURTHE	1:31:07	1:06:58	1:36:07	1:40:07	1:29:34	↗
PONT A MOUSSON	1:14:30	1:17:04	1:18:32	1:07:54	1:14:11	→
SAINT NICOLAS DE PORT	1:17:39	1:33:42	1:09:10	1:09:53	1:17:43	→
VAL DE L'ORNE	1:13:35	1:16:53	1:15:28	1:10:24	1:12:26	↘
VAL DE SEILLE	2:19:30	1:42:53	2:55:33	2:24:37	2:14:18	→
VEZELISE	1:46:27	1:39:44	1:06:25	2:22:20	1:52:34	→
VILLERUPT	1:23:37	1:33:54	1:30:59	1:09:29	1:21:10	↘

La durée moyenne des sorties de secours en FPT est stable sur l'ensemble du département.

Cette stabilité cache des disparités au niveau des centres. Certains centres comme le CIS Nancy-Vandoeuvre connaissent une baisse, dans ce cas probablement dû à l'augmentation de la sollicitation pour secours routier tandis que d'autres CIS connaissent une augmentation de la durée des interventions.



8. Indicateur OP D12-2 : sollicitation moyenne des SP en intervention

La sollicitation opérationnelle est mesurée depuis le dernier SDACR en homme heures, ramené à 24 heures de garde. Le nombre d'heures représenté ci-dessous est une moyenne par centre incluant tous les sapeurs-pompiers professionnels non officiers en garde.

Le nombre d'heures en intervention est extrait des CRSS (compte-rendu de sorties de secours) pour chaque individu tandis que le nombre d'heures passées en garde ou en astreinte est extrait des plages de disponibilité enregistrées sur le logiciel de gestion opérationnelle. Les temps d'indisponibilité déclarés (visite médicale, sollicitation péri-opérationnelle, etc.) ne sont donc pas comptabilisés dans ce calcul.

Un zoom est effectué au cas par cas et centre par centre sur la charge opérationnelle par emploi et par mois (à la disposition des chefs de centre, sur l'intrasdis).

Sollicitation moyenne des SP de garde

Temps passé en intervention moyen sur une garde de 24h

Centre	Moyenne	2021			2022			2023			2024		
		SP	SPP	SPV	SP	SPP	SPV	SP	SPP	SPV	SP	SPP	SPV
Département	3:22	3:17	3:00	3:53	3:36	3:20	4:13	3:16	3:00	3:53	3:20	3:04	3:55
BRIEY	2:41	2:28	2:18	2:38	2:38	2:30	2:47	2:48	2:34	3:08	2:53	2:33	3:13
COLOMBEY LES BELLES	2:21	2:19	-	2:19	2:29	0:00	2:29	2:14	-	2:14	2:21	-	2:21
DOMBASLE*	3:56	4:04	1:58	4:07	4:08	2:40	4:09	3:48	3:08	3:50	3:46	3:53	3:46
JARNY*	5:21	5:10	-	5:10	5:51	7:06	5:51	5:00	5:22	4:59	5:24	7:23	5:18
LONGWY	3:37	3:39	3:27	4:47	4:08	3:56	5:06	3:18	3:10	4:09	3:27	3:20	4:08
LUNEVILLE	2:46	2:37	2:18	3:18	2:57	2:37	3:40	2:45	2:22	3:29	2:44	2:14	3:37
NANCY GENTILLY	3:44	3:40	3:29	4:45	3:59	3:51	5:00	3:40	3:32	4:28	3:37	3:26	4:31
NANCY JOFFRE	3:31	3:19	3:10	4:31	3:46	3:35	5:28	3:32	3:22	4:52	3:26	3:13	4:34
NANCY RIVES DE MEURTHE	3:48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3:48	3:32	5:46
NANCY TOMBLAINE	3:41	3:38	3:26	4:50	4:01	3:55	4:33	3:29	3:23	4:11	3:36	3:28	4:08
NANCY VANDOEUVRE	3:55	3:58	3:40	5:52	4:06	3:50	5:35	3:43	3:33	4:34	3:53	3:42	4:44
NEUVES MAISONS	3:12	2:47	2:19	3:07	3:31	2:45	4:11	3:24	2:34	4:00	3:11	2:31	3:44
POMPEY	4:19	4:17	3:19	4:49	4:31	3:31	5:15	4:08	3:28	4:39	4:22	3:37	4:57
PONT A MOUSSON	3:03	3:02	2:40	3:36	3:21	3:07	3:50	2:54	2:40	3:22	2:54	2:41	3:18
SAINT NICOLAS DE PORT*	4:54	4:50	2:09	4:55	5:11	3:24	5:14	4:48	3:00	4:56	4:46	5:25	4:44
TOUL	3:26	3:26	3:14	3:44	3:41	3:30	4:00	3:13	2:59	3:44	3:25	3:09	3:58
VAL DE L'ORNE*	4:49	4:16	11:20	4:07	4:26	17:03	4:17	5:45	17:50	5:32	5:36	14:09	5:25

*Les valeurs sont probablement surestimées car les agents affectés en Journalier n'indiquent souvent leur disponibilité au logiciel de gestion opérationnelle qu'en cas de départ en intervention, pour compenser une carence ou un sous-effectif.



La charge opérationnelle fluctue fortement d'une année à l'autre, en particulier pour les centres réalisant moins d'interventions. Ces évolutions ne sont dans l'ensemble pas significative, ce qui permet de penser que la charge opérationnelle est restée relativement stable pendant la période



9. Indicateur OP D21-4 : taux de substitution quantitative par centre

Il s'agit ici de mesurer les interventions effectuées par un autre centre que celui prévu sur le secteur d'intervention de 1^{er} appel. Dans le précédent SDACR, cet indicateur était dénommé **taux de substitution**.

Cet indicateur est important car les substitutions sont le principal facteur d'augmentation des délais de réponse à une demande de secours. En revanche, une substitution a un impact beaucoup plus faible lorsque les CIS déclenchés en lieu et place du CIS de secteur sont proches. Par ailleurs, cet indicateur révèle les difficultés que peuvent connaître des CIS, principalement des sous-dimensionnements en engin ou des difficultés à maintenir les objectifs cibles.

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
<i>Département</i>	<i>7,61%</i>	<i>7,98%</i>	<i>8,35%</i>	<i>7,28%</i>	<i>6,90%</i>	<i>↘</i>
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	49,3%	46,9%	50,8%	50,0%	49,3%	→
ARNAVILLE	48,1%	52,9%	46,2%	50,0%	44,3%	↘
ART SUR MEURTHE	34,3%			35,5%	33,0%	→
AUDUN LE ROMAN	4,3%	4,2%	4,0%	4,8%	4,5%	→
AVRICOURT	27,6%	32,4%	25,5%	35,3%	17,5%	→
AZERAILLES	20,8%	24,3%	22,2%	17,0%	21,5%	→
BACCARAT	9,1%	9,6%	14,0%	7,3%	6,1%	↘
BADONVILLER	7,3%	9,1%	4,9%	4,3%	11,1%	→
BAYON	13,7%	13,4%	18,4%	11,1%	11,0%	→
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	4,1%	3,7%	4,8%	4,7%	3,3%	→
BLAMONT	18,0%	24,1%	12,3%	17,2%	18,3%	→
BLENOD LES TOUL	22,5%	32,1%	25,7%	19,3%	17,9%	↘
BRIEY	2,6%	2,6%	2,7%	2,6%	2,4%	↘
BULLIGNY	37,2%	35,6%	40,8%	33,3%	39,3%	→
CHAMBLEY BUSSIÈRES	10,3%	13,8%	12,3%	5,3%	10,7%	→
CHAMPENOUX	36,2%	48,4%	38,7%	32,7%	22,6%	↘
CHANTEHEUX	24,0%	20,0%	40,3%	27,0%	14,2%	→
CHARENCEY VEZIN	23,3%	15,7%	20,5%	26,7%	31,9%	↗
CIREY SUR VEZOUZE	10,4%	15,5%	10,7%	7,7%	8,7%	↘
COLOMBEY LES BELLES	9,5%	10,0%	9,6%	8,6%	9,9%	→
COTES EN HAYE	33,9%	38,6%	41,2%	33,3%	24,3%	↘
DIEULOUARD	26,9%	32,5%	31,9%	20,2%	23,0%	↘
DOMBASLE	6,1%	8,3%	5,7%	5,5%	4,8%	↘
EINVILLE AU JARD	24,9%	24,4%	14,3%	21,6%	39,3%	↗
ESSEY ET MAIZERAIS	10,6%	9,8%	15,0%	9,9%	7,9%	→
FAVIERES	35,0%	31,5%	38,0%	39,2%	30,3%	→
GERBEVILLER	17,4%	11,7%	23,5%	20,0%	13,2%	→
GRANDS FAINGS	39,1%	47,3%	30,6%	33,8%	47,3%	→
HARAU COURT	10,5%	9,0%	14,6%	7,4%	10,7%	→
HAROUE	6,3%	5,0%	4,9%	6,3%	8,5%	↗
HATRIZE	22,1%	28,6%	21,6%	7,7%	27,5%	→
HERBEVILLER	30,0%	26,1%	39,3%	32,6%	23,1%	→
HUSSIGNY GODBRANGE	23,7%	24,3%	22,6%	20,9%	26,8%	→
JARNY	5,1%	5,8%	4,2%	4,1%	6,1%	→



Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
<i>Département</i>	<i>7,61%</i>	<i>7,98%</i>	<i>8,35%</i>	<i>7,28%</i>	<i>6,90%</i>	<i>↘</i>
LONGUYON	11,8%	11,8%	14,1%	8,1%	13,2%	→
LONGWY	1,2%	1,5%	1,3%	1,2%	0,9%	↘
LUNEVILLE	1,3%	0,9%	1,5%	1,4%	1,3%	→
MANCIEULLES	19,9%	23,7%	25,3%	18,8%	13,1%	↘
MARAINVILLER	63,6%	55,9%	71,1%	58,6%	68,9%	→
MARS LA TOUR	7,3%	4,9%	10,3%	8,6%	6,2%	→
MERCY LE BAS	54,3%				54,3%	→
MOINEVILLE VALLEROY	32,6%	35,3%	36,1%	38,5%	24,4%	↘
MONT BONVILLERS	55,0%	62,1%	49,1%	60,9%	49,2%	→
NANCY GENTILLY*	0,0%	4,1%	5,1%	4,7%	4,3%	→
NANCY RIVES DE MEURTHE*	5,8%				5,8%	→
NANCY VANDOEUVRE*	8,0%	9,6%	9,4%	8,8%	5,0%	↘
NEUVES MAISONS	2,9%	3,0%	3,3%	2,8%	2,6%	↘
NORROY LE SEC	26,0%	28,6%	34,5%	20,4%	21,1%	↘
PAGNY SUR MOSELLE	18,0%	16,7%	13,7%	25,6%	17,5%	→
PIENNES	15,2%	11,3%	13,0%	10,5%	29,6%	↗
PLAINE DE MEURTHE	12,0%	34,9%	3,4%	6,5%	3,4%	↘
POMPEY	3,2%	3,8%	2,9%	3,0%	2,9%	↘
PONT A MOUSSON	1,9%	2,2%	2,7%	1,6%	1,0%	↘
RICHARDMENIL	35,9%	36,9%	47,8%	24,9%	35,4%	→
SAINT NICOLAS DE PORT	7,1%	7,6%	8,9%	6,1%	5,7%	↘
THIAUCOURT REGNIEVILLE	9,8%	9,2%	11,0%	6,4%	12,0%	→
TONNOY	16,2%	14,5%	15,2%	8,6%	27,3%	→
TOUL	2,3%	3,3%	2,5%	1,7%	1,8%	↘
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	5,3%	3,9%	8,2%	3,4%	5,2%	→
URUFFE	29,0%	15,8%	40,0%	36,4%	16,7%	→
VAL DE L'ORNE	4,1%	3,5%	5,9%	3,4%	3,4%	→
VAL DE SEILLE	32,1%	25,6%	36,4%	36,0%	29,9%	→
VANDIERES	3,5%	8,8%	3,5%	2,4%	0,0%	↘
VEZELISE	23,0%	17,7%	23,9%	29,7%	21,2%	→
VILLERUPT	10,2%	7,8%	12,0%	8,6%	12,2%	→
VITERNE	41,4%	40,3%	46,7%	42,2%	36,1%	→
VIVIERS SUR CHIERS	53,1%	57,9%	59,3%	50,0%	45,5%	↘

*Nancy est traitée à part car les trois centres peuvent intervenir dans les délais sur l'ensemble de la commune et ont été dimensionnés en conséquence. Il n'est donc pas comptabilisé de substitution à un CIS nancéen sur la commune de Nancy lorsqu'un autre CIS nancéen intervient à sa place.

Le taux de substitution diminue sur l'ensemble du département même si de nombreux centres restent en difficulté, ce qui est principalement dû au manque de SPV en journée dans les CIS de proximité.

Seuls les centres de Charency-Vezin, Einville-au-Jard, Haroué (dont le taux reste très bon) et Piennes centres connaissent une dégradation significative de leur taux de substitution. En revanche de nombreux centres voient leur taux de substitution s'améliorer, ce qui témoigne d'une dynamique positive.



10. Indicateur OP D12-2 : suivi des temps de rassemblement

Temps de rassemblement FPT en journée (7-19h)

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
Département en journée	04:36	04:36	04:36	04:36	04:34	→
CIS casernés en journée	03:48	03:45	03:49	03:50	03:49	↗
NANCY RIVES DE MEURTHE	02:20				02:20	
NANCY VANDOEUVRE	02:42	02:42	02:41	02:45	02:39	→
LONGWY	03:03	02:57	03:08	02:55	03:10	→
NANCY GENTILLY	03:02	03:04	03:02	02:58	03:06	→
NANCY JOFFRE	02:01	02:10	01:58	02:00	01:53	↘
NANCY TOMBLAINE	02:31	02:23	02:29	02:37	02:38	↗
LUNEVILLE	03:45	03:27	03:56	03:54	03:45	→
TOUL	03:58	03:54	03:51	04:03	04:05	↗
PONT A MOUSSON	04:12	04:13	04:12	04:18	04:05	→
POMPEY	04:49	04:48	04:27	05:00	05:01	↗
NEUVES MAISONS	04:25	04:16	04:01	04:42	04:46	↗
BRIEY	05:47	05:14	05:47	06:00	06:01	↗
VAL DE L'ORNE	09:32	10:51	09:53	08:52	08:53	↘
JARNY	08:30	07:55	08:39	08:41	08:46	↗
SAINT NICOLAS DE PORT	07:27	07:07	07:13	08:03	07:31	↗
COLOMBEY LES BELLES	07:25	07:26	07:56	06:55	07:25	→
CIS non casernés en journée	08:29	08:27	08:28	08:37	08:26	→
AUDUN LE ROMAN	08:13	08:00	08:24	08:39	07:55	→
DOMBASLE	07:49	07:58	07:41	08:05	07:35	→
VILLERUPT	07:50	08:21	08:05	07:06	07:38	↘
HAROUÉ	08:30	08:51	07:57	08:18	08:55	→
LONGUYON	09:11	09:02	09:01	09:26	09:12	↗
BACCARAT	09:24	09:49	09:48	09:38	08:43	↘
BAYON	08:35	08:47	08:21	08:48	08:34	→
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	07:53	07:55	07:46	08:06	07:45	→
BLAMONT	09:08	08:57	08:43	08:53	09:56	↗
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	09:25	09:54	09:22	09:27	09:06	↘
PIENNES	10:51	10:10	11:09	11:18	11:09	↗
BADONVILLER	08:30	09:04	08:13	07:54	09:26	→
HUSSIGNY GODBRANGE	06:52	06:13	07:33	08:15	05:50	→
DIEULOUARD	09:02	08:25	10:05	08:40	08:27	→
THIAUCOURT REGNIEVILLE	07:09	06:52	07:10	06:54	08:13	↗
PLAINE DE MEURTHE	06:27	05:57	06:56	05:51	06:56	→
CIREY SUR VEZOUZE	07:34	07:41	07:29	07:23	07:59	→
GERBEVILLER	09:19	08:28	08:59	10:20	09:35	↗
VEZELISE	09:17	08:34	09:41	09:08	10:08	↗
PAGNY SUR MOSELLE	08:06	08:13	08:08	08:51	06:58	→
VAL DE SEILLE	08:40	07:56	07:38	11:43	06:46	→
CHARENCEY VEZIN	07:48	07:09	05:34	09:12	08:30	↗



Temps de rassemblement FPT de nuit (19-7h)

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
Département de nuit	05:24	05:24	05:16	05:18	05:38	→
CIS casernés de nuit	04:25	04:23	04:17	04:23	04:39	↗
NANCY RIVES DE MEURTHE	02:48				02:48	
NANCY VANDOEUVRE	03:04	03:03	02:52	03:21	02:59	→
LONGWY	03:42	03:31	03:40	03:39	04:00	↗
NANCY GENTILLY	03:36	03:45	03:36	03:35	03:31	↘
NANCY JOFFRE	02:21	02:29	02:17	02:20	02:15	↘
NANCY TOMBLAINE	02:54	02:58	02:49	02:58	02:52	→
LUNEVILLE	04:31	04:14	04:22	04:48	04:48	↗
TOUL	04:54	04:53	04:53	04:59	04:49	→
PONT A MOUSSON	05:15	05:12	05:10	04:54	05:41	→
POMPEY	05:39	05:57	05:53	05:12	05:42	→
NEUVES MAISONS	06:18	05:27	06:16	06:25	06:53	↗
VAL DE L'ORNE	10:16	09:58	10:08	10:30	10:23	↗
CIS non casernés de nuit	09:26	09:41	09:32	09:05	09:27	→
JARNY	09:51	09:52	09:23	09:59	10:07	→
SAINT NICOLAS DE PORT	08:58	09:10	08:35	08:36	09:28	→
COLOMBEY LES BELLES	09:41	10:45	09:08	09:28	09:42	→
Totaux	09:26	09:41	09:32	09:05	09:27	↘
AUDUN LE ROMAN	09:15	09:20	09:10	09:33	09:00	→
DOMBASLE	08:45	09:33	08:32	08:25	08:46	↘
VILLERUPT	09:08	09:36	09:10	08:39	09:16	→
HAROUE	10:13	10:41	09:52	09:47	10:33	→
LONGUYON	09:01	09:52	10:41	07:47	09:08	→
BACCARAT	09:59	10:27	10:15	10:06	09:05	↘
BAYON	08:41	08:23	09:08	07:56	09:01	→
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	09:19	08:48	10:03	09:04	09:27	→
BLAMONT	09:50	09:31	10:11	09:33	10:07	→
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	09:53	10:08	10:06	08:38	10:37	→
PIENNES	12:33	12:43	11:52	13:02	13:06	→
BADONVILLER	09:42	09:48	10:02	08:57	09:40	→
HUSSIGNY GODBRANGE	08:22	08:26	07:11	08:44	09:05	→
DIEULOUARD	10:18	10:37	09:50	10:20	10:20	→
THIAUCOURT REGNIEVILLE	08:25	08:16	08:17	08:36	08:27	↗
CIREY SUR VEZOUZE	08:51	07:50	09:36	08:28	08:31	→
GERBEVILLER	09:41	09:45	10:01	09:22	09:41	→
VEZELISE	11:05	11:13	11:43	10:14	10:53	→
PAGNY SUR MOSELLE	08:15	07:21	07:28	08:47	09:23	↗
VAL DE SEILLE	09:08	09:33	08:45	09:32	08:34	→
CHARENCY VEZIN	07:44	06:34	09:30	08:19	06:43	→



Temps de rassemblement des VSAV en journée (7-19h)

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
Département en journée	02:50	02:55	02:50	02:46	02:48	↘
CIS casernés en journée	02:03	02:07	02:03	01:59	02:02	↘
NANCY RIVES DE MEURTHE	01:19	-	-	-	01:19	
NANCY JOFFRE	01:11	01:10	01:12	01:11	01:12	↗
NANCY VANDOEUVRE	01:35	01:50	01:36	01:28	01:28	↘
NANCY TOMBLAINE	01:31	01:37	01:29	01:31	01:22	↘
LONGWY	02:01	02:05	01:57	02:01	02:01	→
NANCY GENTILLY	01:45	01:48	01:45	01:46	01:42	↘
TOUL	01:56	02:01	02:04	01:54	01:45	↘
LUNEVILLE	02:13	02:19	02:12	02:13	02:09	↘
PONT A MOUSSON	02:22	02:32	02:23	02:17	02:17	↘
POMPEY	02:10	02:22	02:11	01:58	02:10	↘
VAL DE L'ORNE	04:01	04:15	04:14	03:42	03:55	↘
NEUVES MAISONS	02:18	02:24	02:12	02:10	02:25	→
JARNY	05:02	04:54	04:52	04:57	05:25	↗
BRIEY	03:03	02:54	03:02	03:03	03:13	↗
SAINT NICOLAS DE PORT	02:59	02:38	02:45	02:57	03:39	↗
DOMBASLE	02:28	02:11	02:30	02:35	02:38	↗
COLOMBEY LES BELLES	03:30	03:14	03:41	03:28	03:34	→
CIS non casernés en journée	06:57	07:01	06:58	06:54	06:55	↘
VILLERUPT	07:32	07:48	07:29	07:17	07:30	↘
BACCARAT	07:50	08:07	07:51	07:40	07:46	↘
LONGUYON	07:43	07:52	07:56	07:43	07:17	↘
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	07:03	07:15	07:11	06:49	06:58	↘
AUDUN LE ROMAN	07:13	07:17	07:16	07:25	06:56	→
PIENNES	09:14	09:15	09:29	09:20	08:32	↘
DIEULOUARD	07:00	07:02	07:13	06:43	07:03	→
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	08:22	08:41	08:17	08:25	08:03	↘
BADONVILLER	07:08	06:58	07:06	07:07	07:20	↗
HARQUE	07:36	08:00	07:14	07:50	07:23	→
PAGNY SUR MOSELLE	07:01	06:56	07:06	07:09	06:56	→
HUSSIGNY GODBRANGE	06:47	06:42	06:44	06:47	06:55	↗
BAYON	07:27	07:29	07:07	07:40	07:35	→
CIREY SUR VEZOUZE	07:07	06:59	07:34	06:52	07:04	→
BLAMONT	07:21	07:15	07:14	07:24	07:32	↗
VEZELISE	08:22	07:53	08:32	08:02	08:55	↗
THIAUCOURT REGNIEVILLE	06:29	06:23	06:33	06:36	06:26	→
PLAINE DE MEURTHE	06:08	06:14	06:22	05:56	06:02	↘
VAL DE SEILLE	07:27	06:46	06:56	07:58	08:10	↗
GERBEVILLER	07:45	07:51	07:40	07:23	08:02	→
CHARENCEY VEZIN	06:05	05:33	04:32	06:59	07:46	↗



Temps de rassemblement des VSAV de nuit (19-7h)

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
<i>Département de nuit</i>	03:51	03:51	03:45	03:52	03:57	↗
<i>CIS casernés de nuit</i>	02:59	02:57	02:52	03:01	03:05	↗
NANCY RIVES DE MEURTHE	01:53				01:53	
NANCY JOFFRE	01:39	01:36	01:41	01:41	01:37	→
NANCY VANDOEUVRE	02:12	02:25	02:13	02:09	02:02	↘
NANCY TOMBLAINE	02:08	02:14	02:08	02:04	02:02	↘
LONGWY	02:46	02:48	02:48	02:43	02:46	→
NANCY GENTILLY	02:29	02:36	02:23	02:30	02:27	→
TOUL	02:38	02:32	02:41	02:41	02:40	↗
LUNEVILLE	02:59	02:53	02:59	03:06	03:00	↗
PONT A MOUSSON	03:16	03:24	03:14	03:12	03:15	↘
POMPEY	02:49	02:59	02:51	02:42	02:46	↘
NEUVES MAISONS	03:14	02:58	03:09	03:21	03:28	↗
BRIEY	04:09	03:59	03:59	04:23	04:16	↗
<i>CIS non casernés de nuit</i>	08:23	08:32	08:21	08:15	08:24	→
VAL DE L'ORNE	07:35	05:28	05:58	09:08	09:27	↗
JARNY	08:33	08:48	08:08	08:06	09:08	→
SAINT NICOLAS DE PORT	06:59	07:56	06:27	06:35	07:01	→
COLOMBEY LES BELLES	08:20	08:16	08:31	08:40	07:45	→
DOMBASLE	07:04	07:41	07:02	06:34	07:02	↘
VILLERUPT	08:27	08:37	08:17	08:32	08:24	→
BACCARAT	09:10	09:21	09:16	09:14	08:54	↘
LONGUYON	09:04	09:28	09:24	08:38	08:45	↘
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	08:18	08:56	08:09	07:53	08:18	↘
AUDUN LE ROMAN	07:27	07:22	07:17	07:47	07:24	→
PIENNES	10:31	10:44	10:28	10:24	10:32	↘
DIEULOUARD	08:16	08:05	07:56	08:20	08:38	↗
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	09:19	09:11	09:24	09:08	09:32	→
BADONVILLER	08:20	07:47	08:20	08:39	08:22	↗
HAROUE	08:42	09:21	08:29	08:07	09:03	→
PAGNY SUR MOSELLE	08:26	08:50	08:29	08:26	07:54	↘
HUSSIGNY GODBRANGE	07:20	07:43	07:15	07:02	07:18	↘
BAYON	08:02	07:42	08:05	08:09	08:09	↗
CIREY SUR VEZOUZE	07:35	07:22	07:54	07:08	07:45	→
BLAMONT	08:15	08:02	07:54	08:07	09:01	↗
VEZELISE	08:45	08:45	08:37	08:43	08:57	↗
THIAUCOURT REGNIEVILLE	08:00	08:15	07:52	07:55	08:04	→
PLAINE DE MEURTHE	07:39	07:11	07:47	07:36	07:50	↗
VAL DE SEILLE	08:00	07:40	08:13	08:00	08:06	↗
GERBEVILLER	09:01	09:25	08:54	08:50	08:59	↘
CHARENCY VEZIN	07:21	06:09	07:12	08:13	08:16	↗

Temps de rassemblement sur tous les départs (hors ICM et interventions diverses)

	2021		2022		2023		2024	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
Département	06:03	07:14	06:19	07:13	06:01	06:41	06:25	08:08
CIS non casernés	07:05	08:26	07:06	08:23	07:01	08:17	07:07	08:29
CIS casernés	02:34	03:24	02:33	03:20	02:30	03:30	02:32	03:35

Les temps de rassemblement FPT lors d'un départ d'engin type n'ont quasiment pas évolué entre 2021 et 2024.

En moyenne, 4 minutes et 36 secondes s'écoulent entre l'alerte et le départ d'un FPT le jour. Les CIS casernés sont plus rapides, même si leur délai de départ moyen est augmenté par les départs réalisés en attendant une astreinte de complément d'effectif. Les engins mettent une minute de plus à sortir de nuit.

Les tendances sont les mêmes pour les délais de départs des VSAV, avec des délais plus court dus à un temps d'habillage plus rapide et à un nombre de personnels à mobiliser réduit. Les moyennes départementales sont plus proches des moyennes des CIS casernés car ces derniers réalisent une plus forte proportion des interventions SUAP.

Dans l'ensemble les temps de rassemblement ont légèrement augmenté, et cette tendance devra être étudiée à l'avenir pour être confirmée ou infirmée. En effet, il est probable que la diminution des vitesses autorisées et la banalisation des dispositifs de réduction de la vitesse dans les cœurs de villes et de villages ait un impact sur les délais de rappel de l'astreinte.



PARTIE 4 : ANALYSE DES RISQUES

PARTIE 4 : ANALYSE DES RISQUES	93
A. LES RISQUES COURANTS	95
1. Les risques liés aux constructions	95
1.1 Le risque spécifique des bâtiments collectifs	95
1.1.1 Les immeubles de grande hauteur (IGH)	95
1.1.2 Les établissements recevant du public	96
1.2 Le risque spécifique des parkings souterrains	98
1.3 Le risque spécifique des monuments historiques et culturels et des quartiers historiques	98
2. Les risques systémiques	99
2.1 Les réseaux de télécommunication	100
2.2 Les réseaux de transport d'énergie	100
2.2.1 Les réseaux d'approvisionnement électrique	100
2.2.2 Les réseaux d'approvisionnement en hydrocarbures	100
B. LES RISQUES SOCIETAUX	101
1. Les risques liés aux personnes	102
1.1 Les grands rassemblements de personnes	102
1.2 Les incivilités et agressions envers les sapeurs-pompiers	106
1.3 Les risques liés à la cybersécurité	106
1.4 Les installations touristiques, culturelles et activités de loisirs	107
1.5 Les risques sanitaires	112
1.6 Les réseaux sociaux	113
C. LES RISQUES NATURELS	114
1. Le risque inondation	114
1.1 La montée lente des eaux en région de plaine	114
1.1.1 Les inondations de plaine	114
1.1.2 La remontée de nappe	115
1.2 La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes	115
1.3 Le ruissellement pluvial urbain	115
2. Les événements climatiques	118
2.1 Le risque tempête	120
2.2 Le gel	120
2.3 Les canicules	120
2.4 Les chutes de neige abondantes	121
2.5 La période hivernale	121
3. Les mouvements de terrain	122
3.1 Les mouvements lents et continus	123
3.1.1 Le phénomène de gonflement-retrait des sols argileux	123
3.1.2 Le glissement de terrain le long d'une pente	123
3.1.3 Les tassements et affaissements de sols	123
3.2 Les mouvements rapides et discontinus	124
3.2.1 Les effondrements de cavités souterraines ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains)	124
3.2.2 Les écroulements et chutes de blocs	126
3.2.3 Les coulées boueuses et torrentielles	126



4.	Le risque sismique	127
5.	Le risque feux de forêt et d'espaces naturels	129
5.1	Définition	129
5.2	Le risque en Meurthe-et-Moselle	129
5.3	Sous-Commission Départementale « Feux de Forêt »	130

D. LES RISQUES COMPLEXES132

1.	Le risque terroriste	132
1.1	Terrorisme conventionnel	132
1.2	Terrorisme NRBC	132
1.3	Risques de cyberattaque	133
2.	Les installations présentant un risque technologique	134
2.1	Les exploitations liées à l'agriculture	134
2.2	Entreprises représentant des risques spécifiques et associés.....	135
3.	Les zones d'activité	139
3.1	Les zones existantes	139
3.2	Les zones en développement.....	141
4.	Le développement des installations de transformation d'énergies renouvelables.....	142
4.1	Énergie hydraulique (Hydroélectricité).....	142
4.2	Énergie éolienne	142
4.3	Biomasse	142
4.4	Énergie solaire photovoltaïque	142
4.5	Géothermie	143
4.6	Hydrogène (en développement)	143
4.7	Systèmes de stockage d'énergie (en développement).....	143

A. LES RISQUES COURANTS

1. Les risques liés aux constructions

Les constructions regroupent :

- les immeubles de grandes hauteurs,
- les établissements recevant du public,
- les immeubles à usage d'habitation collective,
- les parkings souterrains,
- Les établissements recevant des travailleurs,
- les monuments historiques et culturels.

Le risque principal présenté par ces bâtiments est celui de la panique, en cas d'évacuation suite à un incendie.

Ce risque demande donc une mobilisation conséquente, en termes matériel et humain des moyens sapeurs-pompiers, due à l'architecture de ces bâtiments (surfaces importantes, cheminements complexes et potentiellement un grand nombre de victimes).

1.1 Le risque spécifique des bâtiments collectifs

1.1.1 Les immeubles de grande hauteur (IGH)

9 IGH sont implantés sur la métropole nancéienne. Ces derniers sont couverts par un Centre d'Incendie et de Secours à moins de 3 km.

Leur répartition et classement, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2011, sont représentés dans le tableau ci-dessous :

CLASSEMENT	APRES arrêté du 18 octobre 1977	AVANT arrêté du 18 octobre 1977	COMMUNES
IGH A		JOFFRE SAINT THIEBAULT	NANCY
		ETOILE	NANCY
	TOUR PANORAMIQUE*		MAXEVILLE
IGH W1		TOUR LES NATIONS*	VANDOEUVRE-LES-NANCY
	HOTEL DES FINANCES *		NANCY
IGH Z		TOUR MONTET OCTROI	VANDOEUVRE-LES-NANCY
		JOFFRE	NANCY
IGH OW	TOUR THIERS		NANCY
IGH U		CHRU BRABOIS (hôpital Adultes)	VANDOEUVRE-LES-NANCY

*IGH dont l'avenir est incertain

La cité radieuse de Briey (bâtiment expérimental dépourvu de permis de construire), œuvre de l'architecte Le Corbusier, n'est pas classée en IGH. Ce bâtiment fait l'objet d'une procédure d'intervention opérationnelle spécifique.

1.1.2 Les établissements recevant du public

A la CCDSA du 5 juin 2023, 11 172 ERP soumis aux contrôles des commissions de sécurité étaient recensés sur le département. (Soit 591 communes au total)

- Les établissements du 1^{er} groupe (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégorie) :

Ils sont au nombre de 2 409, répartis sur l'ensemble du département.

Les établissements de 1^{ère} catégorie (127 au total) sont principalement regroupés dans les grandes villes du département. Les activités recensées sont : le commerce, l'enseignement, le spectacle, la culture et le sport.

Les établissements pouvant accueillir simultanément le plus de public sont :

- Le Parc des expositions à Vandœuvre-lès-Nancy : 29 300 personnes
- Le ZENITH à Maxéville : 25 000 personnes Amphithéâtre de plein air (capacité indoor 8 275)
- Le stade Marcel Picot à Tomblaine : 21 354 spectateurs
- Le centre commercial CARREFOUR à Houdemont : 10 455 personnes
- Le centre commercial AUCHAN à Mont-Saint-Martin : 10 581 personnes
- Le centre commercial LECLERC à Frouard : 6 672 personnes

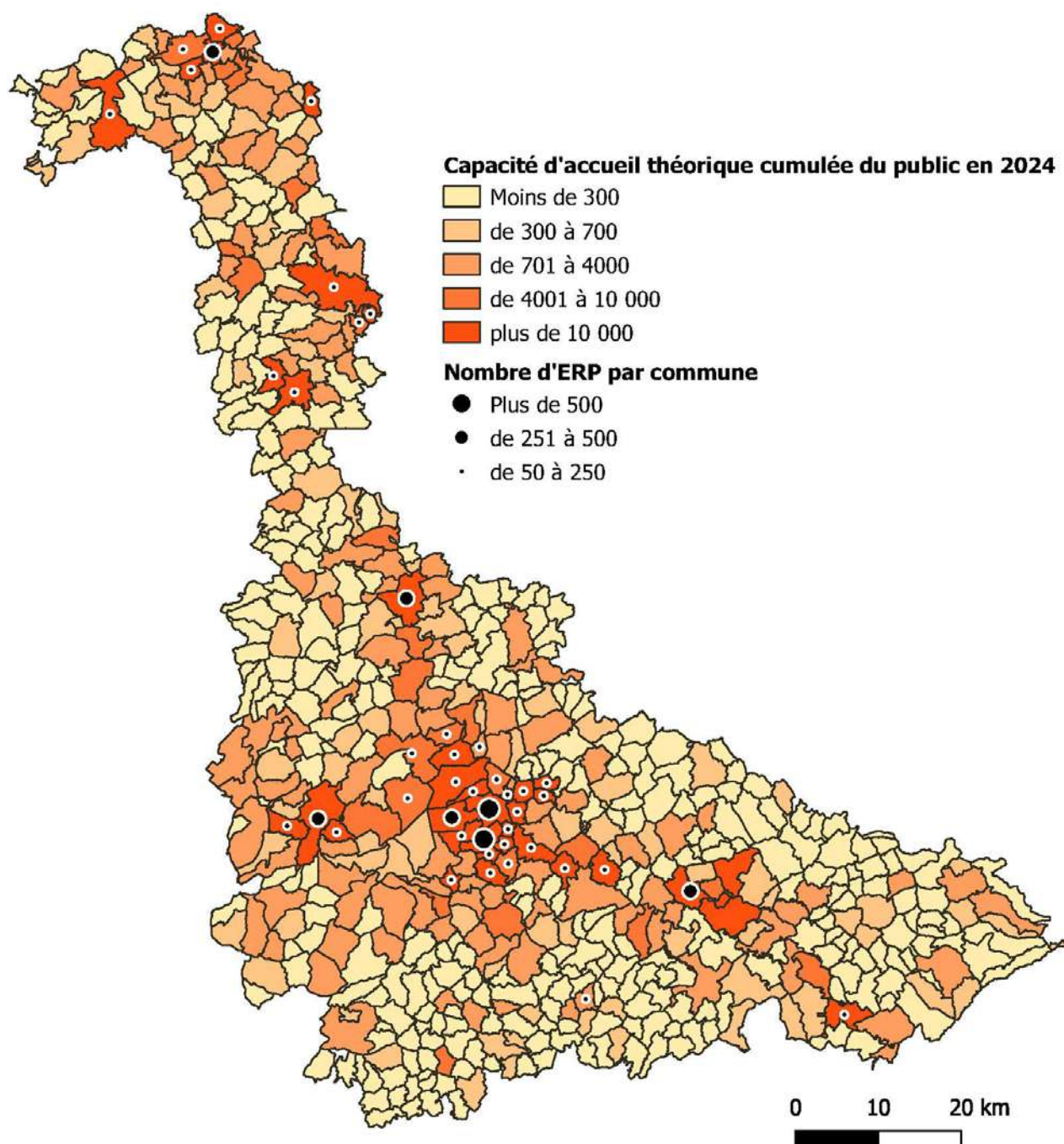
- Les établissements du 2^{ème} groupe (5^{ème} catégorie) :

Il existe 8 536 établissements recensés sur le département. La concentration la plus importante se situe sur la métropole du Grand Nancy.

- Particularité des établissements avec locaux à sommeil :

Il existe 423 ERP comportant des locaux à sommeil dont 130 en 5^{ème} catégorie (hôtels, internats, établissements de soins, maisons de retraite). La concentration la plus importante se situe sur la métropole du Grand Nancy.

L'évacuation du public est la règle dans les ERP. Toutefois, depuis la publication de la loi « handicap » du 11 février 2005 (n° 2005-102), l'évacuation différée des personnes souffrant d'un handicap doit être prise en compte (création d'espaces d'attente sécurisés ou de solutions alternatives validées par la commission de sécurité).



1.2 Le risque spécifique des parkings souterrains

Le département compte 37 parkings **publics**. Les plus importants disposent de 5 niveaux en superstructure et de 6 niveaux en infrastructure.

Ils sont répartis comme suit :

Ville	Nombre de parkings	Capacité maximale parking	Capacité totale
Nancy	24	1 059 places	8 712 places
Vandœuvre-lès-Nancy	2	369 places	730 places
Mont-Saint-Martin	2	785 places	1 035 places
Toul	2	216 places	316 places
Lunéville	1	116 places	
Laxou	1	109 places	
Houdemont	2	63 places	83 places
Heillecourt	1	19 places	
Essey-lès-Nancy	1	58 places	

Le département compte également des parkings dans les habitations collectives et les établissements recevant des travailleurs.

Les interventions dans les parkings souterrains, notamment les feux de véhicules, conduisent à des interventions longues et complexes au regard de l'important dégagement de fumée et du fort rayonnement thermique.

Selon l'importance du sinistre et le nombre de véhicules en cause, de graves dégâts peuvent être occasionnés aux structures des édifices.

Enfin, un nouveau risque - lié à la charge des véhicules électriques- est introduit dans les parkings de stationnement. En effet, l'intégration des bornes IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques) dans les PS (parc de stationnement couvert) est actée via les lois LOM (loi d'orientation des mobilités) et APER (l'accélération des énergies renouvelables) à la suite du Grenelle de l'environnement de 2009. Ce risque s'ajoute à la simple présence de véhicules électriques dans les parkings qui sans parler du sujet de la charge génèrent des difficultés d'extinction.

1.3 Le risque spécifique des monuments historiques et culturels et des quartiers historiques

Le département de la Meurthe-et-Moselle compte :

- 392 monuments inscrits au titre des bâtiments historiques,
- 185 monuments classés au titre des bâtiments historiques,
- 11 musées de France.

Une forte représentation de l'habitat protégé se concentre sur les secteurs de Nancy et de la place Duroc à Pont-à-Mousson.

La majorité des villes de Meurthe-et-Moselle possède un cœur historique.

**Nancy :**

- un ensemble architectural du XVII^{ème} siècle inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO,
- un secteur bénéficiant d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur couvrant environ 150 ha. Son périmètre est en cours de révision : Le secteur comprend notamment la place Stanislas, l'opéra théâtre, l'arc Héré et l'hémicycle du Général De Gaulle,
- 280 bâtiments classés et/ou inscrits à l'inventaire,
- 69 relevant du mouvement artistique « Art Nouveau », dont la Villa Louis Majorelle.

Lunéville :

- le Château de Stanislas classé en totalité,
- églises Saint-Jacques et Sainte Jeanne d'Arc.

Pont-à-Mousson :

- la place Duroc,
- l'abbaye des Prémontrés.

Toul :

- ville fortifiée par Vauban, dont le projet n'a pas abouti à son terme,
- cathédrale Saint-Etienne, construite à partir de 1221,
- les cloîtres de la Cathédrale Saint-Etienne et de l'Eglise Saint-Gengoult.

Briey :

- la Cité Radieuse, œuvre de Le Corbusier, a été construite entre 1959 et 1961,
- église Saint-Gengoult,
- la tour de l'horloge.

Longwy :

- ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont la construction a débuté en 1679. Elle fait partie du groupe des 9 villes neuves construites par Vauban.

2. Les risques systémiques

La défaillance des systèmes est une nouvelle approche de la gestion des risques qui a pour but d'identifier les faiblesses de notre organisation face à des événements extérieurs. Il s'agit de prendre en considération les risques de défaillance des différents opérateurs qui concourent au fonctionnement du service et d'en analyser les incidences directes ou indirectes sur la réponse opérationnelle.

On entend par systèmes, les réseaux d'énergie ou de télécommunication utilisés par le SDIS dans le cadre de son fonctionnement général. Les systèmes retenus sont :

- les réseaux de télécommunications,
- les réseaux de transport d'énergie.

Dans le cadre, la mise en œuvre d'un plan de continuité des activités doit permettre au SDIS de fonctionner même en cas de crise majeure, y compris en « mode dégradé » si nécessaire. Ce plan a pour but d'anticiper un événement qui perturbe gravement l'organisation normale de l'entité et de mettre en place une stratégie qui permet d'en limiter l'impact.

2.1 Les réseaux de télécommunication

Le SDIS, au même titre que les autres acteurs avec lesquels il collabore opérationnellement, à un besoin croissant et incontournable des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) que ce soit sur ses liaisons informatiques, téléphoniques ou radios (ANTARES). Présents à tous les niveaux de la structure, ces réseaux permettent d'améliorer l'efficacité et la rapidité de notre réponse opérationnelle. Ils constituent par conséquent une composante essentielle dans l'organisation fonctionnelle et opérationnelle du SDIS. Dépendant pour partie des réseaux de transport d'énergie, ces réseaux sont non seulement soumis aux aléas énergétiques et météorologiques (défaillance, saturation, ...), mais sont également susceptibles de faire l'objet d'actions malveillantes à travers le risque croissant d'agression contre les systèmes d'information. L'absence de disponibilité de ces réseaux serait source de dégradation, voire de dysfonctionnement du service public.

2.2 Les réseaux de transport d'énergie

2.2.1 Les réseaux d'approvisionnement électrique

Des événements tels que les fortes intempéries ou encore les actes de malveillance peuvent conduire à un état d'insuffisance momentanée de la capacité de production ou de transport électrique.

L'alimentation en électricité peut être compromise par :

- des baisses de fréquence,
- des chutes de tension,
- des surcharges anormales sur les ouvrages de transport ou de distribution,
- des délestages organisés.

Ces défaillances de l'alimentation en électricité ont été prises en compte dans le cadre de la sécurisation du CTA/CODIS, de certains centres d'incendie et de secours mais également des infrastructures de transmission par arrêté préfectoral portant approbation des listes des usagers devant bénéficier du maintien de l'électricité en cas de délestage préventif sur les réseaux électriques.

2.2.2 Les réseaux d'approvisionnement en hydrocarbures

Les crises pétrolières peuvent être générées par des événements extérieurs ou intérieurs :

- chute temporaire des approvisionnements nationaux,
- paralysie grave du secteur pétrolier générant des pénuries durables,
- perturbations des flux actuels,
- blocage de dépôts pétroliers.

Ces événements peuvent engendrer des impacts sur le transport de la population, sur l'économie, sur les services publics. Les CIS du département peuvent alors rencontrer des difficultés d'approvisionnement.

Dans ce cadre, le SDIS est doté de réserves hydrocarbures réparties dans les CIS et sites ci-dessous :

	Cuve GO (en litre)	Cuve SP95 (en litre)
Lunéville	10 000	5 000
Pont-à-Mousson	4 700	5 000
Longwy	10 000	5 000
Toul	8 000	4 000
Nancy-Rives de Meurthe	15 000	15 000
Nancy-Gentilly	5 000	5 000
Briey	9 000	3 000
Etat-Major	5 000	5 000
Total	67 000	47 000

Ces réserves permettront de faire face à une éventuelle pénurie d'hydrocarbures. A savoir que les consommations départementales annuelles sont les suivantes :

- Consommation totale de GO 2023 =env. 400 m³
- Consommation totale de SP95 2023 =env. 40 m³

B. LES RISQUES SOCIETAUX

Les risques sociétaux dépendent de l'activité humaine exercée sur un secteur donné et sont en rapport direct avec le type de population concernée. L'analyse des risques présentée dans ce chapitre prend en compte les particularités géographiques qui composent le territoire ainsi que les caractéristiques socioculturelles, économiques et politiques des personnes qui y séjournent. Les risques sociétaux retenus sont :

- **Les risques « liés aux personnes » :**
 - o les grands rassemblements de personnes,
 - o les arrivées massives de réfugiés,
 - o les mouvements sociaux,
 - o les incivilités et agressions envers les sapeurs-pompiers,
 - o les risques liés aux activités touristiques et culturelles,
 - o les risques liés aux activités de loisirs.
 - o Les épisodes de violences urbaines
- **Les risques sanitaires :**
 - o les épizooties,
 - o les risques infectieux et les pandémies,
 - o liés à des événements météorologiques.
- **Les risques terroristes :**
 - o notamment le risque d'une « tuerie de masse ».

Les pénuries, qu'elles soient liées à des mouvements sociaux ou à des difficultés d'approvisionnement, peuvent avoir des impacts directs sur la santé des personnes mais aussi sur le bon fonctionnement du SDIS. Ces pénuries sont traitées dans la partie 4, chapitre A paragraphe 2.3 Les réseaux de transport d'énergie.



1. Les risques liés aux personnes

1.1 Les grands rassemblements de personnes

Les grands rassemblements sont des regroupements localisés dans l'espace et dans le temps d'un nombre très important de personnes. Ils peuvent avoir lieu à l'extérieur ou à l'intérieur d'un établissement ou d'une enceinte.

Parmi ces manifestations, nous trouvons :

- les concerts et festivals en plein air,
- les manifestations sportives,
- les manifestations culturelles,
- les défilés ou manifestations,
- les mouvements sociaux d'ampleur (étudiants, ...).

Dans la majorité des cas, ces manifestations font l'objet d'une déclaration auprès des autorités communales ou préfectorales et sont encadrées, voire sécurisées.

Les infrastructures d'accueil de type base aérienne dans lesquelles avaient lieux des manifestations d'ampleur (teknival, rassemblement évangélique) ont été réhabilitées en bâtiments industriels et commerciaux (base Toul/Rosières : centrale photovoltaïque).

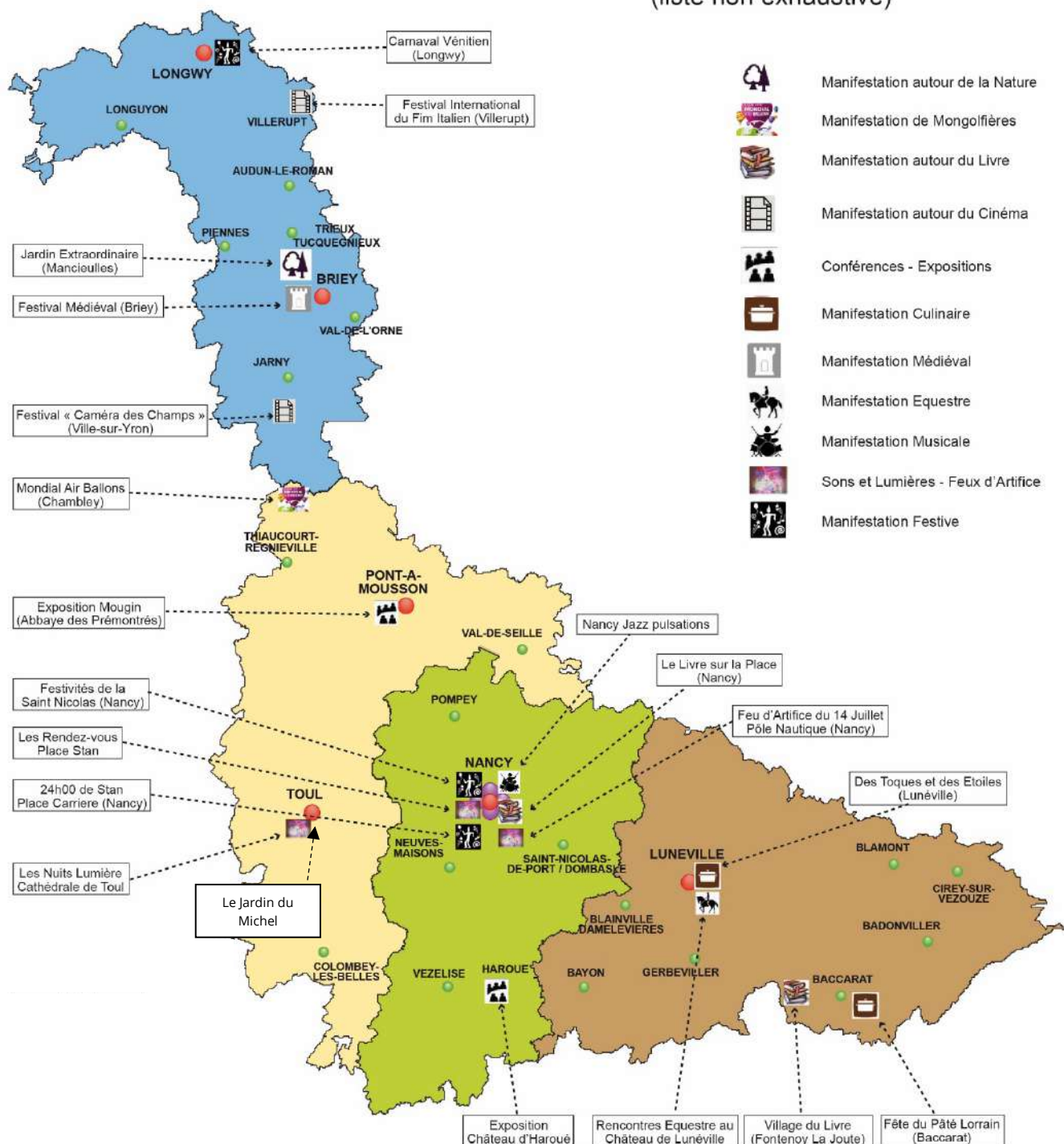
Cependant nous rencontrons de nouveaux types de rassemblements provenant :

- des réseaux sociaux,
- de campements sauvages.

Ces manifestations sont non planifiées, non encadrées et surtout non autorisées. Ces mouvements génèrent une montée brutale et non prévisible de la sollicitation opérationnelle. Cette sollicitation peut entraîner une consommation élevée de moyens de tout type (incendie pour extinction de nombreux feux, sanitaire pour prise en charge de multiples victimes). Les services de secours peuvent également devenir la cible de bandes qui « caillassent » par exemple les véhicules pour empêcher la réalisation d'une action d'extinction ou de secours.

Les effectifs mentionnés sur la cartographie page suivante sont les effectifs cumulés sur l'ensemble d'une manifestation, qui pour certaines, durent de quelques heures (feu d'artifices à Nancy) à plusieurs mois (village du livre à Fontenoy-la-Joute).

MANIFESTATIONS (liste non exhaustive)



▪ **Groupement Pays-Haut**

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Nombre total d'entrées	Année
Longwy	Foire Bio de GORCY		2 000	2011
	Festival international du film italien	15 jours	41 000	2011
	Les arbres fabuleux	les week-ends pendant 4 mois	2 000	2011
	Estivales et hivernales du Puits de Siège	1 journée	2 348	2008
	Au pied des citadelles	1 journée	9 000	2007
Briey	Jardin extraordinaire Mancieulles	1 journée / semaine	2 714	2011
	Festival « Caméra des champs »	1 semaine	2 845	2011
	Lorraine Mondial Air Ballons	1 semaine	425 000	2009
	Journée portes ouvertes à Chambley Planet'Air	1 journée	NC	
	Meeting Aérien à Chambley Planet'Air	1 journée	NC	
	Rencontre du Développement Durable (Chambley Planet'Air)	1 journée	NC	

▪ **Groupement Pont-à-Mousson/Toul**

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Nombre total d'entrées	Année
Pont à Mousson / Toul	La Mousson d'été	1 semaine	3 142	2011
	Exposition Mougin Abbaye des Prémontrés	6 mois	20 732	2011
	Le Jardin du Michel	3 jours	22 000	2011
	Meeting BA 133	2 jours	25 000	2011
	Spectacle 'Les Nuits Lumière' Cathédrale de Toul	1 semaine	15 000	2011

■ Groupeement Nancy

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Fréquentation	Année
Nancy	Semi-marathon - NANCY	1 journée	4 000	2024
	Octobre Rose NANCY	1 journée	10 000	2023
	Marché de Noël NANCY	1 journée	NC	2023
	Plages des 2 rives NANCY	2 mois	135 000	2023
	Nuit des étoiles (Saxon Sion)	1 journée	3 500	2023
	Fans Zones	1 à plusieurs jours	Jusque 6 000	2023
	Foire attractive - NANCY	1 mois	> à 300 000	2024
	24h00 de STAN - NANCY	2 journées	10 000 maximum en simultané 40 000 sur le WE	2024
	Foire Internationale - VANDOEUVRE	10 jours	30 000 maximum en simultané (théorique ERP)	2024
	Fête médiévale - LIVERDUN	1 journée	5 000	2024
	Fête de la musique - NANCY	1 soirée	50 000	2024
	Les Rendez-vous Place Stan - NANCY	3 mois	20 000 maximum en simultané 800 000 en tout	2024
	Feu d'artifice du 14 juillet - NANCY	1 soirée	> 50 000	2024
	Pèlerinage 15 août - SION	2 journées	2 000	2023
	Le Livre sur la Place - NANCY	3 jours	130 000	2024
	Nocturnes Etudiantes - NANCY	1 soirée	15 000, 7000 en simultané	2024
	Nancy Jazz Pulsations - NANCY	10 jours	75 000 entrées	2024
	Festivités de la Saint Nicolas - NANCY	1 journée	100 000	2023
	Festivités de la Saint Nicolas - SAINT NICOLAS DE PORT	1 journée	10 000	2023
	Concerts au Zénith - MAXEVILLE	1 soirée	25 000 maximum par concert	2024

■ Groupeement Lunévillois

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Nombre total d'entrées	Année
Lunévillois	Festival International de Musique Sacrée et Baroque de FROVILLE	4 mois	NC	2018
	Foire de l'escargot de GERBEVILLER	1 journée	4 500	2018
	Fête du pâté lorrain	1 journée	3 000	2018
	Le village du livre de FONTENOY-LA-JOUTE	toute l'année	60 000	2018
	Fête des lumières au château de LUNEVILLE	1 soirée	NC	2018
	Elevage en fête (château)	2 jours	10 000	2018
	Rencontres Equestre de LUNEVILLE (château)	2 jours	NC	2018
	Festival International des Métiers d'Art BACCARAT	3 jours	NC	2017

1.2 Les incivilités et agressions envers les sapeurs-pompiers

Les prises à partie, caillassages, outrages et violences physiques restent élevées. Les violences graves sont moins fréquentes mais existent ponctuellement. Elles ont un facteur déclenchant parfois futile, lié à un contexte particulier.

	2021	2022	2023	2024
Agressions contre agents (outrages, violences, menaces, destructions/dégradations)	38	32	33	27
Jets de projectiles sur véhicule d'intervention	1	3	0	2
TOTAL agressions	39	35	33	29
Personnel agressé*	82	73	53	54

*Une agression correspond à un événement (qui peut donc concerner plusieurs sapeurs-pompiers)

En tant que victimes directes ou indirectes, les sapeurs-pompiers voient d'une part leur intégrité physique, psychique et morale menacées, mais également leur capacité opérationnelle diminuée, entravée voir annulée. Dès lors, ces excès de violence sont de nature à empêcher ou retarder l'exercice de la mission de secours, ou encore à créer des sinistres supplémentaires et/ou à aggraver les sinistres existants. Ils ont aussi pour effet connexe de décourager l'engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire et professionnel.

Ce phénomène n'est pas spécifique à la Meurthe-et-Moselle.

Ces dernières années des dispositifs ont été mis en place dans le but de protéger au mieux nos personnels :

- demande d'engagement de forces de police s'appuyant sur des demandes de renfort « type » afin de bien définir le niveau de dangerosité et de réponse attendue,
- accompagnement possible par des psychologues,
- dépôt de plainte ou main courante systématique,
- convention tripartite SDIS/Police/Gendarmerie.

1.3 Les risques liés à la cybersécurité

En 2024, les collectivités locales françaises ont continué de faire face à un risque élevé de cyberattaques, avec une recrudescence notable des incidents. Selon une étude de cybermalveillance.gouv.fr, 10 % des collectivités ont déclaré avoir été victimes d'une ou plusieurs cyberattaques au cours des 12 derniers mois, l'hameçonnage étant la cause principale dans 30 % des cas.

Face à cette menace croissante, l'ANSSI a rapporté 33 incidents de haute criticité affectant des collectivités territoriales en 2024, représentant 15 % du nombre total d'incidents dans ce secteur.



Les collectivités locales françaises sont confrontées à plusieurs types de risques cyber, qui ont évolué avec le temps, en raison de la sophistication croissante des attaques.

Les principaux risques cyber auxquels elles sont exposées :

- **Rançongiciels (ransomware)**
- **Hameçonnage (phishing)**
- **Intrusions et piratages des systèmes**
- **Attaques par déni de service distribué (DDoS)**
- **Vol ou exfiltration de données sensibles**
- **Exploitation de failles de sécurité**
- **Attaques visant les infrastructures critiques**

Les particularités rencontrées par le SDIS :

Territoire étendu : les équipements du SDIS 54 sont répartis sur de nombreux sites localisés dans l'ensemble du territoire de la Meurthe-et-Moselle, à l'Etat-Major, les Centres d'Incendie et de Secours ainsi que dans des shelters isolés.

Spectre large du système d'information : le SDIS 54 comporte de nombreux systèmes informatisés à protéger (serveurs, logiciels, PC, réseau, téléphonie d'alerte, automates industriels, vidéosurveillance, contrôle d'accès...).

Pluralité des utilisateurs du SI : la gestion et l'apport d'outils pour l'ensemble des personnels, y compris SPV, complexifie la sécurisation du SI.

Entité essentielle : le SDIS 54 est classée « entité essentielle » par la directive européenne NIS 2 (Network and Information System). A ce titre, le SDIS 54 doit disposer de moyens de cybersécurité renforcé.

En somme, le SDIS 54 est confronté à un environnement de cybermenace de plus en plus complexe, nécessitant des efforts renforcés en matière de cybersécurité pour protéger son système d'information.

1.4 Les installations touristiques, culturelles et activités de loisirs

Les installations du département regroupent toutes les infrastructures et tous les équipements destinés à accueillir des touristes ou des visiteurs.

On compte parmi elles, les infrastructures :

- d'hébergement (hôtels, campings, chambres d'hôtes, ...),
- d'activités culturelles (musées, visites industrielles, ...),
- d'activités sportives de plein air ou de pleine nature (randonnée, VTT, navigation, base nautique, ...).

Le tourisme est en particulier tourné vers :

- le tourisme de plein air (paysage, forêt, faune),
- le tourisme lié au patrimoine culturel, religieux, militaire et industriel,
- le tourisme fluvial (canaux de navigation), qui est en plein essor dans département et attire environ 3000 bateaux par an,
- le tourisme de tradition (gastronomie, fêtes).



▪ **Les risques nautiques**

Les rivières, canaux, étangs, lacs, réservoirs, cavités inondées et leurs affluents présentent des risques nautiques et subaquatiques. Les risques liés aux noyades volontaires ou accidentelles sont importants en raison des longueurs de berges présentes dans le département.

Au niveau du département, quelques communes autorisent la baignade.

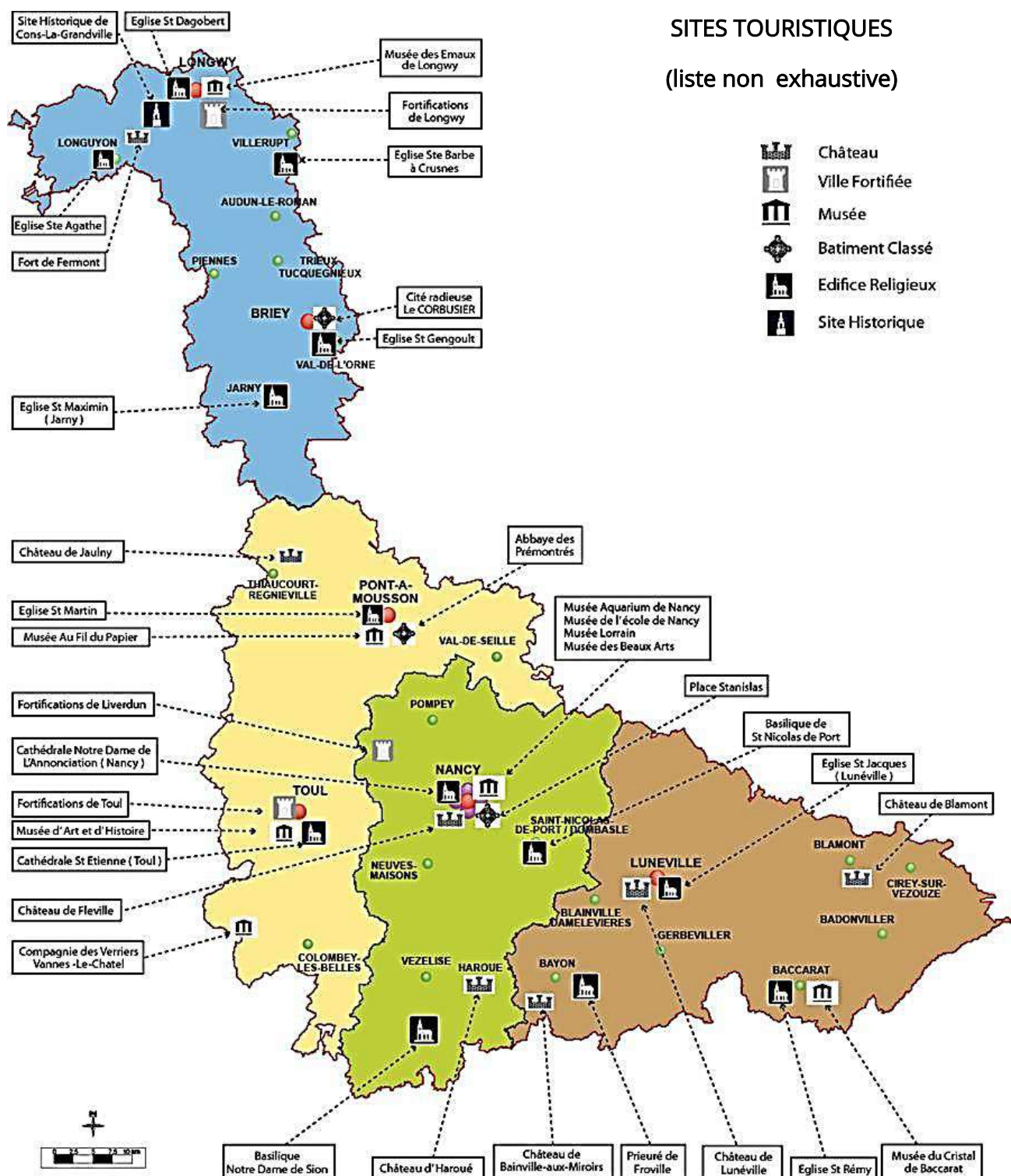
Au regard des aléas nautiques présents sur le territoire, les chutes de véhicules ou de personnes à l'eau, les bateaux menaçant de couler, de s'échouer ou de dériver, le dégagement et la désobstruction des voies navigables, les travaux d'urgence et les interventions sur les ouvrages d'arts, les recherches subaquatiques diverses ou les interventions aquatiques/subaquatiques constituent une réalité.

▪ **Activités de loisirs spécifiques (escalade, spéléologie, randonnée, karting, quad, VTT, ...)**

Les opérations de secours réalisées dans ce cadre consistent à la prise en charge des personnes bloquées suite à des malaises, chutes ou difficultés techniques. Ces situations nécessitent l'emploi de matériels et techniques de dégagement spécifiques. Nombre de ces sites présentent des difficultés d'accessibilité importantes aux véhicules de secours et impliquent des distances de parcours et de brancardage conséquents.

Nous trouvons :

- des sites hébergement,
- des sites activités culturelles (fortification, musées, sites religieux),
- des sites activités de loisirs.



**▪ Groupement Pays-Haut**

Territoire touristique	Sites touristiques	Nombre total d'entrées par an
Longwy	Fort de Fermont	15 309
	Musée municipal des Emaux de Longwy	6 418
	Château-Musée-Ateliers Emaux de Longwy Saint-Jean L'Aigle	7 620
	Site historique de Cons La Grandville	NC
	Visites guidées Fortifications de Vauban	2 524
Briey	Cité radieuse Le Corbusier	4 024

▪ Groupement Pont-à-Mousson/Toul

Territoire touristique	Sites touristiques	Nombre total d'entrées par an
Pont à Mousson / Toul	Centre culturel des Prémontrés	99 100
	Musée "Au fil du papier"	5 955
	France Aventures - Pompey	8 656
	Fort de Frouard	843
	Fort de Villey-le-sec	3 422
	Cathédrale de Toul	20 000
	Cloître St Gengoult de Toul	NC
	Musée d'Art et d'Histoire de Toul	5 033
	La Compagnie des Verriers	6 662
	Musée agricole et rural	1 456



■ Groupeement Lunévillois

Territoire touristique	Sites touristiques	Nombre total d'entrées par an
Lunévillois	Village du Livre	NC
	Château de Lunéville	185 000
	Musée Les Sources d'Hercule	4 012
	Musée du Cristal de Baccarat	28 369
	Parc de loisirs Aventure Parc Pays des Lacs	13 048
	Eglise Saint Jacques de Lunéville	NC
	Parc et jardins du Château de Gerbéviller	5 295
	Lacs de Pierre Percée	NC
	Maison de la mirabelle	12 000
	Jardin de l'Abbé Lunéville	449
	Vélorails - Magnières	10 010
	Musée Mémoire du textile	1 187
	Pôle Bijou de Baccarat	5 000
	Espace Muséal Chaubet de Vitrimont	1 900
	Musée Atelier Céramique et Verre	816

■ Groupeement Nancy

Territoire touristique	Sites touristiques	Fréquentation
Nancy	Jardin botanique du Montet	91 464
	Museum Aquarium de Nancy (MAN)	107139
	Musée de l'Ecole de Nancy	43989
	Musée Lorrain	43451
	Musée de l'histoire du fer	11907
	Musée des Beaux-Arts	120752
	Fort Aventure de Bainville sur Madon	16000
	Château de Haroué	14 000
	Colline de Sion	> à 200000
	Nancy Thermal	NC
	Villa Majorelle	NC



1.5 Les risques sanitaires

Les risques sanitaires sont à prendre en compte et, s'ils se concrétisent, ils peuvent avoir un effet majeur sur la santé de la population notamment les personnes les plus vulnérables, sans compter l'impact médiatique qu'une crise sanitaire pourrait engendrer.

Parmi les risques sanitaires, nous pouvons identifier les risques suivants :

- biologique (pandémie grippale, épizootie) :
 - o la propagation d'une maladie infectieuse à un grand nombre d'individus est de nature à perturber directement ou indirectement la capacité de réponse du service (par augmentation de l'engagement opérationnel mais aussi par baisse des effectifs eux même atteints par la maladie).
- une intoxication de masse,
- une pollution de masse,
- une pénurie.

Des événements météorologiques majeurs (canicule, inondation, ...) peuvent également avoir des conséquences sanitaires directes (ces événements sont traités dans la partie 4, chapitre 3).

Les risques sanitaires pourront avoir un impact fort non seulement sur le secours d'urgence et d'assistance aux personnes assuré par les sapeurs-pompiers mais aussi sur l'organisation fonctionnelle et opérationnelle du SDIS (une politique de continuité de service a été mise en place).



1.6 Les réseaux sociaux

Développés à la fin des années 70, les réseaux sociaux ont connu un réel essor avec l'apparition de Facebook (2004) et twitter (2006). Dès lors, ils n'ont cessé de se développer. A ce jour, plus de la moitié de la population française les utilise quotidiennement.

Non dangereux en tant que tels, l'utilisation qui en est faite reste susceptible de perturber le fonctionnement du SDIS (fake news, relations humaines, e-réputation, rupture du secret professionnel).

Ces nouveaux outils pourraient devenir également un nouveau vecteur de demandes de secours. Certaines personnes postent une communication sur les réseaux sociaux avant d'alerter les secours par un appel 112. Une veille des réseaux sociaux peut parfois permettre la détection de sinistres ou d'accidents plus rapidement que l'appel des secours traditionnels et la plateforme VISOV permettra d'exploiter cette nouvelle source d'information.

C. LES RISQUES NATURELS

Le risque naturel recouvre la notion de risque d'exposition à une catastrophe naturelle ou aux dangers de réalisation de certains aléas naturels tels que feux de forêts, inondations, mouvements de terrains, tempêtes, séismes, avalanches,

La notion de « catastrophe naturelle » est caractérisée par la survenue d'un évènement d'origine naturelle, entraînant la mort et/ou la destruction à grande échelle. Cette typologie événementielle a pour conséquence d'amener autorités et scientifiques vers de nouvelles réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les catastrophes ou au moins en atténuer les effets désastreux.

Les risques naturels prévisibles en Meurthe-et-Moselle se résument à cinq évènements principaux :

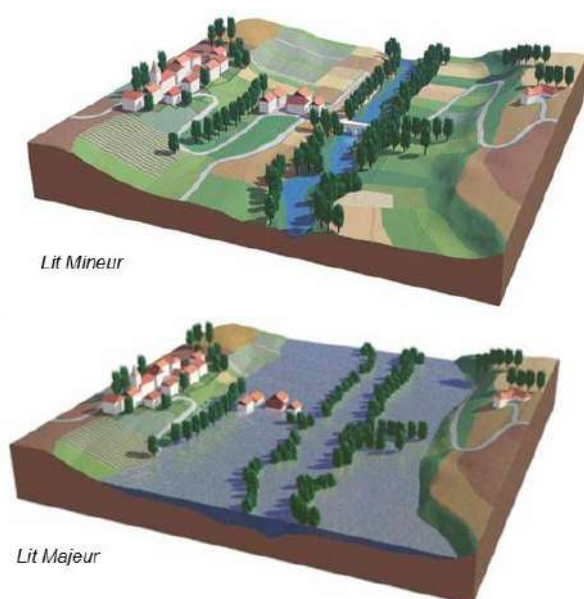
- les inondations,
- les aléas climatiques,
- les mouvements de terrain,
- les séismes,
- les feux de forêts.

1. Le risque inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux ou tempétueux, elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue. On distingue 3 grands types d'inondations :

1.1 La montée lente des eaux en région de plaine

1.1.1 Les inondations de plaine



Dans le cas d'une inondation de plaine, la rivière sort de son lit mineur et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.

La rivière occupe alors son lit moyen et éventuellement son lit majeur.

1.1.2 La remontée de nappe



Ce type d'inondation survient lorsque le sol est saturé d'eau. Il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne les terrains bas ou mal drainés.

1.2 La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes

Cette typologie de crues est consécutive à des épisodes pluvieux brefs et très intenses concernant de petites surfaces. Les crues torrentielles entraînent des inondations localisées. Elles sont caractérisées par une montée rapide des eaux et des vitesses d'écoulement très élevées.

1.3 Le ruissellement pluvial urbain

L'infiltration des précipitations en milieu urbain étant plus limitée qu'en milieu rural compte tenu de la différence de revêtement des sols, il en résulte la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement provoquant des ruissellements importants et rapides dans les rues qui constituent alors des sites d'écoulement privilégiés.

- Identification du risque en Meurthe-et-Moselle :

Le département étant parcouru par 4000 km de cours d'eau, les inondations par débordement représentent l'aléa le plus important. Bien que la Meurthe et la Moselle couvrent une partie importante du territoire, d'autres cours d'eau tels que la Vezouze, la Mortagne, le Madon, la Seille, la Chiers et l'Orne représentent un risque potentiel. Ainsi, les 2/3 du département (soit environ 200 communes) sont concernés par ce phénomène.

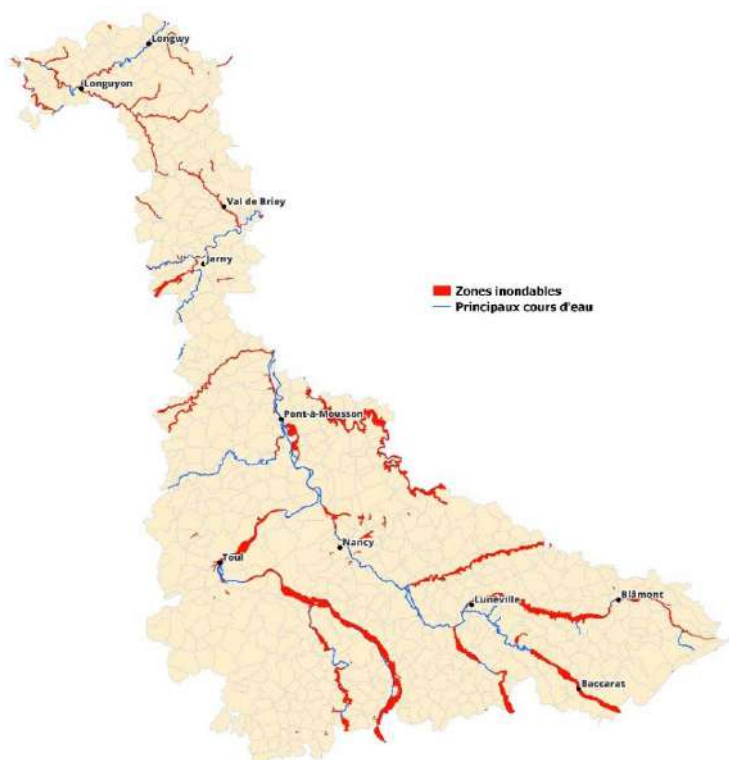
PRESENTATION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE



HISTORIQUE DES INONDATIONS

- **Décembre 1947** - crue centennale (Moselle)
- **Avril et Mai 1983** - crue trentennale (Meurthe)
- **Février 1990** (crue Moselle)
- **Décembre 2001** - crue décennale (Seille, Madon, Moselle)
- Octobre 2006 (Moselle, Meurthe, Madon, Vezouze, Mortagne)
- **Nuit du 21 au 22 mai 2012 Zone nord-est de Nancy** (Essey-lès- Nancy) - Pluies Torrentielles
- **3 juin 2016** – Inondation Briey
- **Janvier 2018** (Le Madon, la Meurthe et la Moselle)
- **14 juillet 2021** (La Chiers), à Gorcy et Longuey, crue torrentielle suite à averses violentes
- **8 avril 2022** (La Mauchère) à Faulx, Malleloy, Custines et Clemery, crue torrentielle suite à orages

Cartographie des zones inondables : source DDT 54_2024





Cas particulier : La rupture d'ouvrages

La rupture d'un barrage situé en amont d'une zone urbanisée peut également être source d'inondations ou en accentuer les effets. La vague ainsi libérée provoque alors la submersion de la zone située en aval. Ce scénario est identique lors d'une rupture d'embâcle (barrage naturel constitué de bois morts et de sédiments charriés par le lit d'un cours d'eau).

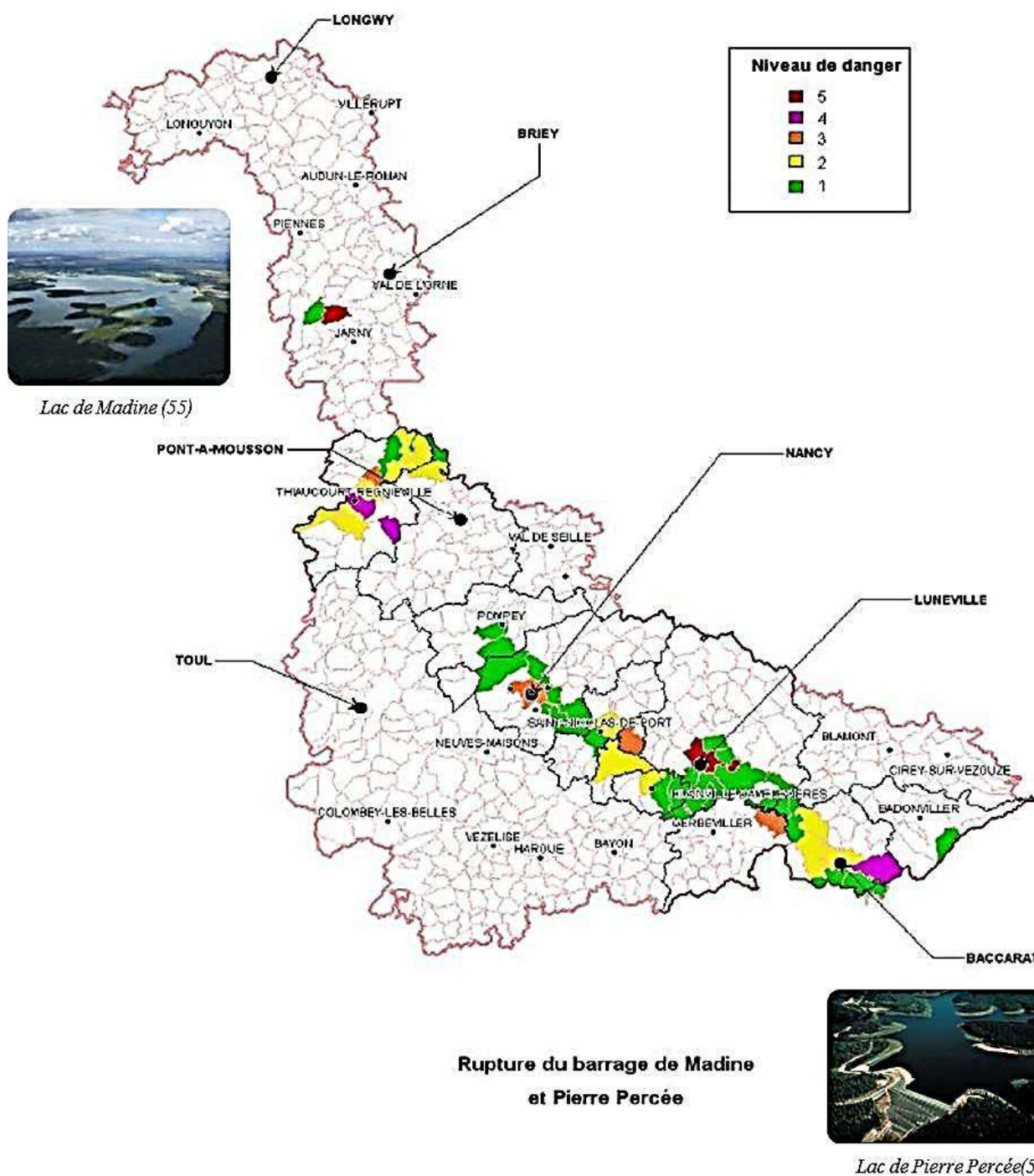
Typologie des retenues d'eau :

- les ouvrages intéressant la sécurité des populations (digues) : destinés à protéger les populations et les biens contre le risque inondation.
- les barrages : destinés à permettre la régulation des cours d'eau ou la production énergétique.

Identification du risque en Meurthe-et-Moselle :

Il existe 2 barrages susceptibles d'occasionner des dégâts sur le territoire départemental :

- **le barrage de Madine (55)** : cet ouvrage, situé en aval du lac de Madine (35 000 000 m³), n'entre pas dans la catégorie des « grands barrages ». Il est inscrit dans la liste des ouvrages « intéressant la sécurité des populations ». En cas de rupture, 14 communes du département pourraient être inondées par l'onde de submersion. Ce barrage régule le Rupt-de-Mad et alimente le barrage de prise d'eau d'Arnaville.
- **La retenue Arnaville** (335 000m³) constitue un volume fixe de stockage servant à une prédécantation des eaux. Grâce à une canalisation d'eau brute empruntant la vallée du Rupt de Mad, l'eau est alors conduite vers l'usine de traitement d'eau potable de Moulins-les-Metz (57) du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).
- **le barrage-réservoir du Vieux Pré** (61 000 000 m³) : situé sur les communes de Celles-sur-Plaine (88) et de Pierre-Percée (54), ce barrage, permettant la régulation de l'alimentation en eau de la centrale de Cattenom, fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce plan, qui analyse les conséquences de l'onde de submersion, fait état de 55 communes touchées au sein du département en cas de rupture d'ouvrage.



2. Les évènements climatiques

Le climat meurthe-et-mosellan subit des influences océaniques et continentales. Néanmoins, l'influence continentale reste prédominante. A ce titre, les températures hivernales sont relativement basses (neige et gelées importantes). A contrario, les températures estivales sont élevées et susceptibles de provoquer des épisodes caniculaires. Chaque année, on compte en moyenne 160 jours de pluie, 29 de neige et 10 de grêle. Les vents, parfois violents dans le département, proviennent du Nord-est, du Sud et du Sud-Ouest. La neige tombe plusieurs fois en hiver et peut tomber de novembre jusqu'aux premiers jours d'avril.

La vigilance météorologique :

Suite aux tempêtes Lothar et Martin fin décembre 1999, Météo-France a mis en place une vigilance météorologique depuis le 1^{er} octobre 2001. Elle a pour objectif d'informer les français et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en publiant quotidiennement une carte vigilance pour la période des 24 heures à venir.

L'échelle de vigilance météorologique française valable en métropole et en outre-mer est graduée en 4 niveaux, chacun d'entre eux étant associé à :

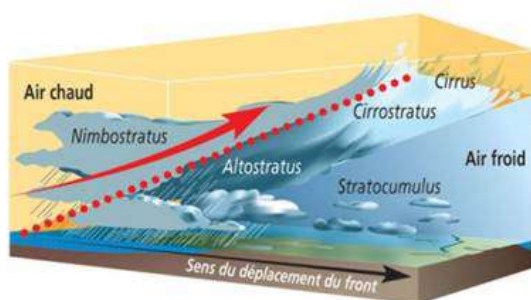
- une couleur représentative : vert, jaune, orange et rouge,
- un qualificatif de vigilance,
- une série de consignes / conseils de comportement.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des nombres de jours de vigilances météorologiques de **niveau 3 (orange)** par type de phénomène et par année.

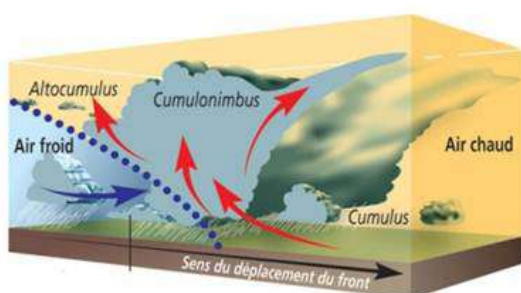
Après analyse du tableau ci-dessous et au regard de l'activité opérationnelle réalisée pour ICM (interventions à caractères Multiples), il apparaît que les ICM peuvent être liées à des épisodes de vigilances inférieures (jaune), mais ces interventions, et les conséquences engendrées, sont en croissance globale ces dernières années.

	Vents violents		Neige-Verglas		Fortes précipitations		Orages		Grand froid		Canicule		Total	
Année	Nb épisode	Nb jour	Nb épisode	Nb jour	Nb épisode	Nb jour	Nb épisode	Nb jour	Nb épisode	Nb jour	Nb épisode	Nb jour	Nb épisode	Nb jour
2007	1	1	2	3			4	5					7	9
2008	2	4			1	2							3	6
2009	2	4	2	2	1	2			1	1			6	9
2010	1	2	6	11	2	7	3	3					12	23
2011	1	1	1	1	1	1	2	2					5	5
2012			2	5			3	4	1	13	1	3	7	25
2013			3	6	3	5	3	6					9	17
2014	1	1	1	3	1	2	2	3					5	9
2015			1	2			2	4			1	7	4	13
2016	1	1	1	2			5	8			1	4	8	15
2017	2	4	2	5	1	2	3	5					8	16
2018	2	3	2	4			6	9			1	8	11	24
2019	2	4					3	3			2	12	7	19
2020	2	2	2	4			1	1			1	7	6	14
2021			3	1	3	1	2	1	5	1			4	13
2022			2	4			7	12			2	7	11	23
2023							6	7					6	7
2024			1	1			4	6					5	7

2.1 Le risque tempête



Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid



Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent 2 masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité, ...).

Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et de précipitations intenses.

Le contact entre 2 masses d'air de caractéristiques différentes est appelé front.

Les tempêtes concernent une large partie de la France métropolitaine.

Le phénomène tempétueux survenu en décembre 1999 sur l'ensemble du territoire national reste historique. Néanmoins, des épisodes venteux tels que les ouragans Klaus et Xynthia (2009 et 2010) ont été lourds de conséquences pour le département. Les forêts meurthe-et-mosellanes portent encore aujourd'hui les stigmates de ces événements.

2.2 Le gel

Compte tenu des températures particulièrement froides en période hivernale, le nombre annuel de jours de gelées est estimé à 70. Cette moyenne est constante depuis ces trente dernières années. Au cours de ces périodes de gel, il n'est pas rare d'observer une augmentation significative du nombre d'accidents essentiellement liés aux chutes et aux conditions de circulation, notamment en cas de précipitations.

2.3 Les canicules

Durant l'été 2003, le territoire national a été confronté à un épisode caniculaire important. Ce phénomène n'a pas épargné le département de Meurthe-et-Moselle entraînant une surmortalité des populations les plus faibles (personnes âgées).

Ce phénomène s'est reproduit à plusieurs reprises ces dernières années, entraînant une augmentation ponctuellement significative de l'activité de secours d'urgence et d'assistance aux personnes, des feux de forêts et d'espaces naturels.



2.4 Les chutes de neige abondantes

Les importantes chutes de neige pouvant survenir en saison hivernale sont susceptibles de submerger les capacités habituelles de déneigement. On observe alors de fortes perturbations du trafic routier.

2.5 La période hivernale

Depuis plusieurs années, le département de Meurthe-et-Moselle a mis en place le plan **grand froid**.

Celui-ci repose sur les 4 piliers suivants :

- un dispositif d'accueil permanent,
- des équipes mobiles d'interventions (SAMU social, associations agréées de sécurité civile),
- un dispositif d'hébergement d'urgence,
- une aide alimentaire assurée par les associations caritatives.

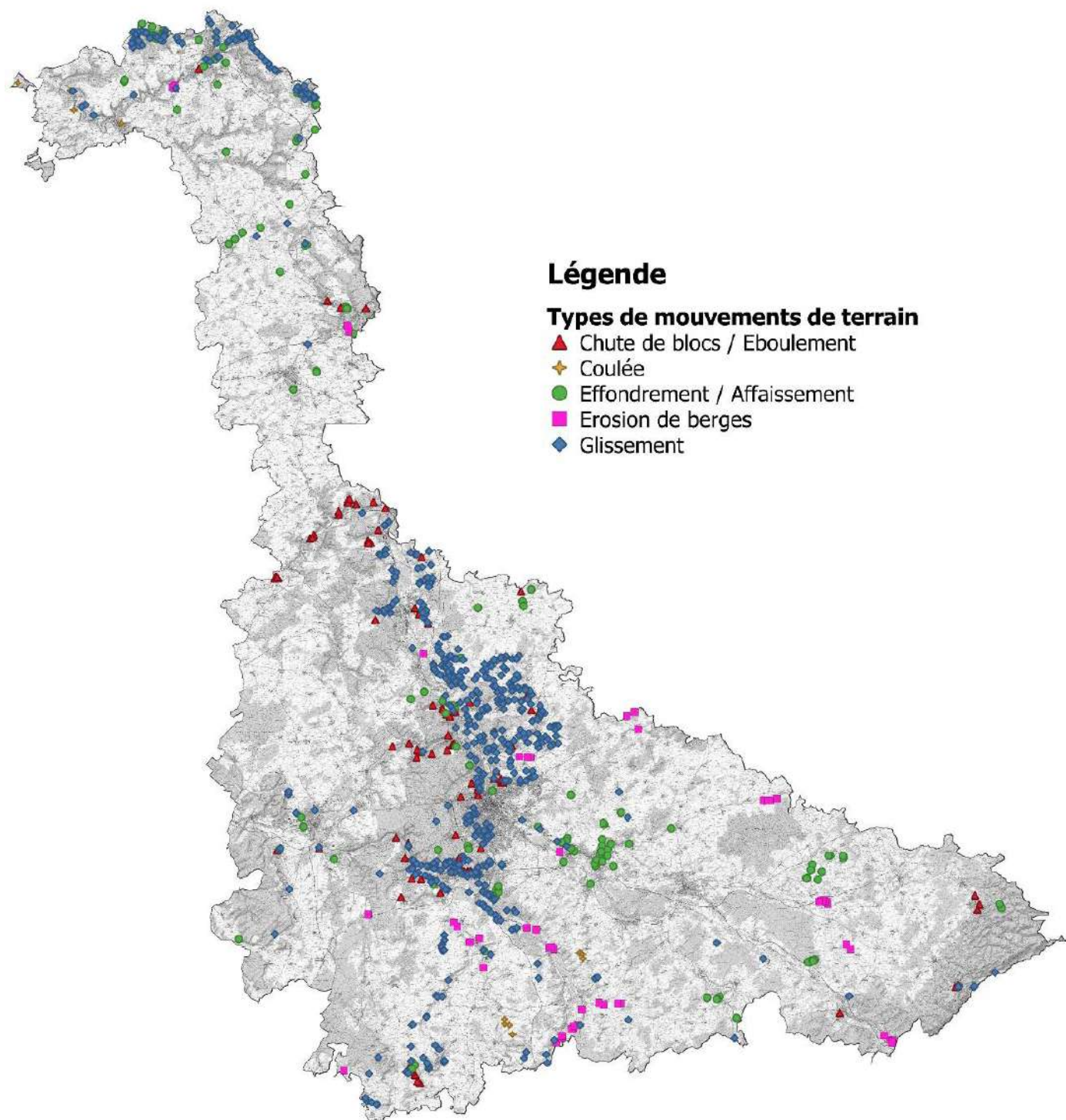


Tous ces phénomènes peuvent se produire sur l'ensemble du département et venir impacter habitations, voies de communication et populations. Bien que les évènements les plus marquants de ces dernières années restent la tempête de décembre 1999 et la canicule de 2003, on observe une augmentation de la fréquence des aléas météorologiques.

De même, les fortes précipitations survenues ayant eu un impact significatif sont celles relevées en juin 2016.

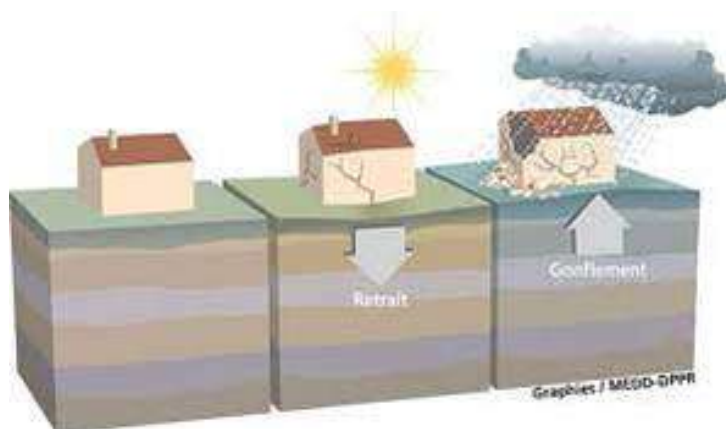
3. Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou anthropique, c'est-à-dire lié à l'activité humaine. On distingue **2 grandes catégories** de mouvements de terrain, les glissements et les effondrements.



3.1 Les mouvements lents et continus

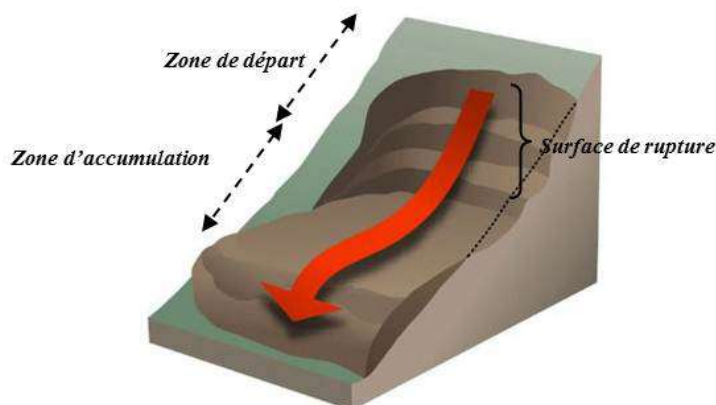
3.1.1 Le phénomène de gonflement-retrait des sols argileux



Les variations de la quantité d'eau de certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).

En Meurthe-et-Moselle, le phénomène de retrait-gonflement constitue le risque prépondérant de mouvement de terrain d'origine naturelle. Ce fut notamment le cas au cours la sécheresse de l'été 2003 (source : rapport BRGM septembre 2006).

3.1.2 Le glissement de terrain le long d'une pente



Les glissements de terrain se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau.

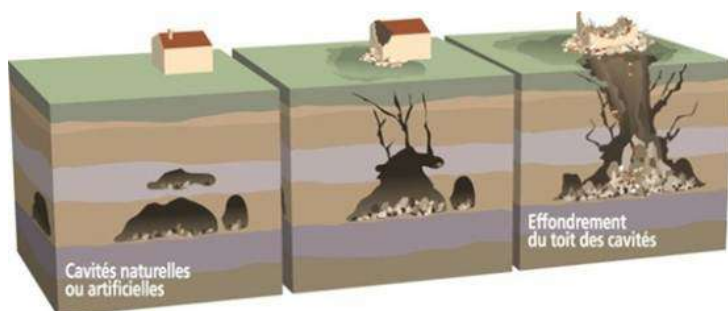
Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

3.1.3 Les tassements et affaissements de sols

Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage).

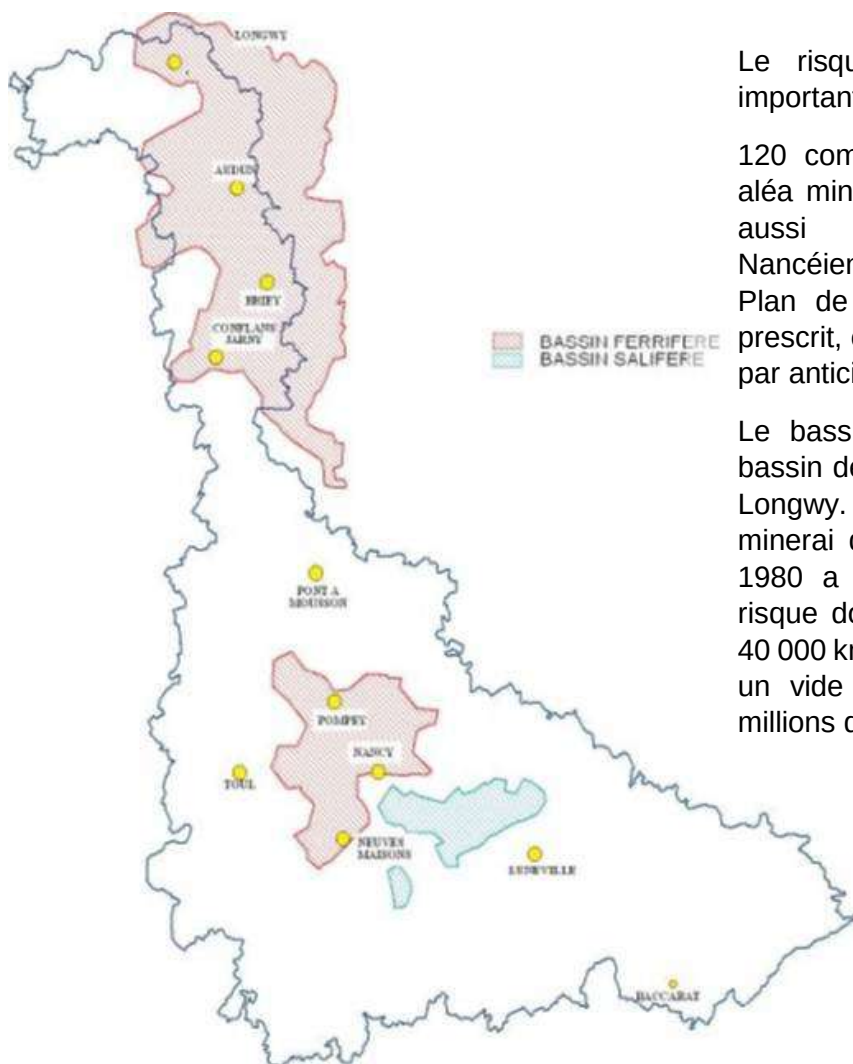
3.2 Les mouvements rapides et discontinus

3.2.1 Les effondrements de cavités souterraines ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains)



Certains phénomènes d'effondrements pour lesquels demeurent des zones d'incertitudes peuvent être liés à la présence de cavités souterraines, notamment sur d'anciens sites miniers.

➤ Les zones à risques d'effondrement minier :

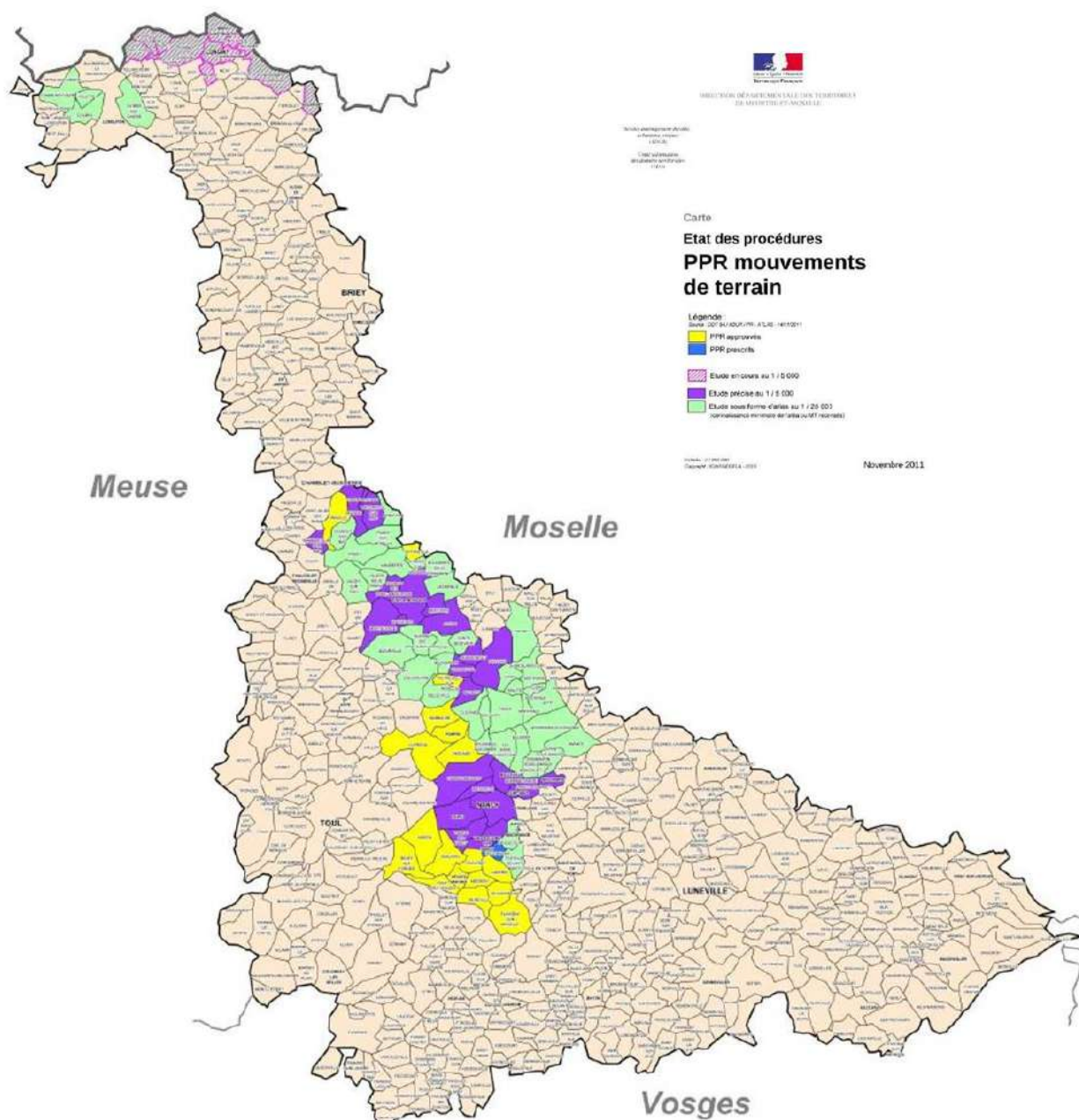


Le risque d'effondrements miniers est important en Meurthe-et-Moselle.

120 communes sont concernées par un aléa minier au nord du département mais aussi autour de l'agglomération Nancéenne. 31 communes possèdent un Plan de Prévention des risques miniers prescrit, en cours d'élaboration ou appliqué par anticipation pour la plupart.

Le bassin ferrifère comporte au Sud le bassin de Nancy et au Nord celui de Briey Longwy. L'importance des exploitations de minerai de fer en Lorraine entre 1850 et 1980 a induit des zones présentant un risque dommageable en surface. Près de 40 000 km de galerie ont été creusés créant un vide résiduel estimé à plus de 500 millions de m³.

Cartographie des zones soumises à un Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain



3.2.2 Les écoulements et chutes de blocs



L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres ($<1 \text{ dm}^3$), des chutes de blocs ($>1 \text{ dm}^3$), ou des écoulements en masse (plusieurs millions de m^3).

3.2.3 Les coulées boueuses et torrentielles

Elles sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide et se produisent sur des pentes par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Elles sont de plus en plus fréquentes, et sont dues à l'imperméabilisation croissante des sols ainsi qu'aux drainages des terrains agricoles.

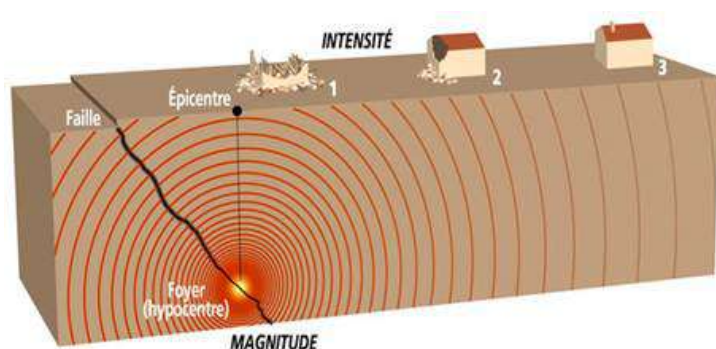
Historique des mouvements de terrain en Meurthe-et-Moselle

- **Octobre et novembre 1996** : affaissements progressifs de la cité de Coinville et de la rue de Metz à Auboué. Un arrêté d'évacuation de 57 pavillons de la cité de Coinville est pris le 15 octobre 1996. Le 18 novembre, 79 pavillons avec 194 sinistrés ont été évacués rue de Metz.
- **Mai 1997** : affaissements progressifs de Moutiers haut. Un système de surveillance micro-sismique est mis en place, ainsi qu'un plan d'évacuation et d'hébergement d'urgence du périmètre à risque.
- **Juin 2002** : zone à risque d'effondrement brutal localisée à Thil (Cité du Stock). Un plan de secours spécialisé a été réalisé jusqu'à la sécurisation de la zone.
- **Décembre 2004** : zone à risque d'effondrement brutal non écartée à Moutiers. Le quartier « Cité de Moutiers » à Gorcy, concernant 232 personnes, a été évacué suite à un risque d'effondrement brutal.

Le plan d'évacuation et d'hébergement d'urgence du périmètre à risque d'effondrement brutal à Moutiers a été actualisé le 29 mars 2005.

4. Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.



(Source : <http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique>)

L'énergie libérée (*la magnitude*) est mesurée sur l'échelle ouverte de Richter.

Les dommages observés en surface sur les vies humaines et les infrastructures (*l'intensité*) sont mesurés sur l'échelle EMS 98 qui comporte 12 degrés.

- Pourquoi des séismes en France ?

La France métropolitaine est un pays à sismicité modérée due à la convergence des plaques Africaine et Eurasienne.



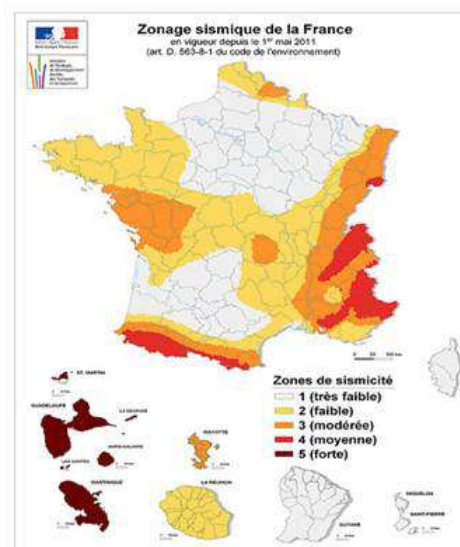
(Source : [D.D.R.M.](#))

- Le zonage sismique

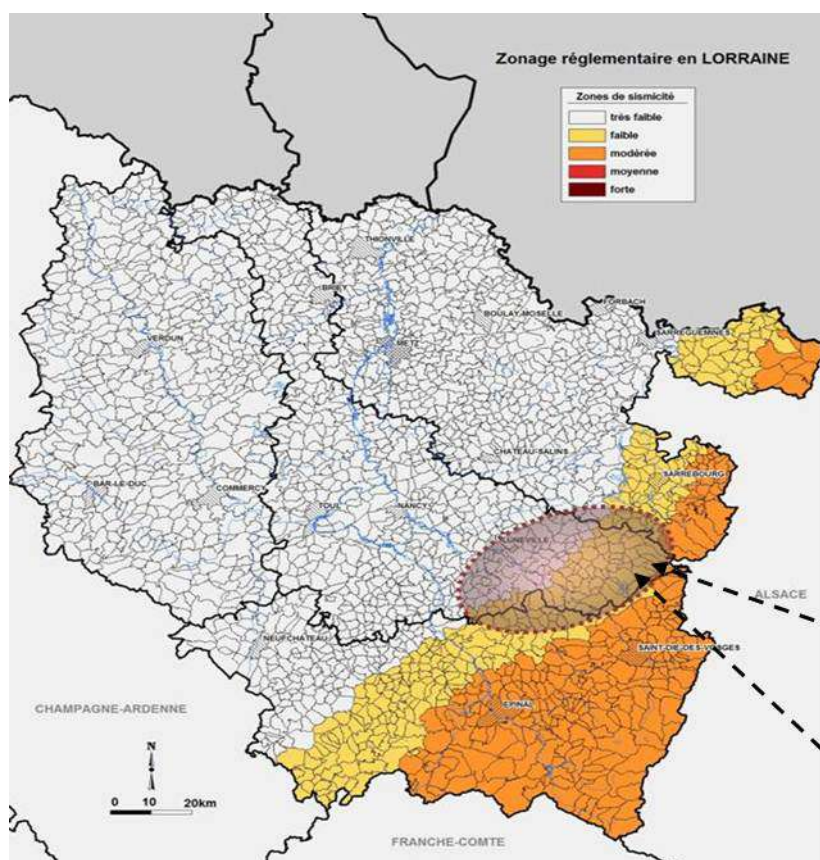
Le risque sismique en France

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D563-8-1 du code de l'environnement). Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune.

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte.



- Identification du risque en Meurthe-et-Moselle



Le risque sismique en Meurthe-et-Moselle est caractérisé par un niveau faible (niveau 2) pour 58 communes situées sur la partie sud-est du département et un risque modéré (niveau 3) sur les communes de :

- Raon-lès-Eau,
- Bionville.

(Source : DDRM 54 - préfecture région Lorraine. Site : <http://217.167.195.132/paser/donSeisme2.htm>).

RAON-LES-LEAU

BIONVILLE

Historique des séismes en Meurthe-et-Moselle

- **Séisme du 13 avril 1992** : 23 communes reconnues en état de catastrophe naturelle en Meurthe-et-Moselle. **Magnitude 5.6 - Epicentre** : Pays-Bas (Maastricht)
- **Séisme du 22 février 2003** : 17 communes reconnues en état de catastrophe naturelle en Meurthe-et-Moselle. **Magnitude 5.4 - Epicentre** : Vosges (Rambervillers)

- **Contraintes urbanistiques**

Au regard du décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, doivent être appliquées aux bâtiments, équipements et aux installations de la classe dite « à risque normal » (classe comprenant les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat) situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

L'ensemble des communes situées sur la partie sud-est du territoire départemental (60) sont donc soumises aux règles de construction parasismiques.

5. Le risque feux de forêt et d'espaces naturels

5.1 Définition

Les incendies de forêts et d'espaces naturels regroupent les différents types de feu de végétation suivants :

- les feux d'espaces agricoles peuvent intervenir sur tout terrain occupé par des cultures pérennes et non pérennes, des prairies, ou encore des vergers. Le risque d'occurrence de ces sinistres est particulièrement élevé en période de moissons, avec la recrudescence des feux de chaumes et de récoltes de céréales sur pied ;
- les feux de forêts, désignent les incendies qui démarrent ou se propagent au sein de terres boisées.

On parle de forêt lorsqu'un milieu naturel boisé atteint une surface supérieure à 0,5 hectares, une largeur supérieure ou égale à 20 mètres et une hauteur moyenne de couvert supérieure ou égale à 2 mètres ;

- les feux d'espaces naturels qui regroupent tous les autres feux de végétation en milieu non urbain, par exemple les feux de broussailles, haies, friches, talus, jardins.

5.2 Le risque en Meurthe-et-Moselle

Le risque de feux d'espaces agricoles est bien identifié depuis de nombreuses années dans le département. En revanche les feux de forêts étaient jusqu'à récemment considérés comme une problématique affectant principalement les départements du sud. Des études récentes montrent cependant que ce risque est amené à s'étendre aux départements du nord (cf. rapport d'information du Sénat *Incendies de forêt prévenir l'embrasement*, 2022). Ainsi, en 2050, près de 50 % des landes et forêts métropolitaines pourraient être concernées par un niveau élevé d'exposition aux feux de forêts, contre un tiers en 2010. Cette extension spatiale s'accompagnerait d'un allongement de la saison des feux, puisque la période à risque élevé pourrait être trois fois plus longue qu'aujourd'hui. Le changement climatique, mais aussi le développement des zones péri-urbaines et l'augmentation des surfaces de forêts, landes et friches, sont autant de facteurs explicatifs de cette tendance majeure.

Si la région Grand-Est était relativement épargnée jusqu'à présent, les Vosges ont néanmoins connu 79 départs de feux de forêt entre le 8 et le 15 août 2022, avec 150 hectares brûlés. L'année 2023 fût quant à elle marquée par un feu de 30 hectares à Bois-de-Champ (88) ainsi qu'un feu d'espace naturel de 140 ha à Fey en Haye (54). Certains facteurs de susceptibilité sont localement élevés en Meurthe-et-Moselle : le taux de boisement du département (33%) est au-dessus de la moyenne nationale.

Le Grand-Est est la région française avec le plus fort taux de forêt dépérissante, selon les derniers rapports sur l'état des forêts françaises de l'IGN.

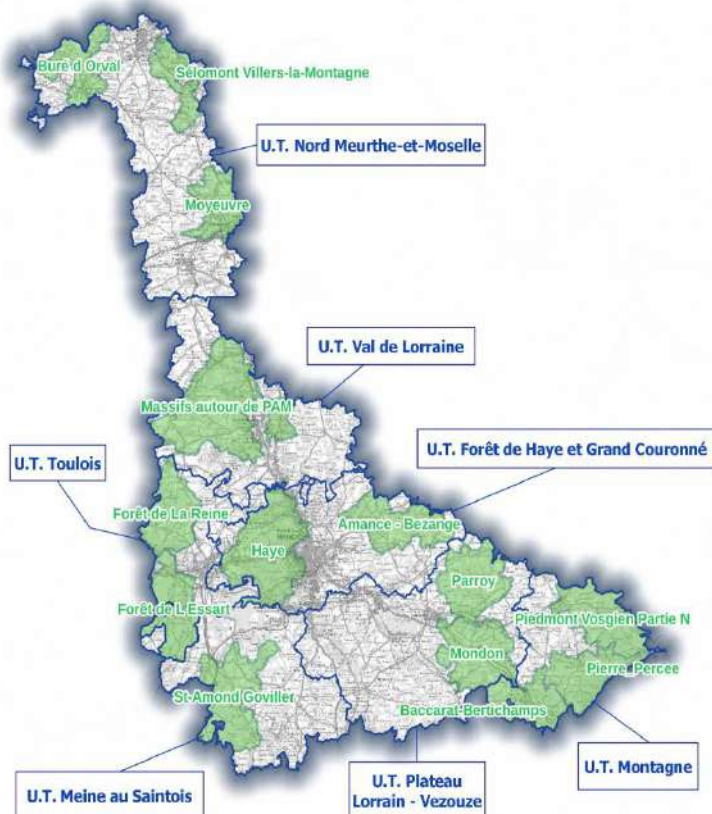
Le sud-est du département, dominé par les peuplements résineux du Piémont vosgien, a été particulièrement touché par les épidémies de scolytes de l'épicéa et le dépérissement du sapin. Plusieurs autres grands massifs forestiers à dominante feuillue sont quant à eux marqués par leur forte proximité avec les zones urbaines et leur fort taux de fréquentation. C'est notamment le cas de la forêt de Haye qui couvre 11 000 hectares en périphérie de la Métropole nancéenne.

5.3 Sous-Commission Départementale « Feux de Forêt »

La loi incendie visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie a été adoptée le 10 juillet 2023. Elle pose les bases de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt. Elle prévoit, entre autres, que les services de l'Etat réunissent dans chaque département les acteurs impliqués dans la gestion forestière et la défense des milieux naturels contre les incendies. En Meurthe-et-Moselle, la première Sous-Commission « Feux de Forêt » s'est déroulée en décembre 2024.

Unités Territoriales de l'Office National des Forêts Principaux Massifs Forestiers à Risques

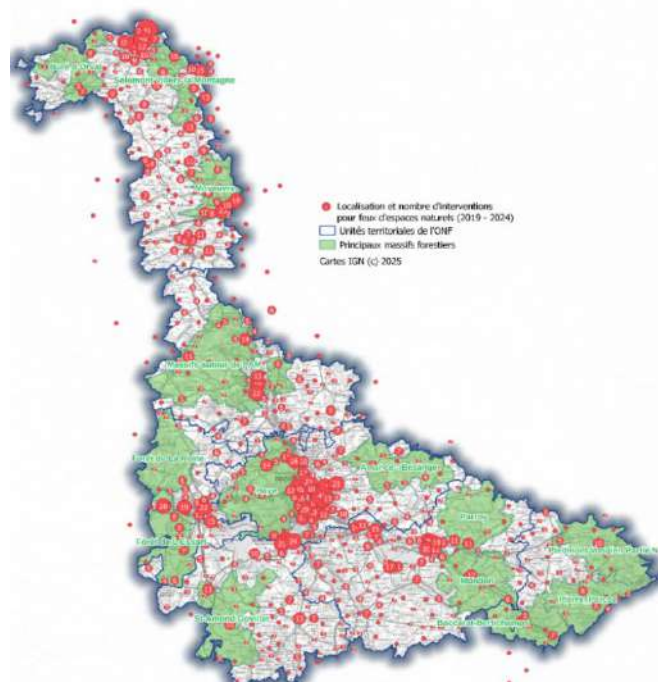
Travaux de la Sous-Commission Départementale Feux de Forêt
(ONF, DDT, CNPF, SDIS 54)



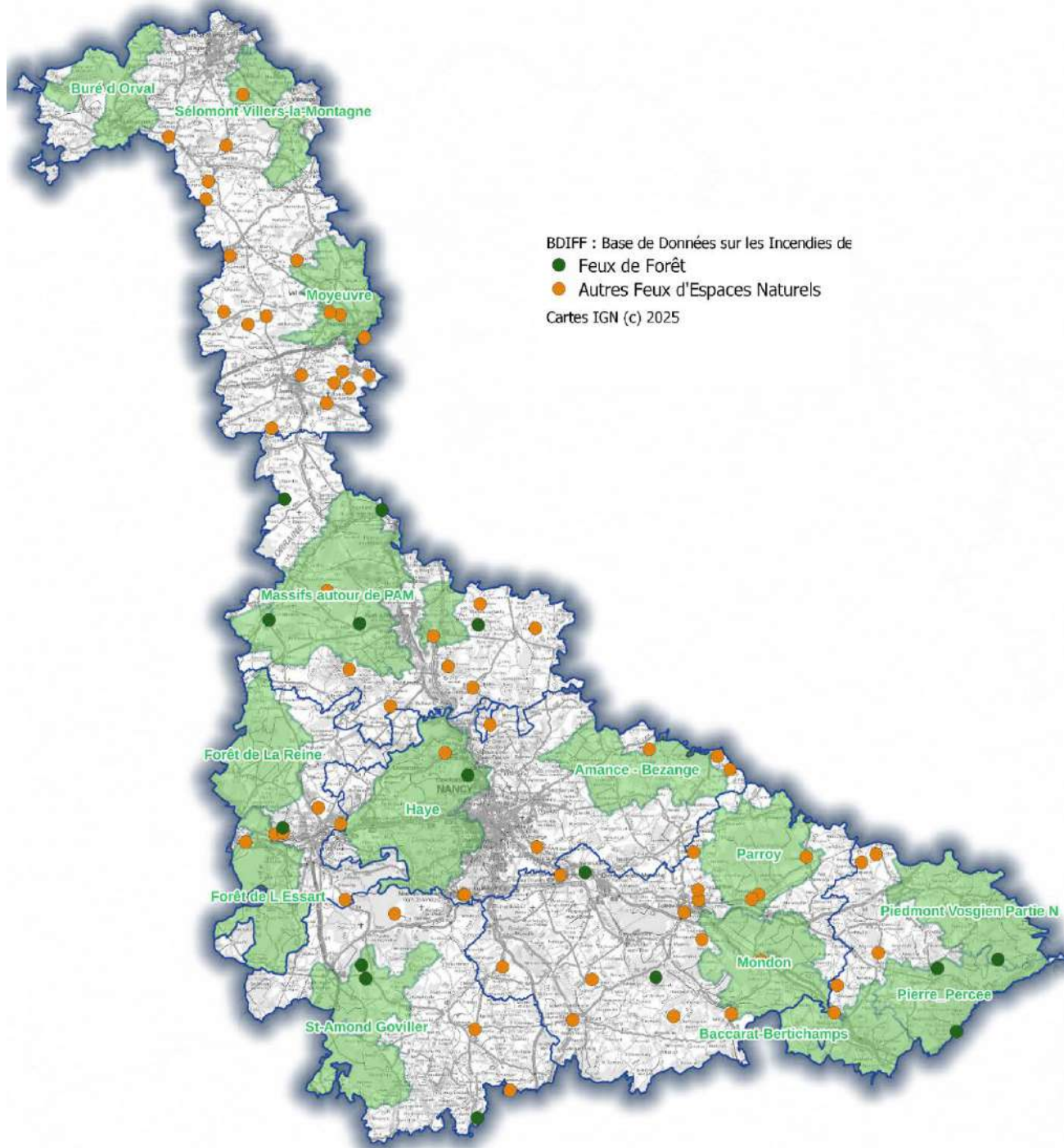
Elle a mis en place des groupes de travail multipartenaires incluant le SDIS, l'Office National des Forêts, la Direction Départementale des Territoires, et le Centre National de la Propriété Forestière.

Ces acteurs ont validé une cartographie commune des massifs forestiers à risque, qui pourra servir de socle à la déclinaison d'arrêtés réglementant les activités forestières en période de risque accru.

Localisation des interventions pour feux de broussailles, arbres, haies, feux de récolte, feux de forêt entre 2019 et 2024



Localisation des Feux d'Espaces Naturels >1 ha en Meurthe-et-Moselle BDIFF 2020 - 2024





D. LES RISQUES COMPLEXES

1. Le risque terroriste

1.1 Terrorisme conventionnel

Depuis 2015, les attentats sur le territoire français demeurent, pour le moment, plutôt conventionnels avec utilisation d'armes de guerre voire de véhicules percuteurs pouvant engendrer un nombre important de victimes.

Les grands rassemblements doivent être également considérés comme potentiellement à risque, à ce titre cette menace s'est confirmée le 11 décembre 2018 dans le département du Bas-Rhin à Strasbourg à la suite d'un attentat conventionnel par arme à feu lors du marché de Noël.

Ces dernières années les attentats terroristes sur le territoire national ont présenté des niveaux d'actions différents - terrorisme d'opportunités, terrorisme local, terrorisme projeté - s'appuyant sur des modalités de passage à l'acte très variées (voiture bélier, attaque kamikaze, attaque à l'arme de guerre, ...).

Ces attentats répétés et polymorphes démontrent un risque élevé quel que soit le territoire (urbain, périurbain et rural) et nécessitent une adaptation des techniques opérationnelles, du niveau de protection des personnels, des modalités d'engagement en opération (point de première destination, interactions avec les forces de sécurité, ...) et de la mise en œuvre d'un secourisme adapté à la prise en charge des victimes d'une tuerie de masse par arme de guerre (damage control).

La nécessité de disposer d'une organisation permettant la prise en charge de nombreuses victimes reste prégnante.

Les conséquences opérationnelles sont l'engagement de personnels protégés et formés et la mise en œuvre de matériels particuliers.

L'instruction interministérielle du 13 avril 2016 relative à la déclinaison territoriale de la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, la note de doctrine opérationnelle du 20 mars 2017 relative à la réponse opérationnelle des SIS en cas de tuerie de masse et les dispositions générales ORSEC Alpha précisent l'organisation départementale mise en œuvre.

1.2 Terrorisme NRBC

Les attentats NRBC constituent une menace majeure pour la sécurité publique en raison de leur capacité à causer des pertes massives et des perturbations durables. Ces attaques exploitent des agents ou des matières dangereuses pour provoquer des dommages physiques, psychologiques et environnementaux.

Ces attaques peuvent prendre les formes suivantes :

- **Nucléaire** : explosion nucléaire entraînant une onde de choc, ...
- **Radiologique** : utilisation d'un dispositif de dispersion radiologique ou contamination d'infrastructures,
- **Biologique** : dispersion d'un agent par l'air, l'eau, les aliments ou par contact direct,
- **Chimique** : utilisation de substances chimiques pour blesser ou tuer comme des toxiques de guerre.



Depuis 1998, le sillon Metz-Nancy est défini au niveau national comme une des 22 agglomérations nécessitant la prise en compte du risque et de la menace d'agression terroriste, en particulier en matière de risques NRBCe.

A cet égard, il est nécessaire de disposer d'une organisation permettant la prise en charge de nombreuses victimes potentiellement contaminées reste prégnante (lot PRV, chaîne de décontamination, ...)

Les conséquences opérationnelles sont l'engagement de personnels protégés et formés et la mise en œuvre de matériels particuliers.

1.3 Risques de cyberattaque

En 2024, les collectivités locales françaises ont continué de faire face à un risque élevé de cyberattaques, avec une recrudescence notable des incidents. Selon une étude de cybermalveillance.gouv.fr, 10 % des collectivités ont déclaré avoir été victimes d'une ou plusieurs cyberattaques au cours des 12 derniers mois, l'hameçonnage étant la cause principale dans 30 % des cas.

Face à cette menace croissante, l'ANSSI a rapporté 33 incidents de haute criticité affectant des collectivités territoriales en 2024, représentant 15 % du nombre total d'incidents dans ce secteur.

Les collectivités locales françaises sont confrontées à plusieurs types de risques cyber, qui ont évolué avec le temps, en raison de la sophistication croissante des attaques. Les principaux risques cyber auxquels elles sont exposées :

1. **Rançongiciels (ransomware)**
2. **Hameçonnage (phishing)**
3. **Intrusions et piratages des systèmes**
4. **Attaques par déni de service distribué (DDoS)**
5. **Vol ou exfiltration de données sensibles**
6. **Exploitation de failles de sécurité**
7. **Attaques visant les infrastructures critiques**

Les particularités rencontrées par le SDIS :

- Territoire étendu : les équipements du SDIS 54 sont répartis sur de nombreux sites localisés dans l'ensemble du territoire de la Meurthe-et-Moselle, à l'Etat-Major, les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ainsi que dans des infrastructures (shelters) isolés.
- Spectre large du système d'information : le SDIS 54 comporte de nombreux systèmes informatisés à protéger (serveurs, logiciels, PC, réseau, téléphonie d'alerte, automates industriels, vidéosurveillance, contrôle d'accès...).
- Pluralité des utilisateurs du SI : la gestion et l'apport d'outils pour l'ensemble des personnels, y compris SPV, complexifie la sécurisation du SI.
- Entité essentielle : le SDIS 54 est classée « entité essentielle » par la directive européenne NIS 2 (Network and Information System). A ce titre, le SDIS 54 doit disposer de moyens de cybersécurité renforcés.

En somme, le SDIS 54 est confronté à un environnement de cybermenace de plus en plus complexe, nécessitant des efforts renforcés en matière de cybersécurité pour protéger son système d'information.

2. Les installations présentant un risque technologique

Un risque industriel est engendré par l'activité humaine, il résulte de la manipulation, de la production, du stockage, du conditionnement ou du transport de produits dangereux pour les personnes, les biens et l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- **les industries chimiques** produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), des produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.),
- **les industries pétrochimiques** produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Les conséquences d'un accident dans ces industries sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- **les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion,
- **les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion,
- **les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, ...), suite à une fuite sur une installation.

Pour y faire face, il est impératif de pouvoir mettre en œuvre des moyens spécifiques et spécialisés en fonction du risque (incendie, explosion, toxique, radiologique, ...) et des cibles potentielles (personnes, biens, environnement).

- Maîtrise du risque :

On appelle Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) toute installation industrielle, tertiaire ou agricole, pouvant présenter des dangers ou des inconvénients pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de l'environnement, la conservation des sites et monuments, ou la commodité du voisinage. Il peut s'agir d'une usine, d'un atelier, d'un dépôt, d'un chantier ou, d'une manière générale, d'une installation exploitée ou détenue par une personne physique ou morale, publique ou privée.

Cette réglementation permet de classer les entreprises en fonction de la dangerosité produite. Elle fixe des seuils de :

- non classement,
- déclaration (et contrôle),
- enregistrement,
- autorisation (comportant les autorisations avec servitudes : transcription de la directive SEVESO).

La Meurthe-et-Moselle comprend sur son territoire 1649 installations classées au titre de la protection de l'environnement (285 établissements soumis au régime de l'autorisation et 245 établissements soumis au régime d'enregistrement).

2.1 Les exploitations liées à l'agriculture

L'agriculture a connu d'importantes mutations depuis le début du XX^{ème} siècle. D'une agriculture familiale, ce secteur est passé à une agriculture intensive inscrite dans les échanges commerciaux internationaux. La taille des exploitations a fortement augmenté avec parfois, associée à ces bâtiments, l'installation de dispositifs de production d'électricité solaire.



Elles comportent différentes activités : fourrage, élevages, stockages d'engrais, silos de céréales, stockage de produits phytosanitaires.

- Les silos de stockage de céréales

Les ensembles silos et séchoirs de céréales présentent 2 risques spécifiques que sont :

- l'explosion de poussières (rarissime mais dévastatrice),
- l'incendie. Ces sinistres sont toujours problématiques, compte tenu de leur pouvoir fumigène, de leurs difficultés d'accès et des techniques d'extinction à employer.

Belleville Union coopérative agricole UCA
Frouard UCA
Lunéville Coopérative agricole lorraine CAL
Pont à Mousson CAL

Le département compte 5 silos de stockage « à enjeux très importants », au sens de la circulaire interministérielle du 10 septembre 2007.

Le plus grand stockage, l'UCA FROUARD situé sur les communes de Belleville et Frouard.

- Les installations de stockage d'engrais et de produits phytosanitaires

Le risque est l'incendie pouvant conduire à des émanations toxiques ou l'explosion selon la composition des engrais.

Parmi les stockages du département :

- SEVEAL, dépôt de produits agro-pharmaceutiques est classé SEVESO seuil haut pour un volume stocké supérieur à 500 tonnes.
- TERIALIS à Neuves Maisons, entreposage et stockage d'engrais (ammonitrates en grande quantité, sous formes solide et liquide).

2.2 Entreprises représentant des risques spécifiques et associés

Parmi les entreprises présentant des risques spécifiques, la Meurthe-et-Moselle compte 9 installations soumises à la réglementation SEVESO, principalement implantées dans le centre du département.

Établissements SEVESO seuil haut

- STORENGY Cerville - stockage souterrain de gaz naturel
- Sté SEVEAL Ludres - stockage divers produits chimiques
- S.A TITANOBEL Moutiers - dépôt de produits explosifs
- Sté RESOLEST Rosières-aux-Salines – valorisation des résidus provenant de l'épuration des fumées d'incinérateurs
- Sté SUEZ RR IWS MINERALS France Jeandelaincourt – traitement de déchets
- Dépôt d'hydrocarbures - parc B Limey-Remenauville Sté Française DONGES-METZ à Limey-Réménauville
- Dépôt d'hydrocarbures - parc A Saint-Baussant Sté Française DONGES-METZ à Saint-Baussant

Établissements SEVESO seuil bas

- NOVACARB Laneuveville-devant-Nancy - stockage et conditionnement de produits chimiques
- SAM Neuves-Maisons – production d'acier pour béton armé

Source : site internet Préfecture de Meurthe et Moselle, SEVESO, 07/02/2024

- Les dépôts de gaz ou liquides inflammables

- o STORENGY : site de stockage souterrain de gaz naturel de Cerville. Site classé SEVESO III, il est situé au point de jonction de huit gazoducs dont deux assurent le transit du gaz naturel en provenance de Russie vers l'Île de France et la région Rhône-Alpes. Les quantités stockées permettent de couvrir les besoins du Grand Est. Le gaz est stocké dans une roche réservoir de grès située à une profondeur de 467,50 m et surmontée par un ensemble argileux étanche de 80 m d'épaisseur environ.
- o Les dépôts d'hydrocarbure de Meurthe-et-Moselle, sans commune mesure avec les dépôts des raffineries ou les gros dépôts industriels, sont implantés sur les communes de Saint-Baussant et Limey-Remenauville pour la société SFDM et Vilcey-sur-Trey pour la société TRAPIL. Alimentés par pipelines, les dépôts ravitaillent leurs clients par ces mêmes moyens ou par l'intermédiaire de camions citernes. Ainsi le risque inhérent au mode de transport routier est important uniquement sur le site de Saint-Baussant qui est le seul à procéder à de la distribution de carburant ;

- Les industries et prestataires automobiles

La Société de Véhicules Automobiles de Batilly (SOVAB) fabrique des véhicules utilitaires pour Renault et pour ses partenaires.

Filiale de Renault, la SOVAB a été implantée en 1979 dans un espace industriel et géographique pour répondre au désengagement de la sidérurgie et de l'industrie minière. Avec un réseau de 250 fournisseurs dont presque la moitié est implantée en France, l'usine possède une capacité de production de 670 utilitaires par jour. Comptant environ 2 800 employés, elle est le premier employeur privé de Meurthe-et-Moselle.



Le site de Batilly accueille également une vaste zone de stockage de véhicules sur environ 20 ha, ce qui représente une capacité d'environ 20 000 véhicules.

Cette zone est partiellement recouverte de panneaux photovoltaïques représentant une surface de 100 000 m².

La société assemble désormais à Batilly ses propres batteries pour le nouveau Renault Master électrique.



- Les industries présentant des risques biologiques

Le Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental de Meurthe-et-Moselle (LVAD54) est un service de santé public. Il remplit une double mission en matière de santé animale et de sécurité alimentaire.

Implanté à Malzéville au cœur du pôle agricole et vétérinaire de Pixérécourt, il dispose d'une station de terrain sur la zone d'activité d'Atton.

Ses missions :

- surveillance des maladies reconnues contagieuses dans le cadre des prophylaxies obligatoires ou volontaires,
- rôle de sentinelle en cas d'apparition de pathologies nouvelles ou de réapparition de maladies reconnues légalement contagieuses (fièvre catarrhale ovine, ESB, grippe aviaire, ...),
- actions sanitaires ciblées en partenariat avec les organisations professionnelles visant à améliorer les rendements, à faire évoluer les cheptels vers des certifications en élevage valorisant l'activité,
- rôle dans la surveillance de la mortalité des animaux sauvages en liaison avec l'office de la chasse (réseau SAGIR),
- rôle dans le dispositif de maintien de la sécurité alimentaire.

- Les entreprises présentant des risques particuliers

De par leur activité, process ou produits utilisés, certains établissements présentent des risques particuliers.

Établissements présentant un risque industriel (autres que SEVESO)

Groupeement Pays-Haut :

- LONGLAVILLE : Industries chimiques.

Groupeement Pont-à-Mousson/Toul :

- ATTON : Entrepôts logistique,
- BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON : Production d'électricité avec turbines à gaz,
- BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON : Fonderies Saint-Gobain,
- GONDREVILLE -FONTENOY : entrepôts logistique,
- PAGNY SUR MOSELLE : Mersen – Risques pour l'environnement,
- TOUL : Poweo – Production d'électricité avec turbines à gaz
- TOUL : entrepôts logistique,
- FOUG : Fonderies Saint-Gobain
- VILLEY-ST-ETIENNE : papeterie.

Groupeement Nancy :

- CHAMPIGNEULLES : brasseries,
- FROUARD : papeterie,
- LUDRES : entrepôts logistique,
- LUDRES : centre de valorisation des déchets,
- NEUVES MAISONS :
 - o ZAC Lorport stockage de charbon,
 - o Parc industriel Moselle rive gauche
- VANDŒUVRE LES NANCY : Faculté de sciences,
- VANDŒUVRE LES NANCY : CHRU, entrepôts logistique, chauffage, blanchisserie
- VARANGEVILLE : compagnies des salins du Midi et des salines de l'Est,
- XEUILLEY : Vicat, cimenterie.

Groupeement Lunéillois :

- BACCARAT : Société Européenne de Galvanisation – Process dangereux, risque chimique.
- BACCARAT : Cristalleries de Baccarat – Risque chimique, bâtiments anciens
- DOMJEVIN : CHIMIREC – Risque chimique, stockage hydrocarbures
- DOMBASLE : Solvay, industrie chimique,
- ROZELIEURES : Maison de la Mirabelle, fabrication d'alcool.



- Les risques radiologique et nucléaire

Les risques radiologiques et nucléaires sont présents et diffus sur tout le territoire.

Le pôle métropolitain Nancy-Metz est défini dans le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité à caractère sensible. À ce titre au-delà de l'affectation des P2CR (Portiques de Contrôle de la Contamination Radioactive) dans les SIS concernés (4 sur la ZDS EST), des centres hospitaliers référents sont dotés de lots PRV NRBC dont antidotes au-delà des stocks stratégiques de la zone. Il s'agit là de l'angle MENACE terroriste NRBCe qui vient s'ajouter aux risques radiologique et nucléaire "conventionnels" (références : circulaires 700 et 800 et autres circulaires cadres 007,747,750).

Dans ce cadre, le SDIS 54 dispose depuis septembre 2015 d'un portique de contrôle de la contamination radioactive dans le cadre de la réponse zonale, nationale, voire internationale, à la menace NRBCe ou d'interventions hors menace impliquant de nombreuses victimes à contrôler ainsi que d'antidotes RAD dans les lots PRV NRBC en complément de ceux des hôpitaux référents.

En complément, le risque est présent dans de nombreux établissements privés, établissements recevant du public ou sites industriels (process de fonctionnement, équipés présence de détecteurs de fumées ioniques ou de paratonnerres radioactifs résiduels...)

Sources orphelines :

Une partie significative des interventions de la CMIR concerne les objets radioactifs, souvent anciens, trouvés chez des particuliers (vieilles horloges aux aiguilles phosphorescentes au radium, collection de pierres radioactives, boussoles radioactives, fontaines au radium, vieux badges de parachutiste de la 2^{nde} Guerre mondiale dopé au radium, ...), dans des réserves de laboratoires d'établissements scolaires ou universitaires ou pharmacies (sels radioactifs, vieux appareils de T.P type CRAB, sources de T.P...). On peut aussi trouver dans ces établissements ou chez des particuliers des ORUM (Objets au Radium à Usage Médical) comme des aiguilles de radiothérapies, des flacons de produits radioactifs, des pommades...

Par ailleurs, des paratonnerres radioactifs (les sources sont scellées mais non « sous forme spéciale » mais peuvent être dégradées avec le temps) présentent un risque de contamination et d'irradiation en cas de contact. Ils ont été posés entre 1932 et 1987 (date d'interdiction à la pose). Certains ont été démantelés mais beaucoup sont encore en place.

Centres de traitement/valorisation des déchets et ferrailleurs :

Les centres de traitement des déchets et ferrailleurs répondent à une réglementation stricte concernant la détection et la gestion du risque radiologique :

- Les centres d'enfouissement technique
- les installations de valorisation, d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux
- les sites de récupération de métaux,
- les sites de récupérations des roches et pierres issues de la destruction d'édifices,
- les fonderies.

En Meurthe-et-Moselle on trouve des portiques de détection de la radioactivité à l'entrée des centres de traitement des déchets (Ludres, Lesménils, Jeandelaincourt, Conflans-en-Jarnisy, Dieulouard...) et entreprise de récupération et traitement de métaux (Champigneulle, Lunéville, Pont à Mousson, Foug, Nancy, Gorcy...).

Sources référencées (médicales, industrielles et d'enseignement) :

Le cyclotron du CHRU Nancy-Brabois fournit les Services de Médecine Nucléaire du CHRU de Nancy-Brabois, Strasbourg, Besançon, Dijon et Reims.



C'est un accélérateur de particules capable de produire, sur des durées très courtes des particules chargées de très forte énergie. Ces particules sont ensuite concentrées à l'aide d'éléments électromagnétiques puis projetées à très grande vitesse sur une cible. Il se produit alors des transmutations nucléaires. Les atomes radioactifs ainsi créés, d'une courte durée de vie, retrouvent un état stable en émettant un rayonnement détectable, permettant ainsi de suivre leur devenir dans le corps humain grâce à un appareil spécialisé d'imagerie.

De plus, les DASRI, au-delà des interventions au Centre de Valorisation des déchets de Ludres (VAL'ERGIE) peuvent contenir des matières radiologiques et présenter un risque d'exposition notamment en cas d'intervention plus classique (incendie, inondation...).

En plus des sources fixes, des sources de forte activité type gammagraphique et gammadensimétrique circulent et sont utilisées sur tout le territoire.

Le risque au-delà du département :

La proximité des Centrales Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom et aussi celle en cours de démantèlement de Fessenheim impose la mise en place d'un dispositif spécifique au cas où la Meurthe-et-Moselle serait touchée par les conséquences d'un accident majeur. Les actions principales à mener seront de faire des mesures fixes de radiation ambiante dans tous les centres de secours munis de radiamètre, procéder à des mesures de radioactivité sur des circuits préétablis, éventuellement engager des moyens humains en renfort en Moselle ou du Bas Rhin et participer à l'alerte des populations ou à des divers prélèvements protocolés en appui de l'ASNR (terre, végétaux, eau, lait, frottis...). Le plan départemental de stockage et de distribution d'iodure de potassium concerne également le SDIS.

La Meurthe-et-Moselle est indirectement soumise au risque par le transport de matière radioactive (TMR) en particulier par voie routière ou ferroviaire.

La CMIR de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'intervenir en renfort dans d'autres départements de France voire hors du territoire national notamment pour des exercices internationaux (ex. EULUX au Luxembourg ces dernières années).

3. Les zones d'activité

3.1 Les zones existantes

Les différentes zones d'activités et industrielles génèrent des flux routiers de plus en plus importants avec parfois la problématique du Transport de Matières Dangereuses.

Les installations logistiques présentent des surfaces importantes et demandent donc des dimensionnements en eaux importants afin de pouvoir faire face au risque incendie.

On y retrouve tout type de risques particuliers qui seront alors déclarés.

Les zones les plus notables sur le département sont :

- **La zone Chambley Planet'Air**

L'aérodrome de Chambley est localisé dans le Parc Régional de Lorraine, il occupe une superficie totale de 482 ha sur les communes de Hagéville, de Dammartin-la-Chaussée, de Saint-Julien-les-Gorze, de Chambley, de Dampvitoux et de Charey. L'aménagement du site s'est fait autour de 3 grandes zones :

- o **Zone Nord : le pôle aéronautique, liée aux loisirs, à la formation et aux travaux aériens**

La zone a vocation à accueillir de grands évènements et dispose de plus de 10 000 places de stationnement.

- o **Zone Aéronautique**

Regroupe 3 pistes parallèles, dont la principale est accessible H24.

L'aérodrome dispose d'une zone permanente d'essais en vol de dirigeables.

- o **Zone Sud : dédiée aux activités économiques**

A proximité de la ZAC de 30 ha, on note la présence historique de la société Azur Production. Le circuit automobile fait l'objet d'une délégation de service public à la société Francis Maillet Compétition. Le cœur du projet autour de la tour de contrôle et du hangar à dirigeable regroupe des bureaux, des espaces de stockage, un restaurant... A l'ouest de cette zone, le conservatoire des espaces naturels occupe le hangar 610.



- **Le pôle européen de développement de Longwy**

Le Pôle Européen de Développement (PED), créé en 1985, vise au redressement économique et social de la zone transfrontalière de Longwy (France), Rodange (Luxembourg) et Athus (Belgique) victime, depuis le début des années 70, d'une forte crise sidérurgique.

Le PED, sur le territoire français, accueille quelques industries (chimie, traitement de métaux), PME diverses, activités tertiaires (formation, bureaux, associations, CCI, tri postal) ainsi qu'une zone commerciale de près de 50 ha.

- **La ZAC d'Atton**

Les terrains se remplissent à un rythme soutenu depuis 1996, date de l'implication de la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson dans la commercialisation de la zone qui s'étend sur 56 ha.

On y trouve aujourd'hui essentiellement des entreprises travaillant dans les secteurs de la logistique, du transport, du BTP, de la santé et de la pharmacie.



3.2 Les zones en développement

Les zones en développement génèrent de nouveaux risques inhérents à leur process, à leur production, aux flux de personnes et matériaux transportés, parfois dans un contexte d'éloignement des centres de secours.

- **Esch Belval** :

Le Grand-Duché de Luxembourg a engagé, dès la fin des années 1990, un programme ambitieux de reconversion de ses friches sidérurgiques dans le contexte de l'occupation de l'espace et du désengorgement de Luxembourg ville.

Ainsi est né le projet d'aménagement de BELVAL-Ouest, au cœur du bassin transfrontalier de l'Alzette.

Au fil des années, le projet s'est développé du côté français avec la définition d'un périmètre d'Opération d'Intérêt National (OIN) réparti sur huit communes à savoir : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange en Moselle, Thil et Villerupt en Meurthe-et-Moselle.

Cette OIN est piloté par l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (créé par décret ministériel du 06/03/2012)

Un Programme Stratégique et Opérationnel définit les objectifs, la stratégie ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre par l'EPA, sur une durée de 20 ans à savoir :

- 26 zones d'aménagement, représentant environ 210 ha,
- 8 600 logements, dont 300 issus de la réhabilitation, pour accueillir 20 000 habitants supplémentaires, ce qui représente un doublement de la population du secteur,
- Un bilan à fin d'affaire estimé à 360 millions d'euros, soit plus d'1,8 milliards d'euros d'investissements publics et privés avec les emplois induits.

Cette dernière impliquera une augmentation des flux routiers (travailleurs transfrontaliers) ainsi que des déplacements démographiques.

4. Le développement des installations de transformation d'énergies renouvelables

La Meurthe-et-Moselle utilise une combinaison d'énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse, le solaire et même des projets en géothermie et hydrogène. Ces différentes formes d'énergies contribuent à la transition énergétique du département, bien que le potentiel reste encore en développement. Les autorités locales soutiennent activement l'intégration des énergies renouvelables pour répondre aux enjeux climatiques et de durabilité.

4.1 Énergie hydraulique (Hydroélectricité)

L'hydroélectricité est une source importante d'énergie renouvelable dans la Meurthe-et-Moselle grâce à plusieurs installations sur des cours d'eau comme la Moselle et ses affluents.

Les centrales hydroélectriques sont principalement situées sur la Moselle, telles que les centrales de Neuves-Maisons, Frouard et Pont-à-Mousson

Ces installations contribuent au mix énergétique du département en générant de l'électricité grâce à l'eau.

4.2 Énergie éolienne

L'éolien continue de se développer dans la région. La Meurthe-et-Moselle bénéficie d'un potentiel éolien modéré mais soutenu par des projets d'implantation de parcs éoliens.

- **Parcs éoliens :**

- o Plusieurs parcs éoliens existent dans le département, par exemple à Allondrelle-la-Malmaison et dans d'autres zones où les vents sont suffisants pour produire de l'énergie.
- o La région a des projets en cours pour développer des zones d'accélération pour l'éolien, soutenant ainsi l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

4.3 Biomasse

La biomasse représente une autre forme d'énergie renouvelable importante dans le département, en particulier pour la production de chaleur et d'électricité.

- **Chauffage urbain à base de biomasse :** Certaines villes de la Meurthe-et-Moselle, comme Nancy, utilisent des installations de chauffage urbain alimentées par des granulés de bois ou d'autres résidus organiques pour fournir de la chaleur à des quartiers entiers.

4.4 Énergie solaire photovoltaïque

Le solaire est une autre énergie renouvelable en croissance dans la région. Le département bénéficie d'un ensoleillement moyen mais avec une forte dynamique de développement.

- **Centrales solaires photovoltaïques :**

- o Il existe plusieurs installations de grande taille, comme la centrale de Toul-Rosières, qui produit une quantité significative d'électricité.
- o Des installations solaires sont aussi présentes sur des bâtiments publics, privés et industriels, contribuant à la transition énergétique à l'échelle locale.



4.5 Géothermie

Bien que la géothermie ne soit pas encore très développée à grande échelle en Meurthe-et-Moselle, certains projets de géothermie de faible profondeur (principalement pour le chauffage) ont été lancés dans des secteurs comme Nancy, où des pompes à chaleur géothermiques sont utilisées pour les bâtiments résidentiels et commerciaux.

4.6 Hydrogène (en développement)

L'hydrogène est une technologie émergente, mais plusieurs projets sont en développement dans la région Grand-Est.

4.7 Systèmes de stockage d'énergie (en développement)

Les systèmes de stockage d'énergie, également appelés **parcs de containers de batteries** ou batteries stationnaires isolés, sont des installations utilisées pour stocker de l'énergie électrique à grande échelle et la restituer au réseau lorsque la demande est élevée ou lorsque la production d'énergie renouvelable est faible. Ces systèmes sont de plus en plus utilisés dans le cadre de la transition énergétique pour améliorer la gestion de la production et de la consommation d'énergie, notamment avec les énergies renouvelables intermittentes (comme le solaire ou l'éolien).

Les parcs de containers de batteries sont des infrastructures clés pour la gestion de l'énergie à grande échelle, des projets sont à l'étude dans le département. Plusieurs retours d'expérience existent et montrent que ces nouveaux matériels posent encore des questions opérationnelles. Comme pour les feux de batteries au lithium les questions ont trait notamment aux pollutions de l'air de l'eau et du sol que génèrent ces incendies.



PARTIE 5 : COUVERTURE DES RISQUES

PARTIE 5 : COUVERTURE DES RISQUES.....144

A. LES AXES MAJEURS DE LA COUVERTURE DES RISQUES146

1.	Prévention	146
2.	Prévision	146
3.	Planification	148
3.1	Gérer la crise.....	148
3.2	Planification ORSEC	148
3.3	Planification interservices	149
3.4	Planification locale spécifique sapeurs-pompiers	149
3.5	Planification des exercices	150
4.	Retour d'expérience	151

B. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA REPONSE OPERATIONNELLE151

1.	Schéma général de graduation de la réponse opérationnelle	151
2.	Optimisation et valorisation du potentiel humain	152
2.1	Lieu de résidence des sapeurs-pompiers volontaires	152
2.2	Définition des secteurs opérationnels.....	152
2.3	Etude spécifique d'un CIS en difficulté	153
2.4	Définition des bassins de centre	153
2.5	Principes d'analyse	154
3.	Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques	155
3.1	Analyse du bassin de Charency-Vezin, Hussigny-Godbrange, Longuyon, Longwy, Villerupt et Viviers-sur-Chiers	155
3.2	Etude spécifique Longuyon et Viviers-sur-Chiers.....	156
3.3	Analyse du bassin d'Audun-le-Roman, Mercy-le-Bas, Mont-Bonvillers, Norroy-le-Sec, Piennes et Trieux-Tucquenieux	158
3.4	Analyse du bassin de Briey, Hatrize, Jarmy, Mancieulles, Moineville-Valleroy et Val de l'Orme.....	159
3.5	Etude spécifique Hatrize et Moineville-Valleroy	160
3.6	Analyse du bassin d'Arnaville, Chambley-Buissières, Essey-et-Maizerais, Mars-la-Tour et Thiaucourt-Regniéville.....	162
3.7	Analyse du bassin de Dieulouard, Nomeny, Pagny-sur-Moselle, Pont-à-Mousson, Val de Seille et Vandières	163
3.8	Etude d'implantation CIS Val-de-Seille.....	165
3.9	Analyse du bassin de Blénod-lès-Toul, Côtes-en-Haye et Toul	167
3.10	Analyse du bassin de Allamps, Bulligny, Colombey-lès-Belles, Favières et Uruffe	168
3.11	Etude spécifique du bassin de Allamps, Bulligny, Colombey-lès-Belles, Favières et Uruffe	169
3.12	Analyse du bassin de Nancy-Gentilly et Pompey.....	172
3.13	Analyse du bassin de Nancy Rives de Meurthe et Champenoux.....	173
3.14	Analyse du bassin d'Art-sur-Meurthe, Nancy-Vandœuvre, Saint-Nicolas-de-Port et Tonnoy	175
3.15	Analyse du bassin d'Haroué, Neuves-Maisons, Richardmémil, Vézelize et Viterne.....	177
3.16	Etude spécifique Viterne.....	178
3.17	Analyse du bassin de Chanteheux, Dombasle-sur-Meurthe, Einville-au-jard, Lunéville, Marainviller et Plaine-de-Meurthe	179
3.18	Analyse du bassin de Avricourt, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze et Herbéville	181
3.19	Analyse du bassin de Bayon, Blainville-Damelevières et Gerbéviller	182
3.20	Analyse du bassin d'Azerailles, Baccarat, Badonviller et Grands Faings	183
3.21	Synthèse départementale des effectifs	185

C. LA REPONSE TECHNIQUE.....189

1.	Une gestion du temps à optimiser	189
1.1	Délai de traitement de l'alerte (A).....	190
1.2	Délai de rassemblement (R).....	191
1.3	Délai de transit (T).....	192
1.4	Durée de l'intervention	192



2.	La réponse du risque courant.....	192
2.1	La réponse opérationnelle SUAP	193
2.2	La réponse opérationnelle Secours Routier.....	201
2.3	La réponse opérationnelle INC	203
2.4	La réponse opérationnelle DIV	210
2.5	Les véhicules légers de reconnaissance et de transport de personnels.....	215
3.	La réponse du risque complexe	216
3.1	Les risques liés aux grands rassemblements.....	216
3.2	Les risques naturels.....	217
3.3	Les risques industriels	220
3.4	La menace terroriste.....	224
3.5	La menace NRBCe	225
3.6	La menace cybersécurité.....	226
4.	Les autres spécialités.....	226
4.1	Les équipes spécialisées en secours en milieu périlleux.....	226
4.2	Les équipes spécialisées en secours nautique	227
4.3	Les équipes spécialisées en secours animalier.....	228
5.	Les moyens d'appui	229
5.1	Les moyens d'établissement de grande longueur.....	230
5.2	Les moyens moto-pompes remorquables.....	231
5.3	Les moyens d'alimentation en eau	233
5.4	Les moyens d'approvisionnement en émulseur.....	235
5.5	Les moyens d'approvisionnement en air respirable et d'éclairage.....	237
D.	LA FORMATION.....	239
E.	TABLEAU DE SUIVI DES OBECTIFS.....	240



A. LES AXES MAJEURS DE LA COUVERTURE DES RISQUES

1. Prévention

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Cette mission est directement placée pour emploi sous l'autorité du maire ou du préfet qui agissent, chacun, dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police administrative.

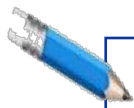
Pour réaliser ces actions de prévention, le SDIS dispose d'un groupement spécifique : le Groupement de la Prévention des Risques Incendie (GPRI). Ce groupement a en charge le suivi et les études des ERP, des IGH et des établissements pénitenciers du département.

Pour assurer cette mission de prévention ERP-IGH, le préfet de Meurthe-et-Moselle a créé les commissions suivantes :

- La sous-commission départementale ERP-IGH, chargée pour l'ensemble du département des études de dossiers d'aménagement, de constructions et des dérogations aux règlements de sécurité ERP / IGH et des visites périodiques des ERP de 1^{ère} catégorie et des IGH,
- Quatre commissions d'arrondissement chargées des visites des ERP de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie.

En 2005, une nouvelle mission a été confiée au GPRI : la présidence des jurys d'examen du personnel permanent des services de sécurité des ERP et IGH (SSIAP). Cette mission se développant constamment, un cadre du service a en charge la coordination de la formation prévention et des jurys SSIAP.

Le suivi des ERP et particulièrement ceux avec locaux à sommeil et des IGH sous avis défavorable fait partie des priorités du groupement pour les années à venir. Cela induira des remontés d'information régulières aux maires et au préfet pour une prise en compte par les gérants d'établissements avec l'appui technique du GPRI.



SDACR_2025_01 : Renforcer la formation des préventionnistes pour une meilleure application des réglementations et l'homogénéisation des pratiques.

SDACR_2025_02 : Améliorer la coordination interservices entre le SDIS, les Maires, la préfecture et les services instructeurs pour optimiser la gestion et le suivi des dossiers.

SDACR_2025_03 : Finaliser l'organisation de la prévention.

2. Prévision

Au carrefour de la prévention et de l'intervention, la prévision regroupe les mesures permettant de déceler un accident dès son origine et de mettre rapidement en œuvre des moyens d'intervention adaptés. La prévision permet également de mieux connaître les risques tout en apportant un maximum d'informations aux intervenants sapeurs-pompiers. L'objectif ultime étant de faciliter la prise de décision afin de mettre en œuvre rapidement des actions de secours efficaces. Par ailleurs, cette activité vise à conseiller et à accompagner de nombreux acteurs et notamment ceux de la sécurité civile.

La prévision intervient dès lors que les mesures de prévention échouent, il faut être prêt à faire face au risque qui se présente. C'est l'objectif de la prévision que d'assurer le relais par la mise en place de mesures curatives visant à limiter les conséquences et les effets du sinistre, ainsi que de faciliter l'action des secours pour le maîtriser.



Si pour l'heure aucun texte réglementaire ne précise, le contenu et les missions de prévision des services d'incendie et de secours, ceux-ci agissent dans le cadre de la loi de modernisation de la sécurité civile. Ils réalisent ainsi leurs missions en respectant les compétences générales des SDIS définies dans le CGCT dans son article L 1424.2. D'autres textes réglementaires s'appliquent aux autorités de police (maires et préfets) ainsi qu'aux autres services publics, et notifient la nécessaire consultation du SDIS.

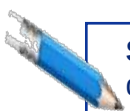
Les missions liées à la prévision s'articulent autour de 3 grands axes :

1. La définition, la mise en application et le suivi de la politique départementale de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit (codifiée au CGCT L 2225-1 à L 2225-3), prévoit la mise en œuvre d'un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI). Ce document, arrêté en 2017 par monsieur le préfet (actualisé en décembre 2018), définit la montée en puissance prévisible et possible des moyens publics de lutte contre l'incendie qui pourraient être normalement mis en œuvre dans des délais compatibles, afin de limiter la propagation rapide d'un incendie. Cette approche peut conduire à une limitation des débits demandés au regard de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours. Il doit permettre l'accompagnement du développement rural, urbain et des zones d'aménagement, tout en assurant la défense incendie de l'existant. Afin de maintenir l'efficacité des secours, une interface de gestion informatisée des Points d'Eau Incendie (PEI) permet aux maires d'actualiser les données relatives à sa commune en temps réel.

2. La définition, la mise en application et le suivi de la politique départementale d'accessibilité des véhicules d'incendie et de secours aux bâtiments, immeubles et constructions de toutes sortes. La mise en œuvre d'un règlement départemental de l'accessibilité des véhicules d'incendie et de secours définirait les caractéristiques principales des voies engins, des voies échelle et autres passages et dessertes garantissant aux engins de secours l'accès aux bâtiments.

Il aurait pour vocation de donner des éléments de réponse aux différentes interrogations portant sur les réglementations et l'accessibilité des secours, en s'appuyant notamment sur les différentes législations en vigueur mais également sur l'expertise de terrain.

3. L'analyse des risques et l'expertise en vue de conseiller et d'accompagner les différentes autorités, services et propriétaires. A cette fin, le SDIS 54 est sollicité pour émettre des avis techniques notamment sur l'implantation de sites industriels, les grands travaux d'infrastructures (routières, ferroviaires...) ou d'urbanisme (ZAC, lotissement...), aménagements spécifiques (éoliennes...), ainsi que pour la construction de l'habitat.



SDACR_2025_04 : Conforter le rôle de la prévision auprès des autorités de police, dans les domaines qui sont les siens (DECI, accessibilité des engins de secours, dispositifs prévisionnels de secours, analyse des risques et planification de la réponse de sécurité civile, etc.).

SDACR_2025_05 : Réaliser le bilan de la mise en œuvre de la **DECI**, participer à l'élaboration du plan d'action et mettre à jour le RDDECI.

SDACR_2025_06 : Mettre à jour le règlement départemental d'accessibilité des véhicules d'incendie et de secours et s'assurer de son déploiement dans toutes les communes de Meurthe-et-Moselle.

SDACR_2025_07 : Adapter l'offre de conseil du SDIS en fonction selon les obligations réglementaires, face à l'accroissement des sollicitations.

3. Planification

3.1 Gérer la crise

Pour saisir et anticiper les évolutions continues de la société et faire face, l'État doit bien en amont s'organiser pour renforcer les synergies et la préparation. L'objectif d'une planification de sécurité nationale est de permettre aux autorités de décider de manière satisfaisante en situation de crise, en mobilisant des acteurs multiples, ayant des compétences situationnelles adaptées.

La loi de modernisation de la sécurité civile (LMOSC) engage à faire de la sécurité civile l'affaire de tous, avec l'objectif affiché de rehausser la résilience de la Nation. Cela implique une politique volontariste de l'État, le développement des compétences interpersonnelles des acteurs de la planification et de la gestion de crise, ainsi que la formation du citoyen.

En associant sécurité civile, sécurité intérieure et sécurité économique au sein de la sécurité nationale, l'État pose les bases d'une cohésion nationale. L'élargissement du rôle des échelons déconcentrés et des collectivités territoriales, doit continuer par le renforcement des partenariats et conventionnements. De plus, la volonté affichée de corriger les anomalies constatées, de faire évoluer les pratiques, doit se traduire par l'acceptation mutuelle des différences entre organisations et l'intégration du citoyen, dans la planification de sécurité nationale. La planification définit, en amont de l'action, le périmètre d'action des intervenants et permet aux acteurs d'intégrer leur périmètre d'action.

Les SDIS ont aujourd'hui trouvé et affirmé leur place prépondérante dans la gestion des crises départementales et même supra. Il convient aujourd'hui d'assister d'autres services et les élus locaux à mettre en place une planification intermédiaire et complémentaire à celle déjà existante.



SDACR 2025_08 : Réaliser au niveau du SDIS 54 un **Plan de Continuité d'Activité** permettant de prendre en compte les principales crises extérieures pouvant impacter le fonctionnement général (Pandémie, réseaux de télécommunication, transports d'énergie).

SDACR 2025_09 : **Assister** les services en charge de la **gestion du patrimoine** pour l'élaboration d'une stratégie départementale de préservation et de sauvegarde des biens culturels (**PSBC**) en cas de sinistre.

SDACR 2025_10 : **Participer** à la mise en œuvre d'exercices des plans communaux de sauvegarde (**PCS**) et des plans intercommunaux de sauvegarde (**PICS**).

SDACR 2025_11 : **Poursuivre la participation du SDIS à la formation des élus et responsables préfectoraux** à la gestion de crise.

3.2 Planification ORSEC

Au niveau d'un SDIS, la planification opérationnelle débute donc par une contribution au dispositif ORSEC départemental. Elle lui permet de s'intégrer à la réponse opérationnelle en tant qu'acteur du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

Elle permet de développer les connaissances du service sur l'ensemble des risques auxquels il doit faire face et ainsi d'élaborer une réponse à l'occurrence éventuelle d'événements non souhaités (tels que perturbations de la vie sociale et économique, accidents, sinistres, catastrophes).

Cette action de planification nécessite la prise en compte des ressources mais aussi des contraintes liées à l'aspect opérationnel. Le périmètre d'action du SDIS est vaste car il s'inscrit dans l'objectif général de « **Protection des Populations** ».



Outre les dispositions générales ORSEC départementales qui définissent les missions des principaux services acteurs en cas de crise, les organes de commandement et de coordination, les dispositions spécifiques pour lesquelles le SDIS est activement impliqué sont :

- ORSEC « NOVI »
- ORSEC « NRBC »
- ORSEC « Inondations »
- ORSEC « SATER »
- ORSEC « Plis et colis suspects »
- ORSEC « Spéléo »
- ORSEC « Plan de Gestion de Crise Autoroutière »
- ORSEC « Bassin Ferrifère »
- ORSEC « Canicule »
- ORSEC « Grand Froid »

A cela il convient d'ajouter les Plans Particuliers d'Intervention relatifs aux établissements SEVESO, au nombre de 4, tel que le Barrage de Pierre Percée.

3.3 Planification interservices

Elle consiste à évaluer les risques encourus par les personnes, les animaux, les biens et l'environnement ainsi qu'à préparer les mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours. Il s'agit de mieux appréhender toute la réalité du danger : travailler sur chaque risque en combinant le souci de la prévention et celui de l'intervention, anticiper les crises, « prendre de vitesse » les catastrophes. L'expérience démontre que l'anticipation et la préparation des services d'incendie et de secours à lutter contre les différents sinistres est un gage d'efficacité.

La participation du SDIS à des instances, telle que la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, CDSR (Commission départementale de Sécurité Routière), CDRN (Comité départemental contre les risques naturels), comité canicule, CODERST (Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques) et les Commissions de Suivi de Site, permet d'avoir un rôle de conseil aux entreprises à risques, et de vérifier la bonne réalisation de leur planification dédiée, notamment les Plans d'Opérations Internes (POI). La planification peut également être complétée en cas de besoin par des dossiers d'accueil des secours.

3.4 Planification locale spécifique sapeurs-pompiers

Avec un système d'information géographique (SIG), la création et la mise à jour d'une cartographie opérationnelle permet aux secours de localiser les lieux d'une intervention, de déterminer l'itinéraire le plus adapté et de gérer une intervention en disposant de plans parcellaires. La mise à jour permanente des outils cartographiques à destination du Système de Gestion Opérationnelle (SGO) est un gage d'efficacité dans l'engagement des secours, mais également pour le bon déroulement des opérations.

La mise en œuvre d'une action coordonnée de mise à jour de plans d'ETAbissements REpertoriés (ETARE). Ces plans permettent aux sapeurs-pompiers d'organiser les secours sur des bâtiments, des sites ou des infrastructures présentant des risques particuliers. La politique ETARE est précisée dans le guide départemental de gestion des ETARE, mis à jour en 2021.



Un ETARE est défini tel que : « Certains établissements du fait de leurs natures, activités, enjeux, valeurs doivent faire l'objet d'une analyse des risques. Cette analyse peut aboutir à son classement. Un ETARE est un établissement dit « sensible ». Il est répertorié par les services d'incendie et de secours car il présente des risques et des enjeux pouvant avoir de graves conséquences en cas de sinistre, ces enjeux sont les suivants :

- enjeux humains,
- enjeux patrimoniaux,
- enjeux environnementaux,
- enjeux économiques.

Ces établissements sont pris en compte car les risques qu'ils présentent nécessitent une préparation de la part du SDIS qui doivent s'adapter aux potentielles difficultés auxquelles ils devront faire face. Les moyens dits « classiques » ne pourraient être suffisants d'où l'importance de répertorier ainsi que d'anticiper la réponse opérationnelle par la planification.

En fonction de l'analyse, une graduation de la réponse du SDIS est mise en place en terme de documents opérationnels :

- consignes opérationnelles,
- fiches de particularité de secteur,
- plans ETARE, pour les établissements les plus importants.

3.5 Planification des exercices

L'évaluation de la qualité de la planification passe par la réalisation d'exercices de plus ou moins grande importance. Dans le cadre de ses activités de planification, le SDIS participe à des entraînements et exercices réguliers qui sont des types suivants :

- cadre,
- terrain.

Exercice cadre : Le titre 3 de l'annexe de la loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile utilise le qualificatif « d'exercice cadres et d'états-majors ». Il s'agit d'exercices sur table, en salle de crise, n'impliquant pas d'engagement de moyens sur le terrain. Les joueurs reçoivent des informations par radio, téléphone, fax, télévision, messagerie internet et doivent analyser, synthétiser, puis réagir, rendre compte, faire des propositions, définir des priorités et faire des choix.

Exercice terrain : Ce terme englobe les exercices où des hommes et des matériels sont déployés sur « le terrain ». Il permet notamment de tester en grandeur nature les délais d'acheminement et de mise en œuvre des matériels. Dans le cadre de ce guide, on associera à l'« exercice Terrain » tout exercice où des moyens humains, y compris la population et matériels sont mis en œuvre.

La planification des exercices interservices est pilotée par le SIDPC 54 qui gère un calendrier et qui mobilise les services potentiellement acteurs suivant les sujets et les thématiques particulières. Tous les ans, ce sont 3 à 4 exercices NOVI qui sont ainsi organisés.

Les exercices et manœuvres locales sont ensuite planifiées au niveau du territoire via les groupements, avec un contrôle des ordres d'opération (moyens mobilisés) par le Groupement de la Planification et de la Coordination Opérationnelle (GPCO). Les objectifs des exercices doivent permettre de mobiliser l'ensemble des sapeurs-pompiers, notamment sur les sites sensibles du territoire, les ETARE existants, les procédures ORSEC...



SDACR_2025_12 : Poursuivre la planification annuelle d'exercices.

4. Retour d'expérience

En 2004, il avait été initié une démarche de retour d'expérience. Mise en place pour les manœuvres, exercices et interventions, cette démarche n'a pas fait l'objet d'un suivi spécifique. Soucieux de consolider notre qualité opérationnelle, il est décidé de renforcer le travail précédemment initié en donnant la possibilité à chacun de faire remonter les difficultés opérationnelles. Cette démarche a pour but d'appréhender les difficultés rencontrées pour mieux faire évoluer notre organisation.

La remontée d'information doit être un point fort de la culture opérationnelle de notre service. Le retour d'expérience est le moyen de planifier nos actions d'amélioration humaines, tactiques et techniques. Pour ces raisons, il semble tout autant indispensable de développer le retour d'expérience dans notre organisation que de créer le système de gestion qui doit le supporter.

Un nouvel élan a donc été insufflé en 2018 afin de réagir au plus vite pour corriger des erreurs d'appréciation mais également pour faire participer l'ensemble du corps départemental aux bonnes pratiques. Avec le nouveau SGO, la remontée d'information est quasi instantanée. Associée à un nouveau format de document simplifié, la production de RETEX (Retour d'Expérience) et de REX (Retour d'Exercice) sera plus importante.



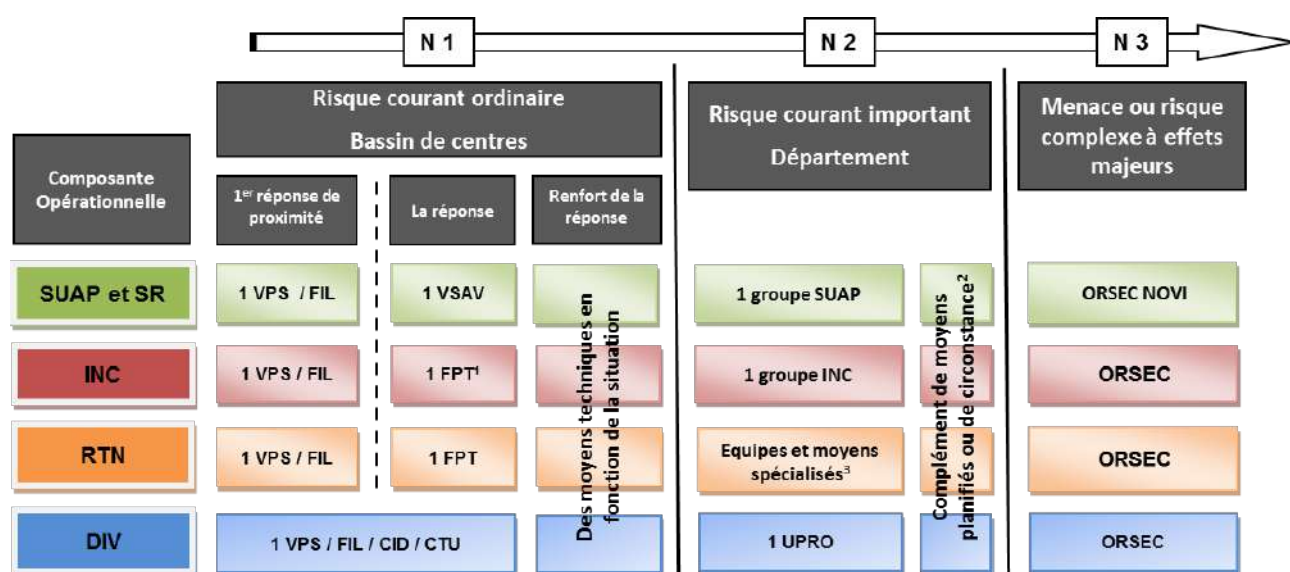
SDACR_2025_13 : Poursuivre la prise en compte dans les comptes rendus opérationnels **du chiffrage de la valeur du sauvé.**

SDACR_2025_14 : Améliorer la qualité opérationnelle par une meilleure rédaction et exploitation des comptes-rendus de sorties de secours.

B. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

1. Schéma général de graduation de la réponse opérationnelle

Un premier schéma de réponse a été proposé en 2013. Il est apparu important de le faire évoluer pour intégrer le risque DIV avec une proposition de valorisation de la réponse de proximité. Il vise également à fixer le socle de la réponse opérationnelle, dont doit tenir compte le SDIS 54 pour continuer à améliorer son niveau de performance.



1) Une échelle aérienne automobile, ou équivalent, peut être engagée en fonction de la situation

2) Les compléments s'entendent comme des moyens d'appui et/ ou de commandement

3) Sur certains types d'intervention, les moyens spécialisés peuvent être engagés sans la réponse du niveau 1.

2. Optimisation et valorisation du potentiel humain

2.1 Lieu de résidence des sapeurs-pompiers volontaires

Les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires ont fortement baissé depuis le précédent SDACR (données au 31 décembre 2018).

Effectifs SPV du SDIS, comparatif 2018-2024 (au 31 décembre)

	Etat-Major	Groupeement Lunévillois	Groupeement Nancy	Groupeement Pays-Haut	Groupeement Pont-à-Mousson/Toul	TOTAL
2018	49	492	691	602	438	2272
2024	10	502	507	495	367	1881

Cette diminution est notamment due à la pandémie du COVID-19 et à l'évolution sociétale.

Actuellement, un candidat souhaitant devenir sapeur-pompier volontaire doit résider dans un secteur de recrutement d'un Centre d'Incendie et de Secours. Ce secteur correspond à un délai de 8 minutes maximum pour se rendre au centre (temps théorique entre l'alarme du personnel et l'arrivée au CIS en respectant le code de la route).

Constat :

La baisse des effectifs SPV occasionne une baisse de disponibilités en journée, la diminution des POJ réalisés par rapport aux POJ prévus, engendrant ainsi une augmentation du taux de substitution et l'allongement de certains délais moyens d'arrivée sur les lieux.

Il est proposé de porter le délai jusqu'à 12 min entre le lieu de résidence d'un candidat SPV et le CIS le plus proche, tout en permettant aux Comités Inter-Centres d'apprécier les demandes de candidats résidant à 12 min maximum.



SDACR 2025_15 : Autoriser, selon les territoires, le recrutement d'un candidat SPV résidant jusqu'à 12 min maximum du CIS le plus proche, pour augmenter le nombre de SPV et améliorer la réponse opérationnelle de proximité.

2.2 Définition des secteurs opérationnels

La réponse opérationnelle du SDIS est basée sur un maillage territorial constitué par les CIS. Afin de répondre aux objectifs de couverture des communes du département, des secteurs opérationnels ont été établis en fonction des délais d'arrivée sur zone des engins. Ceux-ci sont précisés dans le Règlement Opérationnel.

Compte tenu des évolutions du réseau routier, de l'urbanisation et des conditions de circulation dans certains secteurs, il est proposé d'étudier les secteurs opérationnels actuels et les redéfinir le cas échéant, dans le futur Règlement Opérationnel.



SDACR 2025_16 : Etudier les secteurs opérationnels des CIS et les redéfinir le cas échéant, dans le futur Règlement Opérationnel et Conventions Interdépartementales d'Assistance Mutuelle.



2.3 Etude spécifique d'un CIS en difficulté

Lorsqu'un centre d'incendie et de secours dispose, pendant plus de trois années consécutives, d'un effectif opérationnel (hors suspension) inférieur à la moitié de son effectif cible bas — soit moins de 7 sapeurs-pompiers volontaires hors service de santé —, les conditions de sécurité et de fonctionnement optimales du centre ne sont plus garanties. Dans ce contexte, le Chef de Corps est amené à engager une étude spécifique visant à évaluer objectivement les conditions de maintien et de pérennisation du centre.

Cette étude a pour double objectif :

- Dresser un état des lieux à destination des instances de gouvernance,
- Proposer des solutions au préfet et aux élus concernés.

Elle s'appuie sur plusieurs critères d'analyse, parmi lesquels (liste non exhaustive) :

- Le taux de substitution du centre en journée (hors service de santé),
- Le nombre moyen annuel d'interventions par sapeur-pompier volontaire,
- La capacité du bassin de recrutement à atteindre un effectif minimal de 14 SPV (référence à un bassin de population d'au moins 1 500 habitants),
- L'importance opérationnelle du centre au regard de sa position géographique (impact en cas de non-réponse sur l'atteinte des objectifs de couverture),
- La possibilité de redéploiement des personnels vers un autre centre en cas de fusion.



SDACR_2025_17 : Conserver le maillage territorial actuel en suivant annuellement les CIS, au moyen d'indicateurs, afin d'optimiser la réponse opérationnelle.

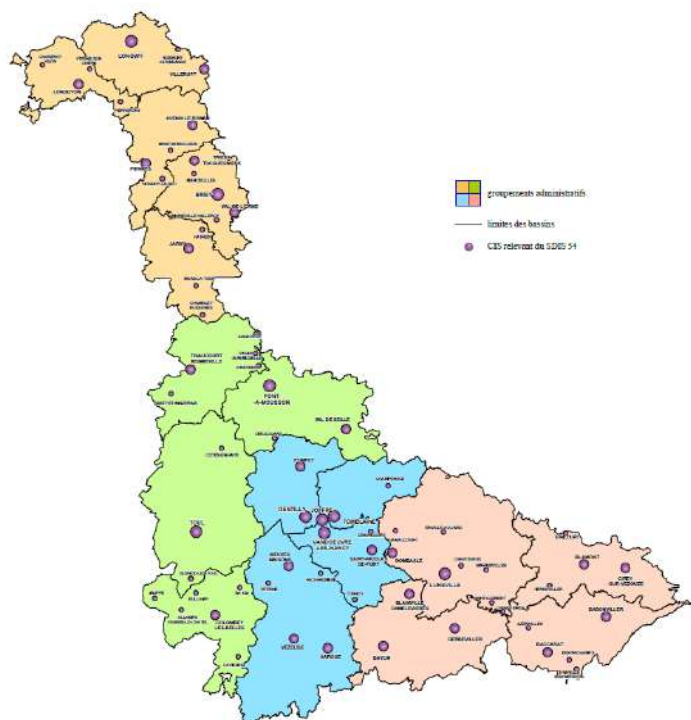
2.4 Définition des bassins de centre

Un bassin de centre est une unité géographique à vocation pério-opérationnelle et principalement technique et logistique. Un centre référent du bassin est désigné. Les missions envisagées des bassins de centre :

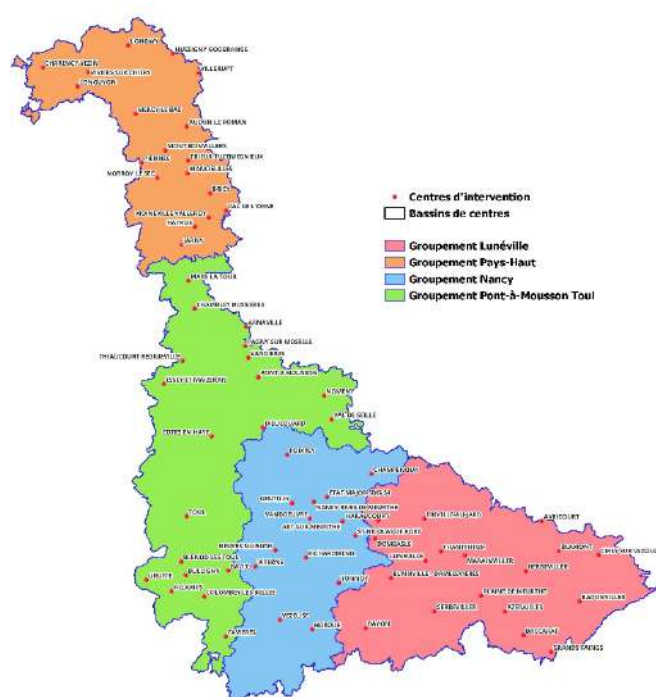
- Emplacement des matériels d'appui (lots DIV niveau 2, EPI, etc.),
- Emplacement des consommables tampon (émulseur, huile, lave glace, produits d'entretien etc)
- Attribution des lots de matériel de formation et d'entraînement (mannequins, machine à fumée, maquillage etc.),
- Pools VL / VTP,
- Organisation du covoiturage,
- Contrôle périodique des matériels,
- Exercice de certaines compétences (ISP, EAP, FPS, correspondant volontariat),
- Organisation des comités intercentre,
- Suivi des entraînements intercentres.

LE DECOUPAGE PAR BASSINS DE CENTRES

Découpage ACTUEL



Découpage PROJETÉ



2.5 Principes d'analyse

Les statistiques opérationnelles exploitables permettent également de pousser leur interprétation et d'imaginer les perspectives grâce aux nouveaux outils logiciels disponibles. Le logiciel de traitement des données permet de contrôler les indicateurs courants de manière dynamique et de réaliser des propositions d'amélioration et d'optimisation d'utilisation des ressources. Cette acquisition répondait à une préconisation de 2013.

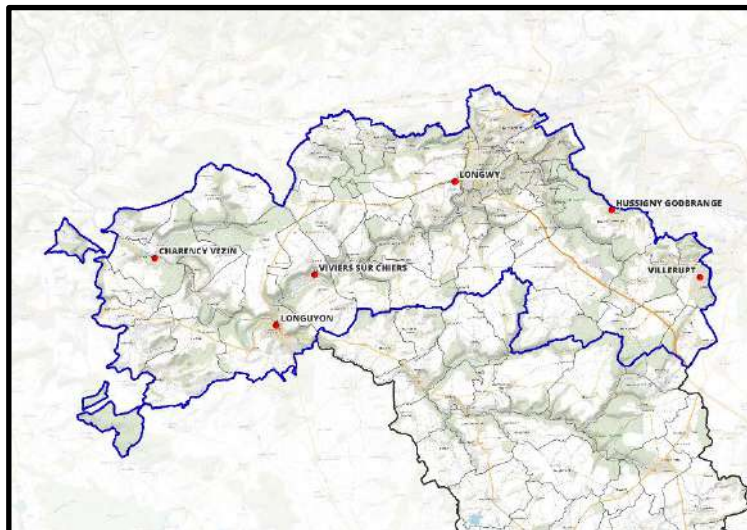
L'analyse opérationnelle est réalisée par des éléments statistiques issus des interventions des années passées. Il est ainsi possible d'évaluer les besoins de couverture en termes d'effectifs et de moyens.

Il est important également de fixer des objectifs de réalisation des missions opérationnelles courantes en termes de pourcentages. Ils pourront être variables et fixés en tenant compte notamment :

- de l'activité opérationnelle,
- de l'isolement du centre,
- du potentiel de renfort disponible (SPV).

3. Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques

3.1 Analyse du bassin de Charency-Vezin, Hussigny-Godbrange, Longuyon, Longwy, Villerupt et Viviers-sur-Chiers



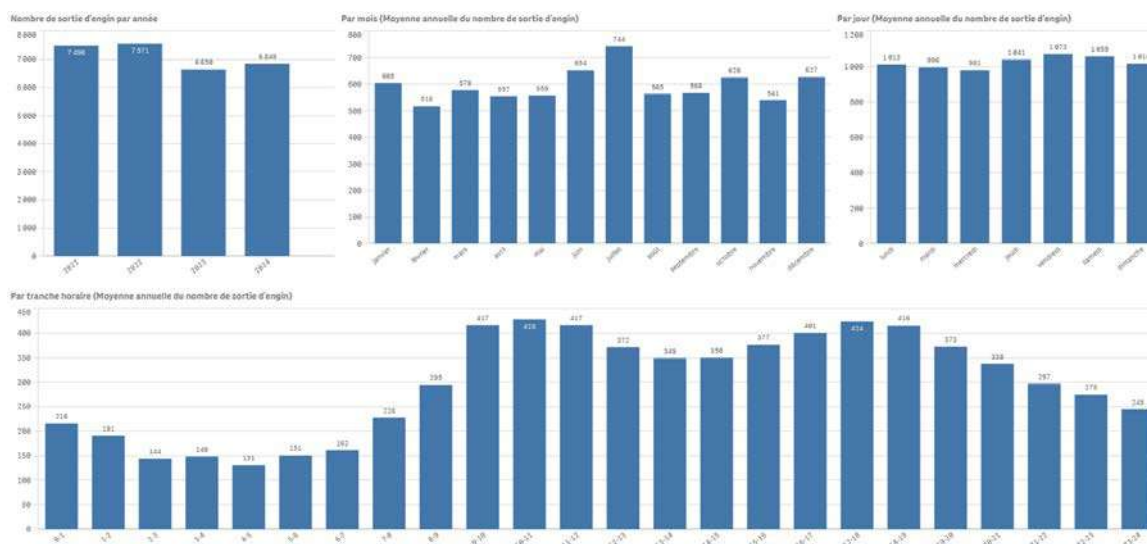
Le bassin de Charency-Vezin, Hussigny-Godbrange, Longuyon, Longwy, Villerupt et Viviers-sur-Chiers est constitué de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Le secteur Alzette Belval (appelé Esch-Belval) est en expansion.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
352	90 582	6

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
CHARENCEY VEZIN			1	0	14	98	77	67	65	77	↘
HUSSIGNY GODBRANGE			1	0	23	369	434	373	365	385	↘
LONGUYON		1		0	33	785	707	569	564	656	↘
LONGWY	1			47	47	4221	4463	3765	3947	4099	↘
VILLERUPT		1		0	33	886	836	842	789	838	↘
VIVIERS SUR CHIERS			1	0	12	47	48	43	59	49	↗
TOTAL	1	2	3	47	162	6406	6565	5659	5789	6104	↘

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

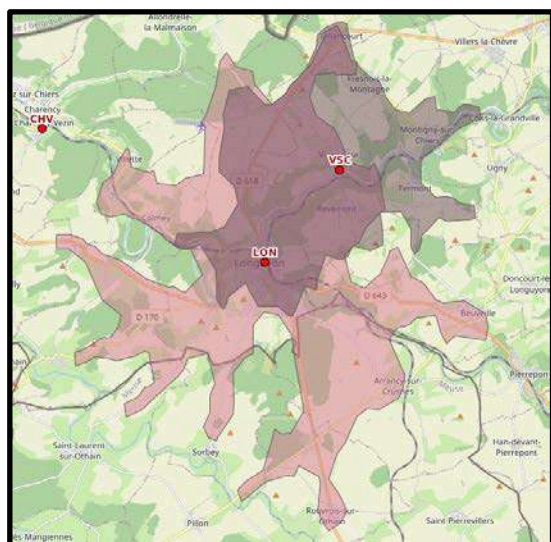
	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
CHARENCE VEZIN	27%	0%	4%	14%	0%	0%
HUSSIGNY GODBRANGE	30%	0%	5%	12%	0%	1%
LONGUYON	13%	3%	2%	4%	3%	0%
LONGWY	1%	0%	0%	1%	1%	0%
VILLERUPT	11%	4%	2%	5%	10%	0%
VIVIERS SUR CHIERS	92%	0%	38%	24%	0%	4%

3.2 Etude spécifique Longuyon et Viviers-sur-Chiers

Objet

Analyser l'activité opérationnelle cumulée du secteur

Caractéristiques des CIS



Le CIS Viviers sur Chiers est positionné à 4.7 km du CIS Longuyon.

Le CIS Vivier sur Chiers est doté d'un FIL+MPR.

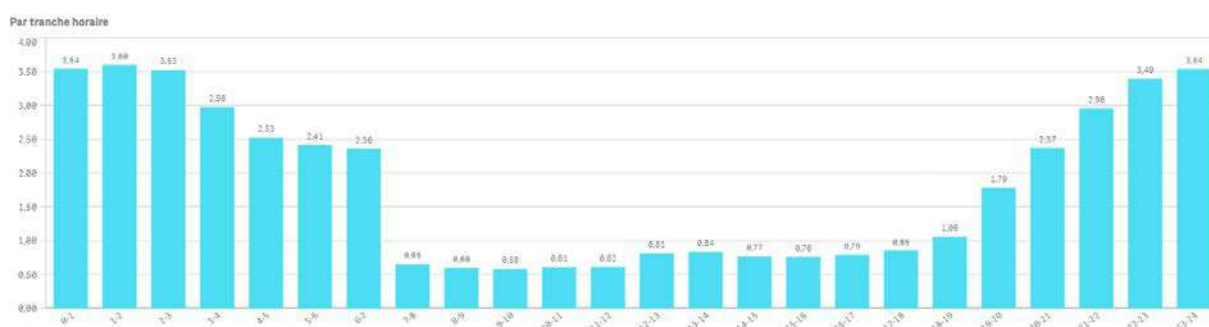
Le CIS Longuyon est doté d'un VSAV, FPTGP, CCFM, CTU et VLTT.

Le CIS Viviers-sur-Chiers est en capacité d'apporter une réponse de proximité en SUAP qui doit systématiquement être complétée par la réponse nominale VSAV définie par le règlement opérationnel. Le VSAV vient majoritairement de Longuyon.

1. Eléments statistiques de compréhension

Dans le cas présent, il n'est pas nécessaire d'analyser les délais d'intervention sur zone qui sont très satisfaisants pour les communes concernées sur le secteur, et ce, grâce à la couverture de proximité assurée par les 2 CIS.

CIS	Effectifs	Interventions 2024	Dont SUAP	Délai moyen de départ
LONGUYON	33	564	437	08 : 11
VIVIERS SUR CHIERS	12	59	36	08 : 54
TOTAL	45	623	473	

**Disponibilité par tranche horaire CIS Longuyon 2024****Disponibilité par tranche horaire CIS Viviers-sur-Chiers 2024****Synthèse substitutions (sur 4 ans)**

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
LONGUYON	11,8%	11,8%	14,1%	8,1%	13,2%	→
VIVIERS SUR CHIERS	53,1%	57,9%	59,3%	50,0%	45,5%	↘

Constats

L'effectif en journée à Longuyon permet l'engagement du VSAV. L'effectif est très faible à Viviers sur Chiers, ce qui entraîne la substitution de nombreuses interventions du CIS.

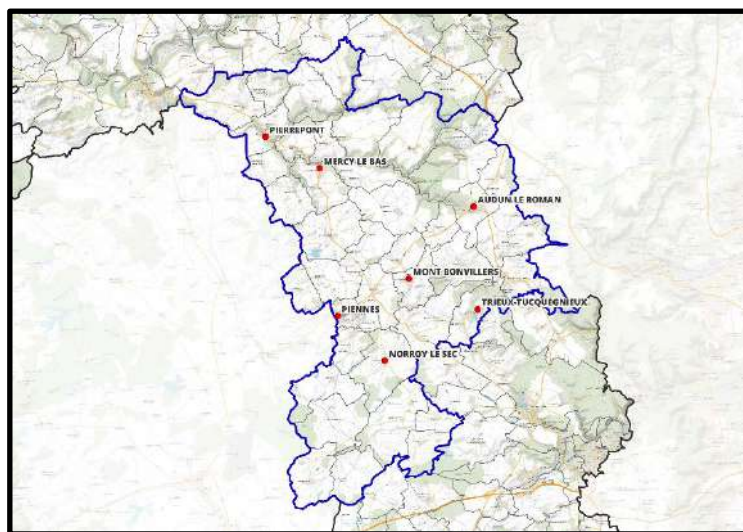
De plus, l'engagement de plusieurs engins simultanés du CIS Longuyon n'est pas réalisable sur certaines plages horaires, en raison de l'effectif insuffisant. Les deux CIS travaillent déjà à la mutualisation depuis plusieurs années.

Proposition

Durant la période horaire 7h-19h, les disponibilités des personnels de Viviers-sur-Chiers seraient saisies sur le planning opérationnel du CIS Longuyon.

SDACR_2025_18 : Intégrer les disponibilités de Viviers-sur-Chiers, durant la période horaire 7h-19h, sur le planning opérationnel de Longuyon.

3.3 Analyse du bassin d'Audun-le-Roman, Mercy-le-Bas, Mont-Bonvillers, Norroy-le-Sec, Piennes et Trieux-Tucquenieux

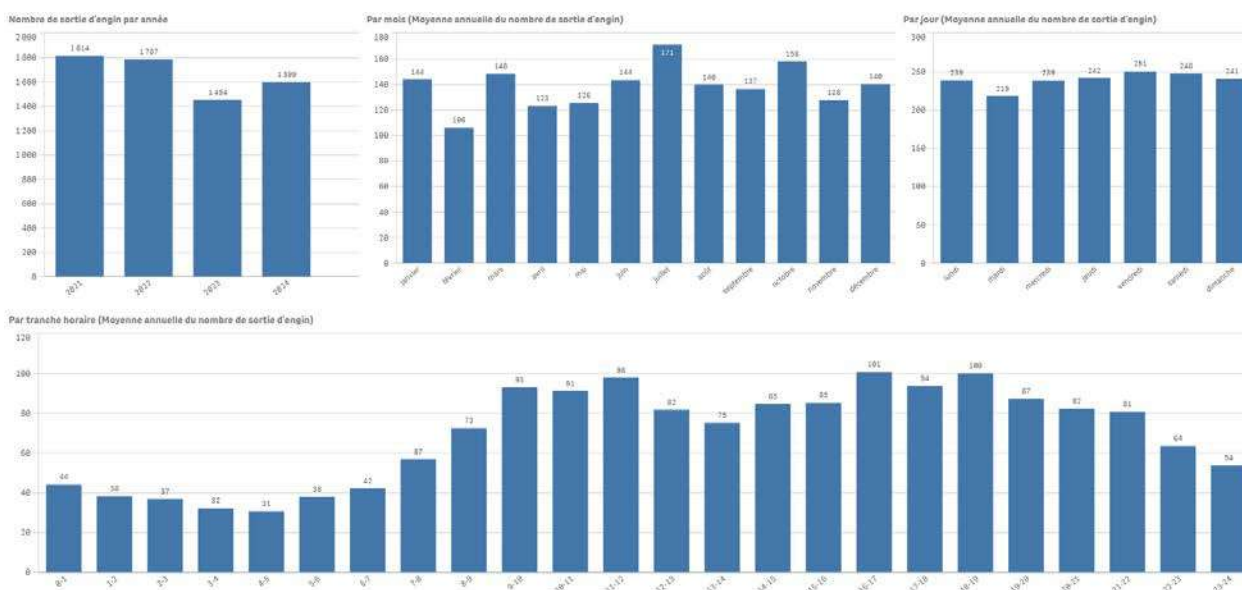


Le bassin d'Audun-le-Roman, Mercy-le-Bas, Mont-Bonvillers, Norroy-le-Sec, Piennes et Trieux-Tucquenieux est constitué de sapeurs-pompiers volontaires.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
354	28 015	6

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
AUDUN LE ROMAN		1			35	598	595	499	552	561	↘
MERCY LE BAS			1		12	41	62	37	10	38	↘
MONT BONVILLERS			1		10	70	73	45	83	68	↗
NORROY LE SEC			1		14	99	88	103	125	104	↗
PIENNES		1			21	494	481	359	272	402	↘
TRIEUX-TUCQUEGNIEX		1			33	375	381	317	356	357	↘
TOTAL		3	3	0	125	1677	1680	1360	1398	1529	↘

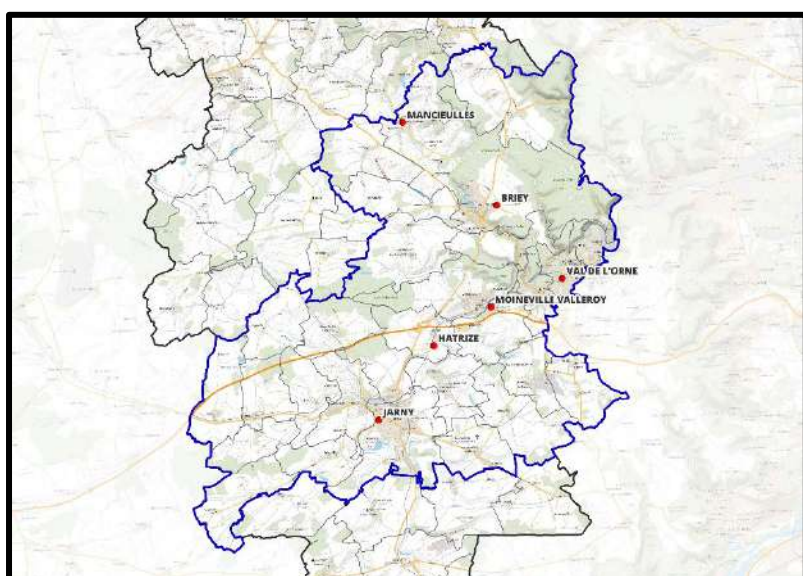
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
AUDUN LE ROMAN	5%	0%	0%	5%	0%	0%
MERCY LE BAS	76%	50%	67%	76%	50%	67%
MONT BONVILLERS	60%	17%	22%	43%	33%	10%
NORROY LE SEC	23%	0%	4%	24%	50%	6%
PIENNES	19%	12%	3%	10%	11%	2%
TRIEUX-TUCQUEGNEUX	5%	4%	0%	5%	0%	0%

3.4 Analyse du bassin de Briey, Hatrize, Jarny, Mancieulles, Moineville-Valleroy et Val de l'Orne

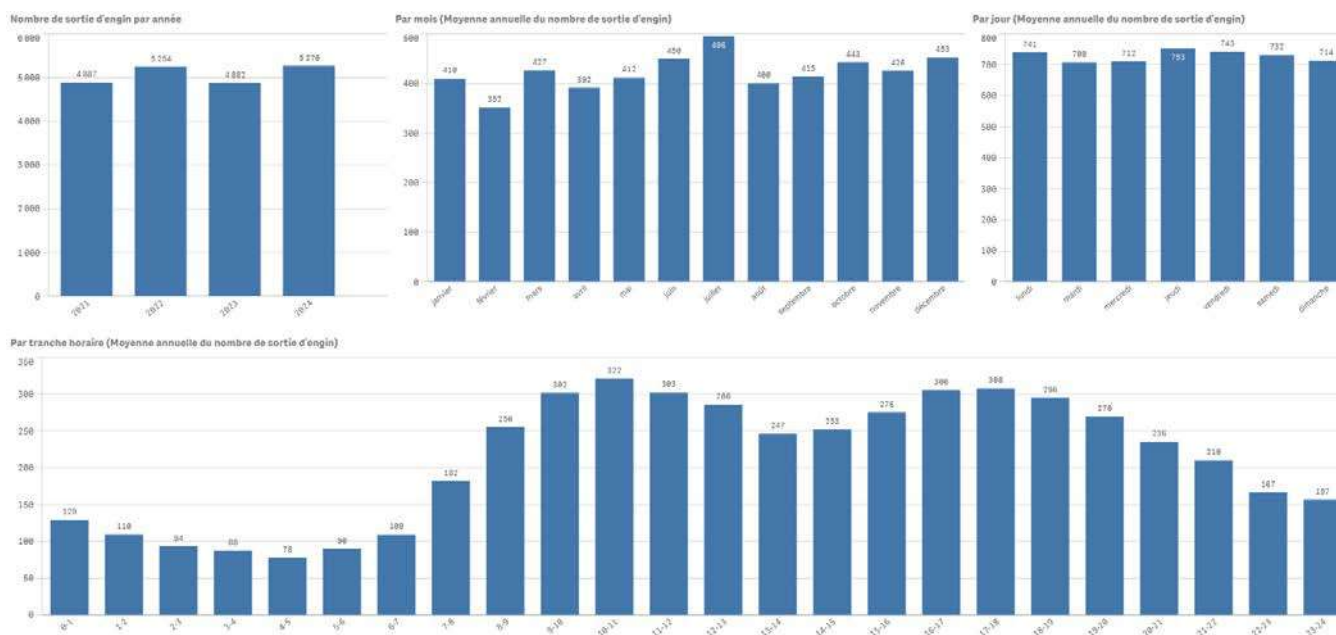


Le bassin de Briey, Hatrize, Jarny, Mancieulles, Moineville-Valleroy, et Val de l'Orne est constitué de SPP (Briey, Jarny, Val de l'Orne) et de SPV. Il est implanté au Sud de Longwy. Le secteur opérationnel est bordé à l'ouest par le département de la Meuse et à l'est par celui de la Moselle. Il faut noter l'implantation d'un immeuble « Le Corbusier » à Briey, de TITANOBEL à Moutiers (SEVESO) et de la SOVAB (construction automobile) à Batilly.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
274	57 703	6

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
BRIEY		1		10	39	1327	1448	1258	1431	1366	↗
HATRIZE			1		13	86	119	148	147	125	↗
JARNY		1		1	49	1237	1385	1238	1273	1283	↘
MANCIEULLES			1		21	106	85	133	220	136	↗
MOINEVILLE VALLEROY			1		15	89	115	107	156	117	↗
VAL DE L'ORNE		1		1	42	1366	1463	1428	1463	1430	↗
TOTAL	0	3	3	12	179	4211	4615	4312	4690	4457	↗

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

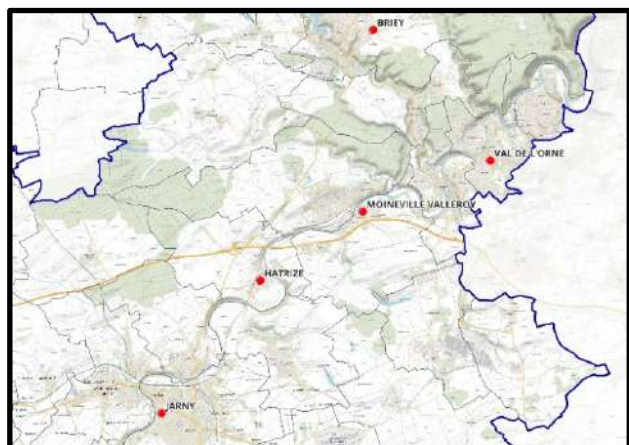
	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
BRIEY	2%	0%	0%	2%	4%	0%
HATRIZE	22%	0%	4%	3%		4%
JARNY	6%	0%	0%	2%	3%	0%
MANCIEULLES	19%	0%	4%	19%	0%	1%
MOINEVILLE VALLEROY	48%	0%	4%	9%	13%	1%
VAL DE L'ORNE	3%	2%	0%	4%	2%	1%

3.5 Etude spécifique Hatrizé et Moineville-Valleroy

Objet

Analyser l'activité opérationnelle cumulée du secteur

Caractéristiques des CIS



Le CIS Moineville-Valleroy est positionné à 3.7 km (5 minutes) du CIS Hatrizé.

Le CIS Hatrizé est doté d'un VPI.

Le CIS Moineville-Valleroy est doté d'un FIL+MPR.



Les deux CIS de proximité sont en capacité d'apporter chacun une réponse de proximité en SAP qui doit systématiquement être complétée par la réponse nominale VSAV définie par le règlement opérationnel. Le VSAV vient de Briey, Val de l'Orne ou Jarny, suivant la localisation de l'intervention.

2. Eléments statistiques de compréhension

Dans le cas présent, il n'est pas nécessaire d'analyser les délais d'intervention sur zone qui sont très satisfaisants pour les communes concernées sur le secteur, et ce, grâce à la couverture de proximité assurée par les 2 CIS.

CIS	Effectifs	Interventions 2024	Dont SUAP	Délai moyen de départ
HATRIZE	13	147	106	06 : 51
MOINEVILLE VALLEROY	15	156	134	07 : 52
TOTAL	28	303	240	

Disponibilité par tranche horaire CIS Moineville 2024



Disponibilité par tranche horaire CIS Hatriz 2024



Synthèse substitutions (sur 4 ans)

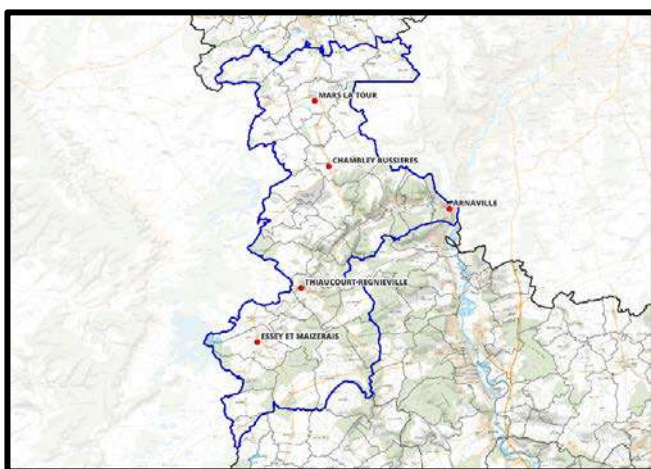
Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
HATRIZE	22,1%	28,6%	21,6%	7,7%	27,5%	→
MOINEVILLE VALLEROY	32,6%	35,3%	36,1%	38,5%	24,4%	↘

Constats	L'effectif en journée à Moineville-Valleroy est très faible, ce qui entraîne la substitution de nombreuses interventions du CIS. Les délais de rassemblement des personnels sont inférieurs à la moyenne départementale. L'activité opérationnelle cumulée des 2 CIS représente environ 300 sorties de secours par an.
Proposition	Etudier les possibilités de mutualisation des matériels et personnels des 2 CIS.



SDACR 2025_19 : Etudier les possibilités de synergie des 2 CIS.

3.6 Analyse du bassin d'Arnaville, Chambley-Buissières, Essey-et-Maizerais, Mars-la-Tour et Thiaucourt-Regniéville



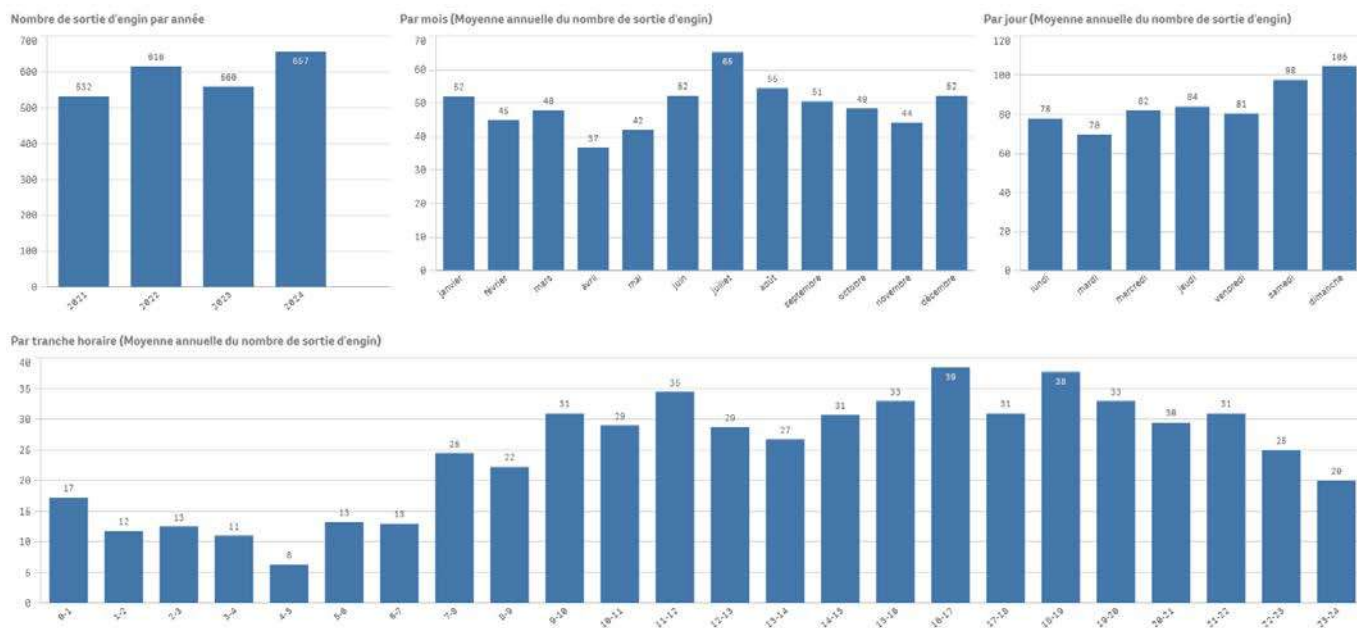
Le bassin d'Arnaville, Chambley-Buissières, Essey-et-Maizerais, Mars-la-Tour et Thiaucourt-Regniéville est composé exclusivement de SPV.

Essentiellement rural, il comporte néanmoins des risques industriels « isolés ». Le CIS Pont-A-Mousson est proche de ce secteur et assure des renforts réguliers sur l'ensemble du secteur opérationnel de ce bassin.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
339	10 602	5

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
ARNAVILLE			1		8	36	57	52	56	50	↗
CHAMBLEY-BUISSIÈRES			1		15	70	80	82	65	74	↘
ESSEY ET MAIZERAIS			1		16	85	97	95	111	97	↗
MARS LA TOUR			1		14	98	105	96	144	111	↗
THIAUCOURT REGNIEVILLE		1			24	220	248	214	247	232	↗
TOTAL	0	1	4	0	77	509	587	539	623	565	↗

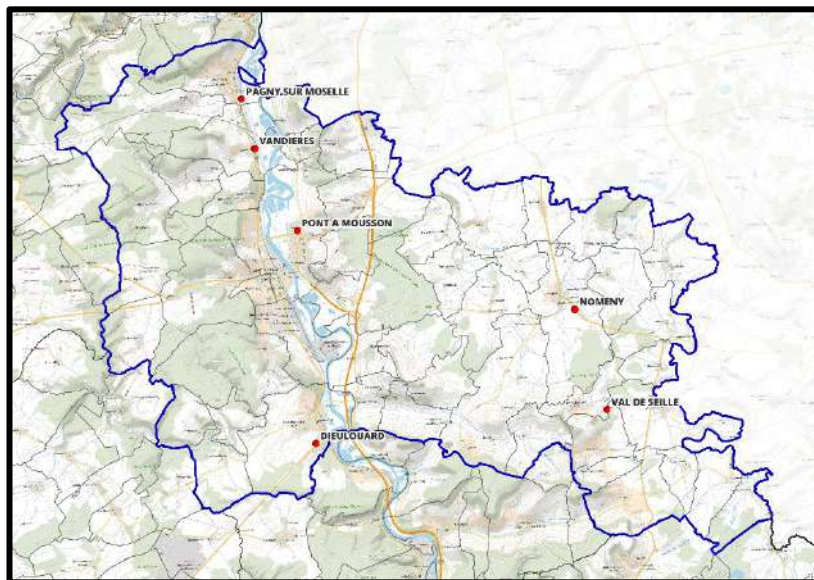
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
ARNAVILLE	54%	6%	19%	29%	21%	10%
CHAMBLEY-BUISSIÈRES	12%	0%	3%	7%	0%	0%
ESSEY ET MAIZÉRAIS	11%	0%	1%	4%	0%	1%
MARS LA TOUR	6%	0%	1%	4%	8%	1%
THIAUCOURT REGNIEVILLE	11%	5%	0%	4%	0%	0%

3.7 Analyse du bassin de Dieulouard, Nomeny, Pagny-sur-Moselle, Pont-à-Mousson, Val de Seille et Vandières



Le bassin de Dieulouard, Nomeny, Pagny-sur-Moselle, Pont-à-Mousson, Val de Seille et Vandières est composé de SPP (uniquement à Pont-à-Mousson) et de SPV.

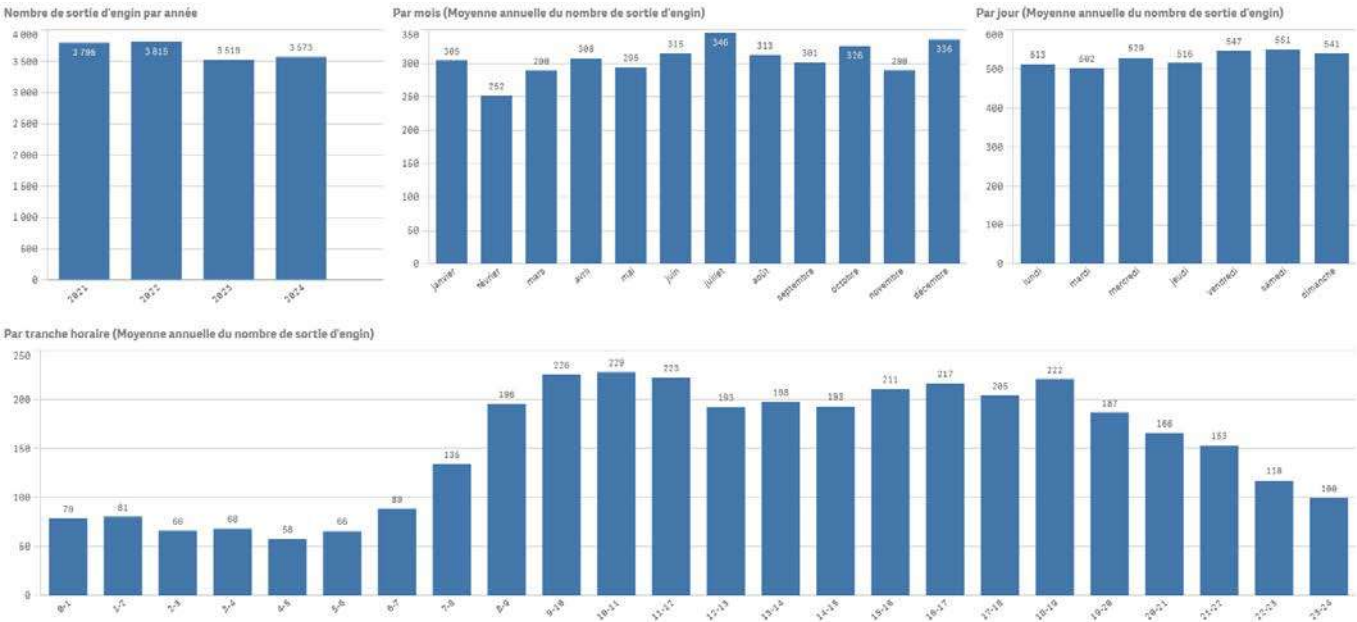
Le secteur opérationnel est vaste et comporte un risque industriel conséquent.



Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
431	48 489	6

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
DIEULOUARD		1			28	307	340	381	412	360	↗
NOMENY			1		22					Création du CIS février 2025	
PAGNY SUR MOSELLE		1			20	378	339	266	293	319	↘
PONT A MOUSSON		1		26	51	2221	2272	2074	2096	2166	↘
VAL DE SEILLE		1			24	197	193	179	185	189	↘
VANDIERES			1		14	158	181	166	167	168	↗
TOTAL	0	4	2	26	159	3261	3325	3066	3153	3201	↘

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
DIEULOUARD	31%	0%	2%	10%	6%	2%
NOMENY	-	-	-	-	-	-
PAGNY SUR MOSELLE	22%	0%	4%	7%	13%	0%
PONT A MOUSSON	1%	0%	0%	2%	2%	0%
VAL DE SEILLE	37%	3%	1%	17%	13%	0%
VANDIERES	4%	0%	0%	3%	0%	1%

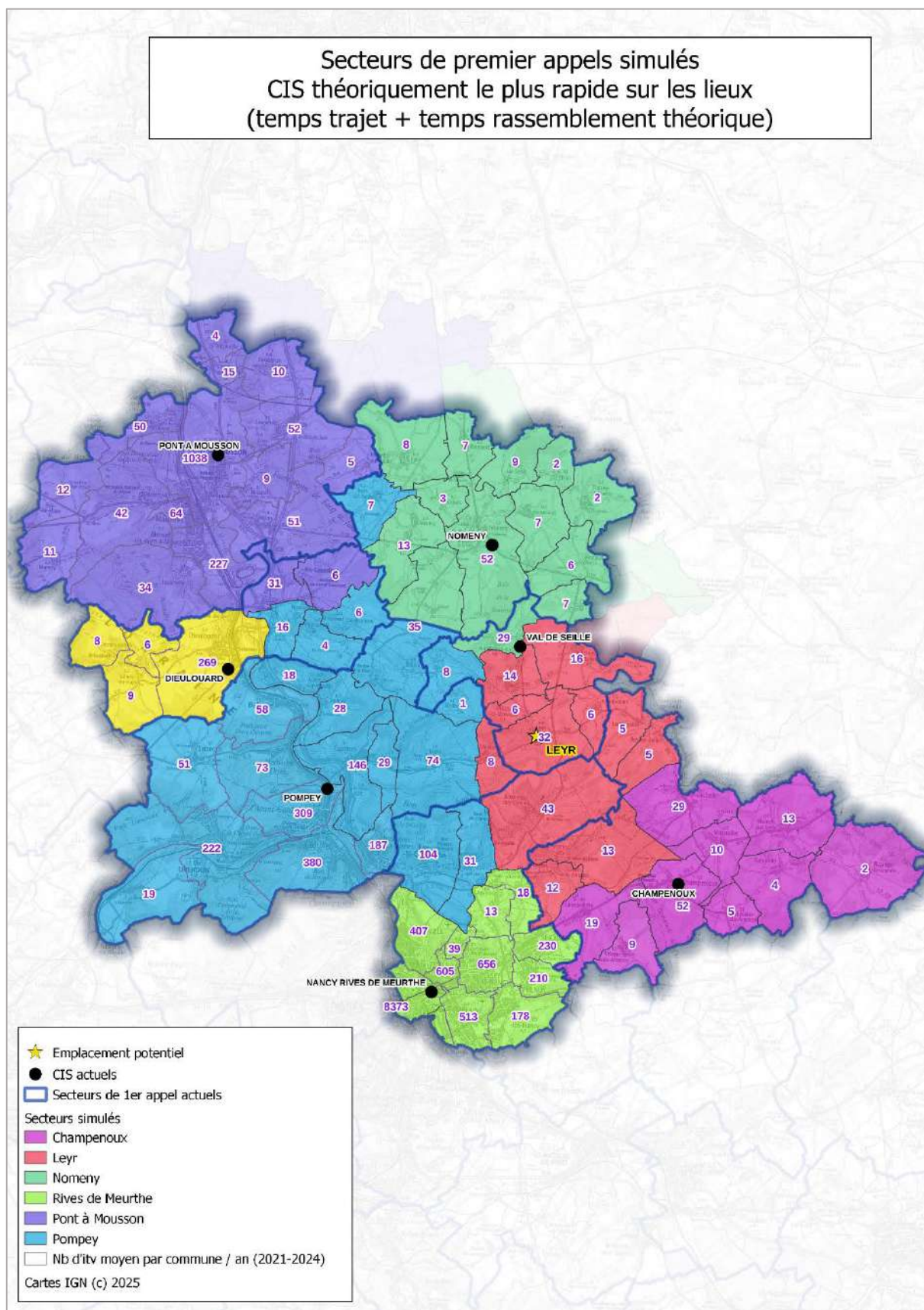
3.8 Etude d'implantation CIS Val-de-Seille

Constats	- Le SDACR 2020 prévoyait (Objectif_020) : « <i>Créer deux CIS Nomeny/Val de Seille distincts dont les emplacements respectifs seront à étudier</i> ». - La dissociation est réalisée. Le CIS Nomeny, implanté à un peu moins de 6 km de Val-de-Seille, est opérationnel depuis début 2025. - Le CIS Val-de-Seille est implanté sur la commune de Moivrons, dans un hangard, situé dans un écart jumelé à la commune de Jeandelaincourt. Il est doté d'un VSAV, un CCR, un CTU et un VLTU. Les locaux du CIS, en location, ne sont plus adaptés, avec un bail dont la reconduction à moyen terme n'est pas garantie. - La couverture opérationnelle des communes situées en limite des secteurs Val de Seille, Pompey, Rives-de-Meurthe et Champenoux pourrait être améliorée si le CIS Val de Seille était déplacé vers le Sud (seconde phase de l'objectif 2020_020).
Méthode	- Le futur emplacement doit permettre de défendre un nombre de communes optimal, dans le respect des objectifs de délais d'arrivées, en tenant compte de l'implantation actuelle des CIS voisins. - Plusieurs emplacements potentiels ont été évalués et comparés : Leyr, Montenois, Faulx, Sivry, Bouxières-aux-Chênes. - Le futur emplacement du CIS doit être compatible avec le lieu de domicile des SPV actuels et améliorer le bassin de recrutement.
Propositions	Le déplacement du CIS Val de Seille de son implantation actuelle vers la commune de Leyr semble être une bonne option, tant du point de vue de couverture opérationnelle que du bassin de recrutement de SPV. Sivry et Montenois pourraient également être des alternatives intéressantes.

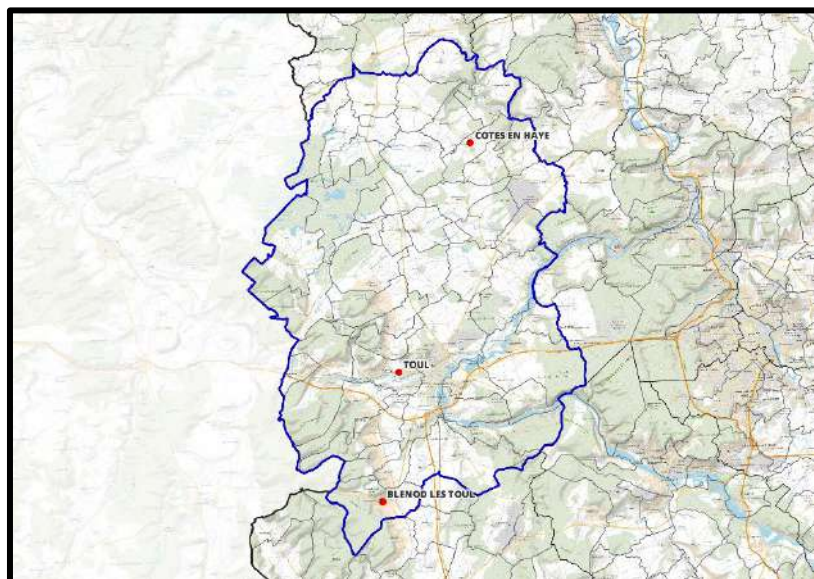
	Isochrones à 8 min		Isochrones à 10 min		Secteurs opérationnels potentiels et existants	
Emplacements CIS potentiels et existants	Nb habitants	Nb SPV déjà présents	Nb habitants	Nb SPV déjà présents	Nb communes couvertes dans délais SDACR ou dans le secteur de 1er appel actuel	Nb itv moyen par an dans ces communes
Leyr	6 379	29	9 204	32	21	644
Montenois	4 911	12	8 561	24	10	205
Bratte	3 093	8	5 024	11	9	187
Sivry	3 647	10	9 548	38	11	243
Faulx	6 381	17	8 915	21	8	149
Bouxières-aux-Chênes	5 608	6	8 420	11	12	180
Val de Seille (actuel)	3 860	27	5 785	39	7	111
Nomeny (actuel)	4 525	32	5 530	39	12.5	123



SDACR_2025_20 : Etudier le déplacement du CIS Val de Seille de son implantation actuelle, en priorisant la commune de Leyr.



3.9 Analyse du bassin de Blénod-lès-Toul, Côtes-en-Haye et Toul



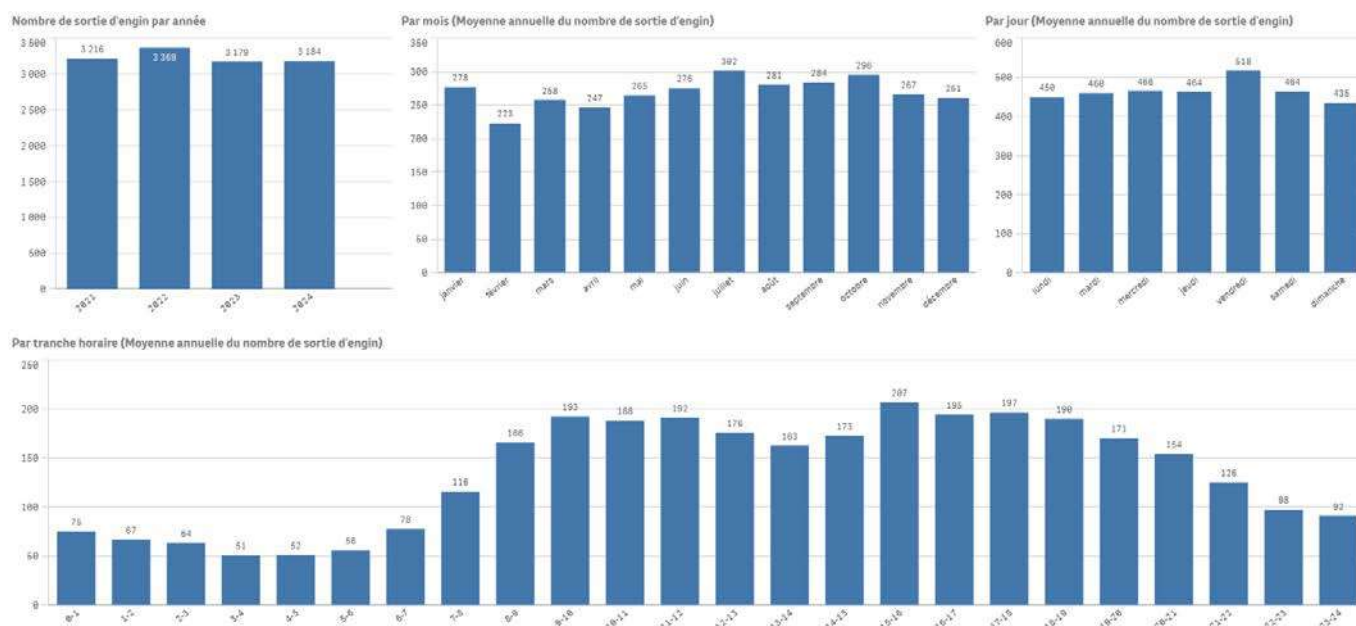
Le bassin de Blénod-lès-Toul, Côtes-en-Haye et Toul est composé d'un CIS urbain armé par une garde mixte et par 2 CIS à composante exclusive SPV.

Le secteur est vaste, les risques associés sont variés puisqu'on trouve : l'agglomération de Toul, des zones industrielles et une trentaine de petites communes rurales.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
519	45 238	3

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
BLENOD LES TOUL			1		16	120	140	115	139	129	↗
COTES EN HAYE			1		12	54	56	68	84	66	↗
TOUL		1		24	64	2408	2568	2450	2475	2475	↗
TOTAL	0	1	2	24	92	2582	2764	2633	2698	2669	→

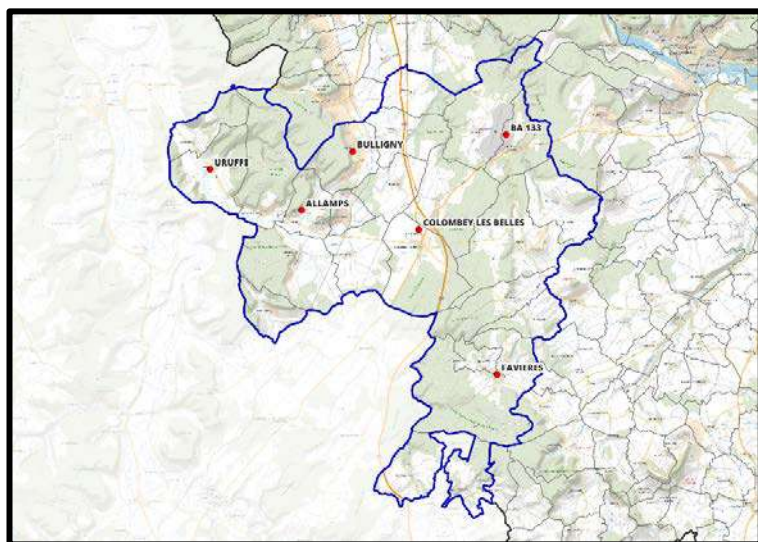
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
BLENOD LES TOUL	22%	17%	6%	12%	25%	4%
COTES EN HAYE	40%	0%	5%	14%	0%	2%
TOUL	2%	1%	0%	2%	5%	0%

3.10 Analyse du bassin de Allamps, Bulligny, Colombey-lès-Belles, Favières et Uruffe



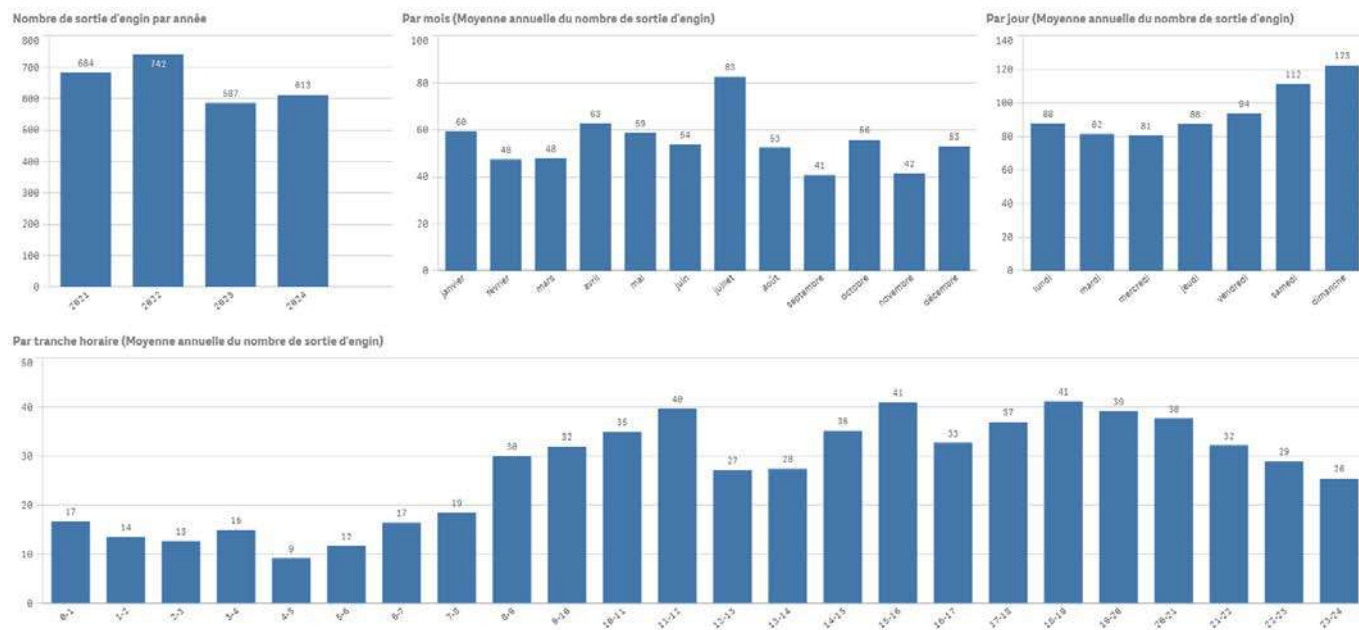
Le bassin d'Allamps Vannes-le-Chatel, Bulligny, Colombey-lès-Belles, Favières et Uruffe est à composante SPV.

Le secteur est rural. Il présente la caractéristique de jouxter les départements de la Meuse et des Vosges.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
283	9 089	5

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL			1		11	161	174	70	70	119	↘
BULLIGNY			1		10	43	51	83	49	57	↗
COLOMBEY LES BELLES		1			26	375	415	339	387	379	↘
FAVIERES			1		12	55	65	55	57	58	↘
URUFFE			1		9	24	11	20	14	17	↘
TOTAL	0	1	4	0	68	658	716	567	577	630	↘

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	51%	0%	5%	31%	0%	3%
BULLIGNY	39%	7%	10%	34%	0%	0%
COLOMBEY LES BELLES	11%	0%	0%	3%	0%	0%
FAVIERES	45%	0%	12%	9%	0%	2%
URUFFE	28%	100%	3%	4%	0%	0%

3.11 Etude spécifique du bassin de Allamps, Bulligny, Colombey-lès-Belles, Favières et Uruffe

Objet

Analyser l'activité opérationnelle cumulée du secteur

Caractéristiques des CIS

Les 4 CIS d'Allamps, Bulligny, Colombey-les-Belles et Favières sont très proches.

Les CIS Allamps, Bulligny, Favières et Uruffe sont dotés de VPS ou FIL-MPR.

Le CIS Colombey-les-Belles est doté d'un VSAV, FPTSR, CCFM, CTU et CCGC.

Les CIS Allamps, Bulligny, Favières et Uruffe sont en capacité d'apporter chacun une réponse de proximité en SUAP qui doit systématiquement être complétée par la réponse nominale VSAV définie par le règlement opérationnel. Le VSAV vient majoritairement de Colombey-les-Belles.



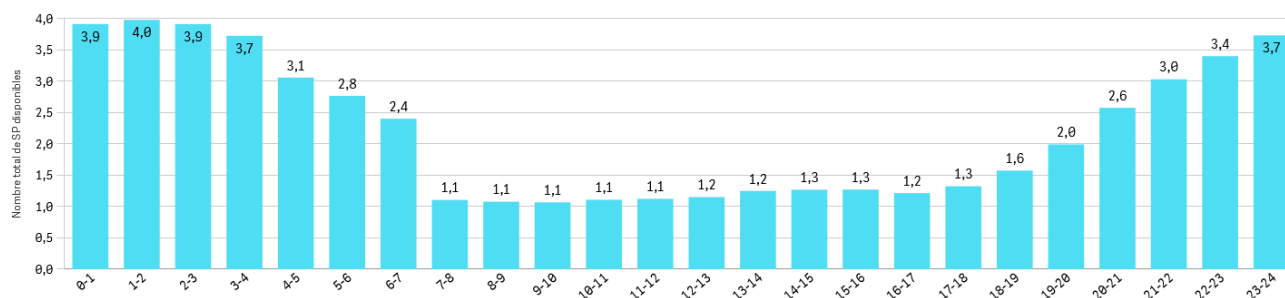
3. Éléments statistiques de compréhension

Dans le cas présent, il n'est pas nécessaire d'analyser les délais d'intervention sur zone qui sont très satisfaisants pour les communes concernées sur le secteur, et ce, grâce à la couverture de proximité assurée par les 5 CIS.

Centre	Nb ITV totales 2024	Nb ITV 1 ^{er} appel 2024	Nb ITV ISP 2024	Taux de substitution 2024	Délai de départ moy	Effectif SPV 01/01/2025	Population couverte 1 ^{er} appel
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	70	36	25	49.3 %	08 :35	13	1991
BULLIGNY	49	17	14	54.3 %	06 :14	10	1123
COLOMBEY LES BELLES	387	59	2	13.7 %	05 :26	28	1431
FAVIERES	57	52	8	40.8 %	08 :10	9	2 598
URUFFE	14	5	0	50.0 %	07 :02	9	554

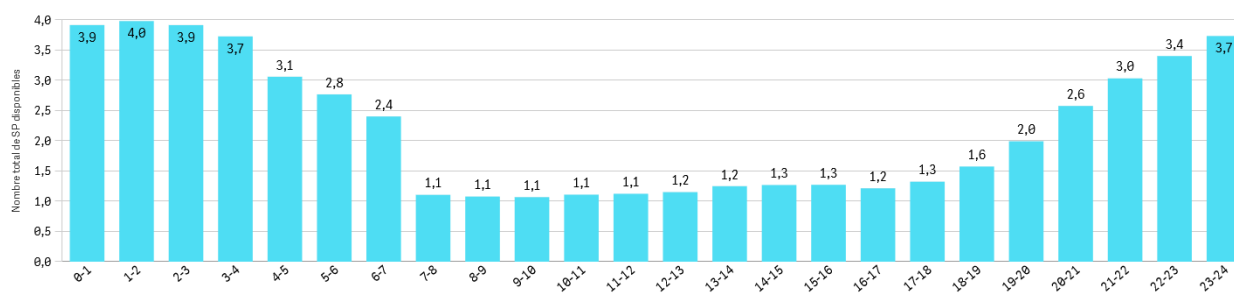
Disponibilité par tranche horaire CIS ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL 2024

Par tranche horaire



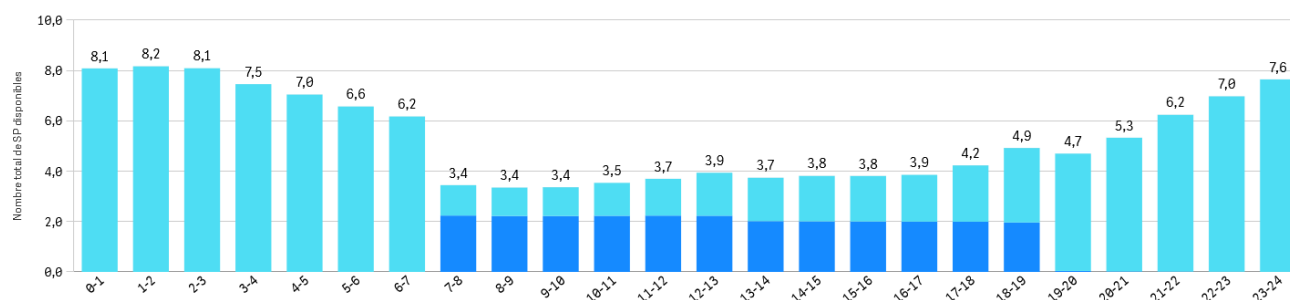
Disponibilité par tranche horaire CIS BULLIGNY 2024

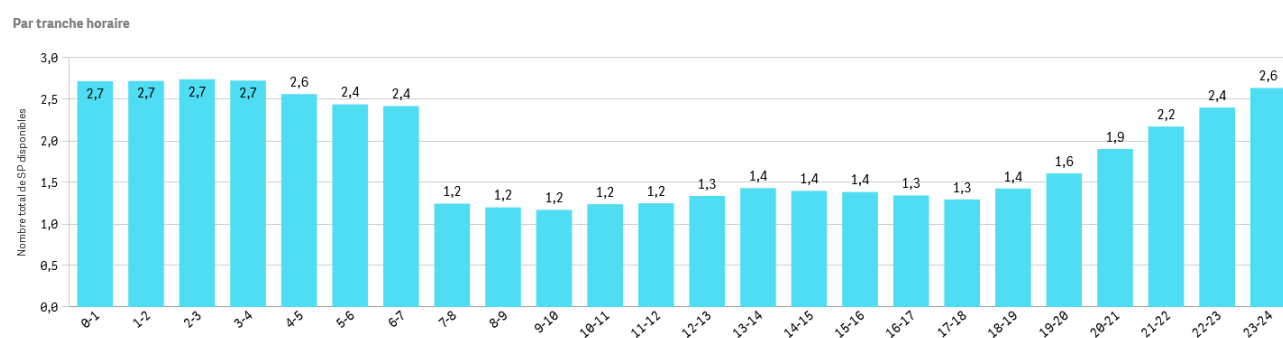
Par tranche horaire



Disponibilité par tranche horaire CIS COLOMBEY LES BELLES 2024

Par tranche horaire



**Disponibilité par tranche horaire CIS FAVIERES 2024****Disponibilité par tranche horaire CIS URUFFE 2024****Synthèse substitutions (sur 4 ans)**

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	49,3%	46,9%	50,8%	50,0%	49,3%	→
BULLIGNY	37,2%	35,6%	40,8%	33,3%	39,3%	→
COLOMBEY LES BELLES	9,5%	10,0%	9,6%	8,6%	9,9%	→
FAVIERES	35,0%	31,5%	38,0%	39,2%	30,3%	→
URUFFE	29,0%	15,8%	40,0%	36,4%	16,7%	→

Constats

Aucun des centres du bassin n'est à l'effectif cible et ce depuis plusieurs années. Les efforts de recrutement ne portent pas leurs fruits. Les centres sont indisponibles la journée. Le CIS Colombey-les-Belles n'assure pas l'astreinte prévue notamment en journée.

Les difficultés de recrutement sont liées notamment au fort chevauchement des secteurs. Le secteur de recrutement de Bulligny n'est pas suffisant pour atteindre l'effectif cible bas (population éligible < 1000 habitants) tout comme celui de Uruffe et celui de Colombey.

Le bassin répond difficilement aux demandes de secours la journée en semaine dès que le départ dépasse 1 VSAV.

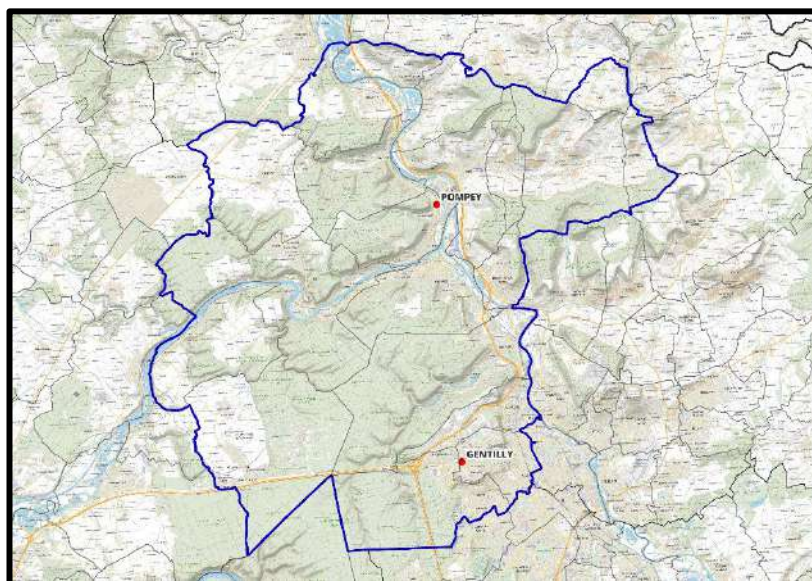
Propositions

- Placer les SPV des CIS ALL, FAV et BUL en mode multicentre dans ARTEMIS. Durant la période horaire 7h-19h, déclarer les disponibilités des personnels d'Allamps-Vannes-le-Chatel, Favières et Bulligny dans le planning opérationnel du CIS Colombey-les-Belles.
- Elargir le périmètre de recrutement du CIS Colombey-les-Belles.
- Analyser le maintien d'une garde casernée à Colombey-les-Belles, compte-tenu de la faible activité opérationnelle.
- Ramener l'effectif cible de Colombey-les-Belles à celui des centres équivalents.

SDACR_2025_21 : Intégrer les disponibilités des personnels de Allamps, Bulligny et Favières, durant la période horaire 7h-19h, sur le planning opérationnel de Colombey-les-Belles.

SDACR_2025_22 : Etudier l'opportunité de maintenir une garde casernée à Colombey-les-Belles, compte-tenu des difficultés à assurer celle-ci quotidiennement.

3.12 Analyse du bassin de Nancy-Gentilly et Pompey



Le bassin de Nancy-Gentilly et Pompey est composé de 2 CIS mixtes, mais à composante majoritaire en SPP pour le premier cite.

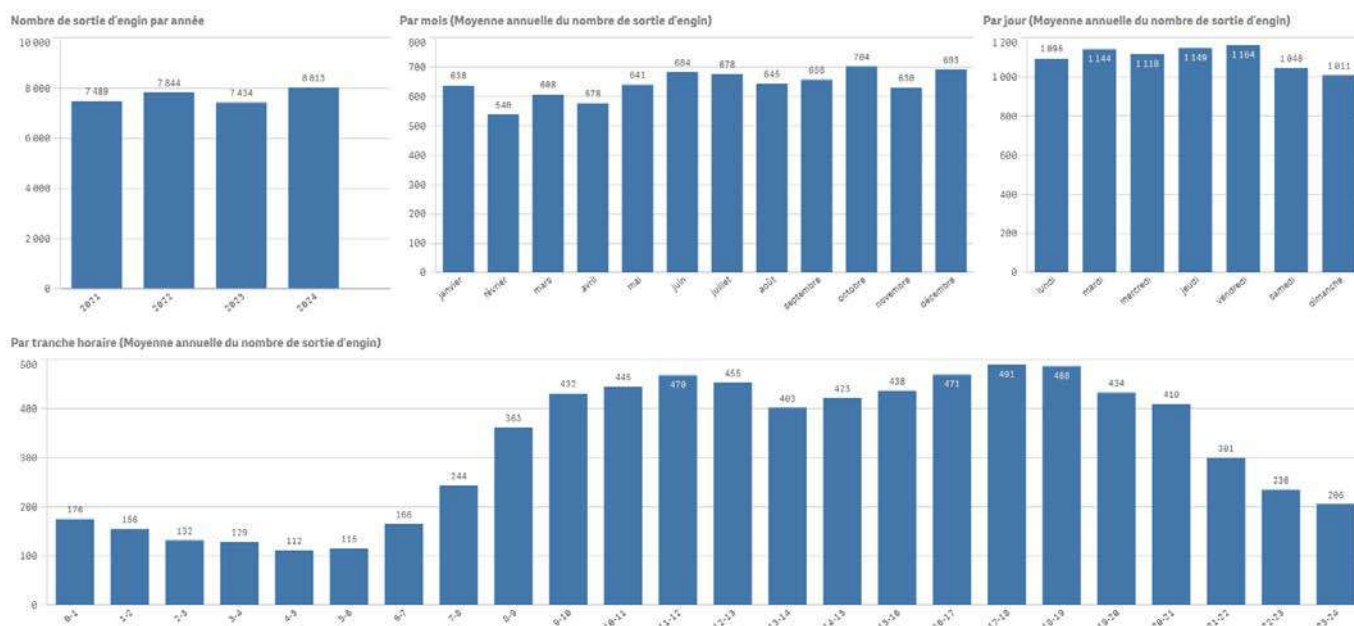
Le secteur est essentiellement urbain avec des autoroutes (A 31 et A 33) à fort trafic.

L'activité de renfort sur les bassins limitrophes est notable, notamment sur ceux de l'agglomération nancéienne.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
228	144 159	2

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
NANCY GENTILLY	1			57	57	3978	4260	4096	4515	4212	↗
POMPEY		1		16	71	2068	2168	2018	2080	2084	↘
TOTAL	1	1	0	73	128	6046	6428	6114	6595	6296	↗

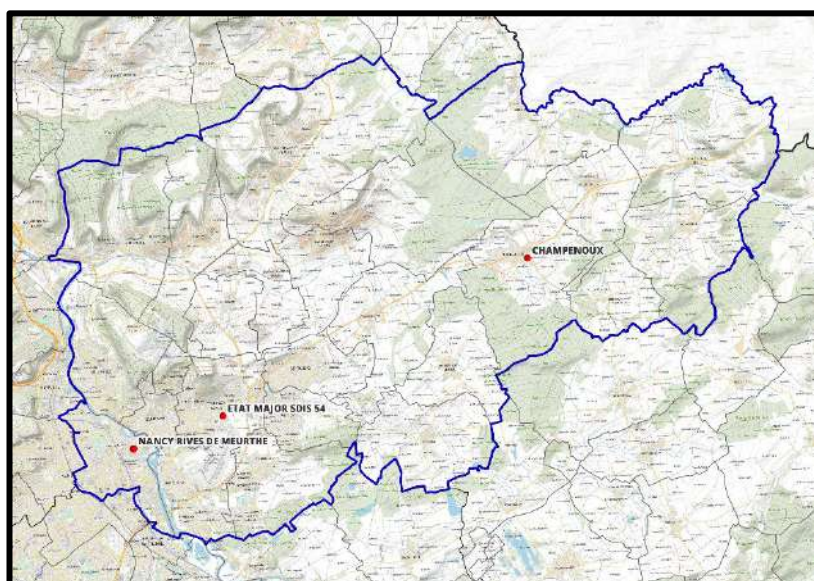
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
NANCY GENTILLY	4%	3%	0%	4%	2%	1%
POMPEY	3%	1%	0%	3%	5%	0%

3.13 Analyse du bassin de Nancy Rives de Meurthe et Champenoux



Le bassin composé par Nancy Rives de Meurthe et Champenoux est le plus important au niveau activité opérationnelle. Les personnels sont majoritairement SPP pour les 2 premiers et uniquement SPV pour Champenoux.

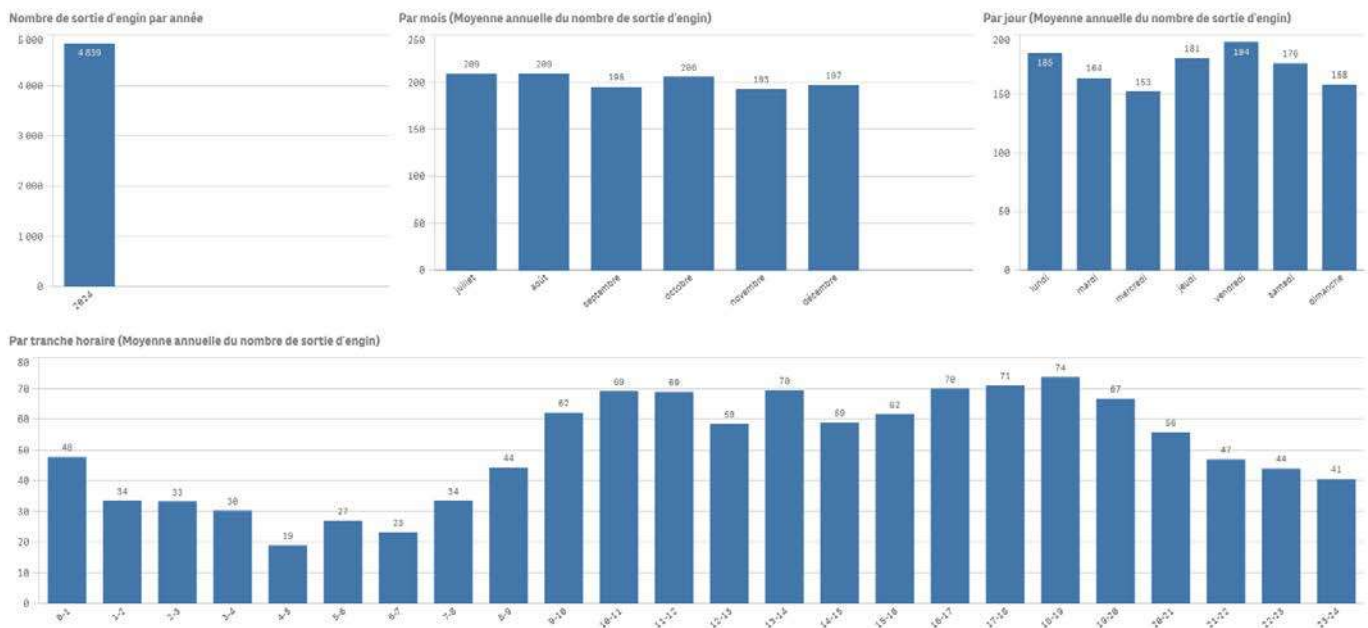
Le secteur est très urbain à l'ouest et plutôt rural à l'est. Une partie de la couverture à l'est est assurée par le SDIS 57.



Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
189	127 755	2

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
CHAMPENOUX			1		18	99	126	119	127	118	↗
NANCY RIVES DE MEURTHE	1			78	71				4331	4331	→
TOTAL	1	0	1	78	89	99	126	119	4458	4449	↗

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin de juillet à décembre 2024



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

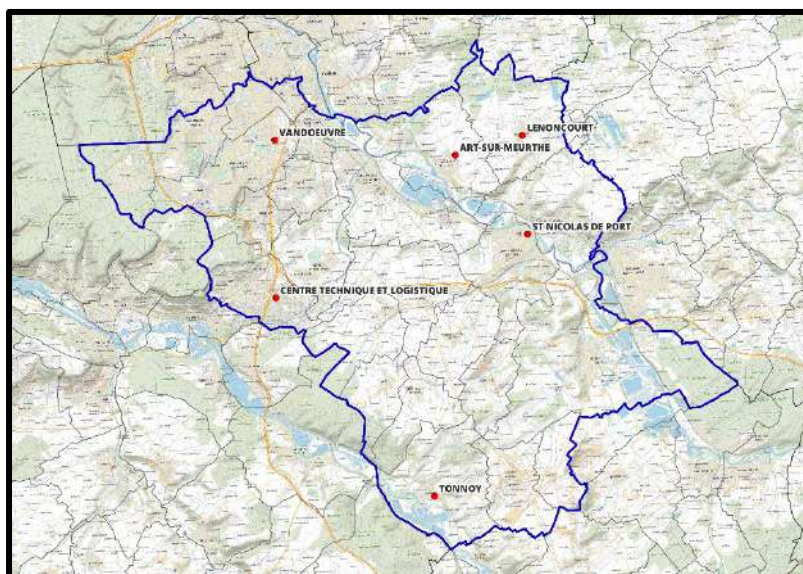
	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
CHAMPENOUX	41%	20%	5%	19%	11%	2%
NANCY RIVES DE MEURTHE	7%	6%	6%	9%	0%	0%

Incidence du passage du SAU de Central à Brabois

L'incidence du déménagement du SAU (Service d'Accueil des Urgences) de l'hôpital Central à Nancy vers l'hôpital de Brabois à Vandoeuvre-les-Nancy pour les moyens SUAP du SDIS n'est pas étudiée dans ce SDACR 2025-2029, compte-tenu que, en l'état actuel du projet de construction, l'achèvement du chantier est envisagé pour 2031-2032.

L'incidence sera étudiée lors de la prochaine mise à jour du SDACR.

3.14 Analyse du bassin d'Art-sur-Meurthe, Nancy-Vandoeuvre, Saint-Nicolas-de-Port et Tonnoy



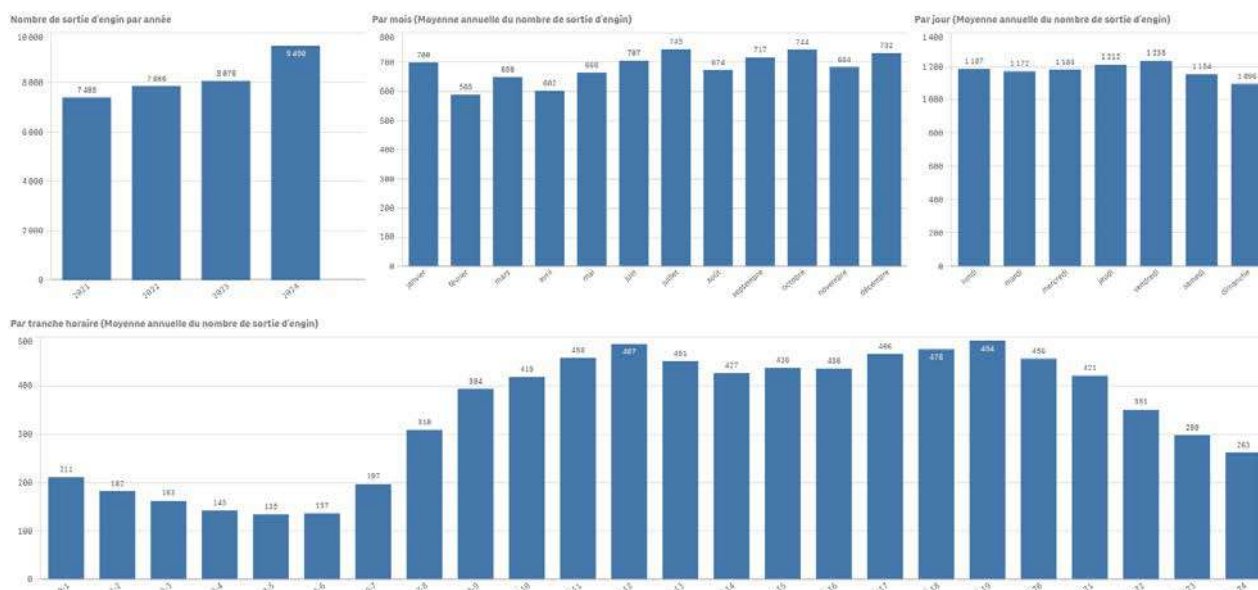
Le bassin d'Art-sur-Meurthe, Nancy-Vandoeuvre, Saint-Nicolas-de-Port et Tonnoy est constitué d'un CIS à composante majoritaire SPP et des 3 autres avec exclusivement des SPV.

Outre le risque lié à une forte urbanisation à Vandoeuvre, le secteur comporte des risques industriels, autoroutiers et ruraux.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
194	166 934	4

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
ART SUR MEURTHE			1		21	-	-	66	96	81	↗
NANCY VANDOEUVRE	1			72	63	5050	5306	5463	6610	5607	↗
SAINT NICOLAS DE PORT		1		2	51	1091	1211	1233	1223	1190	↗
TONNOY			1		13	151	148	117	83	125	↘
TOTAL	1	1	2	74	148	6292	6665	6813	7916	6922	↗

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouverts			Jours non-ouverts		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
ART SUR MEURTHE	72%	75%	54%	60%	13%	50%
NANCY VANDOEUVRE	7%	5%	1%	8%	5%	1%
SAINT NICOLAS DE PORT	6%	9%	1%	6%	8%	1%
TONNOY	17%	0%	4%	7%	0%	2%

3.14.1 Etude spécifique des secteurs opérationnels des CIS Nancy-Gentilly, Nancy Rives-de-Meurthe et Nancy-Vandoeuvre

L'évolution de l'activité des centres de Nancy est fortement impactée par la création du CIS Nancy Rives de Meurthe et du redécoupage en 3 secteurs de la métropole qui en a résulté : Les CIS Nancy Vandoeuvre et Nancy Gentilly ont vu leurs secteurs s'agrandir et ont donc connu une importante hausse de leur sollicitation opérationnelle à partir de juillet 2024. De plus, cette hausse de l'activité opérationnelle s'est ajoutée à la croissance organique de celle de l'ancien secteur du CIS Nancy Vandoeuvre.

Evolution du nombre d'interventions par an

Centre	2021	2022	2023	2024	Moyenne par an
NANCY GENTILLY	3978	4260	4096	4515	4212
NANCY JOFFRE	6105	6925	6506	2998	5633
NANCY RIVES DE MEURTHE	-	-	-	4331	4331
NANCY TOMBLAINE	4520	4817	4413	2233	3995
NANCY VANDOEUVRE	5050	5306	5463	6610	5607

L'activité globale sur la métropole de Nancy connaît une hausse modérée, d'environ 1,2 % par an, malgré une baisse des carences ambulancières qui représente une diminution d'environ 500 interventions par an. La moyenne annuelle est de 19 512 interventions, soit 43 % des interventions du département.

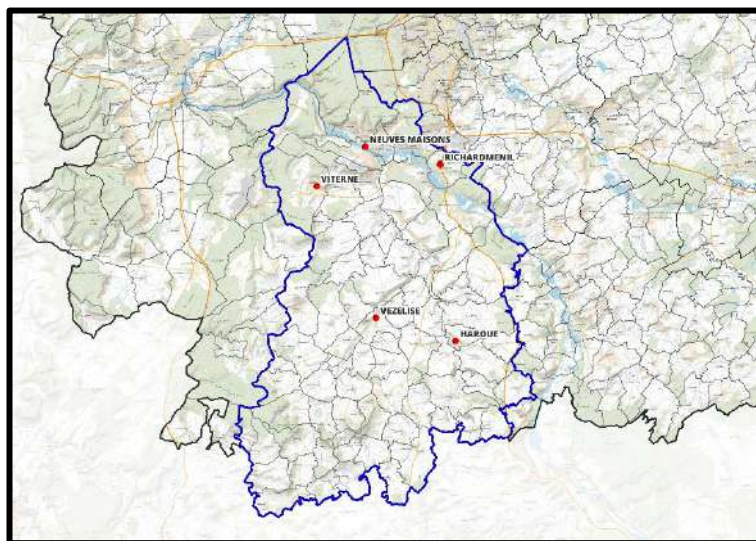
Sollicitation moyenne des SP de garde

Temps passé en intervention moyen sur une garde de 24h

Centre	Moyenne	2021			2022			2023			2024		
		SP	SPP	SPV	SP	SPP	SPV	SP	SPP	SPV	SP	SPP	SPV
Département	3:22	3:17	3:00	3:53	3:36	3:20	4:13	3:16	3:00	3:53	3:20	3:04	3:55
NANCY GENTILLY	3:44	3:40	3:29	4:45	3:59	3:51	5:00	3:40	3:32	4:28	3:37	3:26	4:31
NANCY JOFFRE	3:31	3:19	3:10	4:31	3:46	3:35	5:28	3:32	3:22	4:52	3:26	3:13	4:34
NANCY RIVES DE MEURTHE	3:48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3:48	3:32	5:46
NANCY TOMBLAINE	3:41	3:38	3:26	4:50	4:01	3:55	4:33	3:29	3:23	4:11	3:36	3:28	4:08
NANCY VANDOEUVRE	3:55	3:58	3:40	5:52	4:06	3:50	5:35	3:43	3:33	4:34	3:53	3:42	4:44

De plus, la sollicitation moyenne des agents de garde, depuis la mise en service du CIS Nancy Rives-de-Meurthe, reste stable sur la période étudiée. Des ajustements des secteurs opérationnels ont été réalisés par le Groupement Nancy, permettant d'équilibrer la charge opérationnelle entre les 3 CIS.

3.15 Analyse du bassin d'Haroué, Neuves-Maisons, Richardménil, Vézelize et Viterne



Le bassin d'Haroué, Neuves-Maisons, Richardménil, Viterne et Vézelize est constitué de CIS essentiellement composés de SPV.

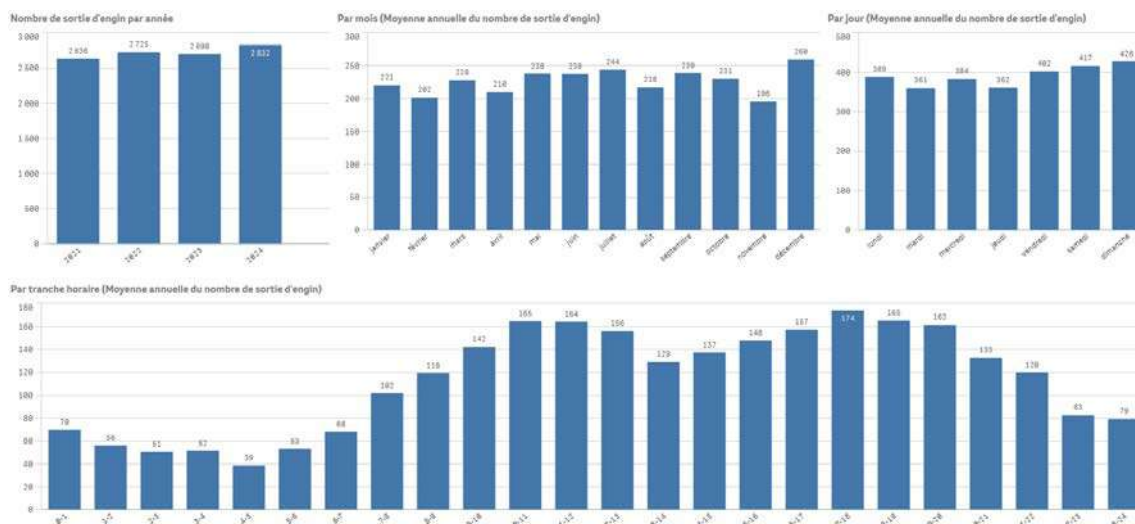
Seul le CIS de Neuves-Maisons est mixte.

Les risques sont essentiellement ruraux et patrimoniaux (Colline de Sion, châteaux de Thorey-Lyautey et Haroué). Le risque industriel est lié à la présence de la cimenterie VICAT à Xeuilley, à l'aciérie SAM à Neuves-Maisons.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
562	49 507	5

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
HAROUÉ		1			30	336	403	402	377	380	↗
NEUVES MAISONS		1		10	60	1395	1492	1497	1559	1486	↗
RICHARDMENIL		1			18	156	145	220	184	176	↗
VEZELISE		1			30	327	346	257	290	305	↘
VITERNE			1		7	153	117	60	90	105	↘
TOTAL	0	4	1	10	145	2367	2503	2436	2500	2452	↗

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

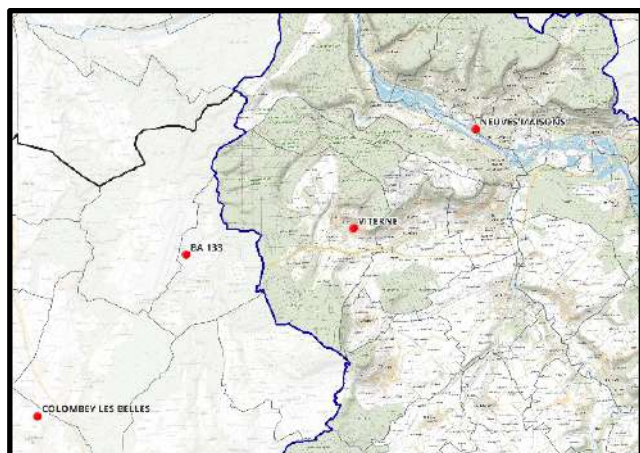
	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
HAROUÉ	10%	4%	0%	5%	25%	1%
NEUVES MAISONS	2%	0%	0%	3%	0%	0%
RICHARDMENIL	32%	4%	5%	32%	6%	5%
VEZELISE	30%	0%	4%	7%	0%	1%
VITERNE	58%	0%	14%	35%	0%	4%

3.16 Etude spécifique Viterne

Objet

Analyser l'activité opérationnelle cumulée du secteur

Caractéristiques du CIS



Le CIS est implanté sur le bassin Madon-Santois.

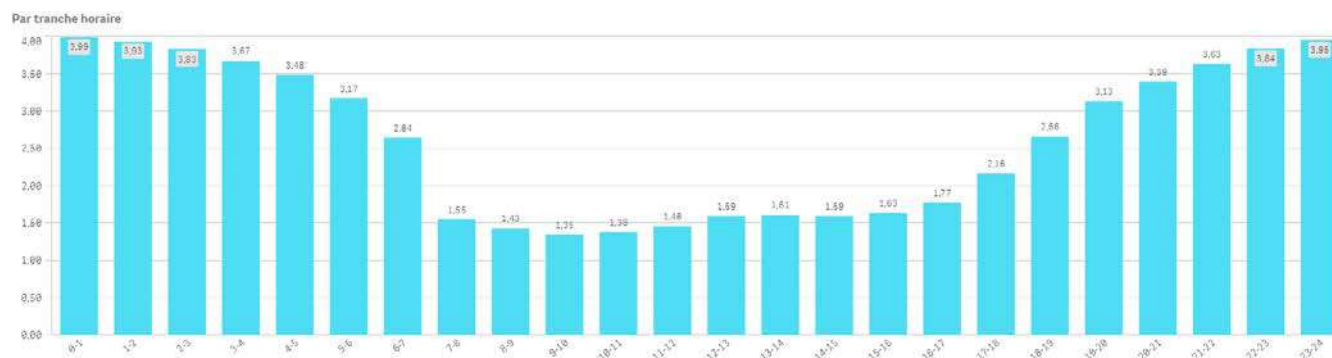
Les communes défendues sont GERMINY, MAIZIERES, MARTHEMONT, THELOD et VITERNE. Le CIS est doté d'un FIL-MPR.

Le CIS est en capacité d'apporter une réponse de proximité en SUAP, INC qui doit systématiquement être complétée par la réponse nominale définie par le règlement opérationnel par les CIS Colombey-les-Belles, Neuves-Maisons, ou Vezelise. Il est en capacité d'assurer seul les missions DIV. Il concourt grâce à la présence d'une ISP à la réponse paramédicale sur une grande partie du bassin.

4. Eléments statistiques de compréhension

CIS	Effectifs	Interventions 2024	ITV SUAP 2024	ITV ISP 2024	Délai moyen de départ
VITERNE	7	91	69	39	06 : 23

Disponibilité par tranche horaire CIS Viterne 2024



Synthèse substitutions (sur 4 ans)

Centre	Moyenne	2021	2022	2023	2024	Tendance
VITERNE	41,4%	40,3%	46,7%	42,2%	36,1%	↘

Constats	Effectif en journée très faible entraînant la substitution de nombreuses interventions du CIS. Effectif du CIS inférieur à l'effectif cible minimum de ce type de CIS : 7, pour un objectif cible fixé entre 14 à 20. La différence de délai moyen d'arrivée sur zone d'un autre CIS (Colombey-les-Belles la journée et Neuves-Maisons H24) est faible. Le CIS sur son secteur de proximité, lorsqu'il intervient (taux de substitution élevé), se présente sur les lieux en majorité avant le VSAV et le FPT des CIS NEM, VEZ et CLB. L'étude d'implantation du CIS sur une autre commune à démontrer l'absence d'intérêt d'implanter ailleurs qu'à Viterne. L'infirmière apporte une réponse importante paramédicale sur ces 5 communes et celles des secteurs voisins (CLB, VEZ et NEM). L'objectif du délai de couverture opérationnelle des communes concernées reste atteint quand le CIS ne répond pas.
Propositions	▪ Maintenir une réponse de proximité à Viterne, principalement pour le SUAP, le renfort paramédical (ISP) et les interventions diverses. ▪ Etudier une organisation nouvelle pour permettre le bon fonctionnement et pérenniser la présence de SPV sur ce CIS.



SDACR_2025_23 : Etudier le maintien d'une réponse de proximité à Viterne, principalement pour le SUAP, le renfort paramédical (ISP) et les interventions diverses.

3.17 Analyse du bassin de Chanteheux, Dombasle-sur-Meurthe, Einville-au-jard, Lunéville, Marainviller et Plaine-de-Meurthe



Le bassin de Chanteheux, Dombasle-sur-Meurthe, Einville-au-Jard, Lunéville, Marainviller et Plaine-de-Meurthe est essentiellement rural.

Les CIS de Lunéville et Dombasle-sur-Meurthe sont mixtes. Les autres CIS sont exclusivement composés de SPV.

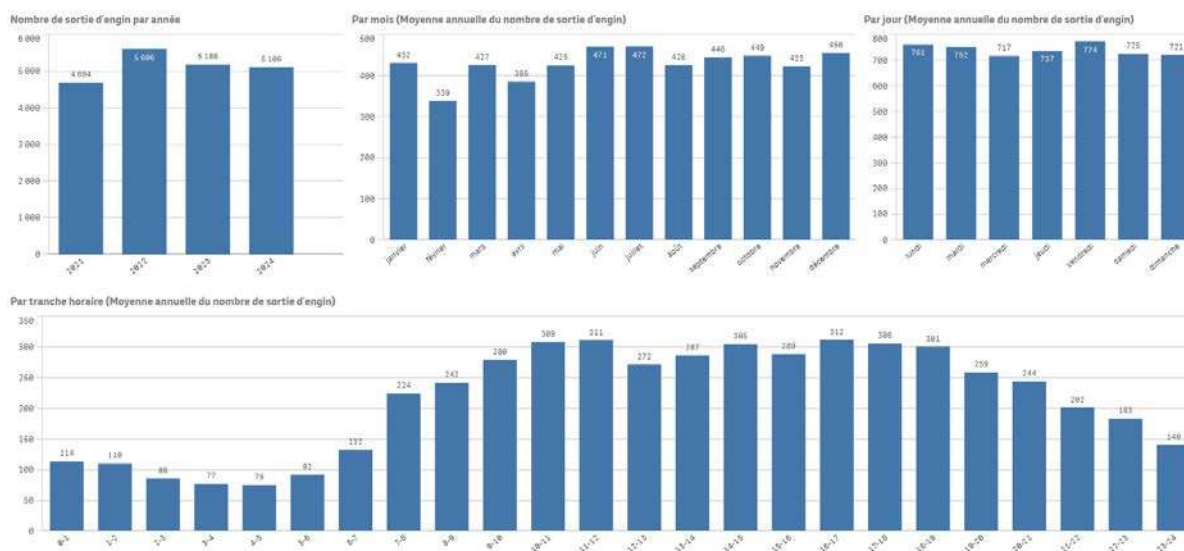
Les risques sont très variés : patrimoine (château de Lunéville), industriel (Entrepôts logistiques, Chimirec à Domjevin), routier (RN 4, RN 59 et RD 914), et agricole.



Surface (km ²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
548	50 812	7

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
CHANTEHEUX			1		14	56	54	86	171	92	↗
DOMBASLE		1		2	53	860	1022	915	931	932	↗
EINVILLE AU JARD			1		15	100	137	136	97	118	↘
HARAUCCOURT			1		18	104	100	101	112	104	↗
LUNEVILLE		1		30	61	2474	2723	2682	2638	2629	↗
MARAINVILLER			1		15	42	40	35	29	37	↘
PLAINE DE MEURTHE		1			36	325	530	366	309	383	↘
TOTAL	0	3	4	32	212	3961	4606	4321	4287	4295	↗

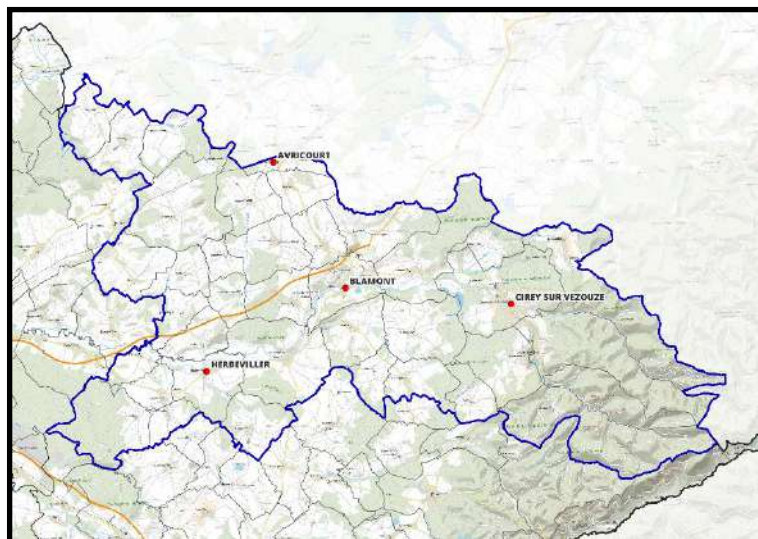
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
CHANTEHEUX	26%	0%	6%	12%	0%	0%
DOMBASLE	5%	3%	1%	6%	0%	1%
EINVILLE AU JARD	40%	0%	2%	9%	13%	0%
HARAUCCOURT	8%	33%	0%	3%	0%	0%
LUNEVILLE	1%	1%	0%	2%	0%	0%
MARAINVILLER	68%	44%	19%	62%	17%	3%
PLAINE DE MEURTHE	12%	25%	2%	12%	0%	1%

3.18 Analyse du bassin de Avricourt, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze et Herbéviller



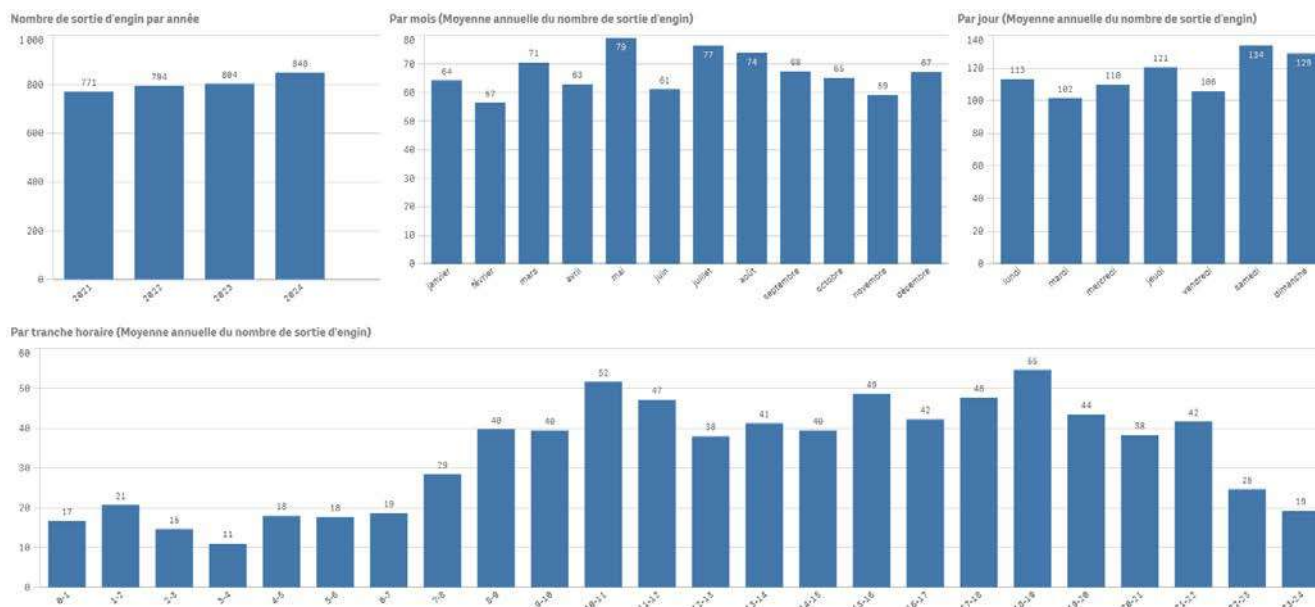
Le bassin d'Avricourt, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze et Herbéviller est constitué de CIS à composante exclusive SPV.

Le secteur est rural. Les risques sont liés aux activités agricoles, à la présence de la RN 4, à l'existence d'un massif forestier composé d'une partie importante de résineux à l'est.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
304	8 912	4

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
AVRICOURT			1		11	67	45	51	70	58	↗
BLAMONT		1			25	292	314	318	306	308	↗
CIREY SUR VEZOUE		1			23	251	292	295	328	292	↗
HERBEVILLER			1		19	100	75	98	106	95	↗
TOTAL	0	2	2	0	78	710	726	762	810	753	↗

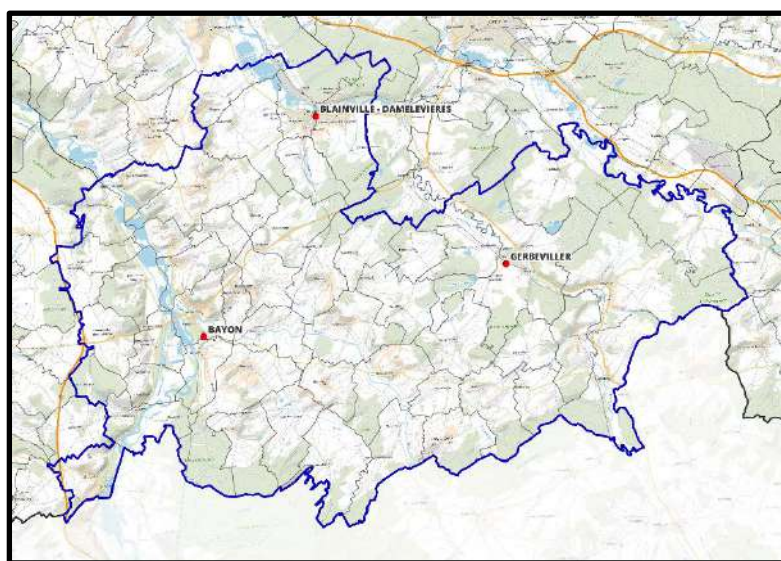
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouverts			Jours non-ouverts		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
AVRICOURT	32%	8%	3%	18%	100%	0%
BLAMONT	25%	0%	0%	2%	0%	1%
CIREY SUR VEZOUZE	12%	0%	0%	7%	0%	0%
HERBEVILLER	29%	25%	4%	19%	22%	4%

3.19 Analyse du bassin de Bayon, Blainville-Damelevières et Gerbéviller



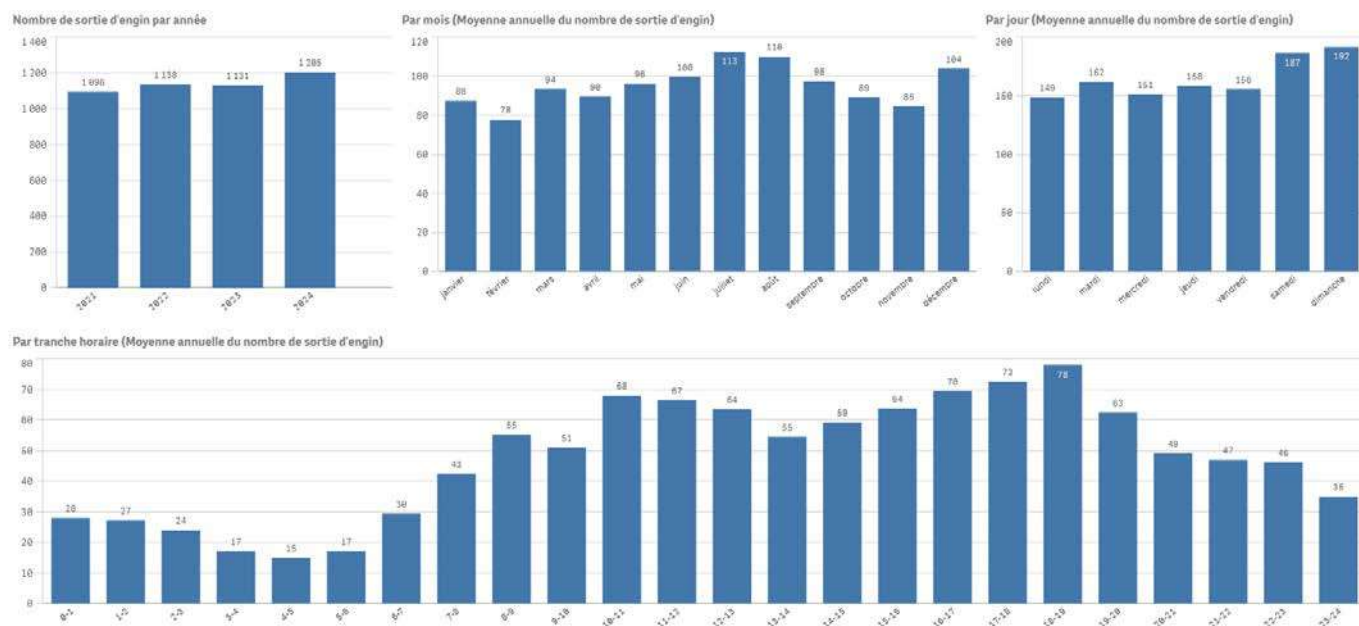
Le bassin de Bayon, Blainville-Damelevières, Gerbéviller est composé de CIS armés par des SVP.

Le secteur est agricole. On note un risque routier lié à la RN 57 et la RD 914, et des risques liés aux activités agricoles.

Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
389	20 542	3

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
BAYON		1			29	313	399	324	368	351	↗
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES		1			49	446	463	521	480	478	↗
GERBEVILLER		1			31	222	176	171	197	192	↘
TOTAL	0	3	0	0	109	981	1038	1016	1045	1021	↗

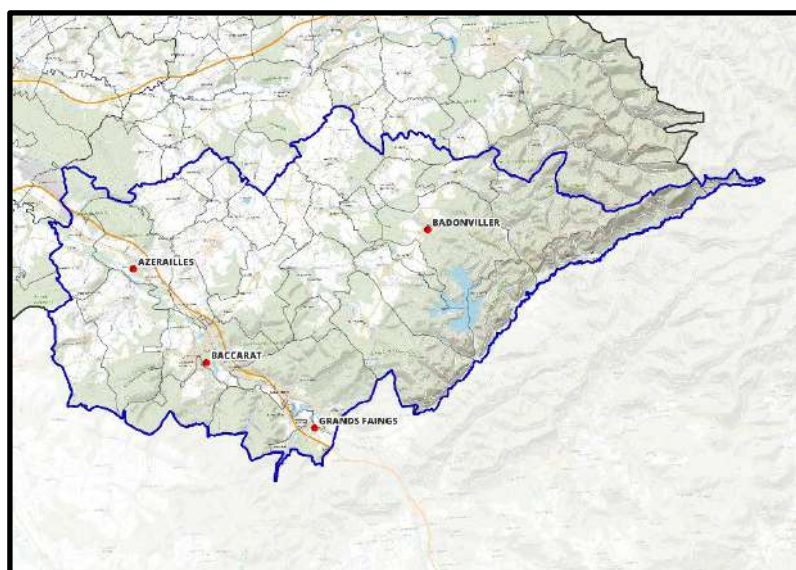
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
BAYON	16%	2%	1%	3%	0%	1%
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	4%	2%	0%	3%	0%	0%
GERBEVILLER	21%	6%	4%	3%	0%	0%

3.20 Analyse du bassin d'Azerailles, Baccarat, Badonviller et Grands Faings



Le bassin d'Azerailles, Baccarat, Badonviller et Grands Faings est composé de CIS armés par des SPV.

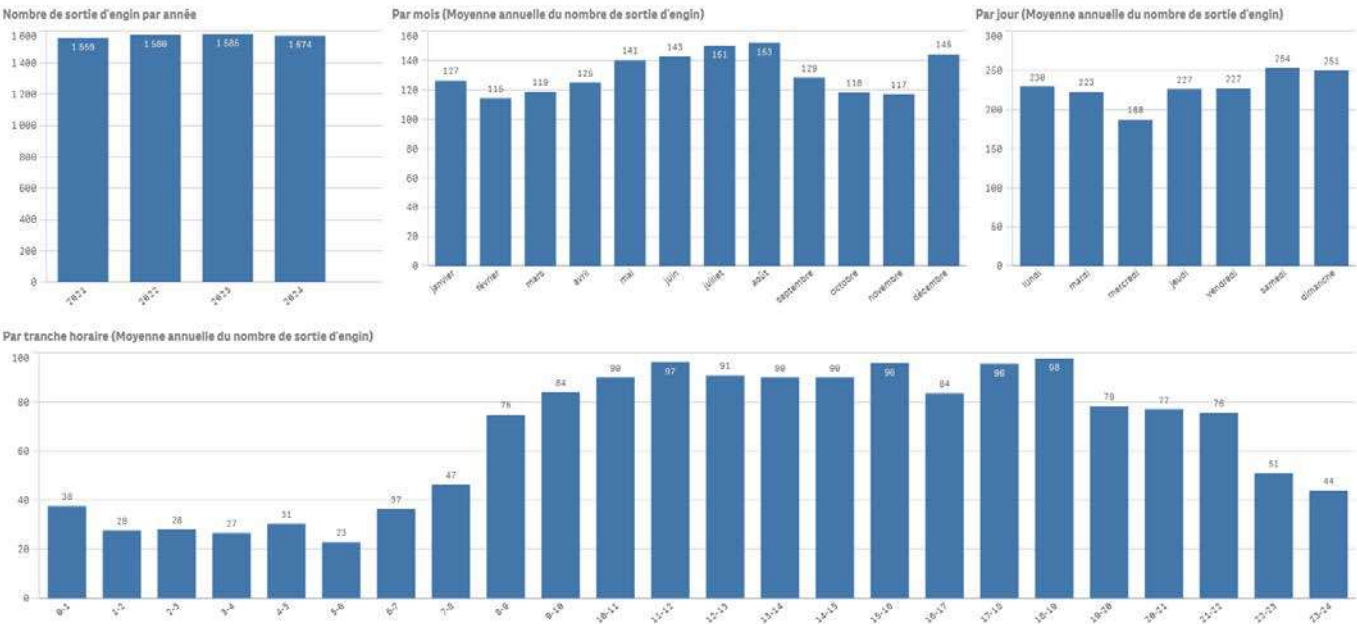
Malgré le fait que qu'il soit à vocation rurale, on note la présence de risques variés : routier (RN 59, industriel (Cristalleries de Baccarat, hydro-Leduc à Azerailles), mais également ceux liés au barrage de Pierre-Percée (technologique, tourisme).



Surface (km²)	Population (INSEE)	Nb de CIS
319	15 993	4

Centres	CIS cat A	CIS cat B	CIS cat C	SPP	SPV	ITV 2021	ITV 2022	ITV 2023	ITV 2024	Moyenne ITV / an	Tendance évolution
AZERAILLES			1		13	112	113	140	104	117	↗
BACCARAT		1			45	482	495	555	610	536	↗
BADONVILLER		1			31	614	641	583	574	603	↘
GRANDS FAINGS			1		14	73	92	53	60	70	↘
TOTAL	0	2	2		103	1281	1341	1331	1348	1326	↗

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2021 à 2024 (moyenne sur 4 ans)



Synthèse substitutions (moyenne sur 4 ans)

	Jours ouvrés			Jours non-ouvrés		
	Journée	Soir	Nuit	Journée	Soir	Nuit
AZERAILLES	29%	0%	2%	10%	0%	0%
BACCARAT	9%	4%	1%	4%	4%	0%
BADONVILLER	9%	3%	0%	4%	17%	0%
GRANDS FAINGS	44%	33%	12%	27%	25%	5%



3.21 Synthèse départementale des effectifs

3.21.1 Analyse des POJ des CIS

Le tableau de synthèse ci-dessous correspond à l'analyse réalisée pour le SDACR précédent (2020-2024).

Nom du centre	POJ SDACR précédent 2020-2024					
	7 h à 19h		19h à 23h		23h à 7h	
	Potentiel total		Potentiel total		Potentiel total	
	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte
Nancy Rives de Meurthe	23		21		19	
	19	4	17	4	15	4
Nancy Vandoeuvre	22		19		19	
	18	4	15	4	15	4
Nancy Gentilly	19		17		16	
	15	4	13	4	12	4
Métropole du Grand Nancy	64		57		54	
Longwy	16		13		12	
	13	3	10	3	9	3
Lunéville	13		12		10	
	10	3	9	3	7	3
Pont-A-Mousson	12		10		10	
	9	3	7	3	7	3
Toul	12		10		10	
	9	3	7	3	7	3
Pompey	10		9		9	
	7	3	6	3	6	3
Briey	9		9		9	
	6	3	6	3	3	6
Neuves-Maisons	9		9		9	
	6	3	6	3	3	6
Dombasle	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
Saint-Nicolas-De-Port	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
Villerupt	9		9		6	
	0	9	0	9	0	6
Jarny	9		6		6	
	3	6	3	3	0	6
Val de l'Orne	9		6		6	
	3	6	3	3	0	6

Nom du centre	POJ					
	7 h à 19h		19h à 23h		23h à 7h	
	Potentiel total		Potentiel total		Potentiel total	
	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte
Colombey-Les-Belles	6		6		6	
	3	3	0	6	0	6
CIS dotés d'un engin pompe et d'un VSAV (20)	6		6		6	
	0	6	0	6	0	6
CIS de proximité (32)	4		4		4	
	0	4	0	4	0	4
CTA CODIS	6		5		5	
	6	0	5	0	5	0
Total	445		422		407	

Constats	Les POJ fixés précédemment permettent d'atteindre les objectifs de couverture opérationnelle définis. Dans certains CIS casernés, le POJ soirée (19h-23h) n'est pas planifié, compte-tenu des disponibilités SPV, mais l'effectif présent, basé sur le POJ nuit, permet d'assurer les sollicitations opérationnelles. Le POJ de gestion, mis en place pour réaliser les activités péri-opérationnelles, doit être adapté aux sollicitations réelles.
Propositions	Pour la garde des CIS nancéens, supprimer le POJ soirée et prévoir le même effectif de 19h à 7h, sur la base du POJ nuit. Supprimer le POJ de gestion et prévoir que l'effectif pourra être ajusté par le commandement du CIS, en tenant compte de l'ensemble des activités annexes, nécessaires au fonctionnement des CIS et des services, telles que : - Technique, - Formation, exercice et encadrement, - Activités de prévision et à la planification opérationnelle, - Gestion et organisation du fonctionnement inter-centre, - ... Pour les autres CIS, maintenir les POJ fixés précédemment.



SDACR_2025_24 : Analyser l'activité opérationnelle et l'adéquation SPP-SPV dans les CIS ayant une activité de 1000 à 1500 interventions/an.



3.21.2 Couverture opérationnelle pour la chaîne de commandement

Au 1^{er} janvier 2019, à compter de la mise en œuvre du nouveau système de gestion opérationnelle (SGO), afin d'assurer une couverture opérationnelle du risque courant, un découpage géographique du département a été réalisé de manière à ce que chaque agent de garde ou d'astreinte puisse couvrir 90 % de la population du secteur dont il a la charge.

Ainsi, la couverture opérationnelle quotidienne du risque courant sur le département est assurée par la chaîne de commandement décrite ci-après :

- ▶ Le DDSIS ou son adjoint assurent la permanence du corps départemental.
- ▶ 1 à 2 officiers, **chefs de site (CdS)**, en astreinte, couvrent l'ensemble du département afin d'assurer la coordination, le commandement opérationnel et permettre d'armer un poste de commandement (PCS, PCO, COD ...).
- ▶ 1 officier de la **chefferie santé** d'astreinte, assure le conseil technique à tous niveaux du commandement opérationnel.
- ▶ 4 à 5 officiers, **chefs de colonne (CdC)**, en astreinte, répartis sur le territoire départemental et pour le fonctionnement du CODIS :
 - Secteur de Pays-Haut
 - Secteur de Pont-à-Mousson / Toul
 - Secteur de Nancy
 - Secteur de Lunéville
 - Chef de colonne CODIS - chef du CODIS
- ▶ 10 à 12 officiers, **chefs de groupe (CdG)**, mobilisables, en astreinte ou garde (chef de salle), répartis tels que :
 - Secteur de Longwy,
 - Secteur de Briey,
 - Secteur de Pont-à-Mousson,
 - Secteur de Toul,
 - Secteur Nancy-Gentilly,
 - Secteur Nancy Rives de Meurthe,
 - Secteur Nancy-Vandœuvre,
 - Secteur Neuves-Maisons,
 - Secteur de Lunéville,
 - Secteur Est Lunévillois (Badonviller, Baccarat, Blâmont, Cirey-sur-Vezouse),
 - Chef de salle (Officier moyens CODIS),
 - Chef de groupe CODIS (Officier renseignements CODIS).

En fonction du type d'évènement, de sa durée, de la typologie des actions, la participation du SDIS à l'activation du COD est assurée par des officiers occupant à minima l'emploi de chef de colonne.



3.21.3 La coordination opérationnelle assurée par le CTA/CODIS

Le CTA du SDIS de Meurthe-et-Moselle traite entre 6 et 25 appels par heure comme l'a mis en évidence l'analyse statistique du chapitre 3. Il apparaît incontestable que la qualité de la réponse opérationnelle repose avant tout sur la qualité du traitement de l'alerte. Il doit être réalisé dans les délais les plus brefs, afin de réduire au niveau le plus bas le délai d'engagement des moyens de secours et le nombre d'appels « perdus » (c'est-à-dire lorsque l'appelant raccroche après plusieurs sonneries).

Au-delà de tous les aspects techniques qui peuvent faciliter le travail de traitement de l'appel, l'élément principal reste l'opérateur (OTAU) et l'adéquation des effectifs au besoin de la sollicitation téléphonique. En effet, plusieurs facteurs viennent augmenter le travail des opérateurs, comme la prise en compte du numéro d'appel d'urgence européen « 112 » générant davantage d'appels d'assistance que d'urgence, l'utilisation des nouvelles technologies (téléphones portables), l'augmentation de l'activité opérationnelle, et l'augmentation du travail interservices « SAMU ». On notera également l'augmentation ponctuelle des appels suite à un événement météorologique ou une situation de crise.

Le seuil minimum d'opérateurs en salle a été fixé à 2 pour répondre à des demandes de secours simultanées. L'effectif total de la garde peut être sollicité simultanément pour faire face un afflux importants d'appels. Il est possible également de solliciter des opérateurs en renfort pour des événements durables en termes d'activité. C'est le cas lors des événements météo.

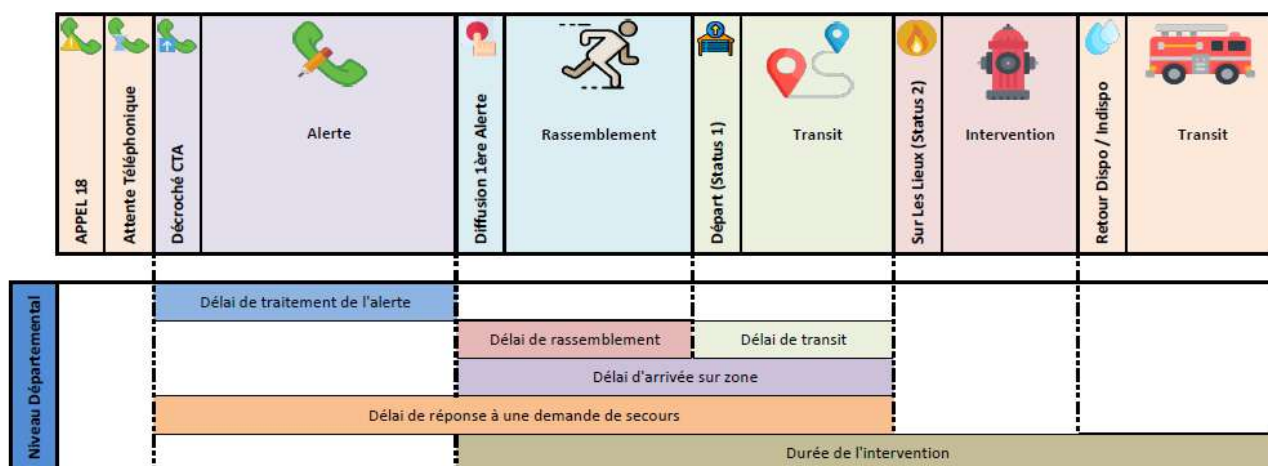
La garde est composée de personnels assurant les fonctions suivantes : Adjoint au chef de salle, Opérateur de Salle Opérationnelle et Opérateur de Coordination Opérationnelle. Pour assurer un service quotidien, hors journée particulière (nouvel an, fête de la musique...), les effectifs ont été calibrés conformément au tableau ci-dessous.

C. LA REPONSE TECHNIQUE

1. Une gestion du temps à optimiser

Le schéma ci-dessous représente les différents délais de gestion d'une opération et comprend plusieurs phases : du décroché téléphonique par un opérateur CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) jusqu'au retour au CIS.

Ces différentes phases sont à analyser sur la base des indicateurs nationaux.



A.R.T : Alerte/Rassemblement/Transit forme le délai de réponse à une demande de secours

Le SDACR 2020 s'est attaché à définir des objectifs de couverture opérationnelle en fonction des délais d'arrivée sur zone. Pour mémoire, ci-dessous les objectifs définis :

- Zones urbaines : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90 % des missions, fixé à **11 minutes**.
- Zones semi-urbaines : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90 % des missions, fixé à **16 minutes**.
- Zones rurales : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90 % des missions, fixé à **21 minutes**.

Ce délai d'alerte correspond au temps qui s'écoule entre la diffusion de l'alerte par le centre de traitement de l'alerte (CTA) et l'arrivée sur les lieux du premier engin. Il comprend le temps de rassemblement des personnels aux engins de secours (R) et le temps de trajet (T) jusqu'à l'arrivée sur les lieux.

Le délai moyen d'intervention sur zone (hors DIV et ICM) en Meurthe-et-Moselle est de **9min56s** (sur l'année 2024). A titre indicatif, les indicateurs nationaux donnent le délai moyen d'intervention sur zone, en France, à **16min48s** sur l'année 2024 (*source INSIS 2024*).

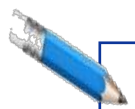
Au regard des statistiques évoquées dans le chapitre 3 du présent ouvrage, il s'avère que les objectifs de couvertures définis dans le SDACR de 2020 sont respectés.

Cependant, ce délai d'arrivée sur zone ne reflète pas réellement les ressentis des victimes et exclut une phase prépondérante de l'intervention qui est le délai de traitement de l'alerte (A).

Pour ce faire, le SDACR 2025/2029 définit de nouveaux objectifs de couverture opérationnelle correspondant au délai de réponse à une demande de secours. Ce délai comprend :

- le délai de traitement de l'alerte (A),
- le délai de rassemblement (R),
- le délai de transit (T).

Il conviendra de définir pour chacun de ces délais des objectifs intermédiaires.



SDACR 2025_25 : Tendre vers les délais de réponse à une demande de secours suivants (ce délai intégrant désormais le temps de traitement de l'appel) :

	Délai moyen de réponse à une demande de secours, pour 90 % des missions, fixé à
Zones urbaines	11 minutes
Zones semi-urbaines	16 minutes
Zones rurales	21 minutes

*Ces délais ne comprennent pas les interventions non urgentes :
Opérations Diverses et Interventions à caractères multiples*

Dans le cadre des missions ne présentant pas de caractère d'urgence ou ne relevant pas directement de ses missions, le SDIS pourra être amené à s'exonérer de son objectif de délai moyen d'intervention sur zone.

1.1 Délai de traitement de l'alerte (A)

Le délai de traitement de l'alerte correspond au délai s'écoulant entre le décroché au CTA-CODIS (après l'attente téléphonique) et la diffusion de la première alerte au CIS concerné ou de la création d'une fiche au CTA. Sont pris en compte les délais compris entre 1 seconde / 30 minutes. Dans le cas d'une régulation par le SAMU (engagement après transfert d'appel), seul le traitement du 1^{er} appel doit être pris en compte.

Ce délai comprend les actions suivantes :

- décroché,
- écoute,
- analyse,
- décision,
- ordre d'opération.

A titre indicatif, les indicateurs nationaux donnent un délai moyen de traitement d'un appel d'urgence en France à **2min28s** avec **90 %** des appels traités en moins de **3min28s** (source INSIS 2024).

On constate, au SDIS 54, une augmentation du nombre d'appels vers les services d'urgence dont seulement **44,3 %** donnent lieu à une intervention. Le délai de traitement pour 90 % des appels sur l'année 2024 au CTA 54 est de **1min42s** (toutes interventions confondues).

En 2019, le Système de Gestion Opérationnelle (SGO) et le Système de Gestion de l'Alerte (SGA) ont été modifiés avec l'acquisition d'un nouveau logiciel. Cette modification a permis une évolution des démarches de prise d'appel avec notamment la simplification des intitulés de départ, l'intégration d'un outil d'aide à la décision et la possibilité d'alerter les CIS avant même d'avoir finalisé la prise de renseignements. Il offre également une interopérabilité entre le CTA et le CRRA.

Ces éléments issus des objectifs du SDACR précédant doivent permettre d'évoluer favorablement sur le délai de traitement de l'alerte. Un suivi particulier doit être mené durant la phase de prise en main de ce nouvel outil.

L'émergence des réseaux sociaux doit également être intégrée, que cela soit dans la communication opérationnelle en terme de gestion de crise, mais également pour le suivi opérationnel.



SDACR_2025_26 : Intégrer le changement du système de gestion opérationnelle actuel (Artemis), au système d'information et de commandement unifié (NexSIS 18-112).

SDACR_2025_27 : Intégrer le changement du système de communication actuel (ANTARES), au Réseau Radio du Futur (RRF).

SDACR_2025_28 : Sensibiliser les administrés aux réelles missions du SDIS afin d'éviter les sollicitations intempestives.

SDACR_2025_29 : Etudier en partenariat avec le SAMU, la mise en place d'une **plateforme commune unique 15/18/112**.

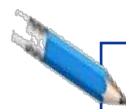
1.2 Délai de rassemblement (R)

Ce temps correspond au délai s'écoulant entre la réception de l'ordre de départ dans le centre et le départ en intervention. Sont pris en compte les délais compris entre 1 seconde / 30 minutes. Cas exclus : Certaines natures sont exclues de ce délai : hyménoptères, transport sanitaire secondaire, fuite d'eau, reconnaissance sans précision et les opérations différées et multiples.

Le personnel de garde casernée ou d'astreinte doit s'attacher, dès la réception de l'ordre de départ et dans le respect des règlements, ainsi que des règles élémentaires de sécurité, à s'équiper et à rejoindre les engins de secours.

- Personnel en astreinte : le délai de départ correspond au temps nécessaire pour rejoindre les véhicules d'intervention au CIS depuis le domicile ou le lieu de travail.
- Personnel en garde casernée : le délai de départ correspond au temps nécessaire pour rejoindre les véhicules d'intervention au sein du CIS.

Par ailleurs, certains secteurs ruraux nécessitent une prise en compte spécifique par la création d'antenne de proximité permettant d'être au plus près des bassins de recrutement. Ce potentiel permettra une réponse de proximité en prompt secours mais également des renforts en personnel sur le bassin de centre d'affectation.



SDACR_2025_30 : Respecter un temps de rassemblement (R) **pour la garde casernée** cohérent avec la couverture opérationnelle. Ce temps prend en compte le temps d'habillage :

	Jour	Nuit
VSAV	2 mn	2 mn 30 s
FPT/MEA	2 mn 30 s	3 mn 30 s

1.3 Délai de transit (T)

Le délai de transit (T) correspond au temps permettant de se déplacer avec les engins de secours pour se présenter à l'adresse indiquée par le requérant, dans un délai compatible avec l'urgence de la situation.

D'une manière plus générale, les moyens de première intervention doivent se présenter dans les délais les plus brefs qui suivent la réception de l'ordre de départ, dans le respect des règles de sécurité élémentaires et du code de la route.

Cette composante constitue une « part variable » directement liée à des impondérables tels que les conditions climatiques, la fluidité de la circulation (embouteillage), le positionnement du véhicule de secours au moment de l'alerte et la vitesse de déplacement.

A noter depuis une dizaine d'année les modifications importantes des aménagements urbains destinés à améliorer la sécurité routière, essentiellement en agglomération, influent directement sur les délais de transit.

1.4 Durée de l'intervention

La durée de l'intervention correspond au délai d'arrivée sur zone complété par le délai de l'intervention et la durée du transit des véhicules jusqu'au dernier engin rentré au CIS.

Il constitue une part variable directement liée à la situation de terrain. Il ne peut donc être analysé et objectivé.

Cependant, les délais de transit notamment ceux moyens sanitaires doivent être supervisés. En effet, que cela soit sur les transports primaires, secondaires ou sur les délais de prise en charge des victimes aux urgences, les moyens sapeurs-pompiers peuvent être immobilisés sur de longues périodes.

Cet état ne permet donc pas à un équipage de revenir disponible sur le secteur d'intervention et réduit d'autant les capacités opérationnelles du service.



SDACR_2025_31 : Favoriser, en lien avec le SAMU, l'ARS et les autres partenaires, le transport de victimes vers des centres d'accueil d'urgence de proximité (exemple : maison médicale) pour les cas ne nécessitant pas un acheminement vers un centre hospitalier.

2. La réponse du risque courant

Parallèlement à la notion de « délai », les objectifs de couverture doivent intégrer les moyens opérationnels à mettre en œuvre. Ces deux composantes influencent directement les conséquences pour les personnes secourues, la protection des biens et de l'environnement.

Ainsi, l'engagement rapide de moyens adaptés en nombre et en qualité doit permettre :

- de limiter l'aggravation de l'état d'une victime,
- d'éviter l'extension d'un sinistre,
- de limiter l'importance et la durée de sollicitation des moyens de secours,
- de réduire la phase de retour à la normale (réduction des coûts pour les sinistrés, les assureurs et le SDIS).

En conséquence, la réponse opérationnelle à apporter doit être adaptée à la nature d'intervention.



SDACR_2025_32 : Poursuivre le recentrage du SDIS sur ses missions.



2.1 La réponse opérationnelle SUAP

Le nombre d'interventions liées au secours d'urgence et d'assistance aux personnes reste élevé. Cette activité représente 35 932 interventions SUAP en 2024 (voir Partie 3, statistiques opérationnelles par catégorie).

Cette évolution est la conséquence de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- une augmentation de l'activité SUAP,
- une diminution des interventions non statutaires (carences...),
- la désertification médicale et les habitudes de recours aux services d'urgence qu'elle génère,
- le vieillissement de la population et les politiques de maintien à domicile comme de soins hospitaliers de plus en plus ambulatoires,
- la multiplication des interventions à caractère social.

Cette situation constitue un problème opérationnel majeur qui comporte également des conséquences financières et sociales pour les services d'incendie et de secours :

- sur un plan opérationnel, la mobilisation des sapeurs-pompiers pour des missions qui ne sont pas toujours urgentes, est de nature à affaiblir la disponibilité des moyens pour les véritables urgences,
- la charge opérationnelle réalisée par les personnels pour des missions non urgentes entraîne une perte de sens de la mission, pouvant conduire à la détérioration des conditions de travail et, par suite, à la détérioration du climat social.

2.1.1 Dotation départementale

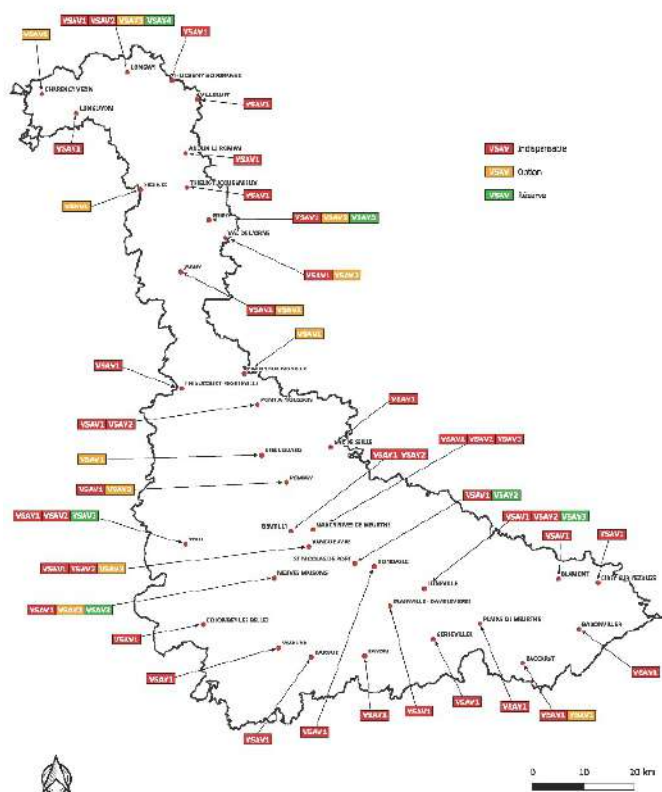
Les VSAV sont utilisés pour effectuer des missions de secours à personne et assurer le transport de victimes.

Dotée de **61 VSAV**, répartis dans **37 CIS dotés de 1 à 3 engins de ce type**, répartis sur l'ensemble du département, la couverture en nombre de véhicules permet à ce jour de couvrir le département d'une manière conséquente. Plus de **95 %** de la population départementale est couverte par au moins deux VSAV en **20 minutes** sous réserve de disponibilité du personnel et de l'engin.

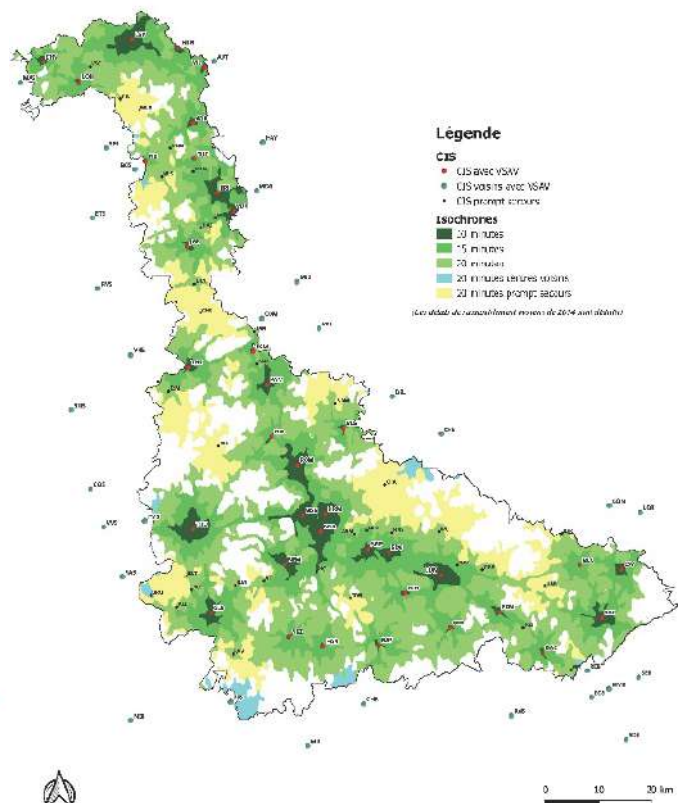
**Les éléments statistiques des sorties d'engin des VSAV sur les années 2021 à 2024**

CIS	2021	2022	2023	2024	Total sur 4 ans
Totaux	39549	38706	41334	38685	158274
NANCY JOFFRE	5239	6013	5488	2578	19318
NANCY VANDOEUVRE	4177	4327	4399	5407	18310
NANCY TOMBLAINE	3781	3937	3606	1851	13175
LONGWY	3360	3542	2999	3051	12952
NANCY GENTILLY	3028	3272	3016	3384	12700
TOUL	2042	2145	2078	2054	8319
LUNEVILLE	1893	2013	2046	2003	7955
PONT A MOUSSON	1787	1797	1675	1651	6910
POMPEY	1578	1644	1522	1585	6329
VAL DE L'ORNE	1149	1253	1234	1266	4902
NEUVES MAISONS	1176	1220	1175	1226	4797
JARNY	1018	1150	1055	1094	4317
BRIEY	928	1071	936	1061	3996
SAINT NICOLAS DE PORT	913	965	935	939	3752
NANCY RIVES DE MEURTHE				3722	3722
DOMBASLE	642	697	680	639	2658
VILLERUPT	669	640	610	611	2530
BACCARAT	400	412	466	516	1794
LONGUYON	453	455	410	423	1741
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	329	335	385	333	1382
AUDUN LE ROMAN	353	356	306	355	1370
PIENNES	362	393	297	225	1277
DIEULOUARD	261	274	310	342	1187
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	305	317	263	278	1163
COLOMBEY LES BELLES	269	310	267	310	1156
BADONVILLER	247	254	284	285	1070
HAROUE	226	282	280	247	1035
PAGNY SUR MOSELLE	313	254	231	232	1030
HUSSIGNY GODBRANGE	271	310	228	213	1022
BAYON	226	277	236	255	994
CIREY SUR VEZOUZE	203	234	236	278	951
BLAMONT	222	222	214	213	871
VEZELISE	212	206	156	206	780
THIAUCOURT REGNIEVILLE	172	208	163	205	748
PLAINE DE MEURTHE	122	206	196	156	680
VAL DE SEILLE	162	151	148	162	623
GERBEVILLER	131	132	121	145	529
CHARENCY VEZIN	66	60	55	48	229

Affectation des VSAV en 2024



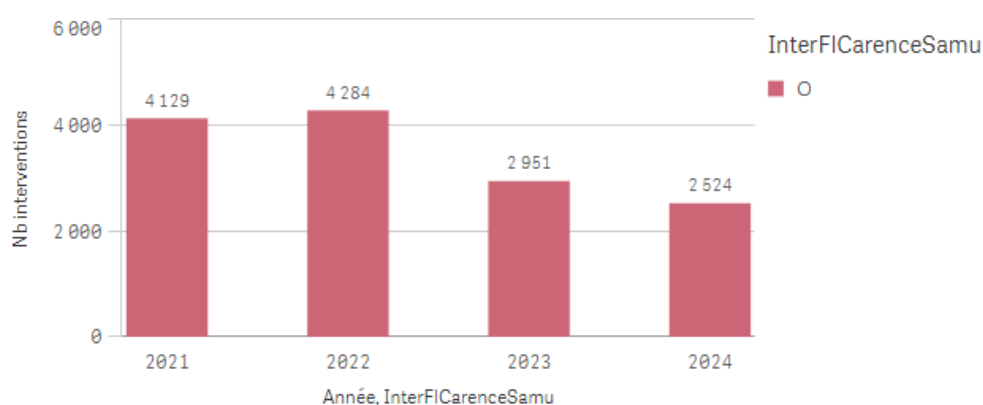
Carte des couvertures VSAV en 2024



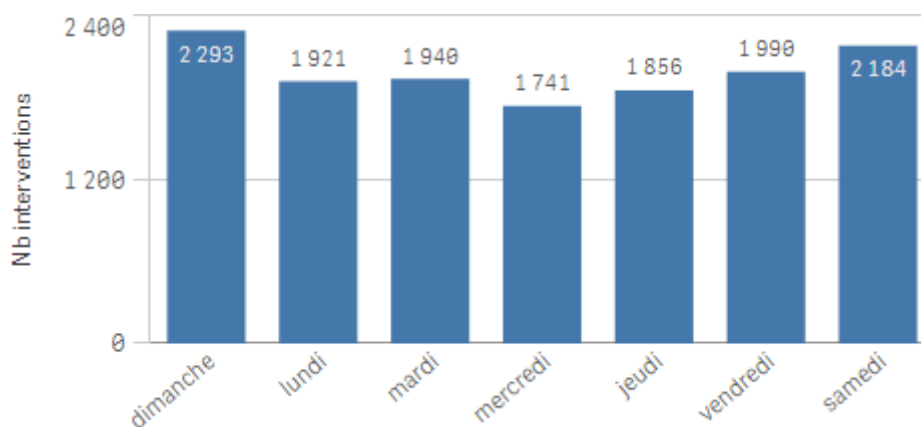
2.1.2 Carences et régulation SAMU

Dans cette étude, sont pris en compte le nombre d'interventions par carence identifiée dès le départ par le SAMU ou requalifiée à postériori, après échange avec le SAMU. Cette prestation fait l'objet d'une indemnisation du SDIS par le centre hospitalier de Nancy.

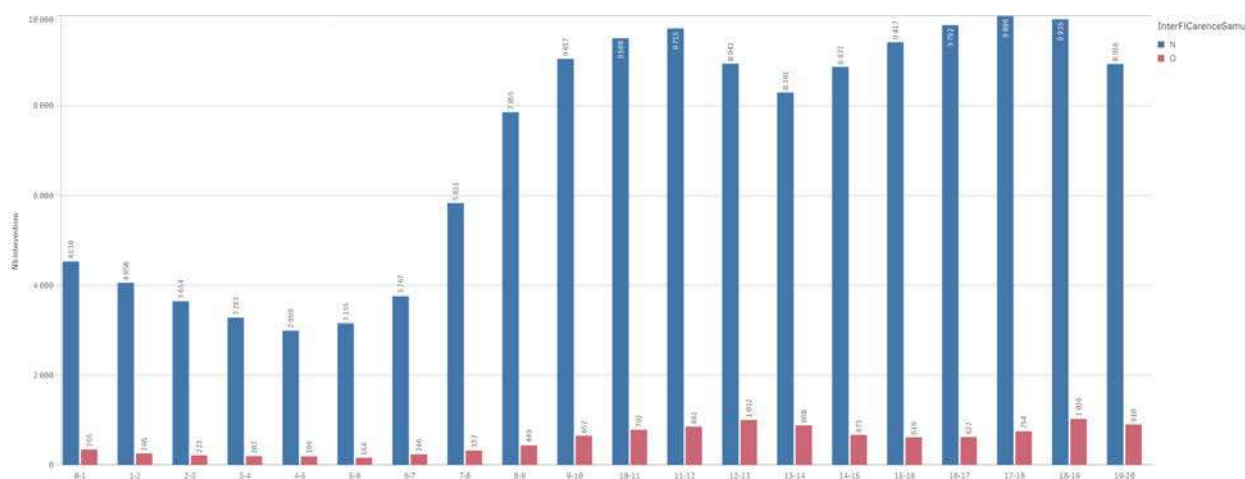
Nombre d'interventions par carence



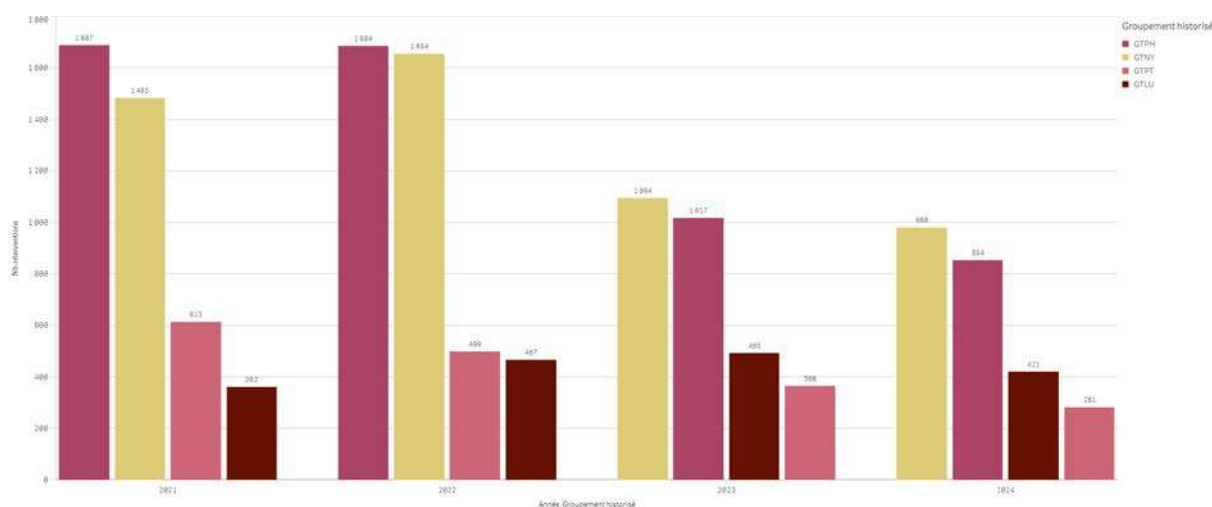
Répartition par jour



Répartition par tranche horaire



Répartition par groupement



SDACR_2025_33 : Etudier la mise en place de partenariats avec les associations agréées de sécurité civile.



2.1.3 La participation du Service de Santé et de Secours Médical aux missions d'urgence

Il apparaît nécessaire de réviser des missions qui avaient été confiées aux personnels du service de santé. Les compétences des personnels, vont au-delà de l'aspect du technicien de santé. La victime prise en charge par les secouristes devient ainsi un « patient » pour le soignant qu'est le personnel de santé, avec tout ce que cela implique en termes de droits et devoirs. Les usagers bénéficient alors, non seulement des compétences spécifiques de ces personnels en termes d'accompagnement, d'écoute, d'appui mais aussi de toutes les pratiques de soins associées. Celles-ci comprennent à la fois l'évaluation clinique, les compétences métiers avec les pratiques de soins, la mise en œuvre de prescriptions médicales mais, aussi les protocoles de soins d'urgence dédiés (PISU, protocoles de soin)

Par ailleurs d'autres compétences pourraient être intégrées dans la réponse opérationnelle du SDIS notamment avec les médecins et les psychologues. L'activité opérationnelle doit être en lien avec nos missions et concourir à l'aide médicale urgente en complémentarité avec les SMUR médicaux et paramédicaux. L'exemple du dispositif du VLI Badonviller du SDIS, en partenariat avec l'ARS en est une parfaite illustration, y compris dans certains secteurs isolés.

Ainsi, il conviendrait de multiplier ce type de dispositif dans le cadre de la réponse opérationnelle sur les missions de Secours et de Soins d'Urgence aux Personnes (SUAP) et le Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) à l'échelle du département.

► Les Infirmiers

L'effectif infirmier est de 82 ISP au 01/04/2025. Les infirmiers intègrent deux dispositifs de couverture opérationnelle :

o Les gardes VLI

Les modalités d'engagement du VLI dépendent du secteur défini et de la nature de l'intervention.

Deux secteurs identifiés :

- **Secteur 1** : Zone de couverture du VLI avec un délai d'intervention inférieur à celui du SMUR.
- **Secteur 2** : Zone de couverture du VLI avec un délai d'intervention équivalent ou supérieur à celui du SMUR.

Modalités d'engagement :

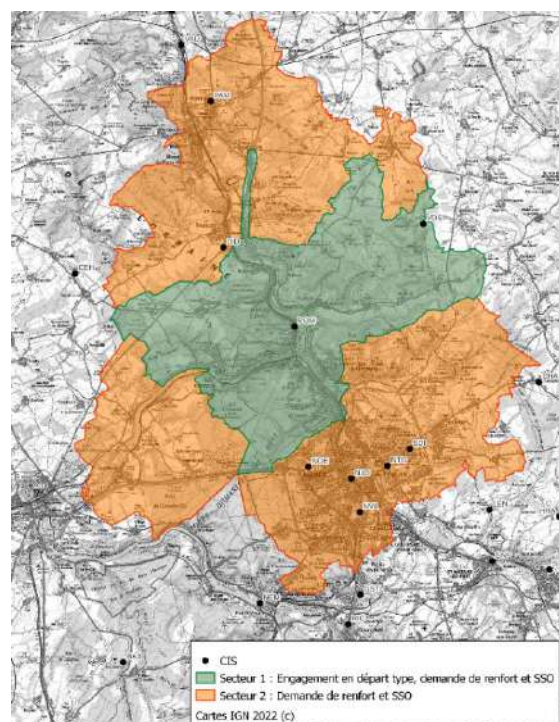
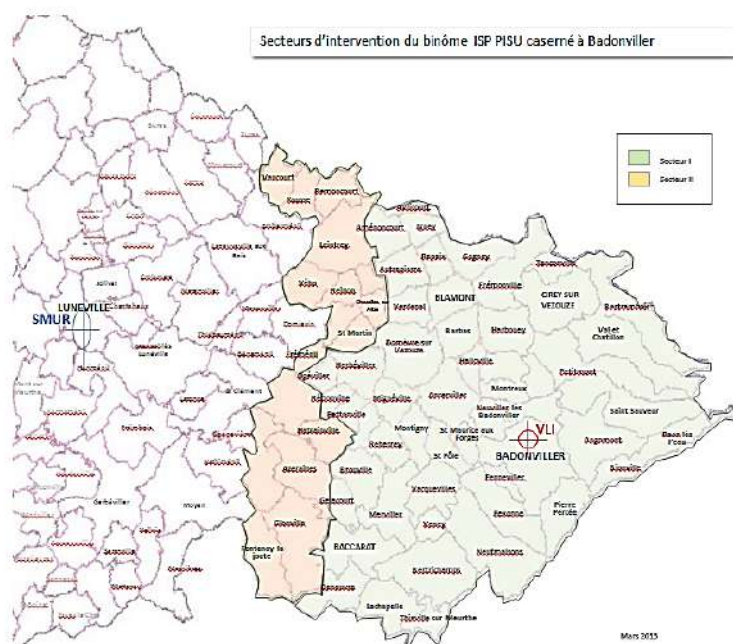
• Engagement du VLI en départ réflexe

Dans le cadre des missions statutaires du SDIS, le VLI est engagé sur les communes du secteur 1, par le CODIS dans des situations définies, avec engagement conjoint d'un VSAV. Cet engagement fait l'objet d'une information systématique du SAMU par le CODIS.

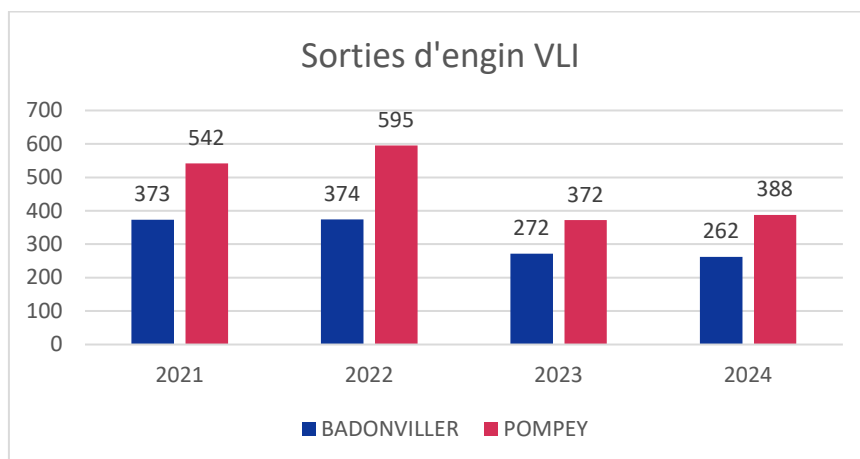
• Engagement du VLI en réponse graduée

Tout engagement par le SAMU d'un SMUR sur les communes du secteur 1 s'accompagne de l'engagement, par le CODIS, du VLI et d'un VSAV de proximité sur demande du SAMU.

- **Engagement du VLI en réponse adaptée** : hors détresse vitale, lorsque l'état d'un patient le nécessite, le VLI, sur demande du SAMU, peut être engagé par le CODIS avec un VSAV de proximité, sur une commune des secteurs 1 et 2, pour apporter une expertise paramédicale permettant, après transmission du bilan au SAMU, la mise en place d'un PISU.
- **Engagement du VLI en renfort** : A l'arrivée sur les lieux, le COS en fonction de la situation rencontrée peut demander l'engagement d'un infirmier de sapeur-pompier. Le CRRA sera informé du renfort engagé par le CODIS.
- **Engagement en appui des ambulances privés** (AP) à la demande du CRRA15, dans le cadre de la convention tripartite SDIS/SAMU/ATSU.
- **Engagement du VLI en SSO (Soutien Sanitaire aux Opérations)** : Le VLI est engagé par le CODIS, en départ immédiat sur les secteurs 1 et 2. Au-delà des secteurs 1 et 2 il peut être engagé sur initiative du chef CODIS, en concertation avec l'astreinte chefferie santé. Cet engagement fait également l'objet d'une information systématique du SAMU par le CODIS.



Activité opérationnelle des VLI (sorties d'engin 2021-2024) :



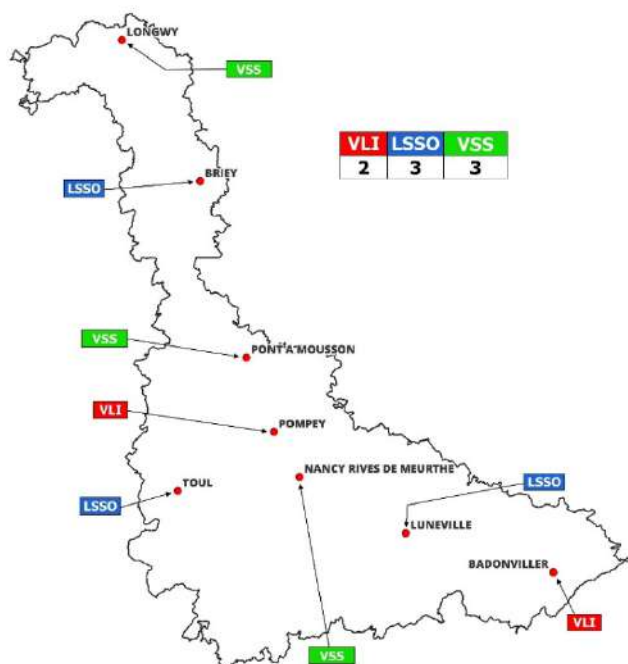
o Infirmiers de proximité

En complément des VLI, les infirmiers déclarent leur disponibilité sur leur secteur d'intervention afin d'être engagés. Ainsi, le SDIS dispose de ressources de proximité afin d'assurer les mêmes missions que le VLI.

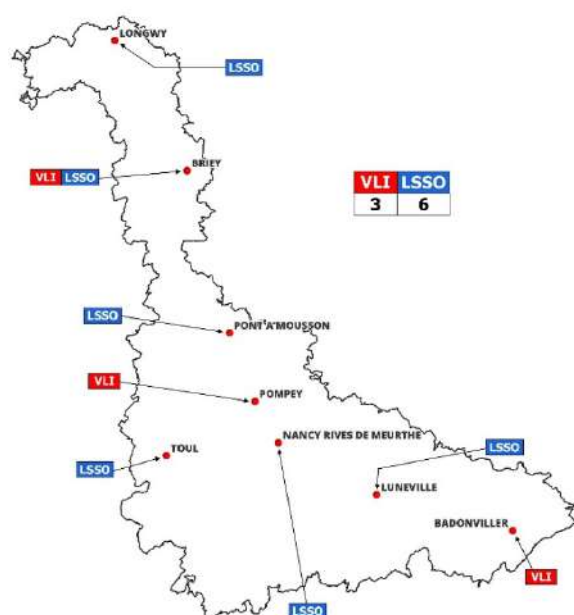
Activité opérationnelle de l'ensemble des ISP, VLI inclus (sorties d'engin 2021-2024) :

Année	2021	2022	2023	2024
Total	2244	2462	1410	1377
Départ reflexe	1979	2114	441	498
Réponse graduée SMUR	51	45	155	137
Réponse adaptée	202	289	799	727
SSO	12	14	15	15

Affectation actuelle des moyens SSSM



Affectation PROJETEE des moyens SSSM



Effectifs au 01/04/2025

Infirmiers	Médecins	Pharmaciens	Psychologues	Vétérinaires
82	18	6	4	3

Actuellement, ce dispositif est déployé sur les secteurs VLI de Badonviller et Pompey, et en cours de réflexion sur le secteur du Pays-Haut (VLI Briey). Ce dispositif doit être réfléchi sur d'autres secteurs du département en lien avec les départements voisins.

► Les Médecins

Le SDIS 54 comporte 18 médecins de sapeurs-pompiers. Leur engagement en intervention reste très faible. Cet élément est en lien avec le faible nombre de médecins mais également de la couverture territoriale par les SMUR (Nancy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Briey, Toul, Longwy, Saint-Dié-des-Vosges, Château-Salins et Thionville).

Un développement du recrutement des médecins et la mise en place d'une activité opérationnelle pourrait apporter une réponse médicale complémentaire au dispositif existant et être gage de motivation pour fidéliser les médecins SPV. Cette hypothèse reste fragile compte tenu du contexte démographique médical.

► Les pharmaciens

La pharmacie à usage intérieur a pour mission de gérer, approvisionner et faire la dispensation des produits du monopole pharmaceutique et des dispositifs médicaux, gérer le matériel secouriste et biomédical et gérer l'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux. Elle participe également à l'élaboration du système qualité du SDIS dans le domaine de l'hygiène et peut intervenir sur les dispositifs ORSEC NOVI.

Dotée de 6 pharmaciens, dont une pharmacienne de sapeurs-pompiers professionnels (SPP), gérante de Pharmacie à Usage Interne (PUI). Le fonctionnement interne de la PUI s'appuie sur une logisticienne de SPP et est renforcé par des infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires (ISPV).

► Les Psychologues

Le SDIS 54 est doté de 4 psychologues de sapeurs-pompiers (PSP) volontaires. Il convient d'optimiser l'organisation de la réponse opérationnelle dans le cadre de l'accompagnement de tous sapeurs-pompiers face à des interventions ou situations à risques et/ou marquantes.

Une Cellule d'Appui Psychologique Immédiat (CAPI) s'appuie avec une équipe pluridisciplinaire composé de psychologues, d'infirmiers et de médecins pour répondre aux sollicitations opérationnelles.

L'engagement de la CAPI peut se faire rapidement à la demande de l'Astreinte Santé.

► Les Vétérinaires

3 vétérinaires de sapeurs-pompiers volontaires (VSPV) sont susceptibles d'apporter un appui aux intervenants des équipes secours animaliers au niveau opérationnel, en formation initiale et continue. Cet effectif ainsi que les conditions de leur sollicitation pourront évoluer par la suite.

► Les Assistants Sociaux

Au quotidien, l'assistant de service social assure plusieurs missions principales en faveur des agents que sont, l'aide psycho-sociale et la gestion de l'action sociale en général, et tout cela dans un cadre pluridisciplinaire.

Dans le cadre de la gestion de crise type ORSEC NOVI ; ils pourraient participer à l'accueil et la gestion post événement des conséquences immédiates au profit des impliqués.
Ce travail sera réalisé en interservices (SDIS, mairie, forces de sécurité, préfecture, conseil départemental, ...).

SDACR_2025_34 : Pérenniser la réponse des personnels de Santé (médecins, infirmiers) sur les engagements opérationnels.

SDACR_2025_35 : Développer et améliorer l'ensemble des Pratiques de Soins, à savoir les compétences métiers, les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU), les recommandations médicales de prescription.

SDACR_2025_36 : Renforcer le recrutement des personnels de santé (médecins, infirmiers, vétérinaires, psychologues) y compris sur les territoires démunis.

SDACR_2025_37 : Etudier l'élargissement des secteurs d'intervention des Véhicules Santé (Badonviller, Pompey) et création de nouvelles bases d'implantations (Briey, ...).

SDACR_2025_38 : Développer la réponse opérationnelle du SSO sur les interventions importantes et/ou techniques, mais aussi dans le cadre du soutien des équipes spécialisées type FDFEN, SAL, USAR, ...

SDACR_2025_39 : Renforcer la réponse des psychologues de sapeurs-pompiers dans le cadre de nos missions opérationnelles.

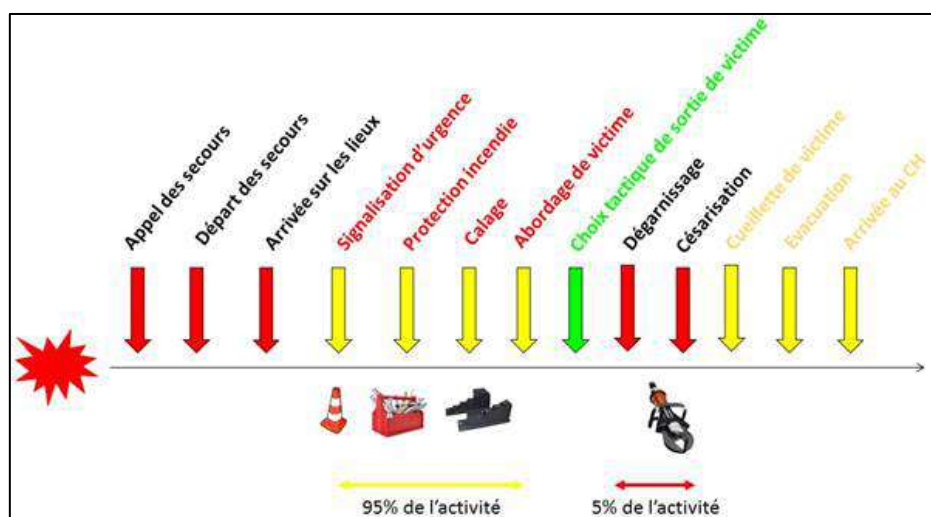
SDACR_2025_40 : Développer les échanges interservices dans le domaine de la santé.

2.2 La réponse opérationnelle Secours Routier

Le nombre d'accidents et leur gravité sont en légère diminution sur le réseau routier et autoroutier.

Les limitations de vitesse, la rigidité des habitacles des véhicules modernes utilisant des aciers spéciaux font que les désincarcérations pour extraire les personnes sont de moins en moins nombreuses mais difficiles quand elles restent nécessaires. L'augmentation des véhicules hybrides ou électriques complique cette action. Le secours routier devient donc une véritable spécialisation et nécessite des moyens puissants et adaptés.

La sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime et des intervenants reste une préoccupation permanente des COS, ce qui représente près de 95 % de l'activité opérationnelle secours routier.



A ce titre, le concept de sécurisation d'urgence intègre les missions de :

- signalisation d'urgence,
- protection incendie,
- calage du véhicule,
- accessibilité à la victime,
- éclairage de zone.

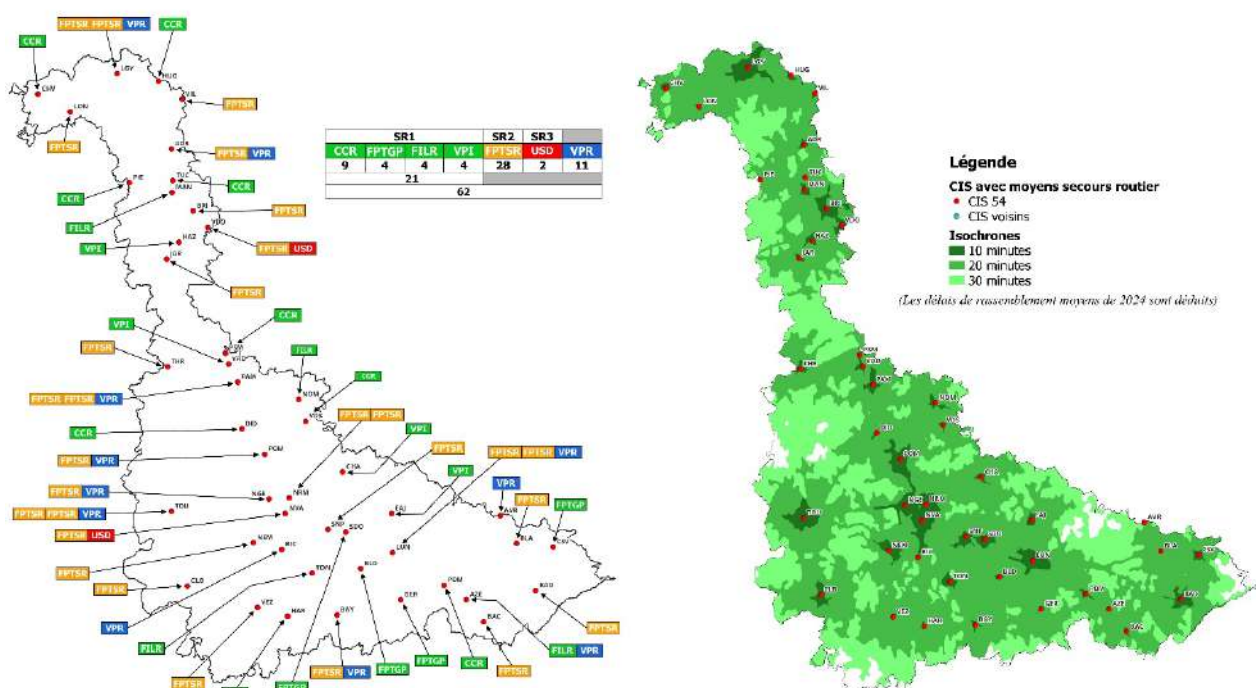
Une des difficultés est l'arrivée non concomitante des moyens des forces de l'ordre à ceux du SDIS. Le SDIS n'a normalement pas de mission de balisage, mais se trouve de fait dans une posture de protection de ses personnels, de signalement pour éviter les sur-accidents au détriment de sa mission première. Tous les efforts convergent donc pour améliorer la visibilité de nos personnels et matériels sur les voies de circulation, en attendant l'arrivée de ces services et des gestionnaires de réseaux.

Les moyens secours routier sont répartis sur l'ensemble du territoire. On retrouve ainsi des FPTSR, des FPTGPR, des CCRR, des FILR, des VPI et des USD. Les matériels embarqués, suivant le niveau défini (SR1, SR2 et SR3), sont différents et permettent de répondre aux niveaux de réponse suivants :

3 niveaux de réponse en secours routier :

- **Niveau 1** : Assurer la sécurisation des lieux et du/des véhicule(s) impliqués et réaliser une action de désincarcération dit « d'urgence » (ouverture de porte et dégagement d'urgence), en moins de 20 min.
- **Niveau 2** : Prendre en charge une ou plusieurs victime(s) piégée(s) dans le cadre d'un AVP en mettant en œuvre la solution de sortie de victime. Cela consiste à mettre en œuvre un chantier de désincarcération visant à sortir la/les victime(s) dans des conditions satisfaisantes, en moins de 30 min.
- **Niveau 3** : Disposer de moyens lourds (poids lourd, train, bus notamment) ou prenant en compte une difficulté dans la configuration de l'intervention, en moins d'1 h.

Cartes actuelles de la couverture SR



L'évolution des sécurités intrinsèques des véhicules et l'évolution technologique des systèmes de carburation nécessitent maintenant une connaissance approfondie des techniques de césarisation. Couplés à la diminution du nombre de désincarcérations, ces postulats rendent l'évolution de la couverture SR du département adaptée.

L'application de ces éléments a conduit à l'évolution de la doctrine départementale mais également de l'affectation matérielle du parc de véhicules opérationnels.



SDACR_2025_41 : Finaliser la dotation des FIL, VPS et VPI afin de disposer d'une couverture opérationnelle de **niveau 1 en secours routier** en moins de 20 min.

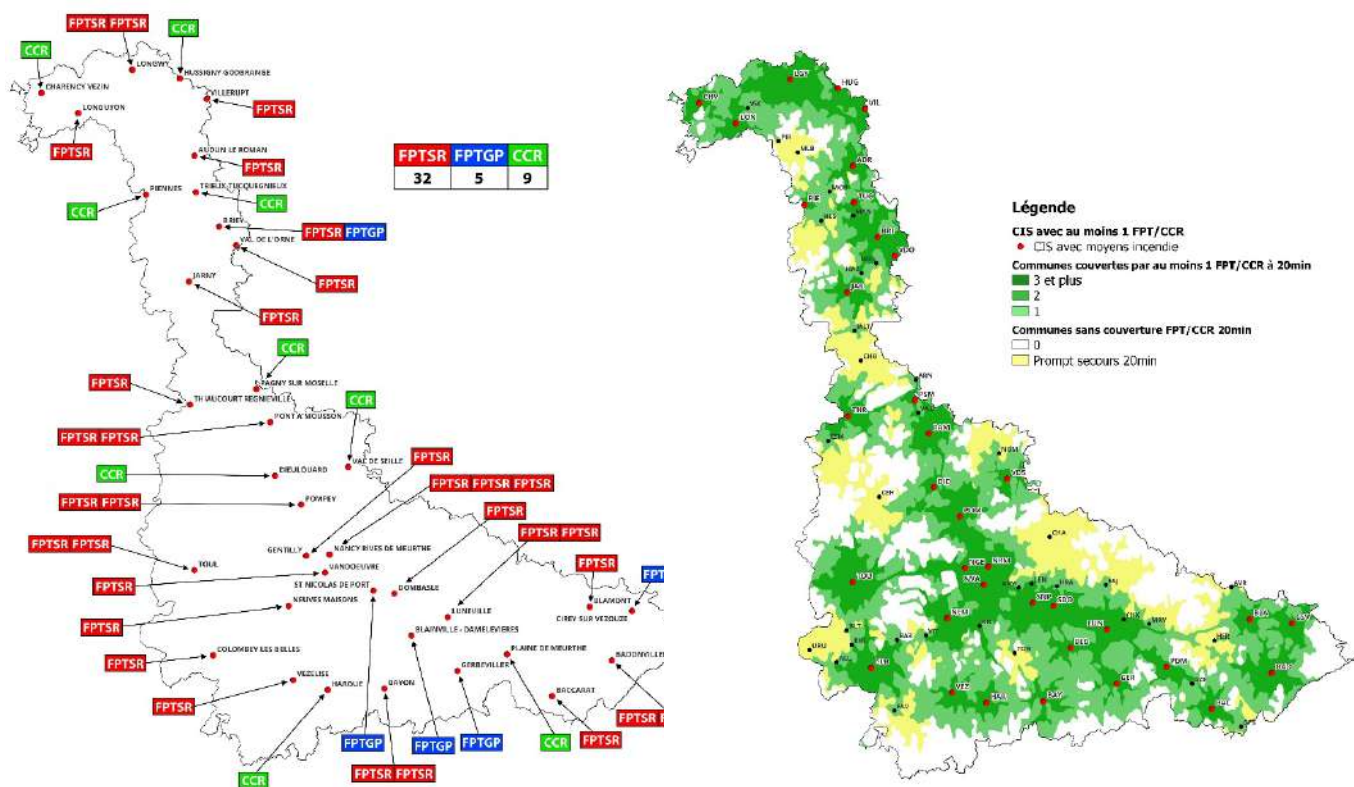
2.3 La réponse opérationnelle INC

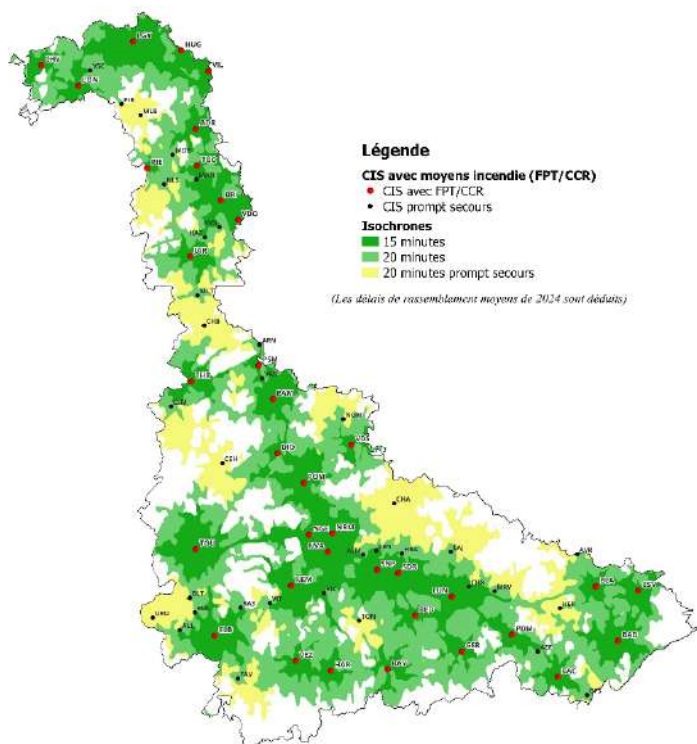
2.3.1 Moyen incendie Urbain : FPT et CCR

Les FPT et équivalents sont utilisés pour :

- Lutter contre les feux urbains, feux industriels, ruraux, feux de véhicules,
- Lutter contre les feux de végétations, accessibles uniquement sur voie carrossable,

Dotée de 48 équivalents FPT affectés dans 37 CIS sur l'ensemble du département, la couverture en nombre de véhicules permet à ce jour de couvrir le département d'une manière conséquente. Plus de **90 %** du département est couvert par au moins un FPT en moins de **20 minutes** sous réserve de disponibilité du personnel.





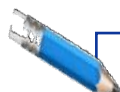
Statistiques opérationnelle (sorties d'engins FPT/CCR années 2021-2024)

CIS	2021	2022	2023	2024	Total sur 4 ans
LONGWY	550	635	576	628	2389
NANCY VANDOEUVRE	518	564	612	694	2388
NANCY GENTILLY	451	469	547	490	1957
NANCY JOFFRE	475	502	578	227	1782
LUNEVILLE	393	408	384	342	1527
NANCY TOMBLAINE	380	474	451	184	1489
TOUL	304	299	312	329	1244
PONT A MOUSSON	249	259	244	258	1010
POMPEY	243	220	241	231	935
NEUVES MAISONS	161	190	185	167	703
BRIEY	133	161	159	191	644
VAL DE L'ORNE	123	128	154	136	541
JARNY	117	130	117	118	482
SAINT NICOLAS DE PORT	120	130	106	116	472
AUDUN LE ROMAN	112	129	97	116	454
DOMBASLE	95	111	104	116	426
VILLERUPT	121	93	122	88	424
NANCY RIVES DE MEURTHE				398	398
HAROUÉ	51	59	77	74	261
LONGUYON	64	52	83	55	254
BACCARAT	56	56	56	71	239
BAYON	59	73	46	56	234
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	55	48	50	53	206
PLAINE DE MEURTHE	45	61	53	37	196
BLAMONT	39	48	42	43	172



COLOMBEY LES BELLES	44	40	40	47	171
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	45	29	41	50	165
PIENNES	54	51	38	16	159
BADONVILLER	34	35	40	27	136
HUSSIGNY GODBRANGE	27	31	39	32	129
DIEULOUARD	22	29	26	35	112
THIAUCOURT REGNIEVILLE	29	26	27	26	108
CIREY SUR VEZOUZE	25	28	27	18	98
GERBEVILLER	17	21	26	32	96
VEZELISE	27	19	22	24	92
PAGNY SUR MOSELLE	21	28	17	20	86
VAL DE SEILLE	18	17	15	6	56
CHARENCY VEZIN	14	7	8	8	37

La couverture actuelle répond au besoin des sollicitations opérationnelles. Néanmoins, il convient de noter une faible disponibilité des FPT – CCR en journée semaine au regard de la disponibilité du personnel. Cette carence est compensée par les centres à garde casernée.



SDACR_2025_42 : Couvrir 95 % de la population par un engin incendie en moins de 20 minutes.

SDACR_2025_43 : Etudier le remplacement de certains FPT-CCR par d'autres engins incendie.

2.3.2 Moyen incendie Urbain : Les moyens élévateurs aériens

Doté de **16 MEA** (Moyens Elévateurs Aériens, ceux-ci sont employés pour effectuer des missions :

- de sauvetage de personne aux étages supérieurs des bâtiments d'habitation,
- de protection, bâchage, dépose d'objets menaçant de tomber,
- d'extinction des incendies en permettant l'établissement de lances aériennes,
- d'évacuation sanitaires pour certains modèles,
- d'éclairage de site pour certains modèles.

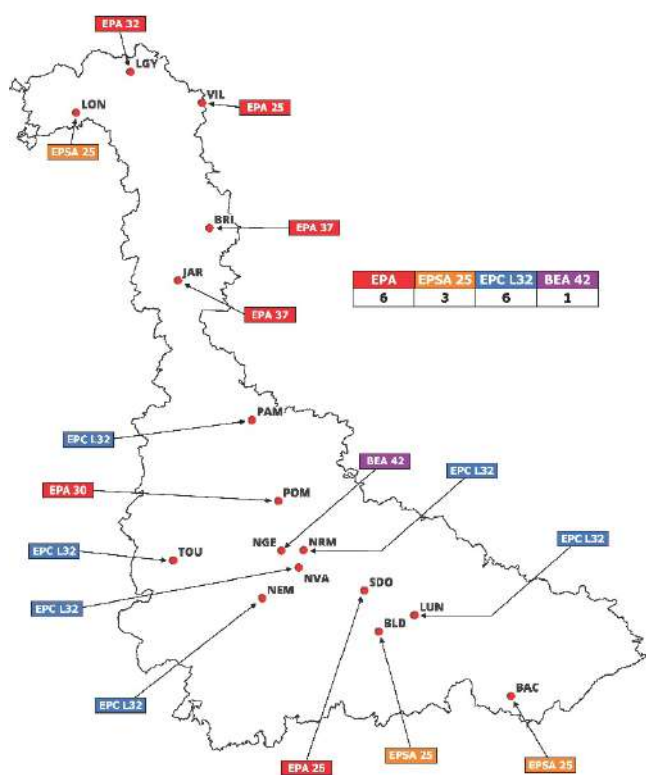
Afin de prendre en compte les interventions spécifiques sur les sites industriels et les monuments historiques, un Bras Élévateur Articulé (BEA) a été mis en service en 2023 au CIS Nancy-Gentilly.

**Nombre de sortie d'engins Moyens Elévateurs Aériens (MEA)
années 2021 à 2024**

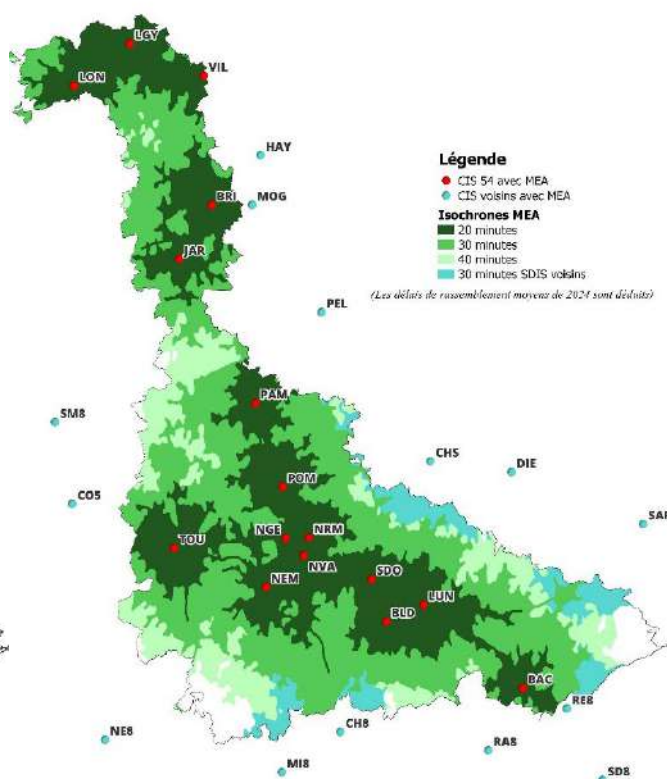
	2021	2022	2023	2024	Total sur 4 ans
NANCY VANDOEUVRE	207	215	256	300	978
NANCY RIVES DE MEURTHE				138	138
NANCY JOFFRE	223	211	204	97	735
NANCY GENTILLY	125	158	176	138	597
LONGWY	132	136	108	123	499
NANCY TOMBLAINE	101	134	139	67	441
LUNEVILLE	91	115	119	80	405
BRIEY	79	70	84	77	310
TOUL	62	55	84	60	261
PONT A MOUSSON	67	69	59	60	255
POMPEY	45	28	42	40	155
JARNY	43	31	25	39	138
VILLERUPT	47	24	35	17	123
BACCARAT	35	25	36	25	121
NEUVES MAISONS	27	25	37	30	119
DOMBASLE	30	16	24	21	91
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	16	15	22	21	74
LONGUYON	22	4	9		35
CIREY SUR VEZOUZE	5	11			16



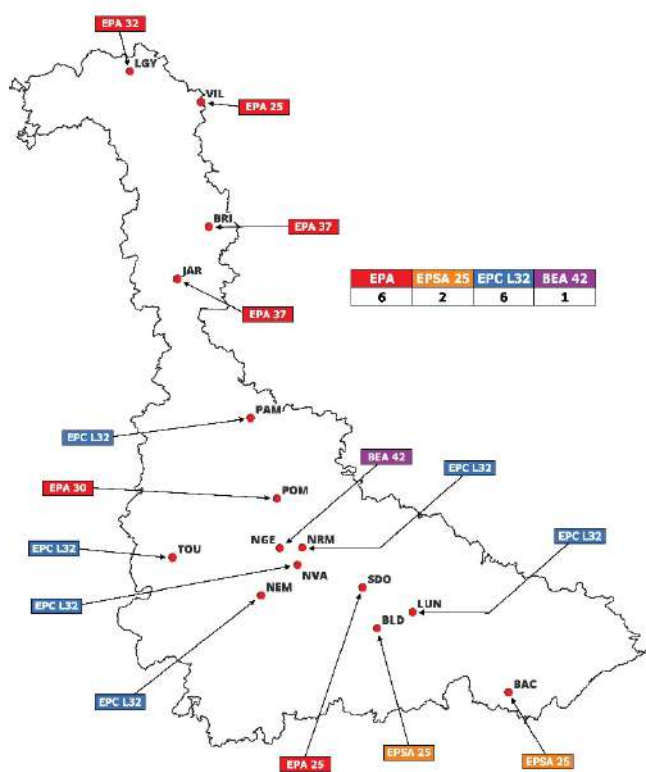
Carte d'affectation actuelle



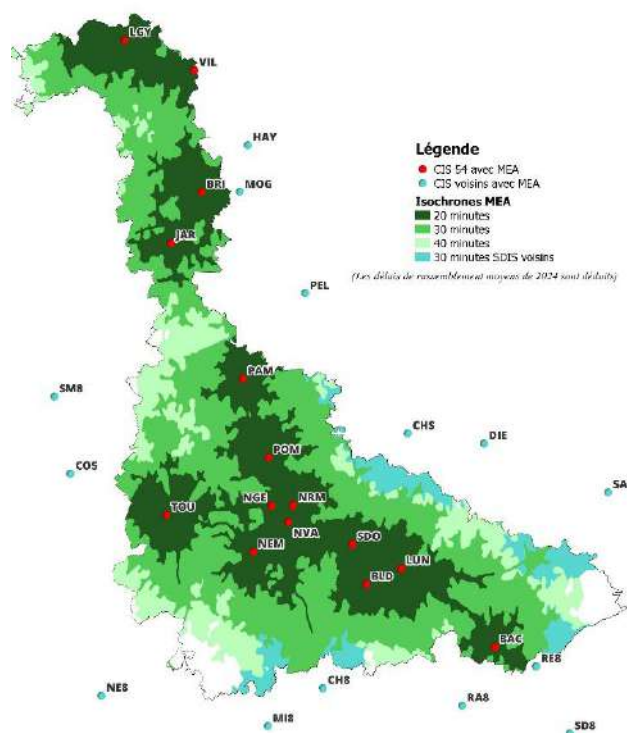
Carte de couverture actuelle



Carte d'affectation PROJETEE



Carte de couverture PROJETEE



La dotation opérationnelle des moyens aériens permet une couverture à 30 min de l'ensemble du département, hors zones boisées ou dépourvues d'habitation de grande hauteur. 97.5 % de la population du département est couverte à moins de 30 min sous réserve de disponibilité du personnel, sans prendre en compte les MEA des départements limitrophes. En prenant en compte les MEA des SDIS voisins, la population couverte est 98.9%.



SDACR_2025_44 : Disposer d'un MEA à 30 min (ne pas remplacer les EPA Cirey-sur-Vezouze et Longuyon).

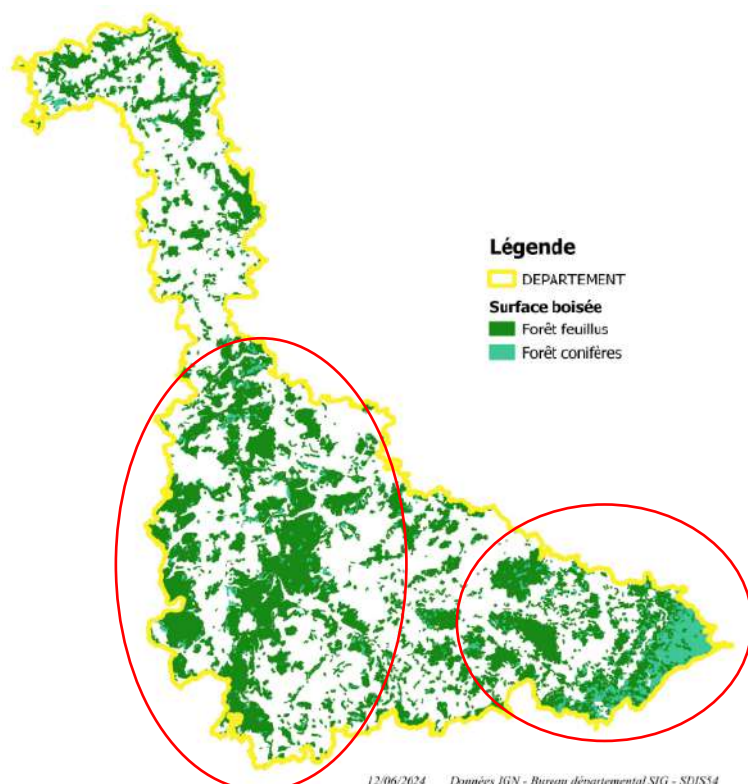
SDACR_2025_45 : Etudier la réponse opérationnelle aux problématiques d'accessibilité dans certains centres-villes complexes (rues étroites, façades inaccessibles, cours intérieures...) et intégrer les conclusions au plan d'équipement.

2.3.3 Feux de végétaux

Doté de **27 engins**, les Camions-Citerne Feux de forêts (CCF) ont pour mission principale la lutte contre les feux d'espaces naturels et plus particulièrement des feux de forêts. Il contribue également aux interventions sur route enneigées ou inondées. Sa capacité de franchissement est nécessaire pour pénétrer dans nos forêts plutôt humides. En complément de ces moyens, le SDIS est doté de porteurs d'eau CCGC permettant l'alimentation des dispositifs hydrauliques.

Doté de **9 engins**, développés depuis 2013, les CCR sont polyvalents et concourent, outre la lutte contre les feux d'espace naturel, à répondre aux missions de lutte contre les incendies en secteur rural ou semi-urbain. Ces engins répondent actuellement au besoin sur les secteurs ne nécessitant pas de moyen de franchissement type CCFM.

2 secteurs à risque feux de forêts sont identifiés :



Secteur Lunévillois :

Piémont Vosgien partie nord, Pierre-Percée, Baccarat-Bertrichamps, Mondon et Parroy,

Secteur Ouest du département :

St Amond Goviller, forêt de l'Essart, Haye, forêt de la Reine, massifs autour de Pont-à-Mousson.



CIS	2021	2022	2023	2024	Total sur 4 ans
LUNEVILLE	16	41	32	10	99
PONT A MOUSSON	11	31	30	5	77
NANCY TOMBLAINE	6	42	26	1	75
TOUL	11	27	17	10	65
LONGWY	9	31	11	6	57
NANCY VANDOEUVRE	7	28	16	3	54
AUDUN LE ROMAN	14	15	12	9	50
DOMBASLE	10	17	11	10	48
JARNY	12	16	15	1	44
BRIEY	11	17	11	4	43
NANCY GENTILLY	5	18	17	3	43
POMPEY	7	17	17	2	43
COLOMBEY LES BELLES	1	25	9	6	41
NEUVES MAISONS	5	19	4	8	36
HAROUÉ	8	7	10	5	30
BAYON	5	13	10	1	29
BLAMONT	2	10	15	1	28
BLAINVILLE - DAMELEVIERES	3	13	11		27
BADONVILLER	2	16	4	4	26
VEZELISE	3	10	6	5	24
BACCARAT	2	7	9	3	21
VILLERUPT	4	10	7		21
CIREY SUR VEZOUZE	3	11	5	1	20

THIAUCOURT REGNIEVILLE		8	9	2	19
ESSEY ET MAIZERAIS	4	3	9	1	17
PAGNY SUR MOSELLE	1	12	3	1	17
PIENNES	6	6	4	1	17
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	1	1	8	7	17
VAL DE L'ORNE	2	8	7		17
PLAINE DE MEURTHE	2	14			16
LONGUYON	5	6	2		13
VAL DE SEILLE	1	6	6		13
DIEULOUARD	2	3	5	1	11
GERBEVILLER	2	5	3	1	11
FAVIERES*	1	8			9
HUSSIGNY GODBRANGE			2	2	4
CHARENCY VEZIN	1	1	1		3
NANCY RIVES DE MEURTHE				3	3

*CCFM retiré en 2023

Un GIFF (Groupe d'Intervention Feux de Forêts) est composé de 4 CCFM et d'un véhicule de commandement type VLTT. Le maillage actuel permet d'assurer en tout point du département la mobilisation d'un GIFF en moins de 30 min. Ce dispositif permet d'assurer la couverture des secteurs identifiés par le risque feux de forêt mais également le Nord du département où le risque est faible.



SDACR 2025_46 : Disposer d'un GIFF à T + 30 min et d'un 2^{ème} GIFF à 1h00 sur les deux secteurs identifiés du département (Sud Ouest et Sud Est), les renforts pouvant être mutualisés en extradépartemental.

2.4 La réponse opérationnelle DIV

Cette rubrique regroupe une grande variété d'évènements qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes : fuite d'eau, inondation, fait d'animal domestique, dépose d'objet menaçant etc... et représente 9 % des interventions en 2024.

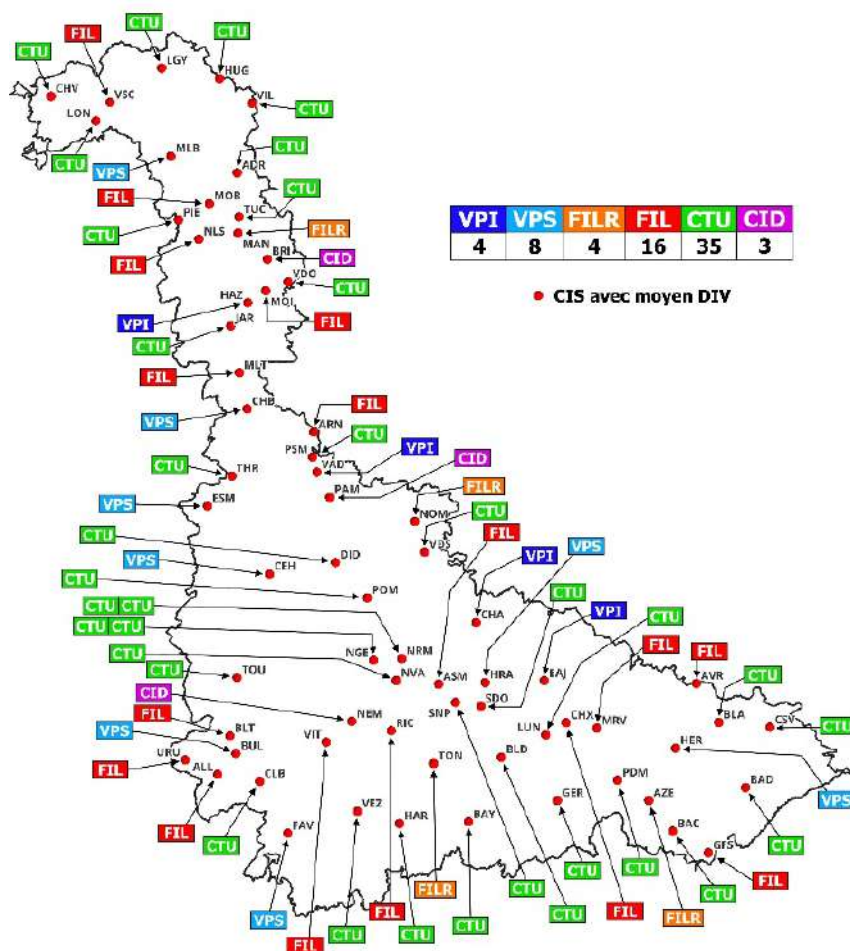
Chaque centre d'incendie et de secours est doté de matériel permettant la réalisation des missions courantes d'opérations diverses. Ce maillage dense permet une rapidité d'intervention avec des vecteurs de proximité.

Niveau I : Chaque CIS dispose aujourd'hui des lots DIV suivants :

- Énergie,
- Éclairage,
- Épuisement,
- Assèchement,
- Bâchage,
- Hyménoptères.

Lors d'évènements météorologiques remarquables, le nombre d'opérations générées, dénommées ICM (Interventions à Caractère Multiple), augmente fortement pouvant varier de manière importante en fonction des années tout comme leur répartition sur le territoire.

Ces évènements induisent ainsi une montée en charge des missions de protection des biens et des personnes.



Statistiques opérationnelles DIV (sorties d'engins courants lors d'interventions DIV 2021-2024)

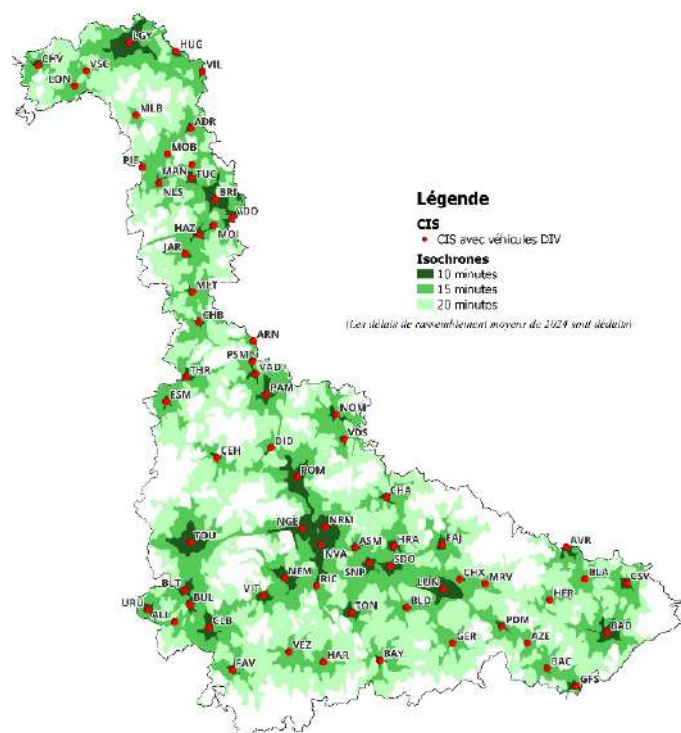
Année	2021	2022	2023	2024
Totaux	2262	2351	2387	2949
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	2	3	2	7
ARNAVILLE	3	5	2	5
ART SUR MEURTHE	-	-	8	5
AUDUN LE ROMAN	12	16	29	33
AVRICOURT	6	3	6	2
AZERAILLES	6	6	5	10
BACCARAT	18	8	15	24
BADONVILLER	4	5	6	7
BAYON	6	11	10	30
BERTRICHAMPS	1	-	-	-



BLAINVILLE - DAMELEVIERES	29	23	31	18
BLAMONT	9	8	10	13
BLENOD LES TOUL	19	14	14	26
BRIEY	31	44	38	51
BULLIGNY	6	5	7	8
CHAMBLEY BUSSIERES	6	2	8	12
CHAMPENOUX	4	10	13	13
CHANTEHEUX	4	5	6	12
CHARENCY VEZIN	5	5	4	4
CHENEVIERES	2	-	-	-
CIREY SUR VEZOUZE	5	8	13	8
COLOMBEY LES BELLES	16	17	7	12
COTES EN HAYE	1	1	1	4
DIEULOUARD	8	7	12	10
DOMBASLE	53	53	53	63
EINVILLE AU JARD	6	18	12	12
ESSEY ET MAIZERAIS	3	2	11	2
FAVIERES	2	1	5	6
GERBEVILLER	9	2	3	3
GRANDS FAINGS	7	9	3	10
HARAU COURT	10	11	24	21
HAROUÉ	16	11	18	13
HATRIZE	11	14	13	21
HERBEVILLER	5	8	4	13
HUSSIGNY GODBRANGE	14	31	30	36
JARNY	41	48	47	43
LENONCOURT	13	10	1	-
LONGUYON	40	22	17	25
LONGWY	137	174	146	235
LUNEVILLE	65	78	83	106
MANCIEULLES	13	10	14	22
MARAINVILLER	1	2	5	2
MARS LA TOUR	5	9	3	5
MERCY LE BAS	-	-	-	9
MOINEVILLE VALLEROY	14	9	7	6
MONT BONVILLERS	11	7	4	7
NANCY GENTILLY	201	216	213	299
NANCY JOFFRE	306	318	340	133
NANCY RIVES DE MEURTHE	-	-	-	224
NANCY TOMBLAINE	213	212	164	111
NANCY VANDOEUVRE	275	259	287	414
NEUVES MAISONS	64	79	65	74
NORROY LE SEC	5	4	10	9

PAGNY SUR MOSELLE	13	15	13	18
PIENNES	22	15	10	18
PIERREPONT	-	4	2	1
PLAINE DE MEURTHE	9	23	19	22
POMPEY	88	79	85	104
PONT A MOUSSON	68	63	68	67
RICHARDMENIL	16	8	20	20
SAINT CLEMENT	2	-	-	-
SAINT NICOLAS DE PORT	53	54	73	93
THIAUCOURT REGNIEVILLE	8	8	11	3
TONNOY	4	9	10	17
TOUL	85	101	88	118
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	12	11	7	23
URUFFE	1	-	1	4
VAL DE L'ORNE	53	54	52	71
VAL DE SEILLE	8	5	2	8
VANDIERES	30	27	26	37
VEZELISE	6	11	10	18
VILLERUPT	36	33	52	50
VITERNE	4	4	4	4
VIVIERS SUR CHIERS	1	4	5	15

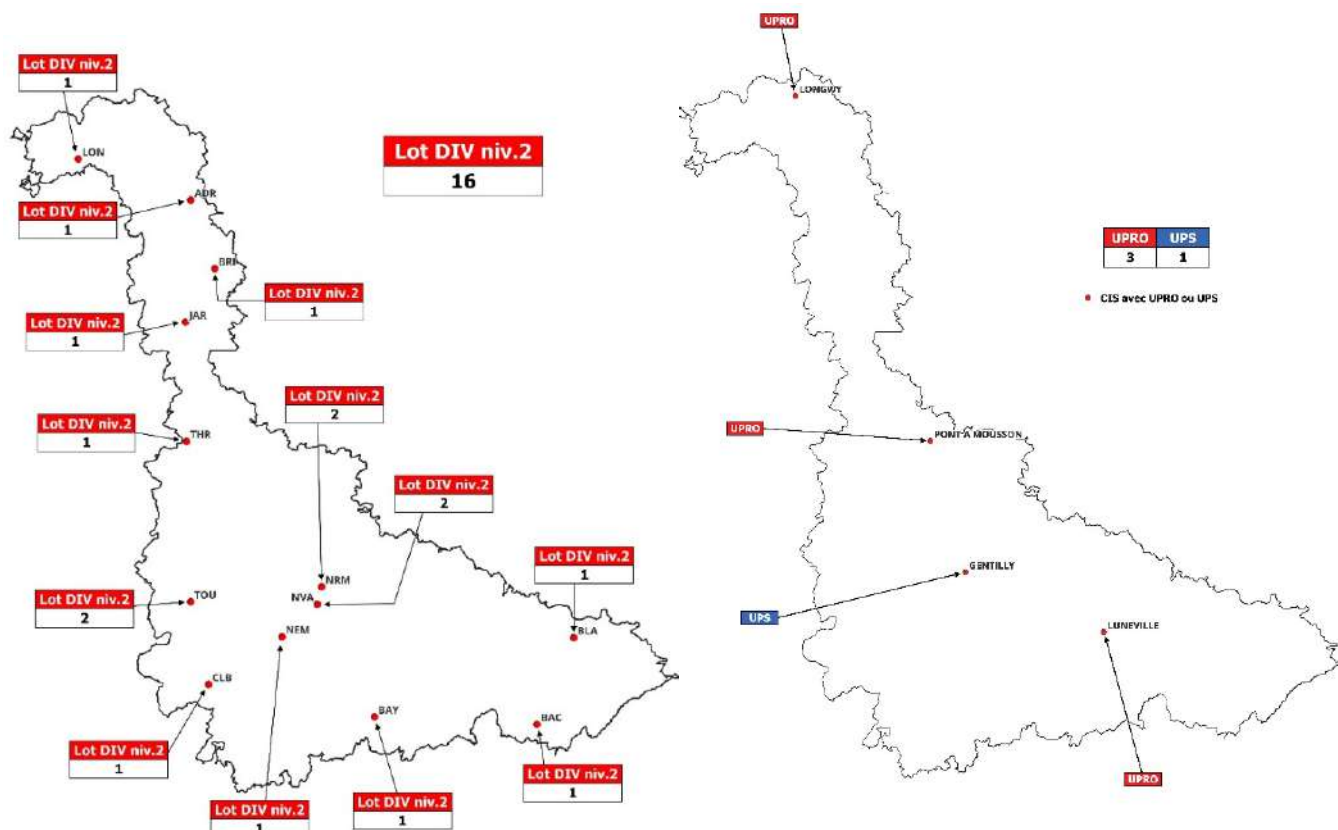
Il est à noter, depuis 2010, une réduction de 50 % des sorties suite à la mise en place d'une tarification dissuasive pour les destructions d'hyménoptères, puis celle mise en place en cas d'intervention pour personnes bloquées dans un ascenseur en panne.



Niveau II PROJETÉ :

Dotations complémentaires au niveau des bassins et des CIS supérieurs à 2000 ITV.

- chaque bassin (CIS référent) est doté des lots DIV énergie, éclairage, épuisement et bâchage.
- la dotation est doublée pour les bassins comprenant 1 CIS supérieur à 2000 ITV et doter d'un lot assèchement.
 - Les UPRO et UPS, moyens existants actuellement, sont être intégrées dans ce niveau de réponse.



Niveau III :

Dotations départementales

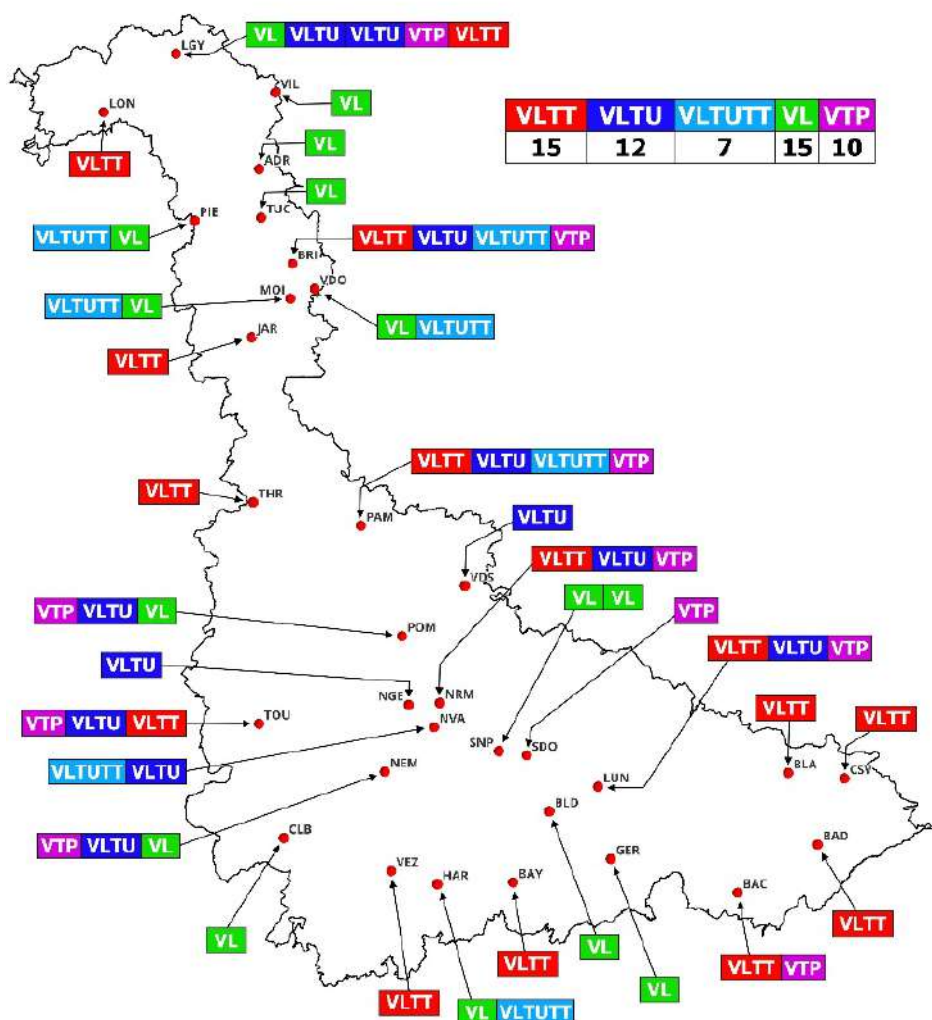
- L'Unité appui inondations (UAI), implantée au CIS Pompey, avec l'équivalent de 6 lots DIV,
- Réserve stratégique palettisée au CTL avec l'équivalent de 6 lots DIV.



SDACR 2025-47 : Affecter par bassin opérationnel un lot de matériel d'appui opérations diverses (lot DIV niveau 2).

2.5 Les véhicules légers de reconnaissance et de transport de personnels

Les véhicules légers de reconnaissance (VL, VLTT, VLTU et VLTUTT) et de transport de personnels (VTP) sont utilisés pour des missions multiples, en milieu naturel pour les engins tout-terrain (mission de reconnaissance, de commandement ou de transport de victime), de complément d'armement de personnels ou relève, de renfort de spécialistes, de transport de nombreuses victimes et d'interventions à caractère multiple. Les engins sont engagés unitairement ou intégrés dans certaines natures de sinistre.



SDACR_2025-48 : Etudier la couverture opérationnelle des véhicules légers de reconnaissance et de transport de personnels.

3. La réponse du risque complexe

3.1 Les risques liés aux grands rassemblements

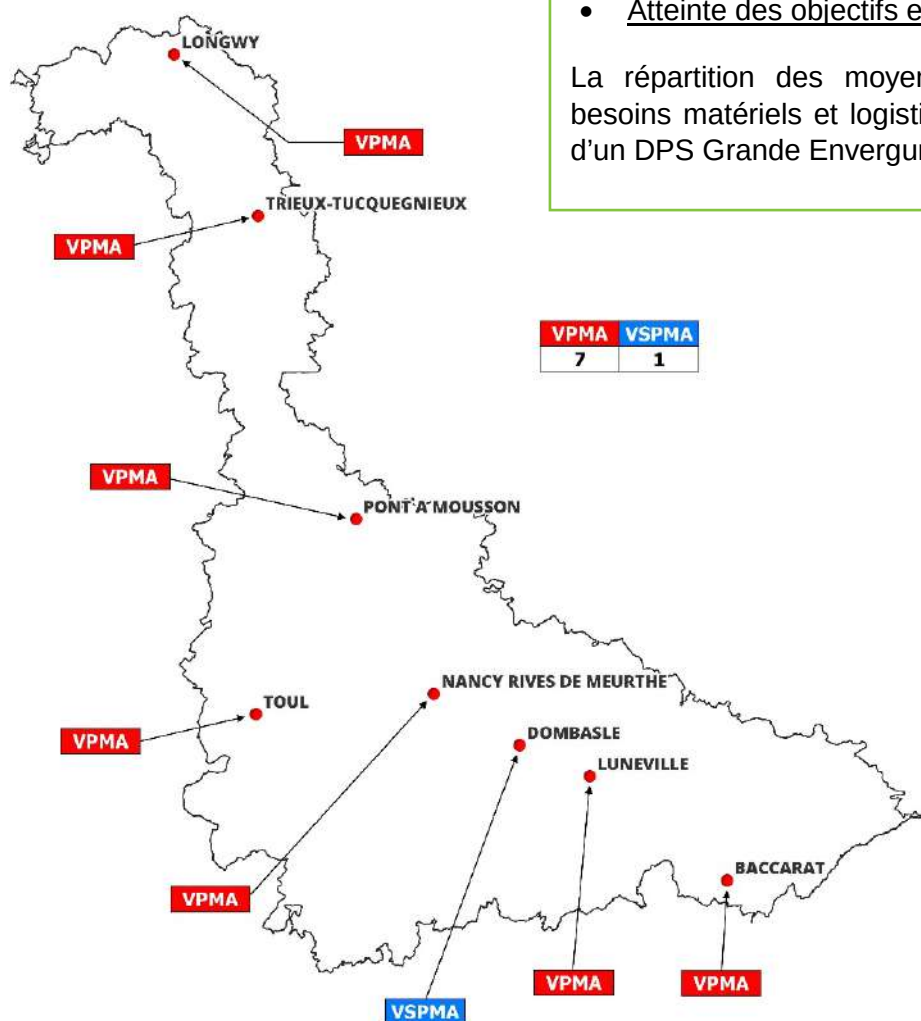
▪ Les mouvements sociaux et les grands rassemblements : présentation du contexte

Dans le cadre de certains grands rassemblements, le SDIS doit être en mesure d'assurer un appui matériel et humain sur un Dispositif Prévisionnel de Secours pour être en mesure de faire face à un risque accru de demande de secours sur les lieux du rassemblement.

▪ Définition des objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre les structures d'accueil permettant la constitution de 4 postes de secours,
- Assurer le commandement d'un Dispositif Prévisionnel de Secours de Grande Envergure.

▪ Organisation géographique de la réponse du SDIS



• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

La répartition des moyens permet de répondre aux besoins matériels et logistiques liés à la mise en œuvre d'un DPS Grande Envergure selon le RNMSC – DPS.

3.2 Les risques naturels

3.2.1 Le risque inondation

▪ Présentation du contexte

Au regard de l'analyse de risques, les inondations par débordement représentent l'aléa le plus important. Ce phénomène nécessite la prise en compte de 3 paramètres distincts :

- les risques liés à l'augmentation de la vitesse du courant au niveau des lits mineurs des cours d'eau,
- les risques liés au débordement des cours d'eau avec inondation de plaine,
- les risques liés à la rupture de barrage du « Vieux Pré » de Pierre-Percée et du lac de la Madine.

▪ Définition des objectifs opérationnels

Afin de répondre à ce type de risque, susceptible d'impacter des surfaces conséquentes, le SDIS 54 doit être en capacité d'adapter la réponse opérationnelle en coordination avec les autres services publics.

Par ailleurs, et afin de répondre aux spécificités susmentionnées, le SDIS 54 dispose :

- d'équipes spécialisées en capacité d'intervenir dans des cours d'eau à fort courant (sauvetage en eaux vives),
- d'embarcations destinées à permettre les reconnaissances et les mises en sécurité au niveau des zones inondées,
- de moyens pour informer la population, engager les reconnaissances et intervenir conformément au PPI rupture de barrage.

▪ Organisation géographique de la réponse du SDIS

• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

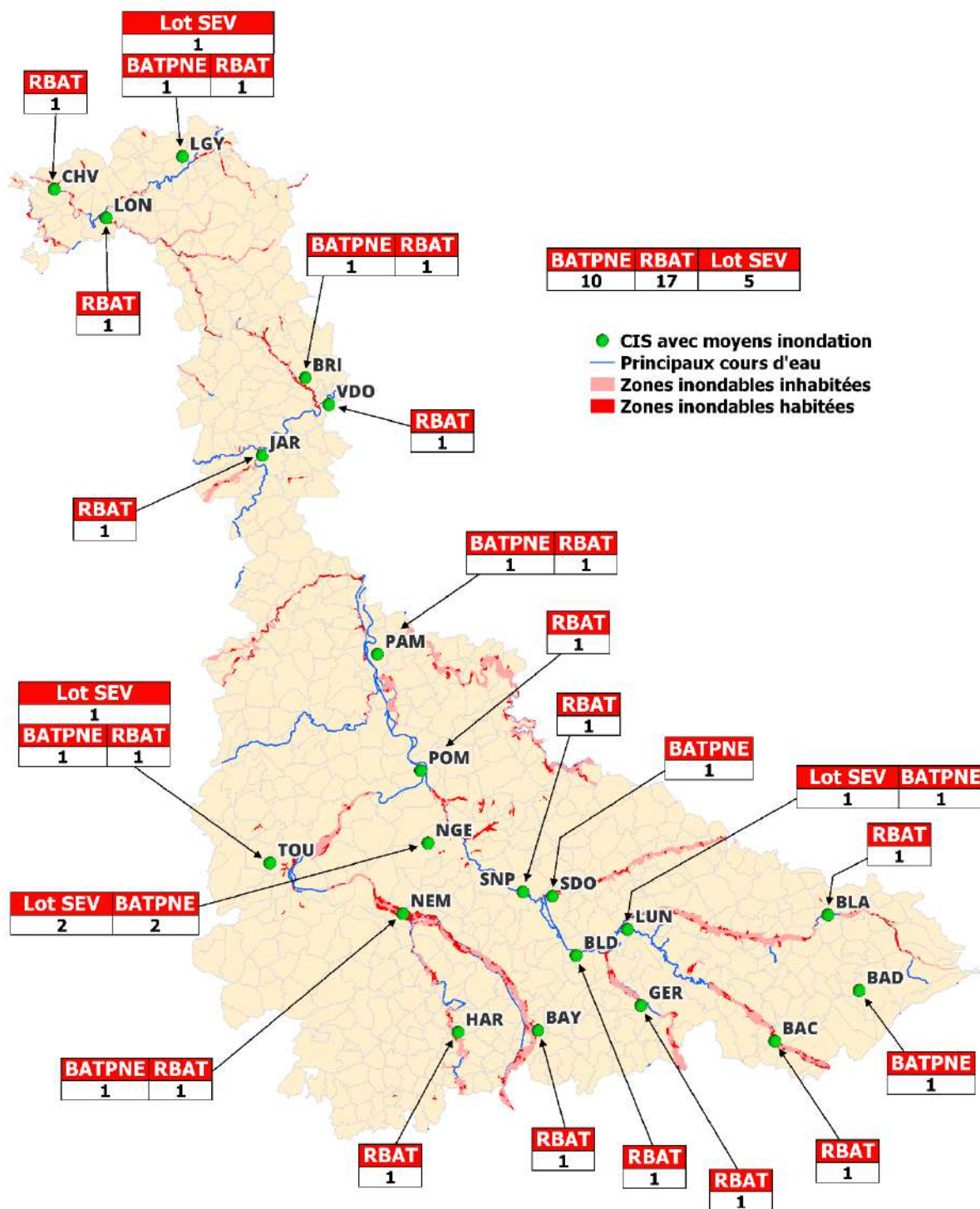
Suite à contrôle de l'état du parc des embarcations, il apparaît que :

- o pour les embarcations non-motorisées (RBAT), certaines embarcations sont vétustes et ne disposent plus des équipements de sécurité adaptés,
- o Pour les embarcations motorisées (BAPNE), certaines embarcations sont vétustes et doivent être remplacées,

Les actions de sauvetage et de mise en sécurité des personnes situées en zone inondée doivent être réalisées en sécurité par les spécialistes « sauveteur aquatique de surface en forte courant - inondation ».

• Axes d'évolution :

- Renforcer la filière SAS.
- Contrôler l'état du parc « embarcations ».
- Garantir le potentiel spécialisé départemental.
- Moderniser les équipements.



SDACR_2025-49 : Renforcer la filière SAS (sauveteur aquatique de surface en fort courant – inondation).

3.2.2 Les mouvements de terrain et séismes.

Le risque d'effondrement de structures

■ Présentation du contexte

Dans le cadre de certaines catastrophes naturelles, le SDIS doit être en mesure d'assurer un appui matériel et humain afin de faire face à un risque accru de demande de secours sur les lieux de l'événement. Les mouvements de terrains et séismes sont des événements à occurrence faible qui peuvent occasionner des dégâts conséquents sur les structures, en particulier l'effondrement. La probabilité qu'il y ait des victimes lors de ce type de catastrophes est élevé. La mission consiste à rechercher et dégager des personnes ensevelies.

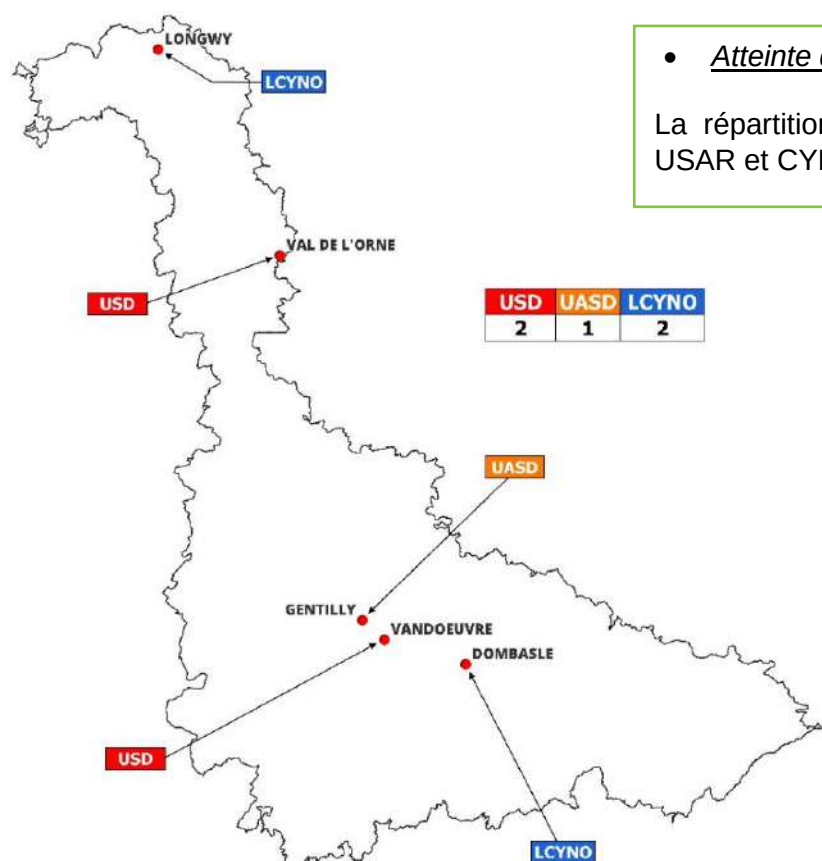
Par ailleurs :

- les risques liés aux structures des bâtiments de toutes natures ne sont pas uniquement le fait de phénomènes naturels, leur cause peut être variées. Leur survenance est fréquente à la suite d'autres sinistres (incendie, explosion, ...). Les secours sont engagés pour une mission identique,
- les moyens cynophiles sont également engagés pour la recherche de personne sans nécessairement de notion de milieu effondré.

■ Définition des objectifs opérationnels inhérents

- engager 2 équipes USAR en simultanée, la relève pouvant être assurée en extra départemental,
- engager un personnel disposant d'une compétence en risque bâtimentaire,
- engager 1 équipe CYNO,

■ Organisation géographique de la réponse du SDIS



• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

La répartition géographique des moyens matériels USAR et CYNO permet de répondre aux objectifs.

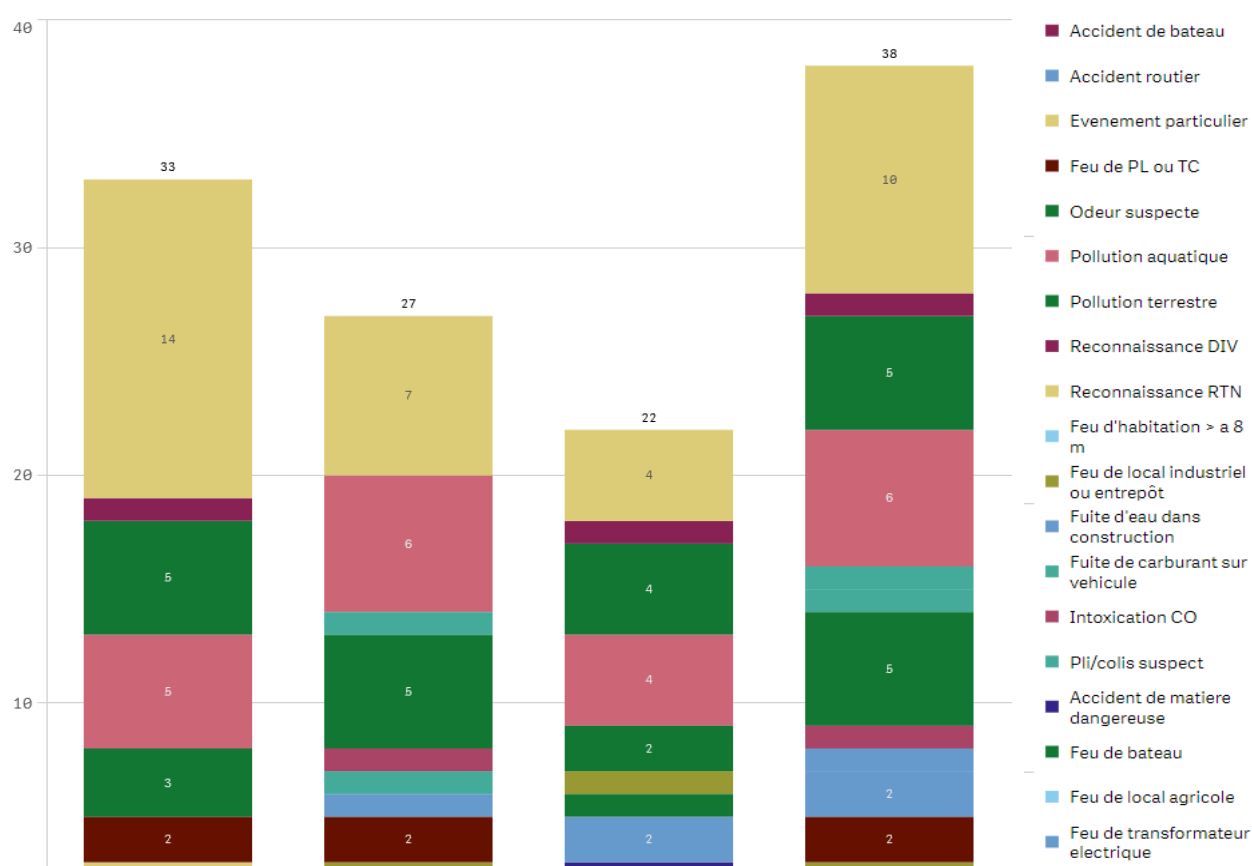
3.3 Les risques industriels

3.3.1 Le risque chimique

■ Présentation du contexte

Le risque chimique est présent en Meurthe-et-Moselle, où sont implantées de nombreux sites industriels, dont certains sites « Seveso ». De plus le département présente un réseau autoroutier important où transitent des flux importants et notamment de matières dangereuses.

Par ailleurs, le risque chimique est inhérent à l'activité des Sapeurs-Pompiers, notamment à travers les fumées d'incendie.



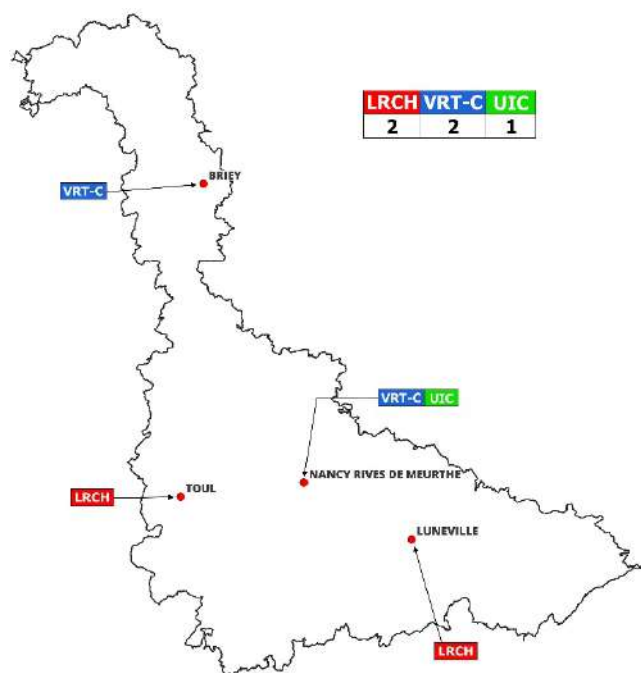
Nombre d'interventions Risque Chimique par an et par motif de départ

■ Définition des objectifs opérationnels inhérents

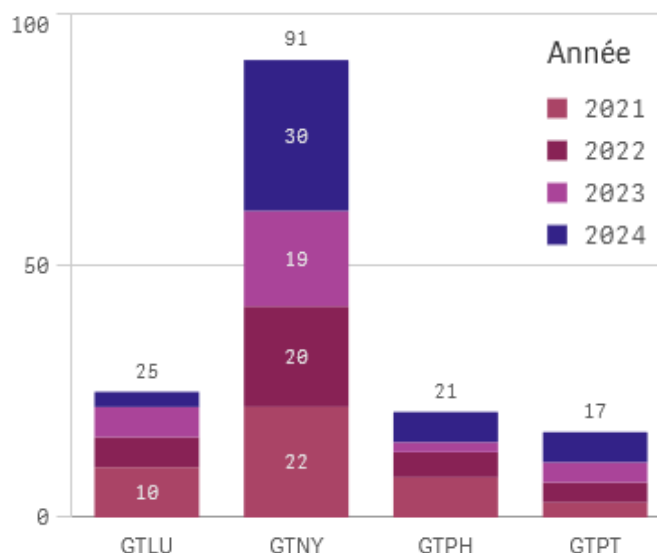
Pour faire face au risque chimique, le SDIS 54 doit disposer :

- D'une CMIC sur le département et d'une relève extra-départementale ;
- D'une réponse de proximité harmonisée sur le département.

Organisation géographique de la réponse du SDIS



Carte d'affectation des moyens RCH



Nombre d'interventions Risque Chimique par an et par groupement territorial

Le SDIS 54 dispose de deux CMIC constituables, une s'appuyant majoritairement sur le groupement Nancy, basée au CIS Nancy Rives-de-Meurthe et une sur le groupement Pays-Haut, basée au CIS Briey. Le groupement Nancy représente plus de la moitié des interventions RCH. En revanche, le groupement Pays-Haut n'a réalisé en moyenne que 4,25 interventions par an.

La situation du Pays-Haut nécessite un maintien de moyens adaptés, car le risque y est présent, notamment au travers des forts flux routiers, et car les moyens venant de Nancy se présentent sur les lieux en 1h30 environ en théorie. Cependant, la faible sollicitation, la vétusté des moyens roulants et les effectifs disponibles imposent une rationalisation de la réponse au risque chimique dans le Pays-Haut.

Fusionner et éventuellement relocaliser les deux engins RCH est une réponse à la vétusté et aux carences d'effectifs. Les effectifs et leurs compétences doivent toutefois permettre une réponse de proximité adaptée aux risques locaux.



SDACR_2025-50 : Conforter la réponse de proximité au risque chimique dans le Pays-Haut.

3.3.2 Le risque de pollution

■ Présentation du contexte

La quantité et les dangers des produits polluants peuvent être divers et impacter la santé humaine, la biodiversité aquatique et l'équilibre écologique global.

Le SDIS doit être en mesure de confiner la pollution et d'en limiter ses impacts.

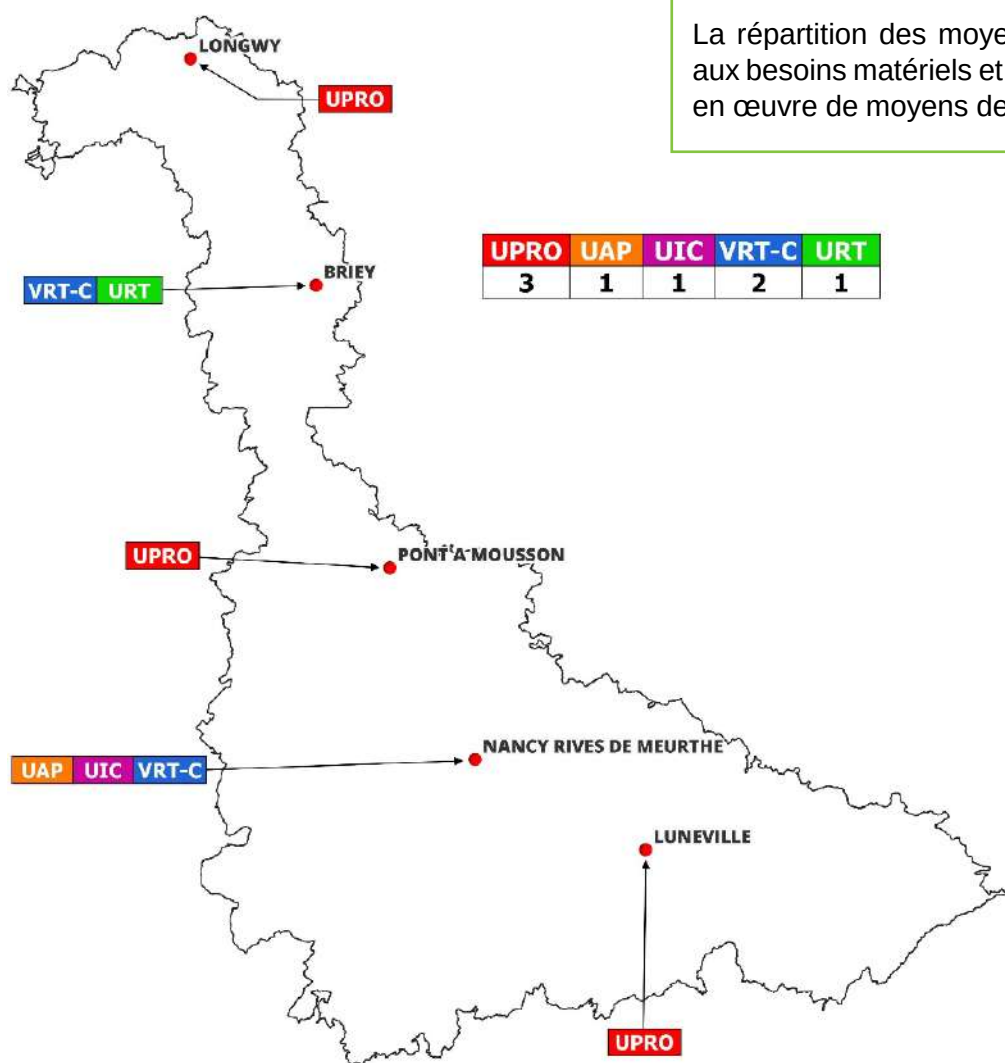
■ Définition des objectifs opérationnels inhérents

- Détecter une pollution au moyen d'une 1 CMIC,
- Contenir la pollution avec les moyens adaptés.

■ Organisation géographique de la réponse du SDIS

• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

La répartition des moyens permet de répondre aux besoins matériels et logistiques liés à la mise en œuvre de moyens de lutte contre la pollution.



3.3.3 Les risques radiologiques

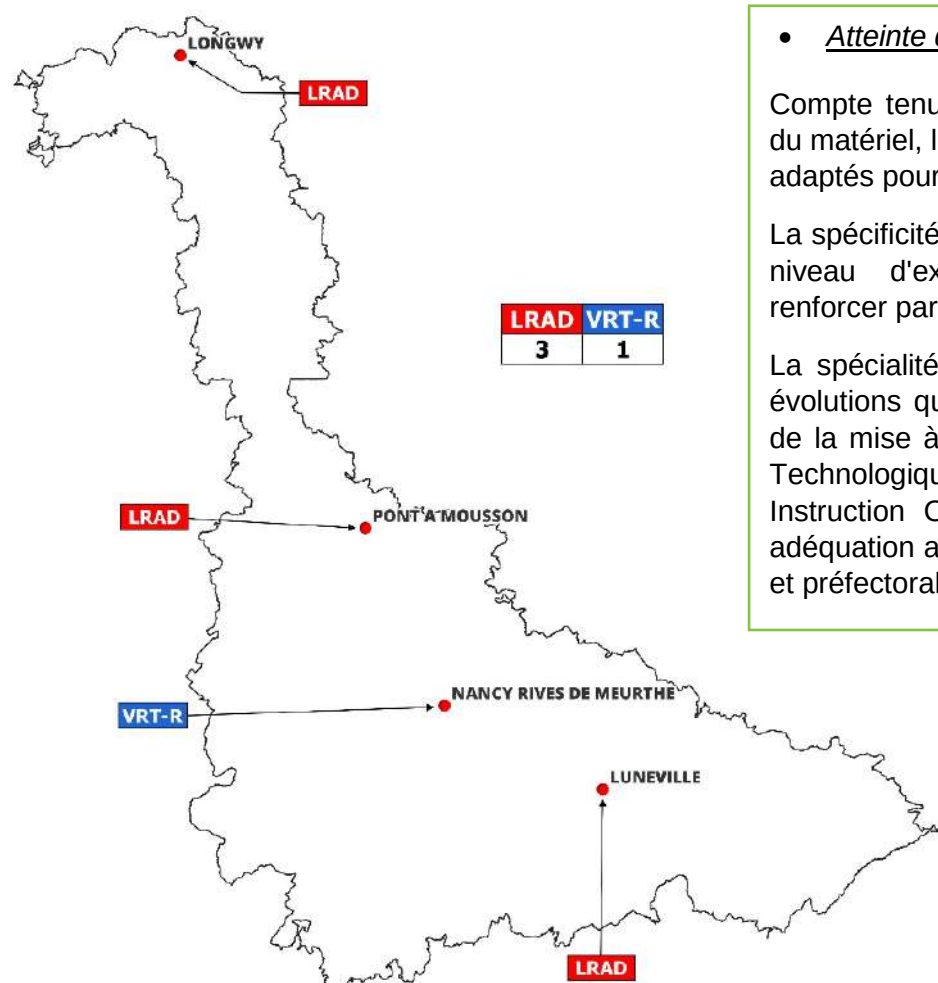
Présentation du contexte

Les accidents technologiques regroupent les risques routiers, agricoles, industriels, radiologiques et chimiques dès lors que l'on sort du cadre du risque courant. Le risque peut se présenter sous la forme d'un accident de matière dangereuse. Le SDIS doit être en mesure de mettre en œuvre des moyens et personnels permettant de réaliser la qualification et la réduction des risques radiologiques et de mettre en œuvre des mesures de protection des populations en coopération avec les services et institutions partenaires (SAMU, ASNR, CEA, ANDRA...) chacun dans sa sphère de compétences.

▪ Définition des objectifs opérationnels inhérents

- Engager un premier élément de reconnaissance permettant la prise en charge d'une victime radiocontaminée (ex : AVP petit TMR, découverte de sources orphelines...)
- Engager une CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique) constituée, avec la possibilité d'engager une relève qui pourrait être mutualisée en extra départemental.
- Procéder à une demande de renforts extra départementaux en cas de nécessité.

▪ Organisation géographique de la réponse du SDIS



• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Compte tenu de la répartition géographique du matériel, les moyens départementaux sont adaptés pour répondre à ce risque.

La spécificité de la spécialité RAD impose un niveau d'expertise qu'il conviendra de renforcer par le recrutement d'experts.

La spécialité RAD intégrera par ailleurs les évolutions qui seront opérées dans le cadre de la mise à jour de l'actuel « Plan Risques Technologiques » (PRT) à travers une Instruction Opérationnelle (I.O NRBCe) en adéquation avec les dispositifs ORSEC zonal et préfectoral NRBCe.

3.4 La menace terroriste

■ Présentation du contexte

En cas d'attaque terroriste de type « tuerie de masse », le SDIS doit être en mesure de mettre en œuvre des moyens et personnels sous protection balistique afin de permettre l'extraction de victimes d'une zone sécurisée par des forces de l'ordre.

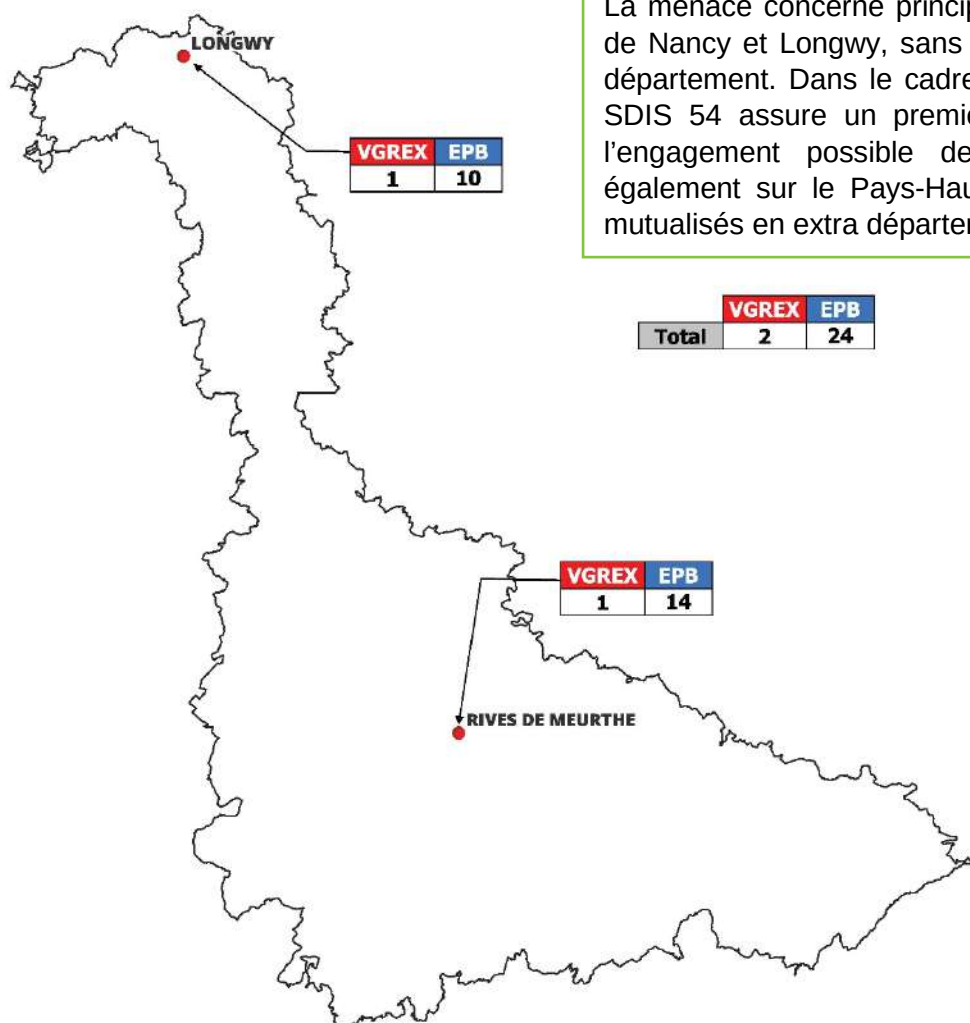
■ Définition des objectifs opérationnels inhérents

- mobiliser 1 ou 2 GREX (Groupe d'Extraction composé de 3 binômes) équipé de protections balistiques et de matériels d'extraction de victimes,
- mobiliser une première réponse dans un délai d'1 heure.

■ Organisation géographique de la réponse du SDIS

• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

La menace concerne principalement les agglomérations de Nancy et Longwy, sans exclure toutefois le reste du département. Dans le cadre d'un événement majeur, le SDIS 54 assure un premier niveau de réponse avec l'engagement possible de GREX sur Nancy mais également sur le Pays-Haut, les renforts pouvant être mutualisés en extra départemental.



3.5 La menace NRBCe

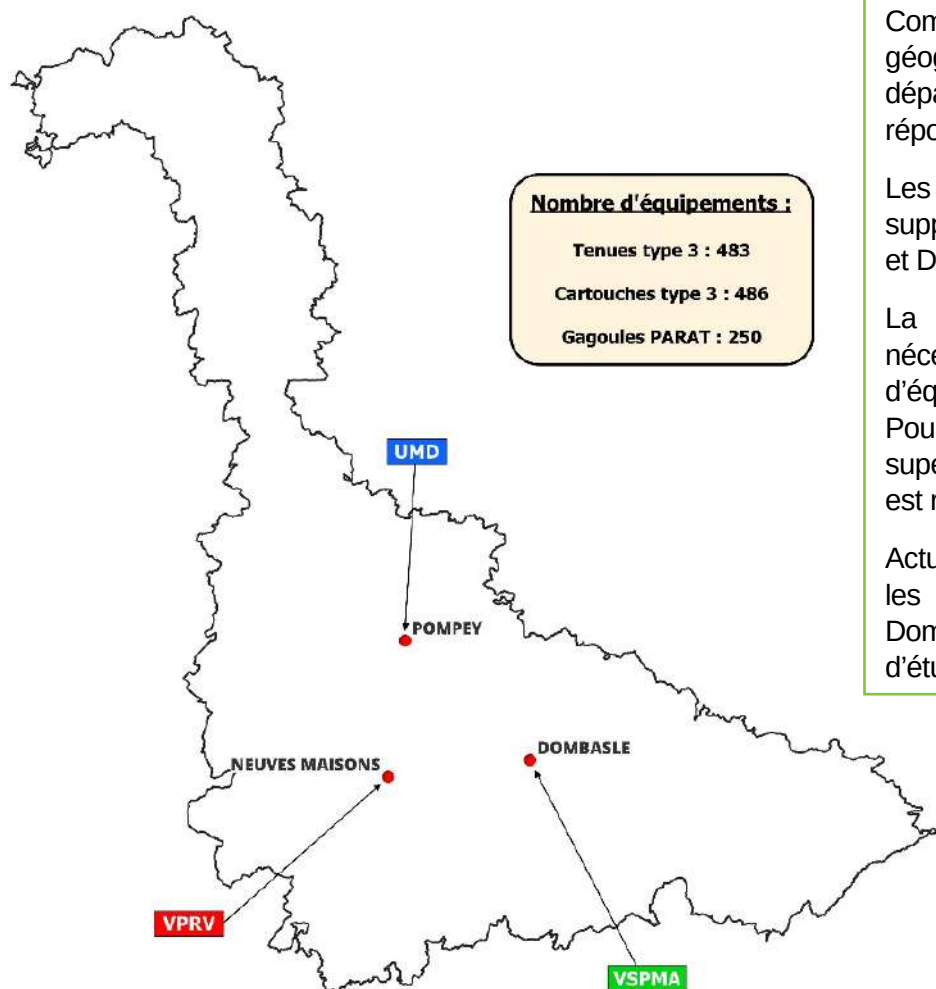
▪ Présentation du contexte

Le risque peut se présenter soit sous la forme d'une attaque à caractère terroriste NRBCe (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, Explosion) soit d'un accident de la vie courante occasionnant la contamination de victimes (dispersion de matière dangereuse, plis, colis et substance suspect...).

▪ Définition des objectifs opérationnels inhérents

- Engager les moyens NRBC dans un délai de 30 min (objectif zonal),
- engager le lot PRV (point de regroupement de victimes) pour la prise en charge de 50 victimes invalides et 250 victimes valides,
- engager la chaîne de décontamination,
- coordonner les interventions pour plis, colis et substance suspects,
- procéder à une demande de renforts extra départementaux en cas de nécessité.

▪ Organisation géographique de la réponse du SDIS



• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Compte tenu de la répartition géographique du matériel, les moyens départementaux sont adaptés pour répondre à ce risque.

Les centres d'incendie et de secours supports : Pompey, Neuves-Maisons et Dombasle.

La spécificité de ces interventions nécessite deux niveaux d'emplois d'équipier : NRBC et décontamination. Pour les cadres, un niveau d'expertise supérieur RT (risque technologique) est requis.

Actuellement le lot PRV est réparti sur les CIS Neuves-Maisons (VPRV) et Dombasle (VSPMA). Il conviendrait d'étudier la réunification du lot PRV.

3.6 La menace cybersécurité

▪ Présentation du contexte

Le SDIS 54 est confronté à un environnement cybermenace de plus en plus complexe, nécessitant des efforts renforcés en matière de cybersécurité pour protéger son système d'information.

▪ Définition des objectifs inhérents

- Former et sensibiliser le personnel aux risques cyber,
- Faire monter en compétence les équipes techniques,
- Adopter des solutions de cybersécurité adaptées,
- Superviser les installations.

• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Une première série d'actions de formation des agents ont été mises en œuvre par le SDIS, qui doivent être renouvelées régulièrement.

Le SDIS 54 prend des mesures pour se protéger des risques de cybersécurité, nécessitant des ressources financières importantes.

La montée en compétence des équipes techniques nécessite des efforts importants de la part des personnels concernés, avec un fort besoin en formations spécialisées. Le renfort des équipes techniques est à envisager, permettant de disposer de compétences spécifiques.

Les solutions mises en œuvre par le SDIS, au regard des exigences de la NIS 2, sont satisfaisantes mais certaines améliorations restent à entreprendre (réalisation du PRI-PCI, cartographie du SI, authentification double facteur MFA...). Des efforts doivent être menés dans la détection, l'analyse et la remédiation liés aux incidents de cybersécurité.

Il est donc crucial pour le SDIS 54 d'intensifier les efforts entrepris pour se prémunir contre ces risques et renforcer la résilience des systèmes face aux menaces cyber.

4. Les autres spécialités

4.1 Les équipes spécialisées en secours en milieu périlleux

▪ Présentation du contexte

Cette spécialité permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

En Meurthe-et-Moselle le GIS SMP (Groupe d'Intervention Spécialisé Secours en Milieu Périlleux) est sollicité davantage en milieu urbain (évacuations sanitaires, dans des locaux difficiles d'accès ou rendues difficiles par la corpulence de la victime par exemple) ou en milieu industriel (travaux sur éoliennes, grues, pylônes, façades, ...).



Les personnels SMP sont également confrontés au milieu naturel (falaises d'escalade de Maron par exemple) et sont également formés à l'intervention en site souterrain (spécialité « ISS ») afin de répondre aux problématiques liées à la pratique de la spéléologie dans le département (spéléodrome de Nancy, cavités du secteur Toullois, vestiges historiques de guerre du col de la Chapelotte, ...).

▪ Définition des objectifs opérationnels inhérents

- Disposer d'une équipe SMP en capacité d'assurer les missions suivantes :
 - les sauvetages et/ou évacuations de personnes dans un environnement aérien ou souterrain,
 - des missions de sécurisations de sites dans le cadre d'intempéries.

▪ Répartition des moyens spécialisés

Le véhicule SMP « VGRIMP » est affecté au CIS Nancy-Vandoeuvre.

• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Compte tenu de la répartition géographique du matériel et des personnels, la réponse est adaptée pour répondre à ce risque.

En dehors des interventions non urgentes la couverture du groupement pays haut est assurée par les éventuels spécialistes disponibles en garde sur le secteur, complétés immédiatement par les spécialistes du SDIS 57 via l'utilisation de la CIAM.

4.2 Les équipes spécialisées en secours nautique

▪ Présentation du contexte

Le département est parcouru par plus de 4 000 km de cours d'eau, dont 183 km de voies navigables accueillant un trafic fluvial conséquent, auxquels viennent s'ajouter de nombreux plans d'eau intérieurs accessibles à la baignade. A ce titre, les équipes spécialisées en « secours nautiques » doivent être en mesure de répondre aux sollicitations liées aux milieux aquatique et subaquatique.

Par ailleurs, et au regard des risques spécifiques liés aux aléas climatiques, les équipes spécialisées sont susceptibles de mettre en œuvre des techniques particulières :

- l'utilisation de la méthode de plongée en surface « non libre » en période hivernale (plans d'eau gelés),
- les sauvetages et/ou les mises en sécurité dans les eaux à fort courant.

▪ Définition des objectifs opérationnels inhérents

Disposer d'équipes spécialisées en secours nautiques en capacité d'assurer :

- la réalisation d'une intervention en milieu aquatique et/ou subaquatique jusqu'à une profondeur de - 30m pouvant aller jusque -50m (lac de Pierre Percée),
- les reconnaissances et/ou les sauvetages sous des plans d'eau gelés au moyen de personnels formés à la méthode de plongée « surface non libre »,
- les sauvetages et/ou les mises en sécurité en cas d'inondation ou en période de crue au moyen de personnels formés « sauvetage en eaux vives ».

En cas de besoin, et au-delà du niveau de réponse susmentionné, le recours à des renforts extra-départementaux devra être envisagé.

▪ Répartition des moyens spécialisés

Les CIS supports de la spécialité sont les CIS Nancy-Gentilly et Lunéville.

• Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Dans le cadre d'interventions aquatiques et/ou subaquatiques en situation courante, le SDIS 54 est en mesure d'engager un VPL (Véhicule des Plongeurs) 24h/24h pour :

- L'engagement initial d'une équipe spécialisée en « surface non libre »,
- L'engagement initial d'une équipe spécialisée « sauvetage en eaux vives »,

Dans les 2 cas les relèves/renforts pourront être mutualisés en extra départemental.

Par ailleurs, et en fonction de la disponibilité des spécialistes répartis sur les unités territoriales une réponse de proximité peut être apportée.

Axes d'évolution :

- Garantir le maintien du potentiel humain spécialisé (équipiers et encadrement) sur le CIS Gentilly afin de permettre l'engagement d'un VPL 24h/24h
- Renforcer le potentiel nautique sur la partie sud du territoire (Lunéville).

4.3 Les équipes spécialisées en secours animalier

▪ Présentation du contexte

Les interventions pour secours animaliers (SAN) sont relativement courantes dans le département.

Elles concernent des animaux de natures différentes :

- animaux de compagnie (chiens y compris des chiens de 1ère et 2nde catégorie, chats, etc.),
- nouveaux animaux de compagnie (serpents, lézards, araignées et insectes divers, etc.),
- animaux domestiques et d'élevage (équidés, bovins, animaux de basse-cour, porcs, etc.),
- faune sauvage (sangliers, cygnes, cerfs, etc.).

Ces risques sont couverts par des engins de secours classiques avec des équipements adaptés affectés dans les CIS supports de la spécialité.

▪ Définition des objectifs opérationnels inhérents

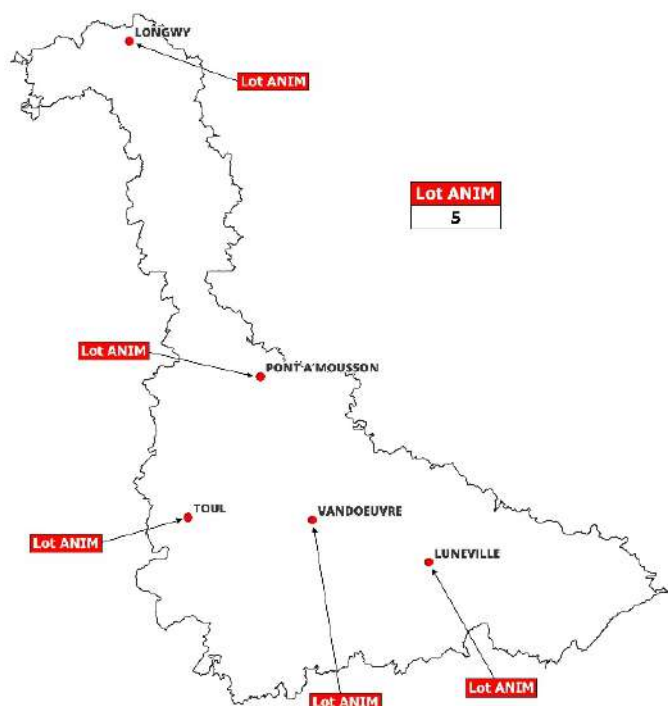
- Assurer un premier niveau de réponse par les moyens DIV courants.
- Assurer l'engagement d'une équipe SAN.

Statistiques opérationnelles des interventions animalières spécialisées

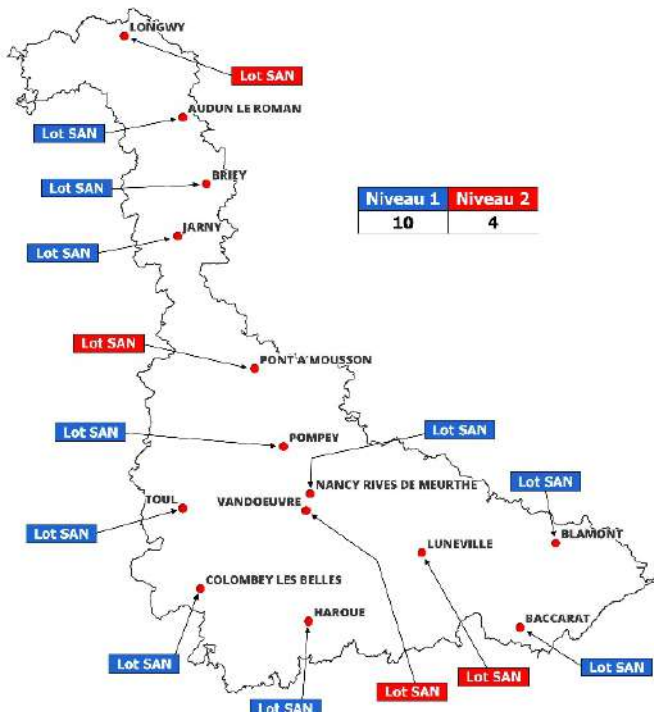
	2021	2022	2023	2024	TOTAL 4 ans
Nb d'ITV	137	151	208	335	831

Répartition des moyens spécialisés

Affectation actuelle



Affectation PROJETEE



5.

Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Les interventions courantes pour secours d'animaux de compagnie (chat, chien) sont réalisés par les personnels SP non-spécialistes, avec les moyens d'interventions diverses en dotation dans l'ensemble des CIS.

Depuis 2017, le groupe d'intervention spécialisé SAN intervient pour les autres situations de secours animalier. L'équipe s'est renforcée dans ses compétences et effectifs avec la dotation de matériels complémentaires.

Actuellement, le potentiel départemental doit être renforcé pour répondre à ce risque, avec des lots spécialisés de niveaux 1, 2 et télé-anesthésie.

Le réseau de vétérinaires doit cependant être consolidé pour répondre aux sollicitations spécifiques.



Les moyens d'appui

En complément des moyens définis dans les groupes constitués et dans les équipes spécialisées, il convient de pouvoir disposer sur le terrain de moyens qui viendront appuyer le dispositif en place.

5.1 Les moyens d'établissement de grande longueur

Les UDA (UDA, DATT et FDGP) sont utilisées pour réaliser des missions d'établissement de tuyaux de 110 mm lorsque les réseaux de défense incendie sont insuffisants. Ils sont intégrés dans le groupe établissement, groupe appui feux industriels et le groupe liquide inflammable.

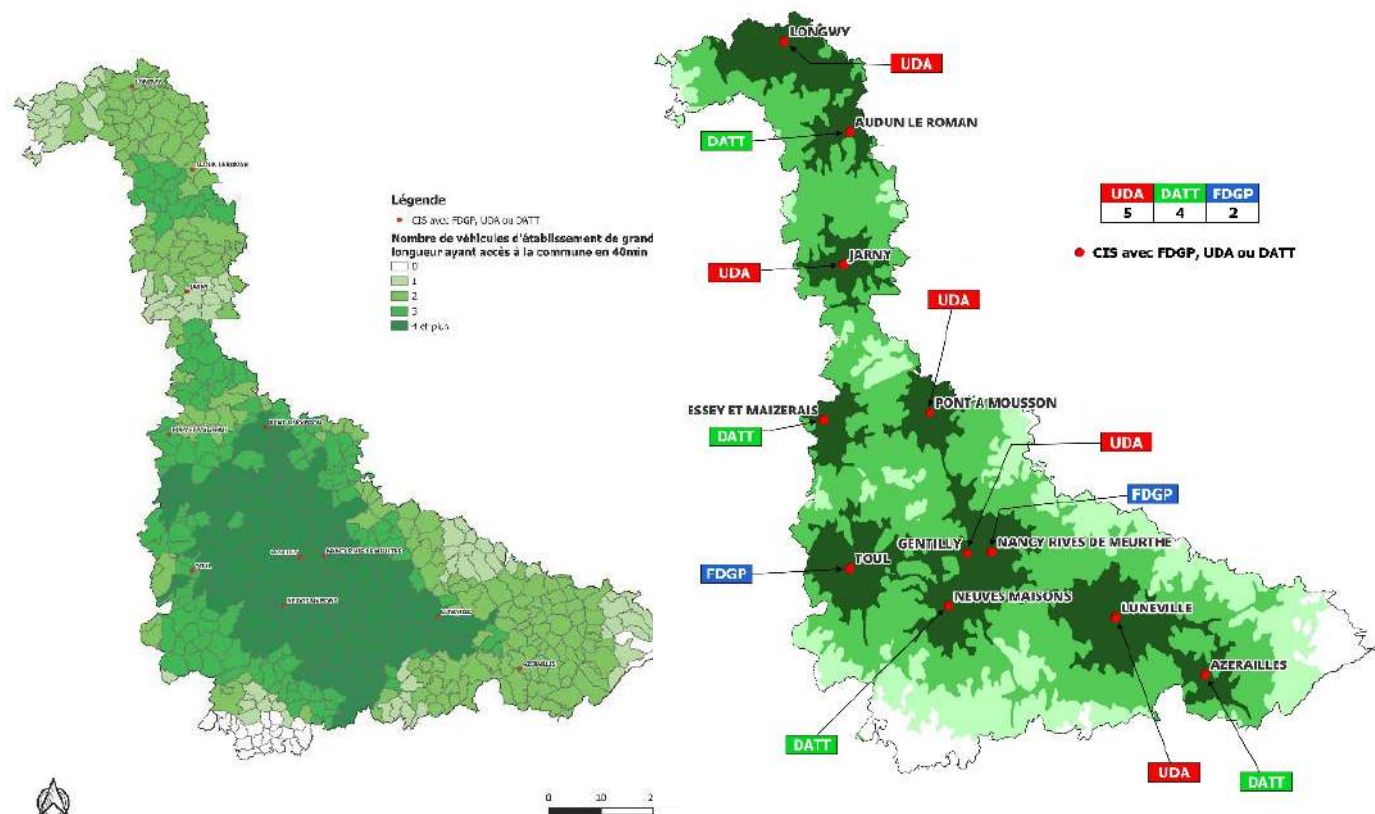
Ils sont généralement utilisés dans le cadre des missions de grands feux sur des établissements industriels, d'exploitations agricoles et sur des secteurs en déficit en DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie). Les FDGP sont comptabilisés en mission annexe : lutte contre les feux d'entrepôt.

Moyen (Nb)	CIS	Longueur disponible
UDA (5)	NANCY-GENTILLY JARNY LUNEVILLE LONGWY PONT-A-MOUSSON	4 000 m par engin, soit 20 000 m au total
DATT (4)	AZERAILLES AUDUN-LE-ROMAN NEUVES-MAISONS ESSEY-ET-MAIZERAIS	2 000 m par engin, soit 8 000 m au total
FDGP (2)	NANCY-RIVES DE MEURTHE TOUL	2 000 m par engin, soit 4 000 m au total
Total	10 véhicules	32 000 mètres + réserves

Statistiques opérationnelles (sorties d'engins 2021-2024)

CIS	Type d'engin	2021	2022	2023	2024
AUDUN LE ROMAN	DATT	0	1	1	0
AZERAILLES		3	5	0	3
ESSEY ET MAIZERAIS		0	0	1	0
NEUVES MAISONS		0	1	3	2
JARNY	UDA4	1	1	0	1
LONGWY		0	1	1	0
LUNEVILLE		2	3	2	2
NANCY GENTILLY		1	3	3	3
PONT A MOUSSON		0	1	0	0
NANCY RIVES DE MEURTHE	FDGP	2	0	2	0
TOUL		0	0	1	0

Communes couvertes par au moins un véhicule d'établissement de grande longueur à 40min en 2024



La couverture opérationnelle actuelle en moyens permettant d'acheminer des grands débits sur des sinistres est satisfaisante. Il est proposé de :

- définir un seul niveau de couverture à 40 minutes permettant l'alimentation d'un groupe incendie à 1000 m (soit 2000 m au total pour 4000 L/min).
- remplacer l'UDA Jarny par un DATT,
- déplacer le futur DATT Jarny vers un CIS proche, ne disposant pas de CCGC comme c'est le cas pour le CIS Jarny.

5.2 Les moyens moto-pompes remorquables

Actuellement, les MPR sont attelées à l'engin pompe (FPT) sur tout feu en milieu rural conformément au GDR feu en milieu rural. Toutefois, leur taux d'utilisation reste très faible et leur usage engendre des risques routiers (conduite avec remorque, accident...).

Le projet « porteurs d'eau » (13 CCGC à terme), initié au SDACR 2020, et la mise en place de la doctrine opérationnelle de création d'un point d'eau artificiel permettent de revoir les missions dévolues aux MPR et leurs affectations. De plus, l'engagement des DATT, totalement adaptés pour ce genre de mission mais actuellement sous-utilisés, participeraient à la couverture opérationnelle « MPR ».

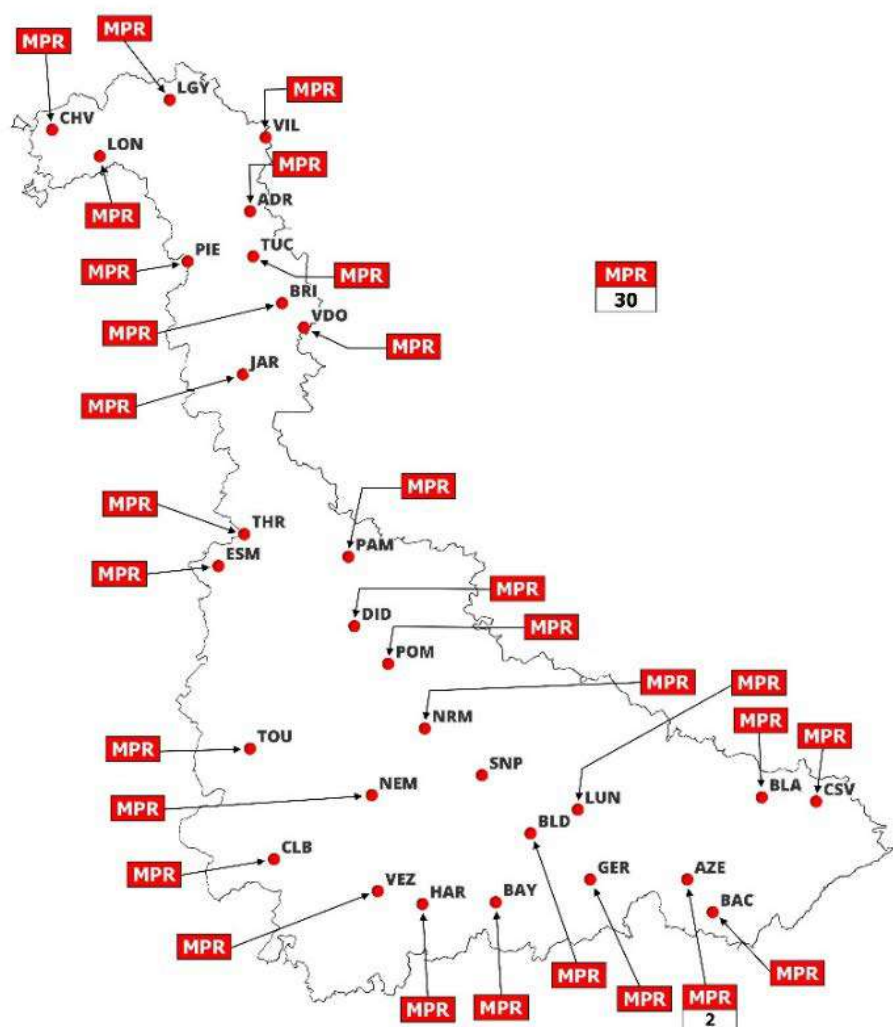
Dans cette étude, les MPRGP, associées au UDA4, voir ci-après, ne sont pas prises en compte, de même que les MPR associées aux FIL, amenées à être remplacées par des VPI.

Il est proposé que les MPR soient employées pour effectuer les missions suivantes :

- Alimentation en eau d'un dispositif spécifique (ex : aspiration exigüe, alimentation d'un GIFF depuis un point d'eau naturel en zone boisée),
- Dispositif de surveillance de feu,
- Remplacement engin pompe.
-

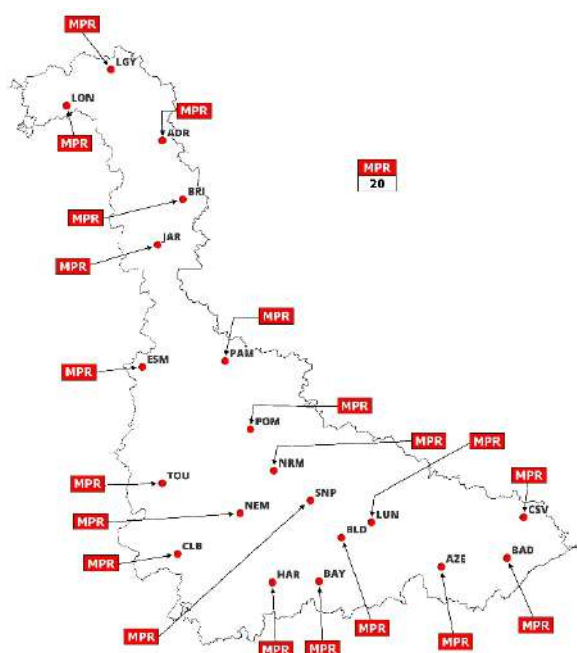
Il est proposé de définir un seul niveau de couverture MPR à 30 min.

Carte d'affectation actuelle

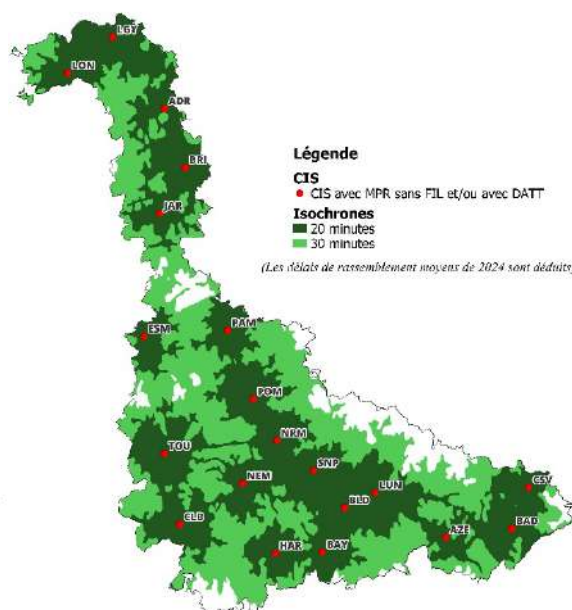


SDACR_2025-51 : Définir les modalités d'engagement des MPR afin de réaliser les missions d'alimentation prévues, en tendant vers une couverture opérationnelle de 30 min.

Affectation PROJETEE



Couverture PROJETEE à 30 min



5.3 Les moyens d'alimentation en eau

Les moyens d'alimentation en eau sont utilisés pour alimenter les engins-pompes, en l'absence de DECI de proximité ou dans l'attente de la réalisation d'un établissement de grande longueur. Les CCGC, UCGC et CCFS sont engagés unitairement ou intégrés dans le groupe alimentation.

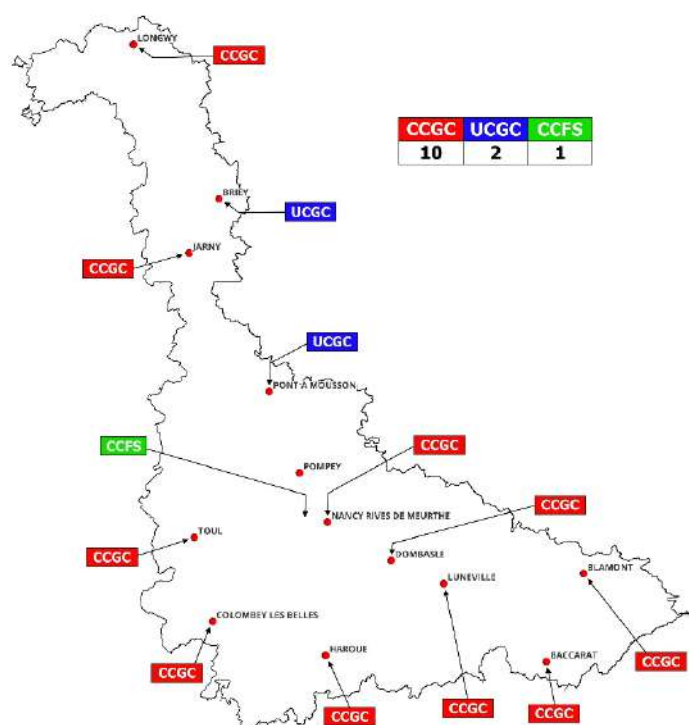
Statistiques opérationnelles (sorties d'engins 2021-2024)

Année	2021	2022	2023	2024
Totaux	170	276	116	97
BACCARAT	4	2	8	3
BLAMONT	3	6	6	4
BRIEY*	17	19	16	0
COLOMBEY LES BELLES	2	6	2	-
DOMBASLE	8	4	1	8
HAROUE	6	14	5	11
JARNY	0	0	0	2
LONGWY*	39	29	5	14
LUNEVILLE*	21	62	1	11
NANCY GENTILLY*	23	40	30	22
NANCY TOMBLAINE	0	0	0	4
PONT A MOUSSON*	20	56	4	0
TOUL*	27	38	38	18

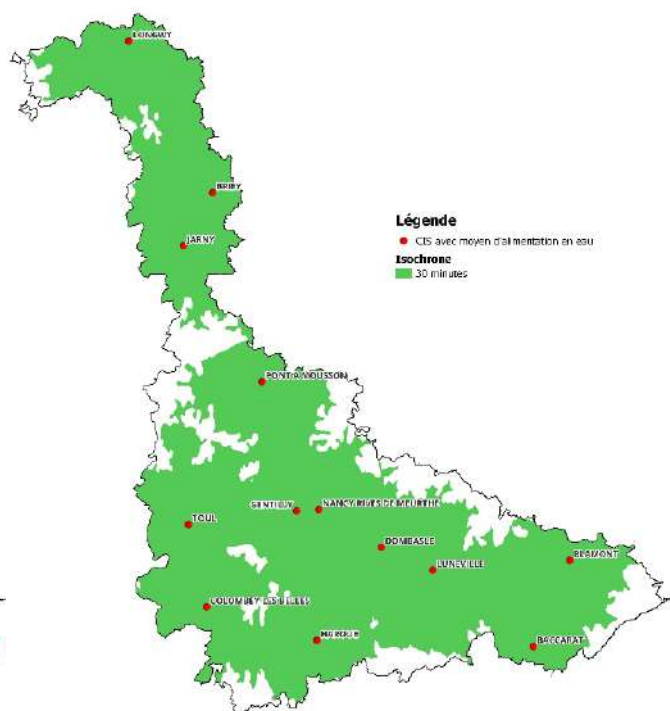
*les sorties d'engin CCFS pour feu de végétaux sont également comptabilisées



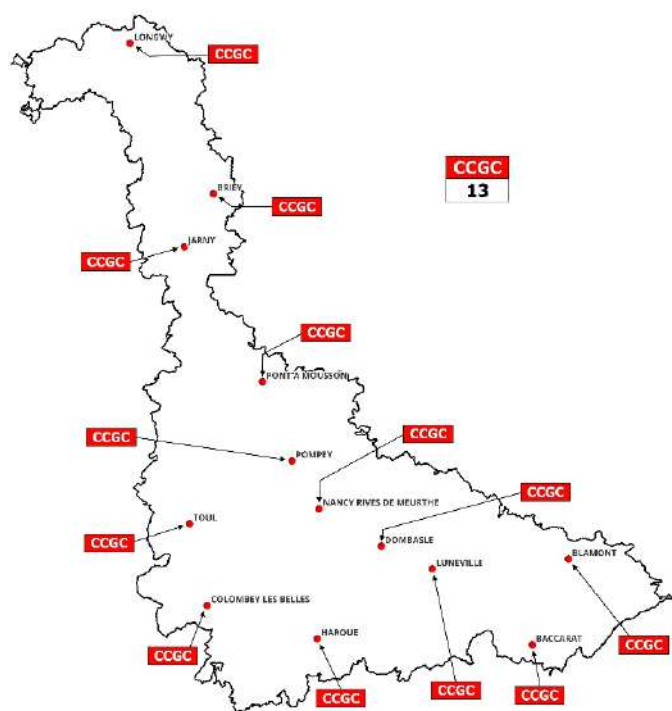
Affectation actuelle



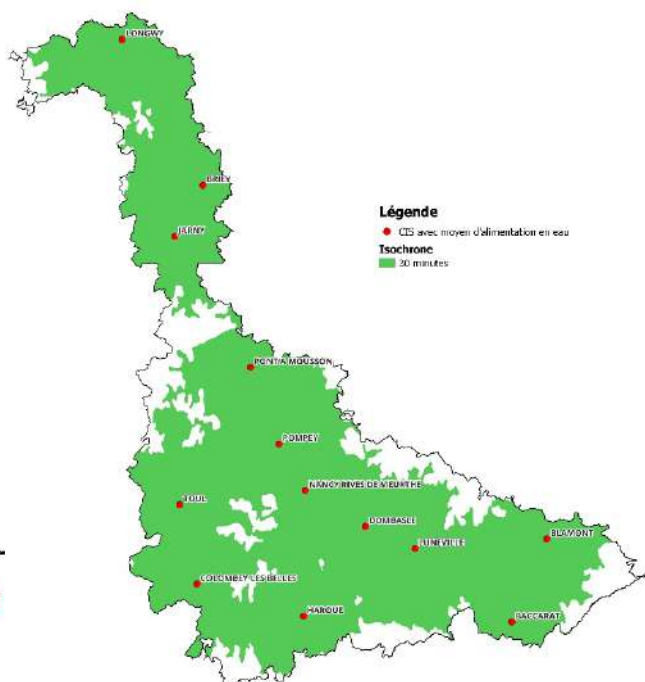
Couverture actuelle



Affectation PROJETEE



Couverture PROJETEE





La couverture opérationnelle actuelle à 30 min en moyens d'alimentation en eau est satisfaisante. Il est proposé de finaliser l'homogénéisation débutée en 2024, au moyen d'un seul type d'engin, le CCGC.



SDACR_2025-52 : Finaliser le plan d'équipement CCGC.

5.4 Les moyens d'approvisionnement en émulseur

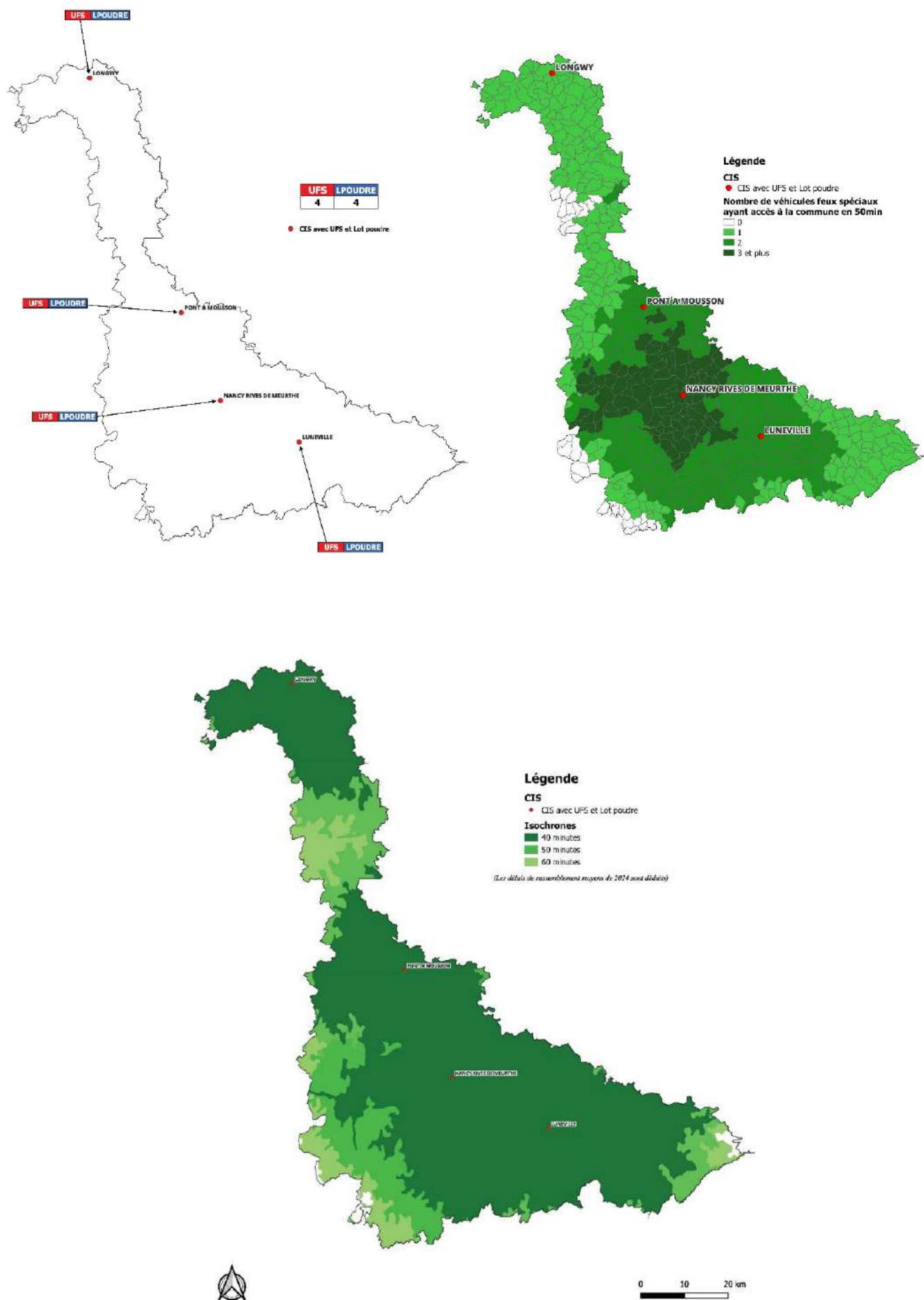
Les UFS sont utilisées pour l'extinction de feux d'hydrocarbures ou de solvants polaires, lors de sinistres de grande envergure (station-service, dépôt pétrolier, camion-citerne, wagon ou important stockage de produit inflammable). Son moyen d'extinction est la mousse, formée avec de l'émulseur et de l'eau, utilisée à des foisonnements différents (bas, moyen ou haut). Les UFS sont intégrées dans le groupe liquide inflammable.

Les lots poudre sont utilisés pour des feux particuliers où l'usage de l'eau ou de mousse est prohibé. Deux types de poudre sont présents dans le lôt : poudre ABC pour la plupart des feux courants et poudre D pour les feux de métaux.

Ne sont pris en considération dans la réflexion que les moyens disposant de plus de 300 litres d'émulseurs, hors FPT.

Statistiques opérationnelles (sorties d'engins 2021-2024)

Centre	Type engin	2021	2022	2023	2024
BRIEY	UFS	0	0	0	0
LONGWY		0	0	0	0
LUNEVILLE		2	1	0	0
NANCY RIVES DE MEURTHE		0	0	0	1
NANCY TOMBLAINE		1	0	1	1
PONT A MOUSSON		0	2	0	1
LUNEVILLE	Lot Poudre	0	0	1	0





La couverture opérationnelle actuelle en moyens permettant d'acheminer de l'émulseur ou de la poudre est satisfaisante. Le maintien des UFS et lots poudre permettent de maintenir un haut niveau de couverture.

Le maintien d'un niveau de couverture à 50 minutes permettant l'alimentation d'un groupe LIF pour assurer la mise en œuvre de 2 LCM 2000 à 3 % durant 20 minutes.



SDACR_2025-53 : Maintenir en 50 min de moyens permettant l'alimentation d'un groupe LIF pour assurer la mise en œuvre de 2 LCM 2000 à 3 % durant 20 minutes

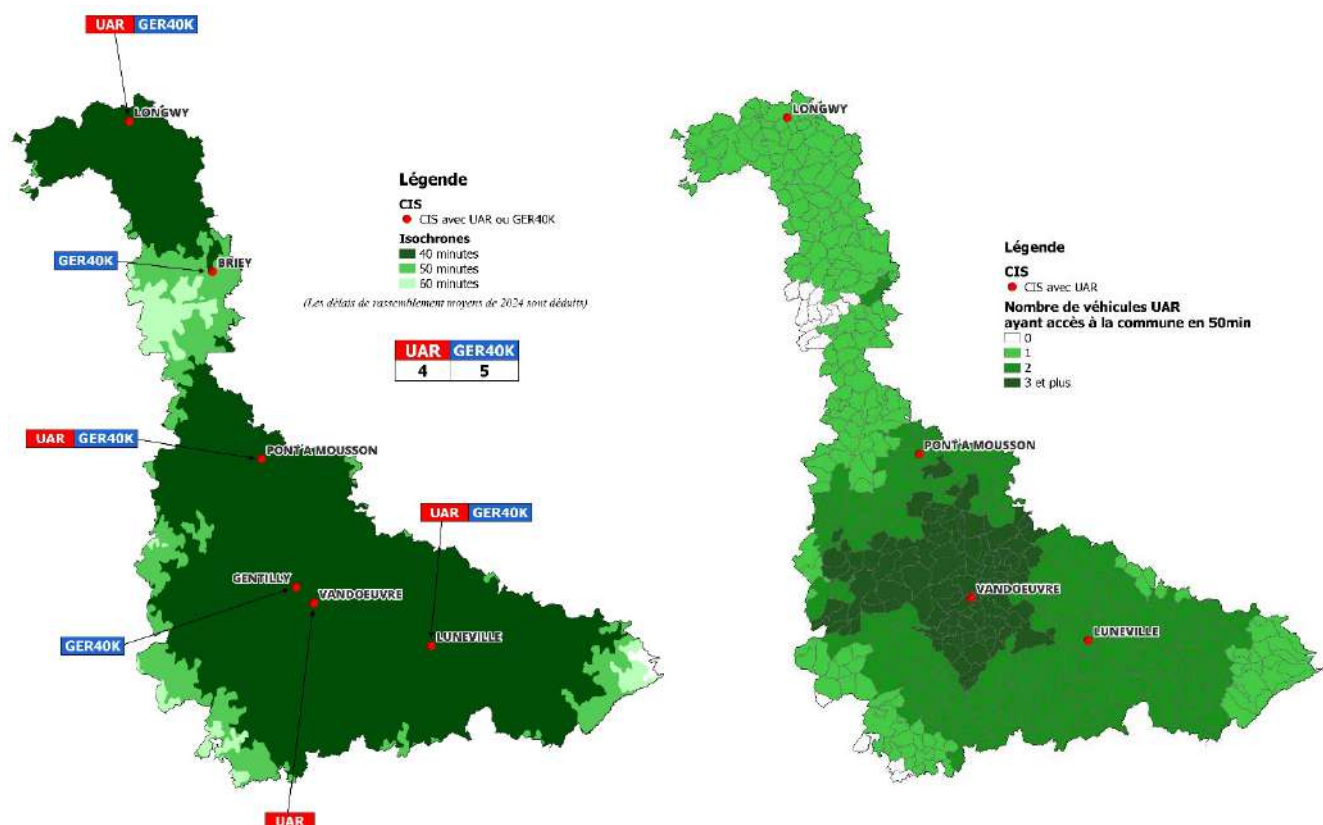
5.5 Les moyens d'approvisionnement en air respirable et d'éclairage

Le département est doté de 4 UAR réparties à Longwy, Pont-à-Mousson, Nancy-Vandoeuvre et Lunéville. Actuellement, ces engins sont les seuls moyens permettant d'acheminer des ARI et un compresseur. Ils permettent également de fournir 60 kVA et nécessitent un conducteur titulaire du permis poids lourd.

Des remorques 40 KVA sont également disponibles. Elles permettent d'acheminer une alimentation électrique et d'éclairage sur intervention.

Moyen (Nb)	CIS
UAR	LONGWY PONT-A-MOUSSON NANCY-GENTILLY LUNEVILLE
40 kVA	BRIEY LONGWY PONT-A-MOUSSON LUNEVILLE NANCY-GENTILLY
Total	9 véhicules

Affectations actuelles



Statistiques opérationnelles (sorties d'engin UAR de 2021 à 2024)

Centre	2021	2022	2023	2024
Totaux	20	24	15	21
LONGWY	7	4	4	5
LUNEVILLE	5	8	3	1
NANCY VANDOEUVRE	4	9	6	11
PONT A MOUSSON	4	1	2	5

L'objectif est de définir deux niveaux de réponse pour les missions d'assistance en air :

- **Niveau 1** : moyen léger permettant d'acheminer des bouteilles d'ARI sur intervention, par groupement,
- **Niveau 2** : disposer d'un moyen de gonflage et de matériels complémentaires et spécifiques à 1h00.

Par ailleurs, en complément des missions d'assistance en air, il convient d'étudier les capacités de production d'électricité du SDIS 54 en prenant en compte les remorques 40 kVA et les UAR. Les 40 kVA ont un taux de sollicitation très faible avec une contrainte de formation des conducteurs (permis super-lourd). Les missions de cet équipement sont limitées à l'éclairage. L'objectif est de ne pas renouveler ces équipements en étudiant de nouveaux moyens de soutien en éclairage plus léger.



SDACR_2025-54 : Etudier la réponse opérationnelle en air respirable, éclairage et soutien.



D. LA FORMATION

La formation est un domaine étroitement lié à l'activité opérationnelle et administrative. Elle permet aux sapeurs-pompiers et aux personnels administratifs, techniques et spécialisés de développer les compétences utiles à la résolution des tâches et des travaux auxquels ils sont confrontés.

Son organisation au sein du SDIS est confiée à un groupement de services qui assure la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation, regroupant un règlement de formation et des offres de formation.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et rappeler dans le corpus réglementaire en vigueur à travers l'arrêté interministériel du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ce plan de formation intègre des axes de progrès visant à développer les compétences des agents. Ces axes permettront également d'atteindre les objectifs opérationnels définis par le SDACR.

En d'autres termes et conformément aux éléments contenus dans ce document, la création des bassins de centre doit faciliter la mise en place de mutualisation des compétences relatives aux emplois péri-opérationnels et d'accompagnements tels que les formateurs de premiers secours, formateurs incendie, formateurs à la conduite des engins...

Ainsi, la déclinaison du plan de formation s'inscrira dans la réalisation des objectifs posés par le SDACR.



SDACR_2025-55—: Adapter le plan pluriannuel de formation et de développement des compétences (PPFDC) aux objectifs du SDACR, tout en maîtrisant les coûts.

SDACR_2025-56 : Accompagner avec la filière COD réorganisée les évolutions réglementaires (dérogation SP jusqu'à 4,5 tonnes en particulier) et de l'évolution des matériels (Moyens Elévateurs Aériens...)

SDACR_2025-57—: Poursuivre la formation des personnels sur la menace terroriste et NRBCe.

SDACR_2025-58 : Renforcer les FMPA en incendie pour améliorer le niveau de compétence général.

SDACR_2025-59 : Conforter l'encadrement et les effectifs de la spécialité FDFEN.



E. TABLEAU DE SUIVI DES OBECTIFS

Objectifs		Etat
Prévention		
SDACR 2025-01	Renforcer la formation des préventionnistes pour une meilleure application des réglementations et l'homogénéisation des pratiques.	
SDACR 2025-02	Améliorer la coordination interservices entre le SDIS, les Maires, la préfecture et les services instructeurs pour optimiser la gestion et le suivi des dossiers.	
SDACR 2025-03	Finaliser l'organisation de la prévention.	
Prévision		
SDACR 2025-04	Conforter le rôle de la prévision auprès des autorités de police , dans les domaines qui sont les siens (DECI, accessibilité des engins de secours, dispositifs prévisionnels de secours, analyse des risques et planification de la réponse de sécurité civile, etc.).	
SDACR 2025-05	Réaliser le bilan de la mise en œuvre de la DECI , participer à l'élaboration du plan d'action et mettre à jour le RDDECI.	
SDACR 2025-06	Mettre à jour le règlement départemental d'accessibilité des véhicules d'incendie et de secours et s'assurer de son déploiement dans toutes les communes de Meurthe-et-Moselle.	
SDACR 2025-07	Adapter l'offre de conseil du SDIS en fonction des obligations réglementaires , face à l'accroissement des sollicitations.	
Planification		
SDACR 2025-08	Réaliser au niveau du SDIS 54 un Plan de Continuité d'Activité permettant de prendre en compte les principales crises extérieures pouvant impacter le fonctionnement général (Pandémie, réseaux de télécommunication, transports d'énergie).	
SDACR 2025-09	Assister les services en charge de la gestion du patrimoine pour l'élaboration d'une stratégie départementale de préservation et de sauvegarde des biens culturels (PSBC) en cas de sinistre.	
SDACR 2025-10	Participer à la mise en œuvre d'exercices des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).	
SDACR 2025-11	Poursuivre la participation du SDIS à la formation des élus et responsables préfectoraux à la gestion de crise.	
SDACR 2025-12	Poursuivre la planification annuelle d'exercices.	
Retour d'expérience		
SDACR 2025-13	Poursuivre la prise en compte , dans les comptes rendus opérationnels, du chiffrage de la valeur du sauvé.	
SDACR 2025-14	Améliorer la qualité opérationnelle par une meilleure rédaction et exploitation des comptes-rendus de sorties de secours.	
Potentiel humain SPV		
SDACR 2025-15	Autoriser, selon les territoires, le recrutement d'un candidat SPV résidant jusqu'à 12 min maximum du CIS le plus proche, pour augmenter le nombre de SPV et améliorer la réponse opérationnelle de proximité.	



Objectifs		Etat								
Secteurs opérationnels										
SDACR 2025-16	Etudier les secteurs opérationnels des CIS et les redéfinir le cas échéant, dans le futur Règlement Opérationnel et Conventions Départementales d'Assistance Mutuelle.									
Suivi des CIS										
SDACR 2025-17	Conserver le maillage territorial actuel en suivant anuellement les CIS, au moyen d'indicateurs, afin d'optimiser la réponse opérationnelle.									
Etude spécifique Longuyon et Viviers-sur-Chiers										
SDACR 2025-18	Intégrer les disponibilités des personnels de Viviers sur Chiers, durant la période horaire 7h-19h, sur le planning opérationnel du CIS Longuyon.									
Etude spécifique Moineville-Valleroy et Hatrize										
SDACR 2025-19	Etudier les possibilités de synergie des 2 CIS.									
Etude d'implantation CIS Val de Seille										
SDACR 2025-20	Etudier le déplacement du CIS Val de Seille de son implantation actuelle, en priorisant la commune de Leyr.									
Etude spécifique du bassin de Allamps, Bulligny, Colombey-lès-Belles, Favières et Uruffe										
SDACR 2025-21	Intégrer les disponibilités des personnels de Allamps, Bulligny et Favières durant la période horaire 7h-19h, sur le planning opérationnel du CIS Colombey-lès-Belles.									
SDACR 2025-22	Etudier l'opportunité de maintenir une garde casernée à Colombey-les-Belles, compte tenu des difficultés à assurer celle-ci quotidiennement.									
Etude spécifique Viterne										
SDACR 2025-23	Etudier le maintien d'une réponse de proximité à Viterne, principalement pour le SUAP, le renfort paramédical (ISP) et les interventions diverses.									
POJ										
SDACR 2025-24	Analyser l'activité opérationnelle et l'adéquation des effectifs SPP-SPV dans les CIS ayant une activité entre 1000 et 1500 interventions/an.									
Réponse technique										
Gestion du temps										
SDACR 2025-25	Tendre vers les délais de réponse à une demande de secours suivants (ce délai intégrant le temps de traitement de l'alerte) : <table><tr><td></td><td>Délai moyen de réponse à une demande de secours, pour 90 % des missions, fixé à</td></tr><tr><td>Zones urbaines</td><td>11 minutes</td></tr><tr><td>Zones semi-urbaines</td><td>16 minutes</td></tr><tr><td>Zones rurales</td><td>21 minutes</td></tr></table> Ces délais ne comprennent pas les interventions non urgentes : Opérations Diverses et Interventions à caractères multiples Dans le cadre des missions ne présentant pas de caractère d'urgence ou ne relevant pas directement de ses missions, le SDIS pourra être amené à s'exonérer de son objectif de délai moyen d'intervention sur zone.		Délai moyen de réponse à une demande de secours, pour 90 % des missions, fixé à	Zones urbaines	11 minutes	Zones semi-urbaines	16 minutes	Zones rurales	21 minutes	
	Délai moyen de réponse à une demande de secours, pour 90 % des missions, fixé à									
Zones urbaines	11 minutes									
Zones semi-urbaines	16 minutes									
Zones rurales	21 minutes									



Objectifs		Etat									
Traitement de l'alerte											
SDACR 2025-26	Intégrer le changement du système de gestion opérationnelle actuel (Artemis), au système d'information et de commandement unifié (NexSIS 18-112).										
SDACR 2025-27	Intégrer le changement du système de communication actuel (ANTARES), au Réseau Radio du Futur (RRF).										
SDACR 2025-28	Sensibiliser les administrés aux réelles missions du SDIS afin d'éviter les sollicitations intempestives.										
SDACR 2025-29	Etudier en partenariat avec le SAMU, la mise en place d'une plateforme commune unique 15/18/112.										
Rassemblement											
SDACR 2025-30	Respecter un temps de rassemblement (R) pour la garde casernée cohérent avec la couverture opérationnelle. Ce temps prend en compte le temps d'habillage : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Jour</th><th>Nuit</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>VSAV</td><td>2 mn</td><td>2 mn 30 s</td></tr> <tr> <td>FPT/MEA</td><td>2 mn 30 s</td><td>3 mn 30 s</td></tr> </tbody> </table>		Jour	Nuit	VSAV	2 mn	2 mn 30 s	FPT/MEA	2 mn 30 s	3 mn 30 s	
	Jour	Nuit									
VSAV	2 mn	2 mn 30 s									
FPT/MEA	2 mn 30 s	3 mn 30 s									
Durée d'intervention											
SDACR 2025-31	Favoriser, en lien avec le SAMU, l'ARS et les autres partenaires, le transport de victimes vers des centres d'accueil d'urgence de proximité (exemple : maison médicale) pour les cas ne nécessitant pas un acheminement vers un centre hospitalier.										
Réponse risque courant											
SDACR 2025-32	Poursuivre le recentrage du SDIS sur ses missions.										
Réponse SUAP											
SDACR 2025-33	Etudier la mise en place de partenariats avec les associations agréées de sécurité civile.										
SSSM											
SDACR 2025-34	Pérenniser la réponse des personnels de Santé (médecins, infirmiers) sur les engagements opérationnels.										
SDACR 2025-35	Développer et améliorer l'ensemble des Pratiques de Soins, à savoir les compétences métiers, les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU), les recommandations médicales de prescription.										
SDACR 2025-36	Renforcer le recrutement des personnels de santé (médecins, infirmiers, vétérinaires, psychologues) y compris sur les territoires démunis.										
SDACR 2025-37	Etudier l'élargissement des secteurs d'intervention des Véhicules Santé et création de nouvelles bases d'implantations, sous réserve de financement.										
SDACR 2025-38	Développer la réponse opérationnelle du SSO sur les interventions importantes et/ou techniques, mais aussi dans le cadre du soutien des équipes spécialisées type FDFEN, SAL, USAR, ...										



Objectifs		Etat
SDACR 2025-39	Renforcer la réponse des psychologues de sapeurs-pompiers dans le cadre de nos missions opérationnelles.	
SDACR 2025-40	Développer les échanges interservices dans le domaine de la santé.	
Réponse Secours routier		
SDACR 2025-41	Finaliser la dotation des FIL, VPS et VPI afin de disposer d'une couverture opérationnelle de niveau 1 en secours routier en moins de 20 min.	
Réponse Incendie		
SDACR 2025-42	Couvrir 95 % de la population par un engin incendie en moins de 20 minutes.	
SDACR 2025-43	Etudier le remplacement de certains FPT-CCR par d'autres engins incendie.	
Réponse MEA		
SDACR 2025-44	Disposer d'un MEA à 30 min (ne pas remplacer les EPA Cirey-sur-Vezouze et Longuyon).	
SDACR 2025-45	Etudier la réponse opérationnelle aux problématiques d'accessibilité dans certains centres-villes complexes (rues étroites, façades inaccessibles, cours intérieures...) et intégrer les conclusions au plan d'équipement.	
Réponse feux de végétaux		
SDACR 2025-46	Maintenir le parc actuel afin de disposer d'un GIFF à T + 30 min et d'un 2 ^{ème} GIFF à 1h00 sur les deux secteurs identifiés du département (Sud Ouest et Sud Est), les renforts pouvant être mutualisés en extradépartemental.	
Réponse DIV		
SDACR 2025-47	Affecter par bassin opérationnel un lot de matériel d'appui opérations diverses (lot DIV niveau 2).	
Réponse VL reconnaissance et transport		
SDACR 2025-48	Etudier la couverture opérationnelle des véhicules légers de reconnaissance et de transport de personnels.	
Risque inondation		
SDACR 2025-49	Renforcer la filière SAS (sauveteur aquatique de surface en fort courant - inondation).	
Risque chimique		
SDACR 2025-50	Conforter la réponse de proximité au risque chimique dans le Pays-Haut.	
Moyens d'appui		
MPR		
SDACR 2025-51	Définir les modalités d'engagement des MPR afin de réaliser les missions d'alimentation prévues, en tendant vers une couverture opérationnelle de 30 min.	
Alimentation en eau		
SDACR 2025-52	Finaliser le plan d'équipement CCGC.	
Emulseur		
SDACR 2025-53	Maintenir en 50 min de moyens permettant l'alimentation d'un groupe LIF pour assurer la mise en œuvre de 2 LCM 2000 à 3 % durant 20 minutes.	
Air respirable, éclairage et soutien		
SDACR 2025-54	Etudier la réponse opérationnelle en air respirable, éclairage et soutien.	



Objectifs		Etat
Formation		
SDACR 2025-55	Adapter le plan pluriannuel de formation et de développement des compétences (PPFDC) aux objectifs du SDACR, tout en maîtrisant les coûts.	
SDACR 2025-56	Accompagner avec la filière COD la réorganisation en fonction des évolutions réglementaires (dérogation SP jusqu'à 4,5 tonnes en particulier) et de l'évolution des matériels (Moyens Elévateurs Aériens...)	
SDACR 2025-57	Poursuivre la formation des personnels sur la menace terroriste et NRBCe.	
SDACR 2025-58	Renforcer les FMFA en incendie pour améliorer le niveau de compétence général.	
SDACR 2025-59	Conforter l'encadrement et les effectifs de la spécialité FDFEN.	



LEXIQUE

A

AFI	Appui Feux Industriels
ALIM	Alimentation en eau
ANIM	ANIMalier
ANTARES	Adaptation Nationale des Transmissions aux Risques et aux Secours
ARI	Appareil Respiratoire Isolant
ARS	Agence Régionale de Santé
ATSU	Association des Transports Sanitaires d'Urgence
AVP	Accident de la Voie Publique

B

BA 133	Base Aérienne 133 de Nancy-Ochey
BATPNE	Bateau Pneumatique
BEA	Bras Elévateur Articulé

C

CASDIS	Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
CATSIS	Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours
CCDSPV	Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires
CCF	Camion Citerne Feux de forêts
CCFS	Camion Citerne Feux de forêts Super
CCFM	Camion Citerne Feux de forêts Moyen
CCGC	Camion Citerne Grande Capacité
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCR	Camion Citerne Rural
CD	Conseil Départemental
CDC	Chef De Colonne
CDG	Chef De Groupe
CDS	Chef De Site
CDT	Commandement
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CCGC	Camion Citerne Grande Capacité
CHRU	Centre Hospitalier Régional Universitaire
CIAM	Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
CMIR	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique



COD	Centre Opérationnel Départemental
CODERST	Conseil Départemental De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
COTTRIM	COnttrat TerriTorial de réponses aux Risques et aux effets potentiels des Menaces
COZ	Centre Opérationnel Zonal
CPC	Camion Poste de Commandement
CRRA	Centre de Réception et de Régulation des Appels
CRSS	Compte-Rendu de Sortie de Secours
CST	Comité Social Territorial
CTA	Centre de Traitement de l'Alerte
CTU	Camionnette Tout Usage
CYNO	Cynophile

D

DATT	Dévidoir Automobile Tout Terrain
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDSI	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie
DIV	Opérations DIVERses
DPS	Dispositif Prévisionnel des Secours

E

EPA	Echelle Pivotante Automatique
EPC	Echelle Pivotante Combinée
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPSA	Echelle Pivotante Semi-Automatique
ERP	Etablissement Recevant du Public
ETA	ETAbblissement (de tuyaux)
ETARE	ETAbissements REpertoriés

F

FDF	Feux De Forêts
FDGP	Fourgon Dévidoir Grande Puissance
FIL	Fourgon d'Incendie Léger
FOR	FORmateur
FPT	Fourgon Pompe Tonne
FPTGP	Fourgon Pompe Tonne Grande Puissance
FPTSR	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier

**G**

GECT	Groupement Européen de Coopération Territoriale
GER40K	Groupe Electrogene 40 kVA
GIFF	Groupe d'Intervention Feux de Forêts
GOC	Gestion Opérationnelle et Commandement
GPCO	Groupement de Planification et de Coordination Opérationnelles
GPRI	Groupement de la Prévention des Risques d'Incendie
GSAF	Groupement de Soutien Administratif et Financier
GSRH	Groupement de Soutien des Ressources Humaines
GSTL	Groupement de Soutien Technique et Logistique

I

ICM	Intervention à Caractère Multiple
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGH	Immeuble de Grande Hauteur
INC	Incendie
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISS	Intervention en Site Souterrain

L

LANIM	Lot Secours Animalier
LCR	Lance Canon Remorquable
LCYNO	Lot Cynotechnique
LDRONE	Lot Drone
LGV	Ligne à Grande Vitesse
LGV-EE	Ligne à Grande Vitesse Est Européenne
LIF	Liquides Inflammables
LPOUDR	Lot Poudre
LRAD	Lot risque Radiologique
LRCH	Lot Risque Chimique
LSEV	Lot Sauvetage en Eau Vive
LVAD	Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental

M

MEA	Moyen Elévateur Aérien
MPR	Moto-Pompe Remorquable
MPRGP	Moto-Pompe Remorquable Grande Puissance
MSP	Médecin Sapeur-Pompier

**N**

NRBCe	Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, explosif
NOVI	Nombreuses Victimes
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

O

GIN	Opération d'Intérêt National
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
ORUM	Objet au Radium à Usage Médical

P

P2CR	Portique de Contrôle de la Contamination Radioactive
PATS	Personnel Administratif et Technique et Spécialisé
PC	Poste de Commandement
PCIS	Plan InterCommunal de SAuvelgarde
PCS	Plan Communal de Sauvelgarde
PEI	Point d'Eau Incendie
PISU	Protocole Infirmier de Soins d'Urgence
PL	Poids Lourd
PLG	Plongée
PMA	Poste Médical Avancé
PME	Petite et Moyenne Entreprise
POI	Plan d'Opération Interne
POJ	Potentiel Opérationnel Journalier
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPFDC	Plan Pluriannuel de Formation et de Développement des Compétences
PPR	Plan de Prévention des Risques
PRS	Projet Régional de Santé
PRV	Pont de Regroupement des Victimes

R

RAD	Risques Radiologiques
RBAT	Remorque Bateau
RCCI	Recherche des Circonstances et des Causes d'Incendie
RCH	Risques Chimiques
RDDECI	Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie
RETEX	Retour d'Expérience
RNMSC	Référentiel National des Missions de Sécurité Civile
RO	Règlement Opérationnel
ROR	Répertoire Opérationnel des Ressources
RRF	Réseau Radio du Futur
RTN	Risques Technologiques et Naturels

**S**

SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SAN	Secours Animalier
SAP-AMU	Secours A Personne et Aide Médicale Urgente
SAS	Sauveteur Aquatique de Surface en fort courant - inondation
SAU	Service d'Accueil des Urgences
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEVESO	Sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SCoT	Schéma de COhérence Territoriale
SGA	Système de Gestion de l'Alerte
SGO	Système de Gestion Opérationnelle
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SIG	Système d'Information Géographique
SIS	Services d'Incendie et de Secours
SMOT	Schéma de MObilité Transfrontalière
SMP	Secours en Milieu Périlleux
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SN	Secours Nautique
SP	Sapeur-Pompier
SPP	Sapeur-Pompier Professionnel
SPV	Sapeur-Pompier Volontaire
SROS	Schéma Régional d'Organisation des Soins
SROS-PRS	Schéma Régional d'Organisation des Soins - Projet Régional de Santé
SSIAP	Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
SSO	Soutien Sanitaire aux Opérations
SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
SUAP	Secours d'Urgence Aux Personnes

T

TER	Transport Express Régional
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TMR	Transport de Matières Radioactives

U

UAI	Unité Appui Inondation
UAP	Unité Anti-Pollution
UAR	Unité d'Assistance Respiratoire
UASD	Unité d'Appui Sauvetage Déblaiement
UCGC	Unité Citerne Grande Capacité
UDA	Unité Dévidoir Automobile
UDSP	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
UFS	Unité Feux Spéciaux
UIC	Unité d'Intervention Chimique
UMD	Unité Mobile de Décontamination
UPRO	Unité de Protection
UPS	Unité de Protection et de Soutien
URT	Unité Risque Technologique
USAR	Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche
USD	Unité de Sauvetage Déblaiement

**V**

VGREX	Véhicule Groupe Extraction
VL	Véhicule Léger
VLCDG	Véhicule Léger Chef De Groupe
VLi	Véhicule de Liaison Infirmier
VLTT	Véhicule de Liaison Tout Terrain
VLTTT	Véhicule Léger Toute Utilité Tout Terrain
VNF	Voie Navigable de France
VPC	Véhicule Poste de Commandement
VPL	Véhicule des PLongeurs
VPMA	Véhicule Poste Médical Avancé
VSPMA	Véhicule Super Poste Médical Avancé
VPI	Véhicule de Première Intervention
VPS	Véhicule Premier Secours
VPR	Véhicule de Première Reconnaissance
VPRV	Véhicule Point de Regroupement des Victimes
VRT-C	Véhicule Risque Technologique – Chimique
VRT-R	Véhicule Risque Technologique - Radiologique
VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
VSS	Véhicule de Soutien Sanitaire
VTP	Véhicule de Transport de Personnel

Z

ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
------------	-----------------------------



SDIS54

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**46 RUE DU 8 MAI 1945
54270 ESSEY-LÈS-NANCY**



CONTACT@SDIS54.FR



03.83.16.46.00



WWW.SDIS54.FR